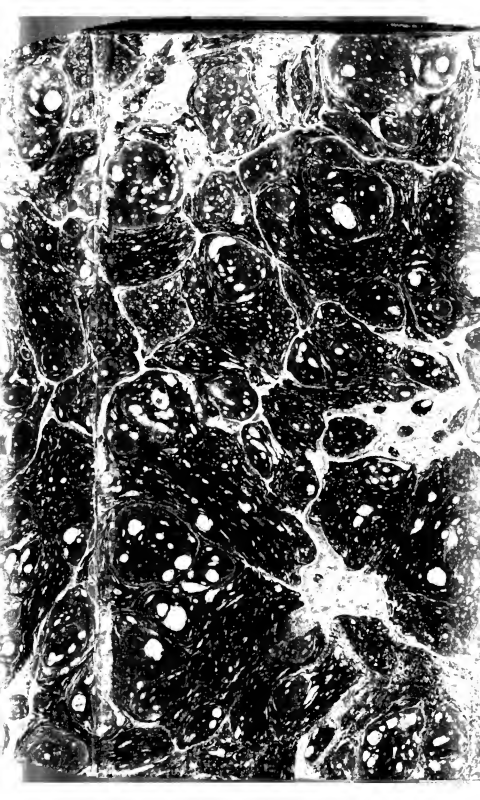






# ÉLÉMENS
## DE L'HISTOIRE
## D'ANGLETERRE.

TOME II.

# ÉLÉMENS

## DE L'HISTOIRE

# D'ANGLETERRE,

*DEPUIS la conquête des Romains, jusqu'au regne de Georges II.*

Par M. l'abbé MILLOT, l'un des quarante de l'Académie Françoise, des Académies de Lyon & de Nancy.

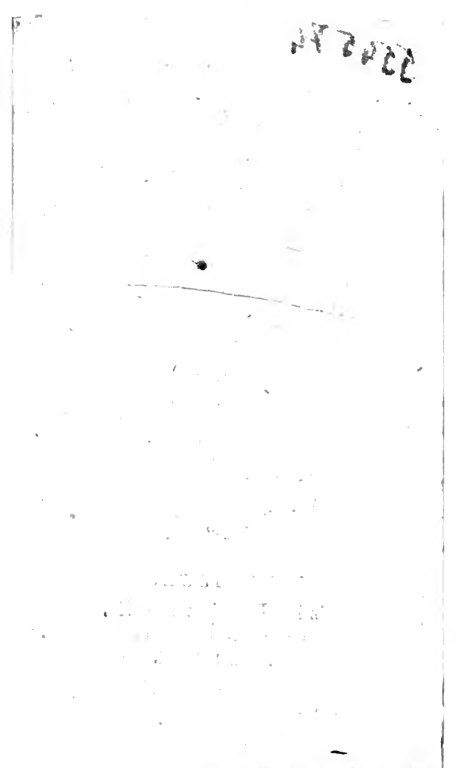
*NOUVELLE ÉDITION.*

TOME II.



EN SUISSE,
Chez les Libraires associés.

M. DCC. LXXIX.





# ÉLÉMENS
## DE L'HISTOIRE
## D'ANGLETERRE.

### ÉDOUARD IV.

1461. Rose rouge & Rose blanche. Cruauté d'Edouard.

Les deux factions implacables de la Rose rouge & de la Rose blanche, (c'est ainsi qu'on les distinguoit) la premiere attachée à la maison de Lancaster, & la seconde à celle d'York, inonderent de sang tout le royaume, avant que le gouvernement fût établi sur une base solide. Edouard lui-même n'avoit que trop de penchant à soutenir son pouvoir par de cruelles exécutions. Dès le commencement de son regne, un ouvrier de Londres qui avoit une couronne pour enseigne, fut condamné & mis à mort, parce

qu'il avoit dit en plaiſantant qu'il feroit ſon fils héritier de la *couronne*.

Marguerite reprend les armes.

Ce trait fut bientôt ſuivi de ſcenes plus ſanglantes. L'intrépide Marguerite avoit raſſemblé, dans les provinces du nord, une armée de ſoixante mille hommes. Le nouveau roi & le comte de Warwick coururent s'oppoſer à ſes progrès. On touchoit au moment d'une furieuſe bataille. Pour inſpirer du courage aux troupes, Warwick tua ſon cheval en leur préſence, & jura de partager le ſort du moindre ſoldat. On publia en même tems que ceux qui voudroient ſe retirer, pouvoient le faire librement; mais qu'enſuite on n'épargneroit aucun de ceux qui montreroient quelque lâcheté. Les deux armées combattirent avec acharnement à Touton. Celle de Marguerite, quoique plus nombreuſe d'un tiers, fut miſe en déroute. Il étoit défendu de faire quartier à perſonne. Trente-ſix mille hommes demeurerent ſur la place, maſſacrés par leurs concitoyens. Le comte de Weſtmoreland, chef de la maiſon de Nevil, attaché au parti d'York, périt avec le comte de Northumberland & d'autres ſeigneurs. Henri VI & la reine Marguerite s'en-

Sanglante bataille de Touton.

fuirent en Ecosse, où des discordes intestines, sous la minorité de Jacques III, ne permettoient pas de leur procurer de grands secours.

Après cette grande victoire, Edouard s'empressa de convoquer un parlement. Son titre y fut reconnu sans peine. Plusieurs actes des derniers regnes furent annullés par la loi du plus fort. Henri, Marguerite, leurs fils, leurs principaux partisans, furent regardés comme ennemis de l'état. Ainsi la fortune renverse en un instant, & les monarques & les loix, & même les idées. Cependant Marguerite sollicitoit des secours auprès de Louis XI, successeur de Charles VII; prince plus rusé qu'entreprenant, & qui, résolu de subjuguer les grands de son royaume, craignoit les risques & les embarras des guerres étrangeres. Comme on lui promettoit la restitution de Calais, il accorda deux mille hommes d'armes, auxquels se joignit un corps d'aventuriers Ecossois, avec les plus zélés partisans de la Rose rouge.

Parlement contre la maison de Lancaster.

Marguerite obtient quelques secours de Louis XI.

La bataille de Hexham confondit ce reste d'espérance. Le lord Montague tailla en pieces l'armée de la reine. Plusieurs têtes illustres tomberent par

1464. Bataille de Hexham. Danger de Marguerite.

la loi martiale. C'étoit le ſyſtême d'Edouard VI, d'exterminer ſes ennemis. Il vouloit cimenter de leur ſang un trône fondé ſur la violence & ſujet aux révolutions. Marguerite, après ſa défaite, fuyant dans une forêt, y fut dépouillée par des voleurs. Echappée de ce péril, elle voit un autre voleur fondre ſur elle l'épée à la main. *Approchez, mon ami*, s'écrie-t-elle en lui préſentant ſon fils, *je confie à votre garde le fils de votre roi.* Les ames endurcies au crime ſont quelquefois encore ſuſceptibles de ſentiment & de vertu. Ce brigand, touché de la confiance qu'on lui témoignoit, prit ſoin de la reine & la mit en ſûreté. Elle ſe ſauva en France quelque tems après. Henri VI demeura caché un an dans le comté de Lancaſter. On le découvrit enfin, on l'enferma dans la tour de Londres. Sa foibleſſe le faiſoit paroître trop mépriſable pour qu'on attentât ſur ſes jours.

Mariage du roi avec Eliſabeth Wideville.

Edouard, victorieux de tous ſes ennemis, paiſible poſſeſſeur de la couronne, voyant ſes droits légalement confirmés & généralement reconnus, ſe livra au penchant extrême qu'il avoit pour les plaiſirs, & y trouva un écueil

funeſte à ſon repos & à ſa puiſſance. Les graces de ſa perſonne, ſon affabilité, ſa galanterie, quoiqu'unies à un caractere dur & cruel le rendoient charmant aux yeux des femmes dont il étoit amoureux. Ses deſirs trouvoient peu d'obſtacles. Une ſeule l'enchaîna en lui réſiſtant. Le haſard lui fit connoître Eliſabelh Wideville, veuve du chevalier Gray ſimple gentilhomme, mais fille d'un ſecond mariage de la ducheſſe de Bedford avec un homme dont la naiſſance n'avoit rien d'illuſtre. Frappé des appas de la jeune veuve, qui imploroit à genoux ſa protection pour des enfans orphelins, le roi paſſa bientôt de la pitié à la plus vive tendreſſe. La vertu d'Eliſabeth fut inflexible à tous les efforts de ſa paſſion. L'eſtime augmente l'amour. Edouard offrit la couronne à cette veuve. Un mariage ſecret les unit, tandis que le comte de Warwick négocioit, par les ordres même du roi, une alliance digne de lui, avec Bonne de Savoie, ſœur de la reine de France.

Warwick mécontent.

La nouvelle de ce qui s'étoit paſſé en Angleterre remplit d'indignation ce redoutable ſeigneur. Il ſe crut mépriſé; il hâta ſon retour. Au lieu d'appai-

ser son ressentiment, on l'aigrit davantage, en prodiguant les titres & les faveurs aux parens de la reine. Cette partialité excita d'autant plus de jalousie parmi la noblesse, qu'Edouard, en vertu d'un acte du parlement, avoit retiré la plupart des dons qu'il avoit faits depuis son avénement au trône.

Il forme un parti.

Une foule de mécontens se lia aux intérêts de Warwick; le duc de Clarence, frere du roi, épousa une de ses filles: le gouvernement étoit menacé de grands orages. Edouard s'efforça de les prévenir.

Alliances d'Edouard.

Il fit un traité avec Charles duc de Bourgogne, implacable ennemi de Louis XI, descendant, par sa mere, de la maison de Lancaster, mais qui sacrifia sans peine à la politique cette maison malheureuse & opprimée. Le duc de Bretagne se ligua aussi avec Edouard.

Nouveaux troubles, où la vérité est obscurcie.

L'esprit de faction, presque toujours ennemi du vrai, a tellement altéré l'histoire de ce tems-là, qu'il est impossible de décider sûrement entre les divers partis. On voit une grande révolte dans la province d'York, attribuée par les uns au comte de Warwick, quoique les autres assurent qu'il contribua par ses conseils à la dissiper. Une seconde

révolte s'éleva bientôt après, ſans qu'on puiſſe en démêler les motifs. De cruelles vengeances, des exécutions arbitraires, ſuivirent toujours ces ſoulevemens. On trouve de part & d'autre la même fureur, & parmi tant de choſes douteuſes, il n'eſt que trop certain qu'on immoloit à la paſſion les loix & l'humanité.

Enfin le duc de Clarence & le comte de Warwick ſe déclarent contre le roi : leurs meſures ne réuſſiſſent point; ils prennent la fuite. Louis XI vient à bout de réconcilier Warwick avec la reine Marguerite, qui réſidoit à Angers. Jamais animoſité plus violente ne céda aux intérêts politiques. Le pere de ce fameux général avoit été exécuté par les ordres de la reine. Cette princeſſe voyoit dans Warwick l'oppreſſeur de ſon époux, l'auteur de ſes propres diſgraces. Ils convinrent néanmoins de ſe réunir pour détrôner Edouard IV, pour rétablir Henri VI; & Clarence parut entrer dans toutes leurs vues, quoiqu'il commençât à ſentir qu'il agiſſoit contre lui-même, en conſpirant contre ſon frere.

1470. Warwick réconcilié avec Marguerite d'Anjou.

Une confiance aveugle, jointe à l'ivreſſe des plaiſirs, endormit Edouard

Henri VI rétabli par Warwick.

ſur le danger. Loin de ſe précautionner contre une invaſion prochaine, il ne deſiroit rien tant, diſoit-il, que de voir ſes ennemis débarquer en Angleterre. Warwick y parut bientôt. Son nom ſi cher aux Anglois, ſon immenſe crédit, l'humeur turbulente de la nation, attirerent en peu de jours plus de ſoixante mille hommes ſous ſes étendards. Le roi marcha précipitamment contre lui. Les deux armées ſe rencontrerent près de Nottingham. Une attaque nocturne mit le trouble dans le camp royal. Edouard n'eut que le tems de s'enfuir. Warwick maître du royaume onze jours après ſon arrivée, court à Londres, tire Henri de ſa priſon, le fait proclamer, aſſemble le parlement à Weſtminſter : on caſſe, on abroge les actes précédens ; on condamne au ſupplice Worceſter, connétable du royaume, le premier grand ſeigneur qui ſe ſoit diſtingué par la culture des lettres ; enfin la révolution fut ſi rapide, qu'à peine peut-on en ſuivre la trace.

Edouard reprend la couronne.

L'Angleterre étoit une ſcene mouvante de viciſſitudes perpétuelles. Edouard ne tarda point à reparoître. Le duc de Bourgogne, qui l'avoit

d'abord négligé dans sa disgrace, pour s'attacher le nouveau gouvernement, voyant ses espérances trompées, lui équipa, sous le nom de quelques négocians, une petite escadre, & lui donna une somme. Avec ce foible secours, Edouard, accompagné de deux mille hommes, débarqua en Angleterre, protestant qu'il ne venoit point rallumer la guerre civile, qu'il venoit seulement se mettre en possession du comté d'York, son patrimoine. Bientôt il eut sous ses ordres une armée considérable; il évita la rencontre de Warwick, & fut reçu dans Londres, où les femmes l'adoroient, où les marchands, ses créanciers, desiroient de le voir rétabli, pour être payés.

Il se présente en bataille devant l'ennemi. La reine Marguerite étoit sur le point d'arriver avec des troupes. Warwick, au lieu d'attendre ce renfort, se pique d'avoir tout l'honneur de la victoire. Le duc de Clarence l'abandonne pendant la nuit, & passe à la tête de douze mille hommes, dans le camp de roi son frere. On livre la bataille à Barnet. Warwick est tué; Edouard est vainqueur. Margue-

1471. Warwick est défait.

Et ensuite la reine Marguerite.

rite arrive enfin avec le jeune prince Edouard, ſon fils. Elle perd la bataille de Teukesbury; elle eſt faite priſonniere. Son fils priſonnier comme elle, ayant répondu fiérement au roi, reçoit un ſoufflet de ſa main: les ducs de Clarence & de Glocefter l'aſſaſſinent auſſi-tôt.

Mort de Henri VI. Henri VI meurt quelques jours après dans ſa priſon, peut-être par un nouvel aſſaſſinat. Ce malheureux prince, trop imbécille pour avoir de grandes vertus, jouiſſoit d'une réputation de ſainteté qui le rendoit reſpectable au peuple.

Ligue avec le duc de Bourgogne contre la France. Après tant de ſcenes barbares, le roi retomba dans les pieges de la volupté, plus attentif aux moyens de remplir ſes coffres qu'à ceux de guérir les plaies du royaume. Ses manieres populaires, ſa gaieté, ſes amuſemens même plaiſoient à la nation. Une entrepriſe contre la France pouvoit lui plaire davantage. Edouard forma une ligue avec Charles duc de Bourgogne pour démembrer cette monarchie. Le parlement accorda un ſubſide. L'armée

1475. Politique de Louis XI. Angloiſe débarqua bientôt à Calais; mais la fougue impétueuſe du Bourguignon s'étoit tournée contre la Lor-

raîne, Edouard ne trouvant point les ſecours qu'il en attendoit, prêta l'oreille aux offres de Louis XI, qui dédaignoit la gloire des armes, qui craignoit les événemens de la guerre, & qui alloit à ſes fins par des voies d'autant plus ſûres, qu'il étoit moins ſcrupuleux à tenir ſes engagemens. L'argent étoit le principal reſſort de ſa politique.

On conclut un traité à Pecquigny près d'Amiens, par lequel Louis s'obligea ſans honte de payer tous les ans cinquante mille écus à Edouard. Il gagna les miniſtres Anglois par des penſions; il témoigna au roi une confiance entiere; il éluda cependant avec adreſſe la propoſition de le recevoir à Paris. » Edouard eſt un » beau prince & fort galant, dit-il » à Comines; quelque maîtreſſe qu'il » auroit à Paris, pourroit l'inviter, à » revenir d'une autre façon. Il vaut » mieux que la mer nous ſépare. » Malgré ſa profonde diſſimulation, il lui échappa un jour quelque raillerie contre ce prince, déſarmé pour de l'argent. Mais ayant remarqué qu'un Gaſcon établi en Angleterre l'avoit entendu, il le retint en France par

Traité de Pecquigny.

Louis refuſe adroitement une viſite d'Edouard.

Autre trait de ſa politique.

ſes largeſſes. *J'ai trop parlé*, dit-il à cette occaſion ; *il eſt juſte que j'en porte la peine.*

Mort de Marguerite d'Anjou.

Le ſeul article du traité qui pût lui être honorable, fut la délivrance de la reine Marguerite, dont il paya la rançon. Elle vécut juſqu'en 1482 dans une retraite paiſible, après avoir étonné le monde par des prodiges de courage, qui feroient plus d'honneur à ſon ſexe, ſi elle en avoit eu la douceur & les autres vertus aimables.

1447.

On veut perdre le duc de Clarence.

Quoique le duc de Clarence, en trahiſſant Warwick pour ſe réunir au roi, eût contribué à la révolution, la violence & la légéreté de ſon caractere le rendoient toujours également ſuſpect & odieux. Le duc de Gloceſter ſon cadet, ne le haïſſoit pas moins qu'Edouard. On réſolut ſa perte ; on commença par la ruine de ſes amis.

On commence par ſes amis.

Edouard chaſſant un jour dans le parc de Thomas Burdet, tua un daim blanc, que ce gentilhomme aimoit beaucoup. Burdet s'écria dans un tranſport de colere : je voudrois que le bois du daim fût dans le ventre de celui qui a conſeillé au roi de me faire cet affront. On lui fit un crime capital d'une ſaillie ſi peu criminelle. L'accuſé étoit

ami de Clarence : il n'échappa point au supplice. Un eccléfiaftique, pour la même raifon, fut exécuté comme forcier, parce qu'il favoit les mathématiques & l'aftronomie. L'ignorance du fiecle fit triompher la paffion de la cour.

Clarence ne pouvoit douter que ces coups ne s'adreffaffent à lui-même. Loin de les parer avec prudence, il provoqua la haine en fe récriant contre l'injuftice. Le roi le fit arrêter. La chamble haute inftruifit fon procès. Quelques expreffions échappées au duc, fans aucun acte ouvert de révolte, furent un fujet de condamnation. La préfence du roi ôta même aux juges la liberté des fuffrages. Les communes concoururent avec baffeffe à l'iniquité des pairs, & demanderent l'exécution de Clarence. On eft étonné de voir le parlement alors efclave de la cour, quoiqu'opiniâtre quelquefois à refufer les fubfides les plus néceffaires. Regardoit-il la vie des citoyens, celle même des princes du fang, comme moins précieufe que l'argent de la nation ?

Procès de Clarence.

Injuftice du parlement.

Toute la grace qu'on fit au frere du roi, fut de lui laiffer le choix du

Son fupplice.

ſupplice. Il voulut être noyé dans un tonneau de malvoiſie ; tant il aimoit cette liqueur, ou plutôt tant il étoit bizarre en tout. On reconnoît l'homme juſqu'au dernier moment de ſes jours.

Edouard toujours vicieux.

Edouard IV ſe montre toujours le même, cruel & voluptueux, emporté & ſans politique. Il avoit fiancé ſes quatre filles dès l'âge le plus tendre, avec de grands princes. Tous ces mariages manquerent. Le dauphin Charles, fils de Louis XI, devoit épouſer l'ainée par un article du traité de Pecquigny : on lui deſtina la fille de l'empereur Maximilien. Le roi vouloit ſe venger de cette injure. Louis XI eut l'adreſſe d'armer l'Ecoſſe contre lui. Gloceſter tenta une invaſion en Ecoſſe, s'empara de Berwick, & obligea les Ecoſſois d'accepter la paix en cédant cette place. Edouard ſe préparoit à

1482. Sa mort.

porter la guerre en France, lorſqu'il mourut âgé de quarante & un ans, laiſſant une couronne enſanglantée au jeune prince de Galles ſon fils, dont le regne ne dura que deux mois.

# EDOUARD V,

### *ET ENSUITE*

# RICHARD III.

APRÈS l'extinction des guerres civiles sous le dernier regne, deux partis irréconciliables avoient divisé la cour; celui de la reine & de ses parens, dont les principaux étoient le comte de Rivers son frere, & le marquis de Dorset son fils; & celui de l'ancienne noblesse, jalouse de ces hommes nouveaux qui dominoient. Le duc de Buckingham, quoique beau-frere de la reine, le lord Hastings, grand chambellan, les lords Howard & Stanley, étoient à la tête de la seconde faction. Edouard IV, avant que de mourir, avoit ménagé une réconciliation apparente. Mais on change de visage à la cour, sans changer d'intérêts ni de sentimens. A peine le roi fut-il mort, que les deux partis agirent suivant leurs vues différentes auprès du duc de Glocester, régent du royaume.

1482. Minorité orageuse. Deux partis.

Ce prince cruel, ambitieux, capable de tous les crimes, couvroit sous

Richard duc de Glocester.

le masque d'une profonde dissimulation la noirceur de son ame & les ruses de sa politique. Il affecta un grand zele pour la reine, afin de l'attirer dans le piege. Le comte de Rivers, homme d'un mérite distingué, gardoit & élevoit à Ludlow près du pays de Galles, le jeune roi son neveu, qui n'avoit encore que douze ans. La reine vouloit d'abord qu'il le ramenât avec des troupes. Trompée par Glocester, elle révoqua ses ordres. Le régent reçut Rivers de la maniere la plus affectueuse, & le fit arrêter le lendemain. A cette nouvelle, la reine se réfugia dans l'abbaye de Westminster, avec le duc d'York son second fils. Il falloit lui enlever un dépôt si précieux. Glocester déclame dans le conseil contre cette injuste défiance; il représente que le jeune prince doit assister au couronnement de son frere; il propose de l'arracher d'un asyle qui n'est fait que pour sauver les malfaiteurs. Les prélats soutiennent que l'asyle est inviolable; mais ne pénétrant par les intentions du régent, ils vont solliciter la reine à laisser sortir son fils: elle y consent enfin malgré elle, après l'avoir baigné de ses larmes & lui avoir dit le dernier adieu.

Comment il enleve le duc d'York.

Des barrieres insurmontables sembloient éloigner pour jamais de la couronne l'ambitieux Glocester. Outre les enfans d'Edouard IV, il en restoit deux de l'infortuné duc de Clarence, frere ainé du régent. Mais rien n'arrête un scélérat qui peut fouler aux pieds toutes les loix. Déclaré protecteur par le conseil, sans qu'on eût la moindre crainte pour la succession, il fit d'abord exécuter le comte de Rivers & Richard Gray, un des enfans du premier lit de la reine; il fit entrer dans ses vues le duc de Buckingham, dont la conscience n'avoit pour regle que l'intérêt; & n'ayant pu séduire le lord Hastings, sujet fidele, il résolut de s'en délivrer par un crime.

Scélératesse de Glocester.

Il demande en plein conseil, quel châtiment méritent ceux qui ont attenté sur la vie du protecteur? Hastings répond qu'ils doivent être punis comme des traîtres. *Hé bien, ces traîtres*, ajoute le protecteur, *sont la sorciere de reine, veuve de mon frere, Jeanne Shore sa maîtresse, & leurs complices. Voyez en quel état ils m'ont réduit par leurs sortileges!* En même tems il découvre son bras tout desséché. Personne n'ignoroit qu'il avoit

Accusation singuliere de sortilege.

cette infirmité dès l'enfance. Assurément, dit Hastings, ils ne peuvent être trop punis, s'ils sont coupables d'un tel crime. *Quoi*! s'écrie le protecteur, *vous répondez par des* si *&* *par des* mais? *Vous êtes le premier coupable du crime; vous êtes un traître, & je jure par S. Paul de ne pas dîner qu'on ne m'ait apporté votre tête.*

Supplice de Hastings.

En achevant ces mots, il frappe sur la table; des satellites entrent, on saisit Hastings, on l'entraîne & on lui tranche la tête. Deux heures après on publie dans Londres une proclamation étudiée, écrite à loisir, où étoient exposés en détail les prétendus crimes de Hastings, qu'on supposoit nouvellement découverts. L'imposture étoit palpable; & quelqu'un observa que cette proclamation avoit été faite par esprit de prophétie.

Procès de Jeanne Shore.

Jeanne Shore fut ensuite examinée sur ses maléfices: car le protecteur s'embarrassoit peu de l'absurdité, pourvu qu'il arrivât à son but. On ne trouva point de preuves, malgré l'ignorance & la superstition du siecle. Le conseil ne pouvant la condamner comme sorciere, un tribunal ecclésiastique la condamna, comme adultere, à faire

amende-honorable en chemise. Cette femme séduite par Edouard IV, s'étoit rendue recommandable par son humanité & sa bienfaisance. Elle ne trouva plus d'amis dès qu'elle fut malheureuse; elle finit ses jours dans la misere.

Glocester fait passer pour bâtards ses deux freres.

Glocester leva enfin le masque, & aspira ouvertement à la couronne. Ses autres démarches répondirent à son début. Après avoir semé des doutes sur la légitimité du mariage d'Edouard IV, il employa un moyen plus digne de sa scélératesse; ce fut de faire passer le dernier roi & le duc de Clarence pour bâtards, quelqu'infamie qui dût en rejaillir sur sa propre mere, encore vivante. Un prédicateur servit d'organe à la méchanceté. Le docteur Shaw, ayant pris pour texte ce passage, *les rejetons bâtards ne pousseront point de racines*, décria la naissance des deux freres du protecteur, éleva ce prince jusqu'aux nues, le représenta comme le véritable héritier du trône, & comme l'espérance de la nation. On s'attendoit à des cris de *Vive Richard.* L'auditoire demeura muet.

Prédicateur qui le seconde.

Moyens infames pour le faire proclamer.

Une scene si scandaleuse ne tourna qu'à la honte de Glocester & de son

panégyriſte. Il falloit cependant arracher au peuple une ſorte de consentement à la révolution projetée. Le maire de Londres, frere de Shaw, aſſembla les citoyens; Buckingham les harangua ſur le même ſujet que le docteur. Mais il eut beau demander s'ils ne vouloient pas pour roi l'excellent duc de Glocester; un profond ſilence decouvrit les ſentimens de l'aſſemblée. Enfin on vint à bout d'engager quelques vils artiſans à crier *Vive Richard.* Cette foible acclamation fut la voix du peuple, la voix de Dieu. Buckingham courut dire au duc que la nation l'avoit proclamé. Le prince, en préſence de la multitude, affecta une fidélité inviolable au ſouverain, exhorta même le peuple à l'imiter ſur ce point. On l'aſſura qu'on ne vouloit point d'autre roi que lui. Il accepta la couronne.

Meurtre d'Edouard V & de ſon frere.

Edouard V & le duc d'York furent bientôt aſſaſſinés dans la tour de Londres. Leur mort mit le ſceau à l'uſurpation du tyran.

Richard III déteſté.

Ainſi le duc de Glocester commença, ſous le nom de Richard III, un regne que tant de crimes atroces rendoient exécrable. Il avoit promis au duc de Buckingham des récompenſes propor-

tionnées à ses services; mais quelqu'intérêt qu'il eût à le ménager, il ne lui tint pas exactement parole, soit par la crainte de trop augmenter son pouvoir, soit par l'ingratitude si ordinaire aux méchans. Dès que Buckingham se crut offensé, il médita une révolution. Richard ne pouvoit être qu'un monstre aux yeux des Anglois. Ses perfidies, ses meurtres, son usurpation avoient quelque chose de trop noir pour échapper à l'horreur publique. Il étoit donc facile d'armer cet esprit de parti, qu'on voyoit si prompt à bouleverser l'état.

Le comte de Richmond.

Le parti de Lancaster sentoit renaître son animosité & ses espérances. L'évêque d'Ely que Richard avoit confié à la garde de Buckingham, lui persuada de jeter les yeux sur Henri comte de Richemond, héritier par les femmes de la maison de Sommerset, & petit-fils d'Owen Tudor, ce gentilhomme Gallois qui avoit épousé Catherine de France, veuve de Henri V. Richmond s'étoit retiré en Bretagne, sous le regne d'Edouard IV, parce qu'on le regardoit comme un adversaire dangereux. Pour fixer plus aisément les suffrages en sa faveur, le duc & l'évêque imaginerent de réunir dans sa per-

ſonne les droits de l'une & de l'autre maiſon, en lui faiſant épouſer la princeſſe Eliſabeth, fille ainée d'Edouard. La reine douairiere adopta ce projet, dans l'eſpérance d'un meilleur ſort. Richmond promit d'accomplir le mariage, dès qu'il ſeroit en Angleterre.

Conſpiration ſans ſuccès.

Tout tyran eſt ſoupçonneux. Richard démêla les intrigues, & ſe mit en état de défenſe. Buckingham leva auſſi-tot des troupes dans le pays de Galles. Mais des pluies affreuſes & continuelles l'ayant empêché de joindre ſes partiſans, les Gallois l'abandonnerent, autant par ſuperſtition que par famine: car le débordement des rivieres leur parut tenir du miracle. Il ſe réfugia chez un ancien ſerviteur de ſa famille: il fut découvert, arrêté, conduit au roi, & exécuté ſans aucune forme de procès. Le comte de Richmond, battu par une tempête, retourna en Bretagne.

Richard reconnu.

Ces événemens ſembloient aſſurer le trône à Richard. Le parlement, qu'il oſa enfin convoquer, le reconnut, ne pouvant réſiſter à la force. La reine douairiere ſe laiſſa ſéduire elle-même, & promit ſa fille au meurtrier de ſes trois fils, qui étoit encore ſoupçonné

d'avoir fait mourir sa premiere femme, dont il n'espéroit point d'enfans. On attendoit une dispense de Rome pour ce mariage, lorsque la scene changea tout-à-coup.

Richmond ayant obtenu quelque secours du roi de France, Charles VIII partit d'Harfleur avec environ deux mille hommes, débarqua sur la côte de Galles, fut joint par un grand nombre d'Anglois, s'avança vers Leicester, rencontra l'armée de Richard à Bosworth, lui livra bataille, & le vainquit d'autant plus facilement, que Stanley qui commandoit un corps de royalistes, se rangea sous ses drapeaux. Richard fut tué après avoir fait des prodiges de valeur; prince trop odieux par ses crimes, pour qu'on puisse louer ses talens. La maison de Plantagenet cessa de regner. Elle occupoit le trône d'Angleterre depuis trois cents trente ans.

1485. Richmond le détrône.

L'histoire va devenir plus intéressante & plus utile. Les arts qui polissent une nation, commençoient à se répandre. Les pandectes de Justinien, découvertes en Italie vers l'année 1130, avoient appris insensiblement à pen-

Etat de la nation.

ſer, & avoient jeté les fondemens d'une législation raiſonnable. On ſentoit les avantages de la propriété; on ſouhaitoit de l'affermir par de bonnes loix, & les coutumes barbares perdoient leur empire. Le peuple étoit ſorti de la ſervitude. Ces *villains*, des *ſerfs de la glebe*, à peine comptés auparavant parmi les hommes, étoient devenus les fermiers des ſeigneurs, & recueilloient les fruits du travail & de l'induſtrie. La liberté civile s'étoit élevée ſur les ruines du gouvernement féodal; mais la liberté politique, telle qu'on la conçoit aujourd'hui en Angleterre, n'exiſtoit encore que très-imparfaitement. Nous la verrons, preſque méconnue ſous les Tudors, jeter néanmoins des racines que le tems & les circonſtances devoient fortifier. Dès qu'un peuple tel que les Anglois, défendu dans une grande isle par l'océan même, non moins capable des efforts du génie que de ceux de la valeur, commençoit à jouir de la liberté & à s'enrichir par le travail; dès que la guerre ne l'empêchoit pas, comme la plupart des autres peuples, d'étendre ſes vues ſur d'autres objets; dès qu'il s'affectionnoit à des principes généraux

Principes de changement en mieux.

raux de droit public, déjà reconnus, ſon gouvernement tendoit en quelque ſorte de lui-même à une meilleure conſtitution.

Par-tout il étoit eſſentiel de ſoumettre l'indépendance des grands, parce qu'ils n'étoient pas moins les tyrans du peuple que les ennemis des couronnes. Louis XI en étoit venu à bout par ſa politique toujours artificieuſe, toujours cruelle. Henri VII va ſuivre ſes traces avec ſuccès. Voici le tems où la royauté acquiert beaucoup de force, où par conſéquent les rois, trop peu éclairés pour connoître les avantages de la paix, formeront de vaſtes entrepriſes dont l'Europe entiere ſera ébranlée. Louis XI & Henri VII évitent la guerre, afin de ſe rendre abſolus dans leurs royaumes; mais la puiſſance qu'ils aſſurent à la couronne ſera, entre les mains de leurs ſucceſſeurs, un inſtrument funeſte d'ambition.

---

## HENRI VII.

1485.

Droits incertains du comte de Richmond.

Le comte de Richmond n'avoit aucun droit certain à la couronne. Il

étoit héritier par les femmes de la maison de Sommerset, qui descendoit de Jean de Gaunt, duc de Lancaster; mais ce n'étoit qu'une branche légitimée, exclue même de la succession à la couronne par l'acte de légitimation. D'ailleurs sa mere vivoit encore, & avoit sur lui l'avantage d'un degré. Le titre de la maison d'York subsistoit toujours. Le mariage projeté avec Elisabeth, fille d'Edouard IV, étoit l'unique moyen de faire disparoître les difficultés, en réunissant les droits de ces deux maisons rivales. Cependant, ne voulant pas tenir le sceptre des mains d'une femme, ni s'exposer à le perdre si elle mouroit sans lui avoir donné d'enfans, Henri résolut de s'en assurer la possession par d'autres voies, & d'établir un droit personnel.

Il prend le titre de roi, après sa victoire.

Après la victoire décisive de Bosworth, son armée l'avoit reconnu pour roi avec de grandes acclamations. Les cris de *vive Henri VII*, avoient retenti dans tout le champ de bataille. On lui avoit mis sur la tête la couronne de Richard III. Il prit dès-lors la qualité de roi, comme héritier de la maison de Lancaster; & sa jalousie contre celle d'York, passion dont il ne gué-

fit jamais, le porta à faire enfermer dans la Tour le comte de Warwick, fils du duc de Clarence. Son entrée à Londres fut accompagnée de tous les ſignes de joie que pouvoit inſpirer au peuple l'eſpérance d'être délivré des guerres civiles. Il renouvella ſa promeſſe d'épouſer la fille d'Edouard, voyant que ce mariage étoit deſiré avec ardeur; mais ſon premier ſoin, après la cérémonie du couronnement, fut de procurer à ſon titre une autorité légale.

Le parlement le reconnoit.

Le parlement convoqué à Weſtminſter, ſans prononcer ſur le titre même, déclara que le droit de ſucceſſion demeureroit dans la perſonne de Henri; & comme il avoit été proſcrit par un bill d'*attainder* ou de conviction, on déclara de plus que la couronne effaçoit toute eſpece de condamnation & de flétriſſure.

Il fait confirmer ſes droits par le pape.

Henri comptoit ſi peu ſur les droits de ſa naiſſance, qu'il s'adreſſa au pape pour les faire confirmer, comme ſi un décret de Rome avoit pu décider une pareille queſtion. Innocent VIII lui accorda volontiers tout ce qu'il ſouhaitoit, & menaça d'excommunication réſervée au ſaint ſiege quiconque oſeroit le troubler, lui ou ſes ſucceſſeurs;

Sa haine pour la maison d'York. dans la possession de la couronne. Le roi, autant par animosité que par politique, engagea le parlement à condamner Richard III, & les principaux partisans de la maison d'York, qu'il abhorroit. Cette animosité n'étoit pas d'une grande ame, ni cette politique d'un grand génie. Il s'exposoit imprudemment à la haine du peuple, affectionné pour le sang des derniers rois. La princesse Elisabeth qu'il épousa dans ces conjonctures, femme aussi aimable que vertueuse, éprouva elle-même l'influence des préjugés qu'il avoit contre sa famille.

Son mariage avec la fille d'Edouard IV.

1486.

Lambert Simnel, prétendu comte de Warwick.

Une conduite si peu populaire l'exposoit à des soulevemens. A peine eut-il réprimé une révolte dans les provinces du nord, qu'il s'en forma une seconde plus dangereuse, dont les circonstances, quoique bizarres & en quelque sorte romanesques, portent cependant les caracteres de la vérité historique. Richard Simon, prêtre d'Oxford, génie hardi, remuant & rusé, mit sur la scene un fantôme de prince, pour disputer la couronne. L'instrument de son imposture fut un jeune homme de quinze ans, nommé Lambert Simnel, fils d'un boulanger,

mais doué de tous les talens propres à jouer avec ſuccès le rôle le plus difficile. Le bruit s'étant répandu parmi le peuple, que Richard duc d'York, ſecond fils d'Edouard IV, avoit échappé aux mains de ſes meurtriers, le prêtre ſéditieux inſtruiſit d'abord ſon éleve à faire le perſonnage de ce prince. Un autre bruit le fit changer de plan. On débita que le jeune comte de Warwick, fils du duc de Clarence, s'étoit ſauvé de la Tour; nouvelle agréable au gros de la nation, qui chériſſoit la maiſon d'York. Le fourbe profita de la circonſtance & fit de Simnel un autre Warwick. Il y a lieu de croire que des perſonnes de haut rang entrerent dans le complot, puiſque le jeune homme parloit des affaires de la cour comme s'il y eût paſſé ſa vie. La reine douairiere, mécontente du roi, indignée de n'avoir aucun crédit, favoriſa, s'il faut en croire les ſoupçons, une entrepriſe ſi étrange.

Simnel couronné en Irlande.

L'impoſture ne pouvoit guere réuſſir qu'en Irlande, où l'on étoit moins à portée de la découvrir, & où la maiſon d'York avoit un plus grand nombre de partiſans. Simnel y fut reçu comme un vrai Plantagenet. Le comte

de Kildare, gouverneur de l'isle, se déclara en sa faveur; on le couronna à Dublin sans la moindre opposition.

Mesures du roi pour dissiper la révolte.

Henri, informé de cet événement, prit aussi-tôt ses mesures. Il confina dans un monastere la reine douairiere, sous prétexte qu'après lui avoir promis autrefois sa fille en mariage, elle l'avoit remise ensuite entre les mains de Richard; faute qui devoit être oubliée depuis long-tems. Il fit sortir de la Tour le comte de Warwick, & l'exposa aux yeux de tout le public; mais les Irlandois infatués de leur prévention, crierent à l'imposture. Enfin il se

Grand parti des rebelles.

disposa à soumettre les rebelles par les armes. Leur parti étoit formidable. Le comte de Lincoln, fils du duc de Suffolk & d'une sœur d'Edouard IV, conspiroit de son côté & avoit des vues sur la couronne. Il s'étoit retiré auprès de Marguerite d'York, veuve du dernier duc de Bourgogne, princesse puissante, très-attachée à sa maison, & par ce motif très irritée contre Henri. Elle envoya en Irlande un corps de deux mille soldats aguerris, sous les ordres d'un brave officier, nommé Swart. Lincoln & le lord Lovel débarquerent avec ce renfort.

Simnel, à la tête de ses troupes & des Irlandois, tenta une invasion dans le royaume. On y étoit trop convaincu de l'imposture pour lui donner du secours. Henri brûloit de combattre; Lincoln sentoit la nécessité d'une bataille. Les deux armées en vinrent aux mains à Stoke dans le comté de Nottingham. Les rebelles furent vaincus après une vigoureuse résistance; Lincoln, Lovel, Swart perdirent la vie; Simnel & le prêtre Simon demeurerent prisonniers. Celui-ci, en considération de son caractere, fut enfermé, au lieu d'être puni de mort. Celui-là reçut son pardon, tant on le méprisoit. Sa royauté aboutit à un emploi digne de sa naissance: il devint garçon de cuisine chez le roi. Dans la suite on le fit fauconnier. Tel fut le dénouement d'une comédie qui, toute ridicule qu'elle doit paroître, fit couler beaucoup de sang.

1487. Fin de Simnel & de la conjuration.

Henri VII, bien affermi sur le trône, respecté par ses sujets, estimé par ses voisins, fixa son attention sur les affaires de l'Europe. Celles de Bretagne intéressoient spécialement l'Angleterre. Les Bretons s'étoient révoltés contre François II, leur dernier

1488. Troubles en Bretagne.

duc, qu'un favori de baſſe naiſſance gouvernoit avec empire. Les troubles de cette province offroient à la cour de France une occaſion de la réunir à la couronne. Le duc d'Orléans, (depuis Louis XII) héritier préſomptif de la couronne, brouillé avec madame de Beaujeu, ducheſſe de Bourbon, ſœur de Charles VIII & régente du royaume, ſe retira chez le duc de Bretagne; & ſon crédit à cette cour irrita encore le mécontentement de la nobleſſe. Elle s'adreſſa au roi de France : ſous prétexte de délivrer la Bretagne de l'oppreſſion, les François y entrerent pour la conquérir.

Le duc d'Orléans s'y retire.

Neutralité de l'Angleterre.

Les ambaſſadeurs de Charles voulurent perſuader au roi d'Angleterre que l'ambition n'avoit point de part à cette entrepriſe. Quoique trop habile pour donner dans le panneau, il conſentit à la neutralité, ſoit parce qu'il regardoit la conquête comme impoſſible, ſoit parce que ſon économie, ou plutôt ſon avarice, lui inſpiroit de l'éloignement pour une guerre étrangere. Une armée de ſoixante mille Bretons fit lever le ſiege de Nantes; mais ils furent défaits à la bataille de Saint-

Aubin, & le duc d'Orléans tomba entre les mains des vainqueurs.

Peu de tems après, la mort du duc de Bretagne, qui ne laissa qu'une fille pour son héritiere, exposa la province à une entiere révolution. Alors Henri VII y envoya six mille hommes, foible secours qui ne servit qu'à la dévaster. Le mariage de la princesse Anne, héritiere du dernier duc, devoit décider du sort de la Bretagne. Maximilien d'Autriche, roi des Romains, l'avoit déjà épousée par procureur, comme Charles VIII avoit épousé la fille de Maximilien. Ces deux mariages n'étant consommés ni l'un ni l'autre, l'intérêt de la cour de France les fit rompre. On persuada aux Bretons qu'ils ne recouvreroient une heureuse tranquillité, qu'en se réunissant à la monarchie. Leur duchesse, malgré ses scrupules & sa répugnance, sacrifia ses premiers engagemens au bien de son peuple. La fille de Maximilien fut renvoyée de Paris, où elle étoit élevée, où elle portoit le titre de reine. Charles, en épousant Anne de Bretagne, enleva à ce prince un état qui, joint à la Flandre, pouvoit le rendre très-redoutable au royaume. Le premier ma-

Mort du duc de Bretagne.

Charles VIII épouse son héritiere.

1491.

riage de Maximilien avec l'héritiere de Bourgogne avoit fait passer les Pays-Bas dans la maison d'Autriche. C'est l'époque de sa puissance & l'origine des guerres les plus opiniâtres.

Henri affecte de vouloir attaquer la France.

Tandis que Maximilien, transporté de rage, menaçoit Charles VIII dont il avoit reçu cette injure, Henri avoit lieu de se reprocher son inaction. Plus la réunion de la Bretagne étoit avantageuse à la France, plus il auroit dû s'y opposer avec vigueur. Comme il se piquoit d'une profonde politique, le chagrin d'avoir été dupe l'excita d'abord à se venger. Un projet de guerre contre la France flattoit toujours la nation. Henri fit lever une espece d'impôt qui, sous le nom de *bienveillance*, n'étoit pas moins forcé que toute autre taxe. Il assembla ensuite le parlement, le harangua lui-même, rappella le souvenir de Creci, de Poitiers & d'Azincourt ; donnant à entendre qu'il méditoit des expéditions aussi glorieuses. Il obtint par-là un subside considérable, principal objet de ses desirs. Quoique la guerre ne fût point de son goût, & qu'il sût que Maximilien n'avoit ni argent ni troupes pour le seconder, il affecta toute

l'ardeur d'un conquérant. Les Anglois ſe diſpoſerent au triomphe. Pluſieurs vendirent leurs biens, pour paroître dans l'armée avec plus d'éclat.

On s'embarque enfin ; on arrive à Calais le ſix octobre. *Peu importe que la ſaiſon ſoit avancée*, diſoit Henri, *auſſi bien un été ne ſuffiroit point pour achever la conquête de la France.* Il négocioit déjà ſecrétement un traité de paix. Afin de couvrir ſon jeu, dans le tems même qu'il aſſiégeoit Boulogne, il ſe fit prier par pluſieurs perſonnes conſidérables de s'accommoder avec Charles VIII, ſous prétexte que les alliés ne donnoient aucun ſecours, & que l'armée ſubſiſteroit difficilement pendant l'hiver. Les conditions furent bientôt réglées. Henri ne vouloit que de l'argent : Charles ne reſpiroit que la conquête de Naples, & s'engagea volontiers à lui payer ſept cents quarante-cinq mille écus, outre une penſion de vingt-cinq mille écus pour lui & pour ſes héritiers. Ainſi, comme l'obſerve Bacon, la guerre & la paix remplirent également ſes coffres ; la premiere, de l'argent de ſes ſujets ; & la ſeconde, de celui de ſes ennemis.

1492.

**Il trompe ſes ſujets, dont il a reçu l'argent.**

**Il traite pour de l'argent avec Charles VIII.**

**L'impoſteur Perkin, ſuſcité par la ducheſſe de Bourgogne.**

Cependant la ducheſſe douairiere de

Bourgogne dressoit contre lui de nouvelles batteries. Nullement scrupuleuse sur les moyens de satisfaire sa haine implacable, elle ne rougit point de substituer à Simnel un autre imposteur, plus capable d'inquiéter le roi. C'étoit un jeune Juif Flamand, dont le pere s'étoit converti, & qui étoit né à Londres, où il avoit eu pour parrain Edouard IV, soupçonné d'intrigue amoureuse avec sa mere. On le nommoit Perkin, par corruption du nom de Pierre. Sa figure noble, ses manieres séduisantes, son génie délié, la souplesse & l'expérience qu'il avoit acquises par ses voyages, convenoient parfaitement au rôle qu'on lui destinoit.

Il se donne pour un duc d'York.

La duchesse lui apprit à contrefaire ce jeune duc d'York son neveu, assassiné par ordre de Richard III. Elle répandit de nouveau le bruit de son évasion, que les Anglois reçurent avidement. Perkin se montra d'abord en Irlande, sous le nom de Richard Plantagenet, & le peuple crédule n'eut pas de peine à le reconnoître. Charles VIII, alors en guerre avec Henri, invita le prétendu prince à venir en France, l'y reçut comme un vrai duc

d'York, & accrédita une fiction que l'amour du merveilleux faisoit adopter par la multitude. En traitant avec le roi d'Angleterre, il refusa de lui livrer cet objet de sa jalousie.

Perkin, alors obligé de quitter la France, va implorer la protection de la duchesse de Bourgogne. Celle-ci, après des doutes affectés & une apparence d'examen scrupuleux, l'embrasse avec des transports de tendresse, & se félicite d'avoir retrouvé un neveu, l'héritier des Plantagenet, le légitime successeur d'Edouard. Elle lui donne une garde, un train magnifique. Plusieurs Anglois de distinction viennent lui faire la cour & lui offrir leurs services. Le grand-chambellan lui-même, Guillaume Stanley, qui avoit contribué plus que personne au couronnement de Henri VII, forme des projets de révolte en faveur de son concurrent. La nation flotte dans l'incertitude; le roi sent le péril qui le menace, & met toute sa prudence à s'en garantir.

1493. Manœuvre de la duchesse de Bourgogne.

Stanley pour les rebelles.

Constater évidemment la mort du duc d'York, eût été la plus forte preuve de l'imposture. Mais de cinq personnes qui avoient trempé dans le meur-

Le roi découvre l'imposture.

tre, il n'en restoit que deux, dont le témoignage ne pouvoit être de grand poids. Henri vint à bout d'éclaircir le fond du mystere, par le moyen de ses espions. Il remonta jusqu'à la naissance de Perkin; il découvrit ses aventures, suivit la trace de la conspiration, pénétra le secret des conjurés; & afin de leur ôter toute défiance, il fit excommunier quelques-uns de ses espions comme leurs complices, abusant du ministere spirituel pour assurer le succès de sa politique. Clifford, l'un des principaux soutiens de l'imposteur, se laissa gagner, & contribua beaucoup aux découvertes. On publia dans le royaume l'histoire de Perkin, le détail de ses actions. On arrêta tout-à-coup plusieurs conjurés, dont l'exécution répandit la terreur parmi les autres. Le rang & les anciens services de Stanley étoient un obstacle à son procès. Une tête si illustre ne pouvoit tomber sans un grand éclat. Henri employa Clifford à sa vengeance. Ce seigneur vint se jeter à ses pieds dans la chambre du conseil, s'avoua coupable, offrit toutes les satisfactions qu'il exigeroit. Le roi lui ayant demandé le nom de ses com-

Jugement de Stanley.

plices, il nomma Stanley qui étoit présent, & l'accusa d'être le chef du complot. Henri parut n'en rien croire. Clifford insistant, Stanley fut mis en prison. Il confessa le fait, & périt sur un échafaud.

L'évidence de l'imposture & la justice sévere du monarque ne laissoient plus à Perkin que les ressources du désespoir. Il parut sur la côte de Kent avec six cents hommes; mais loin de trouver le peuple disposé en sa faveur, il vit ses soldats repoussés par les habitans du pays. De cent cinquante prisonniers, aucun n'échappa au supplice. Henri convoqua cette année un parlement, où fut fait le statut célebre, que personne ne pourroit être recherché pour avoir soutenu un roi actuellement régnant. Cette loi, favorable aux usurpateurs, dans le cas où l'usurpation seroit manifeste, étoit propre néanmoins à maintenir la tranquillité publique, lorsqu'il s'éleveroit des doutes sur le droit de succession. Henri, qui avoit suivi une regle toute contraire à l'égard des partisans d'York, craignoit sans doute que son exemple ne fût un jour imité. Le même parlement l'autorisa à faire lever les

1495. Parlement. Fameux statut.

Les bienveillances autorisées.

sommes promises sous le titre de *bienveillance.* C'étoit autoriser cette espece de taxe, contre laquelle on s'éleva dans la suite avec chaleur.

Ligue contre Charles VIII, conquérant de Naples.

Charles VIII, héritier des droits de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples, usurpé par les princes d'Aragon, venoit d'en faire brusquement la conquête, que le prudent Louis XI n'avoit eu garde d'entreprendre (1495). Aussi-tôt s'étoit formée contre lui une ligue formidable entre le pape Alexandre VI, l'empereur Maximilien, l'Aragon, Venise, &c. dans laquelle entra Henri VII, mais sans rien entreprendre de son côté. Tout avoit cédé d'abord à l'impétuosité françoise : il ne resta bientôt plus de François en Italie. Une entreprise téméraire, mal combinée, devoit avoir ce dénouement.

Perkin reçu en Ecosse.

Irrité de la démarche de Henri VII, le roi de France recommanda Perkin au roi d'Ecosse, Jacques IV, dont les dispositions n'étoient point favorables à l'Angleterre. Jacques se laissa tromper par l'imposteur, & lui donna même en mariage une de ses parentes. Une armée Ecossoise ravagea bientôt les frontieres. Perkin publia un manifeste,

où Henri étoit représenté comme un tyran. Celui-ci, toujours empressé à tirer de l'argent de ses sujets, se fit accorder un subside de cent vingt mille livres sterling avec deux quinziemes (*) L'avarice plutôt que le besoin exigeoient cette ressource. Le peuple, souvent révolté par des impôts nécessaires, ne peut souffrir patiemment ceux dont il connoît l'inutilité. On lui fournissoit un prétexte de rebellion : il se révolta.

Subside sans nécessité.

Les habitans de la Cornouaille prirent les armes. Ils avoient pour chefs un jurisconsulte & un artisan, auxquels se joignit le lord Audley, capable par sa naissance & par son ambition fougueuse de pousser vivement cette entreprise. Les rebelles s'avancerent jusqu'à Londres. Henri, après de sages précautions, les attaqua, les dissipa, & renvoya les prisonniers avec plus d'indulgence que n'en promettoit son caractere. Il marcha bientôt contre l'Ecossois : il lui fit faire des proposi-

1497. Révolte occasionnée par les impôts.

(*) L'usage étoit établi depuis quelque tems d'asseoir les impôts sur les biens mobiliers, & de lever un quinzieme, deux quinziemes, &c.

tions, qui furent hautement rejetées. On conclut seulement une treve de quelques mois.

Perkin n'a plus d'asyle.

Jacques avoit refusé de trahir Perkin; mais il le pria de se retirer ailleurs. La Flandre ne pouvoit plus lui servir d'asyle, parce que les Flamands, à qui l'interruption du commerce avec l'Angleterre faisoit un tort considérable, s'étoient accommodés avec Henri. Perkin se cacha quelque tems en Irlande. De là il passa en Cornouaille, où le feu de la sédition subsistoit encore. Le roi, qui ne souhaitoit, disoit-il souvent, que de voir les rebelles & les factieux, témoigna une grande joie de son arrivée, & se hâta de prévenir ses progrès. En paroissant, il désarma les rebelles. Perkin se réfugia dans une église. Sa femme fut prisonniere & traitée avec distinction. Il se remit lui-même entre les mains de Henri, qui lui promettoit sa grace. On le promena par les rues de Londres, exposé aux insultes de la populace; on lui fit faire l'aveu de ses aventures; on l'enferma dans une prison. S'étant évadé, il fut repris, & envoyé à la Tour.

Il est arrêté.

Fin de cet Imposteur.

Un génie si intrigant, après avoir

joué un si grand rôle, ne pouvoit s'accoutumer à l'infortune. Il se ménagea une correspondance avec le comte de Warwick prisonnier comme lui. L'un & l'autre devoient se sauver, après avoir tué le gouverneur. Leur complot ayant été decouvert, Perkin, désormais indigne de pardon, subit le supplice qu'il méritoit. Henri saisit l'occasion de se défaire de Warwick. Accusé d'avoir voulu troubler l'état & soulever le peuple, ce malheureux prince, seul reste des Plantagenet, fut condamné à mort & exécuté. Le roi prétexta, pour colorer cet acte de tyrannie, que Ferdinand roi d'Aragon, dont il vouloit faire épouser la fille au prince de Galles, Arthur, refusoit de consentir au mariage, tant qu'il resteroit quelque rejeton de la maison d'York. Comme si une telle victime avoit dû être immolée à l'intérêt.

1499. Exécution du comte de Warwick.

Arthur épousa quelque tems après Catherine d'Aragon, & mourut six mois après, sans avoir, disoit-on, consommé le mariage. Le nouveau prince de Galles, (depuis Henri VIII) âgé de douze ans, reçut malgré lui pour épouse la veuve de son frere.

Mariage du prince de Galles avec Catherine d'Aragon.

Henri vouloit cette alliance, & il obtint la dispense du pape. Mariage funeste aux deux époux & à l'église! Le roi accorda en même tems sa fille ainée à Jacques IV. On lui représenta que c'étoit le moyen de soumettre un jour l'Angleterre à l'Ecosse. Il répondit que cela serviroit plutôt un jour à réunir l'Ecosse à l'Angleterre. Nous verrons l'accomplissement de cette espece de prédiction.

Mariage de la fille de Henri avec le roi d'Ecosse.

Tout réussissoit au gré de ses vœux. L'Europe admiroit sa politique; Ferdinand le Catholique, époux d Isabelle reine de Castille, maître de l'Espagne entiere, d'où il avoit chassé les Maures, lui étoit uni par intérêt; l'archiduc Philippe, gendre de Ferdinand, lui faisoit en quelque sorte la cour; le pape Alexandre VI cultivoit son amitié; Louis XII, qui avoit succédé à Charles VIII en 1498, consumoit dans les guerres d'Italie les forces de la France. Henri n'ayant plus d'ennemi à craindre, donna carriere à sa passion dominante. Injuste & cruel par avarice, il vexa, il opprima ses sujets. Deux ministres animés de ses sentimens, Empson & Dudley, devinrent les fléaux de la nation. Les

1503.

Le roi respecté en Europe.

Son avarice insatiable.

jugemens arbitraires, les amendes, les compofitions en argent, les taxes odieufes & inutiles, groffirent tellement le tréfor, qu'on le fait monter à deux millions fept cents cinquante mille livres fterling. Une rigide économie l'augmentoit de jour en jour; & plus Henri avançoit en âge, plus il étoit dévoré de cette foif ardente des richeffes, que rien ne peut fatisfaire. Son activité, fa vigueur, fa prudence, fon amour de la paix, fon courage à la guerre, n'ont pu effacer la flétriffure qu'une paffion fi odieufe a laiffée fur fa mémoire. Il avoit pour maxime qu'*un roi pauvre n'eft roi qu'à demi* : maxime vraie à certains égards, mais qui, en infpirant aux rois une fage économie, ne doit pas leur faire oublier que leur principale force eft dans l'affection de leurs fujets. Aux approches de la mort, il crut expier fes injuftices par des aumônes & des fondations, plus propres quelquefois à tromper la confcience qu'à fatisfaire le fouverain juge. Il expira dans la cinquante-deuxieme année de fon âge.

1509. Mort de Henri VII.

Politique de ce prince pour augmenter fon pouvoir.

Nul roi, depuis la grande-charte, n'avoit régné en Angleterre avec tant

d'empire que Henri VII. Il eut toujours pour systême, comme Louis **XI**, d'abaisser les grands & de les tenir dans une étroite sujétion. Ses ministres furent des évêques & des gens de robe, qui, tenant de lui leur fortune, étoient esclaves de ses volontés. Il réussit par sa fermeté & sa constance, à empêcher les seigneurs d'entretenir cette foule de partisans, qui s'engageoient à leur service, qui prenoient leur livrée, & qui étoient les instrumens de leurs injustices & de leurs révoltes.

Les grands affoiblis.

Particularité à ce sujet.

On rapporte à ce sujet un trait remarquable. Le comte d'Oxford, général & favori de Henri VII, devant le recevoir un jour dans son château, assembla tous ses cliens pour rendre cette réception plus magnifique. Le roi les trouva rangés en haie. Il témoigna son étonnement de voir cette multitude de gens au service du comte. Celui-ci avoua que la plupart ne lui appartenoient que pour représenter dans les grandes occasions. « En vé» rité, mylord, dit alors Henri, je
» vous remercie de votre bonne che» re; mais je ne peux consentir que
» l'on enfreigne mes loix sous mes

» yeux ; mon procureur général en » conférera avec vous. » Oxford n'en fut pas quitte, dit-on, pour moins de quinze mille marcs d'argent.

La nobleſſe appauvrie.

En accordant à la nobleſſe le pouvoir d'aliéner les terres & de rompre les anciennes ſubſtitutions, Henri procura au peuple le moyen d'augmenter ſa propriété, & de diminuer celle des barons, que le goût du luxe engageoit dans de nouvelles dépenſes. Il eſt évident que plus les barons s'appauvriſſoient, plus ils devoient s'affoiblir, & que plus le goût de la propriété animoit le peuple laborieux, plus le royaume devoit être floriſſant.

Commerce gêné par les prohibitions, &c.

Les arts, le commerce & l'induſtrie faiſoient chaque jour des progrès. On ignoroit cependant encore les principes de politique qui en multiplient les avantages. Tout intérêt de l'argent, les profits du change, l'exportation de la monnoie & des lingots, furent ſévérement défendus ſous ce regne ; on fixa le prix des laines, des chapeaux, des gages des laboureurs, &c. On défendit à quiconque avoit moins de vingt ſchellings de revenus, de mettre ſes enfans en apprentiſſage ; on défendit d'enclorre les champs,

de tenir des fermes. C'étoient autant d'entraves pour l'induſtrie & le commerce. De pareilles loix, ou ne s'exécutent point, ou produiſit plus de mal que de bien : car le commerce languit ſans la liberté; & défendre un profit honnête, c'eſt exciter aux profits exorbitans & fraduleux.

Loix pour la juſtice.

Henri VII fit des loix ſages pour l'adminiſtration de la juſtice, pour la punition des meurtriers, pour ſoumettre aux peines capitales les eccléſiaſtiques criminels. Voilà ſans doute ce qui l'a fait ſurnommer par quelques-uns le Salomon d'Angleterre ; titre qu'on ne lui donneroit pas aujourd'hui, parce qu'on juge mieux de tout.

Navigation; renaiſſance des lettres, &c.

La découverte du nouveau monde par Chriſtophe Colomb en 1492; la route inconnue que les Portugais s'ouvrirent peu d'années après, vers les Indes, par le cap de Bonne-Eſpérance; la priſe de Conſtantinople par les Turcs en 1453, ſuivie de la renaiſſance ou plutôt de la propagation des lettres en Europe; l'invention de l'imprimerie, vers l'an 1440, cet art de répandre par-tout les lumieres & trop ſouvent les erreurs; la perfection de l'artillerie, ſi propre à changer toute la méthode de

de la guerre, font des événemens mémorables qui annonçoient de grandes révolutions. Les arts polissent les mœurs, les lettres éclairent l'esprit, le commerce enrichit les peuples, la navigation étend le commerce & facilite les conquêtes. De là ces nouveaux penchans, ces nouvelles idées, ces nouveaux principes, ces nouveaux systêmes, dont les effets, tantôt avantageux, tantôt funestes, vont rendre l'histoire si intéressante. C'est par de lents progrès que la raison dissipe les préjugés & réforme les abus. C'est par de violentes secousses que les états parviennent à une consistance solide & à une sage législation.

---

## HENRI VIII.

L'ANGLETERRE, mécontente du gouvernement dur de Henri VII, fut d'autant plus charmée de voir son fils monter sur le trône, que ce jeune prince, âgé de seize ans, prévenoit par sa figure, par son esprit, par ses manieres affables, par la franchise & la vivacité de son caractere. On ne prévoyoit pas que les passions en feroient dans la

1509. Commencemens heureux de ce regne.

ſuite un tyran. Ses premieres démarches répondirent à l'eſpérance de la nation. Il choiſit pour ſes miniſtres ceux qui avoient le mieux ſervi ſous ſon pere. Empſon & Dudley furent immolés à la haine publique. Comme leurs vexations ne pouvoient être imputées qu'aux ordres du prince & aux abus de la prérogative, on leur ſuppoſa des projets de conſpiration ; & en les condamnant, on eut moins d'égard aux regles de la juſtice qu'au deſir de ſatisfaire les peuples. Le roi conſomma enfin ſon mariage avec Catherine d'Aragon, princeſſe douce & vertueuſe, dont la dot, ainſi que le douaire, étoit fort conſidérable, & qu'il eût été dangereux de renvoyer, parce que l'alliance d'Eſpagne dépendoit de ce mariage. Henri aimoit les plaiſirs, les fêtes. Sa dépenſe fut proportionnée au tréſor qu'un pere avare lui avoit laiſſé. La muſique & la littérature faiſoient ſes délices. Rien n'annonçoit la tyrannie, tout préſageoit un regne paiſible & glorieux. Le tems & les conjonctures développent le caractere des hommes.

Mariage du roi conſommé.

Goût des fêtes & de la littérature.

Louis XII. Ferdinand.

Les guerres d'Italie fixoient alors l'attention de l'Europe. Louis XII, après avoir conquis le Milanès, ſur

lequel il avoit des prétentions, s'étant ligué avec Ferdinand roi d'Aragon, pour la conquête du royaume de Naples, avoit été dépouillé par ce prince fourbe & ambitieux, dont le surnom de catholique masquoit les adroites perfidies. La ligue de Cambrai excita un nouvel embrasement. Jules II, pape guerrier, en fut le principal auteur. Oubliant le soin des ames pour agrandir le domaine du siege de Rome, il s'unit contre la république de Venise avec l'empereur Maximilien, le roi de France & le roi d'Aragon. La valeur françoise réduisit bientôt les Vénitiens aux dernieres extrêmités. Mais dès que le pape fut en possession de ce qu'il vouloit avoir, il intrigua contre Louis XII, attaqua le duc de Ferrare son allié, sollicita les Suisses, & Ferdinand, & Henri VIII, de prendre parti dans cette guerre odieuse. Louis, ne pouvant regarder le pape que comme un ennemi mortel, entreprit de le vaincre par les armes, & de le faire déposer par le concile de Pise. Nul danger n'effrayoit le vieux pontife. Il fulmina des anathêmes contre les évêques assemblés à Pise; il prit en personne la Mirandole, après avoir

1510. Ligue de Cambrai. Jules II.

Jules ennemi de la France.

Il gagne Henri.

signalé son courage dans les opérations du siege ; il engagea le roi d'Angleterre à tenter une invasion en France, lui faisant espérer le titre de *roi très-chrétien*, dont les rois de France jouissoient depuis Louis XI. La gloire de servir le pape & de conquérir des provinces, excita l'ambition du jeune roi. Le parlement lui accorda volontiers des subsides pour une entreprise agréable à la nation.

1512. Guerre avec la France ; ruse de Ferdinand.

Ferdinand, tout occupé de ses intérêts, lors même qu'il sembloit combattre pour ceux des autres, persuade à Henri d'envoyer ses troupes, non à Calais selon la coutume, mais à Fontarabie, où elles seroient à portée de s'emparer de la Guienne avec le secours des Espagnols. Son dessein étoit de les employer à la conquête de la Navarre, qu'il méditoit pour lui-même. Jules II avoit excommunié Jean d'Albret, roi de Navarre, comme adhérant au concile de Pise ; & la dépouille d'un prince excommunié étoit digne de Ferdinand le Catholique. Les Anglois ne furent pas plus tôt arrivés, sous la conduite du marquis de Dorset, qu'il proposa cette expédition en général, comme un moyen de conquérir plus sûrement

Usurpation de la Navarre.

la Guienne. Dorset pénétra les vues du monarque, & ne voulut point envahir un état auquel il n'avoit pas ordre de faire la guerre. Son séjour à Fontarabie n'en fut guere moins utile à l'Espagnol. Les François craignirent des forces supérieures; la Navarre, n'étant pas secourue, tomba entre les mains de Ferdinand; Dorset partit sans avoir rien pu entreprendre.

Quoique cette guerre ne produisît nul avantage aux Anglois, elle nuisit beaucoup au roi de France. Obligé de rappeler ses troupes pour la défense du royaume, Louis perdit toutes ses conquêtes en Italie. Jules II triompha de ses disgraces; Léon X, successeur de Jules, anima encore contre lui le roi d'Angleterre. L'autorité pontificale étoit toujours si respectée, qu'un vaisseau qu'il envoya avec des vins & des jambons pour la cour, fut reçu, dit-on, avec une sorte d'enthousiasme, & servit à enflammer le courage de la nation. Un subside du parlement facilita les préparatifs. Le célebre Thomas Wolsey, alors tout-puissant, servit avec ardeur les inclinations du souverain.

1513. Louis perd ses conquêtes.

Ce ministre, qui devint l'un des

Wolsey, ministre.

principaux personnages de son siecle, étoit fils d'un boucher, mais distingué par son esprit, ses talens & ses lumieres. Simple ecclésiastique, il avoit trouvé accès à la cour de Henri VII, & avoit été employé avec succès à quelques commissions délicates. Sa fortune s'éleva rapidement sous Henri VIII. Le comte de Surrey, qui partageoit avec l'évêque de Winchester l'autorité du ministere, jaloux de ce prélat, crut pouvoir diminuer son crédit en procurant à Wolsey les bonnes graces du roi. Le nouveau courtisan eut bientôt captivé son maître. L'insinuation, la flatterie, le goût des plaisirs, & même l'amour des lettres, le rendirent si agréable, qu'il enleva toute la faveur. Voyant la carriere ouverte à son ardente ambition, il persuada au jeune roi d'éloigner les anciens ministres, & de confier les affaires à un homme qui fût de son choix, qui pût l'instruire en l'amusant. C'étoit se désigner soi-même. D'abord admis au conseil, il parvint tout-à-coup au rang de seul & premier ministre. Une avidité insatiable, une hauteur excessive, un faste insolent, lui firent beaucoup plus d'ennemis qu'il ne pouvoit

Comment il parvient à la plus haute fortune.

se faire de partisans par son habileté, sa générosité & sa politique.

La France attaquée.

Comme Henri étoit plein d'ardeur pour la guerre, Wolsey en fit le principal objet de ses soins. Une flotte angloise, se présenta devant Brest, & fut obligée de se retirer. Les François tenterent une descente sur la côte de Sussex, & ne réussirent pas mieux. C'étoit dans le continent que devoient se porter les grands coups. Les Anglois y pénétrerent par Calais. Les Suisses délivrés du joug de la maison d'Autriche, dès le commencement du quatorzieme siecle, peuple respectable par ses mœurs & son courage, vendoient leurs services aux puissances, en conservant leur fierté républicaine. C'étoit la meilleure infanterie de l'Europe; & leur exemple apprenoit que l'infanterie doit faire la force des armées. Furieux contre Louis XII, qui avoit eu l'imprudence de les offenser, ils étoient prêts à envahir la Bourgogne. L'empereur Maximilien avoit promis de les renforcer par un secours de huit mille hommes. Quoiqu'il eût déjà touché cent vingt mille écus, il manqua de parole, & pour se disculper, il vint joindre Henri avec quelques trou-

Maximilien & les Suisses ligués avec les Anglois.

pes, se mit à sa solde, & ne rougit point de recevoir une paie de cent écus par jour. La puissance & la fierté autrichiennes ne brillerent que dans ses successeurs.

Siege de Térouane. Térouane, ville située sur les frontieres de Picardie, étoit investie par les Anglois. Un corps de huit cents chevaux traversa leur camp, porta des provisions aux assiégés, & se retira presque sans perte. Les ennemis se vengerent de cet affront à la bataile de

Bataille de Guinegate. Guinegate. La cavalerie françoise, si fameuse par ses exploits & par son courage, saisie d'une terreur panique, s'enfuit avec une honteuse lâcheté; & l'on nomma cette bataille *la journée des éperons*, parce qu'on y fit à peine usage des armes. Henri VIII, au lieu de profiter de la victoire & de pénétrer dans l'intérieur du royaume, re-

Prise de Tournai. tourna finir le siege de Térouane: il prit ensuite Tournai, dont la conquête ne pouvoit lui être utile. Les Suisses, sur le point de s'emparer de Dijon, s'accommoderent avec la Trémoille, gouverneur de la province, qui leur promit ce qu'ils voulurent, s'attendant bien à être désavoué par la cour. Leur départ accéléra celui de

Henri. Ainsi une des campagnes les plus dangereuses pour la France ne procura aux ennemis aucun avantage réel, & ne servit qu'à faire connoître leur imprudence.

Le roi d'Ecosse, Jacques IV, déclaré pour les François, ravageoit le Northumberland, à la tête de cinquante mille hommes de mauvaises troupes. Les Anglois lui livrerent la bataille de Flouden, où il fut tué avec une grande partie de la haute noblesse. Henri se montra modéré dans la victoire, & fit la paix avec la reine d'Ecosse, devenue régente. Les Ecossois battus.

Cependant Louis conjuroit l'orage. Après tant de guerres malheureuses, tant de perfidies cruelles qu'il avoit essuyées, ce bon roi ne pensoit plus qu'à rendre le calme à son royaume. Il appaisa Léon X, en renonçant au concile de Pise transféré à Lyon, & il fut délié des anathêmes dont les suites étoient ordinairement si funestes. Il offrit à Ferdinand sa fille Renée en mariage, pour l'un ou l'autre de ses petits-fils, avec la cession de ses droits sur le Milanès; & l'empereur Maximilien, ainsi que le roi d'Aragon, consentit volontiers à une 1514. Louis XI finit la guerre.

treve, où ils trouvoient l'avantage de leur famille.

Henri s'unit à la France par dépit.

Henri VIII fut d'autant plus irrité de la conduite de ſes alliés, que le prince d'Eſpagne, Charles d'Autriche, devoit épouſer ſa ſœur Marie. Pour lui faire ſentir ſon indignation, il réſolut de s'allier avec la France. Il accorda la princeſſe à Louis XII, qui lui céda Tournai, & promit de lui payer un million d'écus. On convint par le traité de paix de ſe donner mutuellement du ſecours en cas de guerre. Marie n'avoit que ſeize ans; Louis en avoit cinquante-trois. Sa paſſion pour une jeune & charmante épouſe lui coûta la vie. Il étoit d'une ſanté trop foible qui ſe conſuma dans les plaiſirs.

Mort de Louis XII.

La France perdit un roi ſurnommé à juſte titre le pere du peuple, dont la paſſion dominante étoit l'amour de ſes ſujets & le deſir de les rendre heureux. Sans les guerres d'Italie, où il ſe laiſſa trop entraîner par les circonſtances, que de bien n'auroit-il pas fait au royaume? Sa veuve épouſa ſecrétement à Paris Brandon, duc de Suffolk. François I favoriſa leur mariage, craignant que Henri ne ſe ménageât, par le moyen de ſa ſœur, quelque alliance

plus utile. Il appaifa le reffentiment de ce prince, irrité contre les deux époux.

L'Angleterre jouit alors d'une tranquillité peu connue auparavant. Wolfey la gouvernoit avec d'autant plus d'empire, qu'en affectant de ne fuivre que les volontés du roi, il faifoit entrer le roi dans toutes fes vues. C'étoit en apparence un compagnon de plaifirs, & en effet un miniftre abfolu. On le vit entaffer bénéfices fur bénéfices; poffédant tout à la fois l'archevêché d'York, les évêchés de Durham & de Winchefter, & partageant les revenus de plufieurs autres fieges, dont les titulaires Italiens ne réfidoient point. A ces immenfes poffeffions, il joignit la dignité de cardinal. Sa maifon, compofée de huit cents perfonnes, parmi lefquelles fe trouvoit beaucoup de nobieffe, annonçoit une magnificence royale. Jamais eccléfiaftique dans le royaume n'avoit porté avant lui de l'or & de la foie. La croix d'York le précédoit toujours, quoique dans le diocefe de Cantorbéry, au mépris des privileges du primat. Ce dernier fe démit de la dignité de chancelier, qui paffa entre les mains de Wol-

1515.
Grandeur & richeffe de Wolfey.

fey. Fox, ancien miniſtre, évêque de Wincheſter, quitta la cour, où il n'étoit rien, en recommandant au roi de ne pas ſouffrir que le ſerviteur fût plus grand que le maître. *Je ſais*, repliqua Henri, *me faire obéir de tous mes ſujets*. Le cardinal favoriſoit les ſciences, protégeoit & enrichiſſoit les gens de lettres. Leurs éloges répondoient à ſa générosité, tandis que le peuple étoit ébloui de ſa magnificence. Les rois eux-mêmes furent bientôt obligés de lui faire en quelque ſorte la cour.

Il s'attachoit les gens de lettres.

François I brouillé & réconcilié avec la cour d'Angleterre.

François I, prince vaillant, à qui il ne manquoit qu'une ſage politique pour effacer tous les ſouverains de l'Europe, ayant renouvellé avec Henri VIII le traité fait par Louis, paſſa en Italie, où l'entraînoit l'ardeur des conquêtes. Il gagna ſur les Suiſſes la ſanglante bataille de Marignan, & reprit le Milanès ſur Maximilien Sforce, qui ſe contenta de vivre en France d'une penſion qu'on lui accorda. La gloire du vainqueur excita la jalouſie du roi d'Angleterre, Wolſey entra par intérêt dans ſa paſſion. Il jouiſſoit des revenus de l'évêché de Tournai, & il voyoit avec dépit un évêque titulaire

de ce ſiege, protégé à la cour de France. Le moindre reſſentiment du miniſtre pouvoit allumer une guerre. Un ambaſſadeur Anglois excita l'empereur Maximilien à prendre les armes; mais cette entrepriſe ne réuſſit point. Les Allemands furent chaſſés d'Italie. Henri & Wolſey semblerent perdre de vue leur objet.

Charles roi d'Eſpagne.

Charles d'Autriche, fils de Philippe le Beau, qui avoit épouſé l'héritiere de Caſtille & d'Aragon, poſſédoit toute l'Eſpagne depuis la mort du roi Ferdinand ſon grand-pere, en 1516. Né avec des talens ſupérieurs qu'une bonne éducation avoit cultivés, il paroiſſoit déjà, quoique fort jeune, capable d'inquiéter François I. Il avoit promis d'épouſer ſa fille, encore au berceau; mariage trop incertain pour former une alliance ſolide. François, comprenant que celle d'Angleterre lui ſeroit plus avantageuſe, s'efforça de regagner l'affection de Wolſey. Il flatta ſon orgueil, il affecta de le conſulter ſur les choſes les plus ſecretes, il lui perſuada que ſes conſeils étoient pour lui des oracles. Bonnivet, ambaſſadeur de France à Londres, ménagea ſi habilement les paſſions du miniſtre,

1518. François premier gagne Wolſey.

qu'il l'engagea à faire restituer Tournai. On convint que la princesse Marie d'Angleterre épouseroit le Dauphin; (l'un & l'autre étoient enfans) que Tournai serviroit de dot à la princesse; que François I paieroit six cents mille écus, en dédommagement de ce qu'avoit coûté la citadelle nouvellement construite; & qu'il donneroit douze mille livres de pension au cardinal, qui sacrifioit les revenus de l'évêché. Calais auroit été peut-être vendu de même, si l'on avoit pu espérer d'y faire consentir la nation.

Tournai rendu à la France.

Les desirs de Wolsey croissoient avec sa puissance. Il ne se croyoit point assez élevé, tant qu'il voyoit quelque chose au-dessus de lui. Campeggio, légat du pape, étoit venu solliciter une décime sur le clergé d'Angleterre, sous prétexte de résister aux Turcs, dont les entreprises devenoient de plus en plus redoutables. Comme de pareilles contributions n'avoient souvent tourné qu'au profit de la cour romaine, le clergé refusa d'y consentir. Le légat ayant été rappellé, son titre & ses pouvoirs furent accordés au ministre. On le vit alors augmenter son faste & ses prétentions;

Légation de Wolsey.

Orgueil & despotisme du légat.

L'archevêque primat de Cantorbéry lui écrivoit, *votre très-affectionné frere.* Il s'en plaignit comme d'une injure. Le primat informé de ses plaintes, dit froidement : *ne voyez-vous pas que cet homme est ivre d'un excès de prospérité ?*

Bientôt Wolsey établit une cour ecclésiastique, dont l'autorité arbitraire ressembloit fort à celle de l'inquisition. Ce prélat, décrié par la licence de ses mœurs, s'érigea en réformateur rigide des laïques même, &, ce qu'il y a de plus étrange, il admit pour juge dans son tribunal, un homme scandaleux qu'il avoit lui-même condamné comme parjure. Le despotisme révolte toujours, sur-tout dans la puissance spirituelle, essentiellement modérée & charitable. Les plaintes parvinrent jusqu'aux oreilles du roi ; il témoigna son mécontentement ; Wolsey mit des bornes à sa jurisdiction.

Cour ecclésiastique.

Un nouvel événement changea tout-à-coup la face de l'Europe. L'empereur Maximilien étant mort, deux illustres compétiteurs briguerent sa place, François I & le roi d'Espagne (que j'appellerai désormais Charles-Quint), rivaux dignes de partager

1519. Charles-Quint empereur.

les suffrages; le premier, par sa générosité, sa franchise & sa valeur, le second, par sa prudence & sa profonde politique. Celui-ci l'emporta; & la couronne impériale, jointe à celle d'Espagne, aux états de la maison d'Autriche & de la maison de Bourgogne, aux conquêtes du nouveau monde, sembla l'élever au faîte des grandeurs humaines. Quoique ces deux princes eussent montré dans leurs poursuites, de l'émulation sans inimitié, la préférence donnée à l'un ne pouvoit manquer d'aigrir l'autre. Henri VIII, dans la situation avantageuse de sa fortune & de son royaume, auroit tenu la balance entr'eux, s'il avoit eu autant de politique que de pouvoir. Mais un souverain que les passions dominent, connoît peu les véritables intérêts de sa couronne. N'attendons de Henri que caprices & emportemens.

Il gagne Wolsey.

Le roi de France lui propose une entrevue à Calais. Tandis qu'on se prépare au voyage, Charles-Quint arrive à Douvres pour visiter le monarque: il s'insinue dans l'esprit de Wolsey, à force de flatteries, de caresses, & en lui faisant espérer la tiare,

unique objet où pût encore aspirer l'ambition du ministre. Léon X étoit jeune : cette espérance paroissoit frivole ; Wolsey la saisit néanmoins avec joie, & s'attacha secrétement à l'empereur.

A peine Charles-Quint fut-il parti, que le roi passa la mer avec toute sa cour. Celle de France se rendit à Ardres. De part & d'autre on étala une magnificence inouie. Les deux rois se donnerent les plus grandes marques de confiance, se visiterent sans gardes & sans suites, passerent le tems en fêtes & en tournois, où l'un & l'autre se distingua par son adresse ; ils se séparerent sans avoir rien fait de sérieux. Henri alla voir l'empereur à Gravelines. Ce dernier, plus fin & plus habile que son rival, lui fit oublier tout ce qu'il avoit promis à François, l'intérêt même qu'il avoit à maintenir l'équilibre entre les puissances. Wolsey se laissa prendre par de nouvelles promesses. Les revenus de deux évêchés d'Espagne augmenterent encore sa fortune, déjà si prodigieuse qu'elle égaloit presque les richesses de la couronne.

1520. Entrevue de Henri VIII & de François I.

Charles réussit mieux que François.

1521.

On vit bientôt les premieres étin-

Henri se déclare contre la France.

celles du feu qui devoit embraser l'Europe. Les François s'emparerent de la Navarre pour y rétablir la maison d'Albret ; ils pénétrerent jusques dans la Castille. Les Castillans les repousserent, & la Navarre fut reprise. D'un autre côté Robert de la Marck, duc de Bouillon, osa déclarer la guerre à l'empereur. Charles-Quint ne doutant point que ce ne fût à l'instigation du roi de France, leva une puissante armée ; & commença une guerre ouverte. Henri se montroit neutre ; il offroit sa médiation. Des conférences s'ouvrirent à Calais. L'empereur, qui connoissoit la partialité du roi d'Angleterre, demanda la Bourgogne, & que François I renonçât à l'hommage de la Flandre & de l'Artois. Ces propositions ayant été rejetées comme il convenoit, Wolsey conclut avec l'empereur & avec le pape une ligue offensive contre la France.

Procès du duc de Buckingham.

Le ministre, décidant de tout au-dehors, avoit tout pouvoir au-dedans. Il fit faire le procès au duc de Buckingham, le premier seigneur du royaume, qui avoit eu le malheur de lui déplaire. Buckingham descendoit, par les femmes du duc de Glocester.

fils d'Edouard III. Infatué des chimeres de l'astrologie & des conseils d'un moine visionnaire, il s'étoit flatté de l'espérance de succéder un jour à la couronne; il avoit même médité quelque dessein contre le roi. Son crime venoit plutôt d'imprudence que de malice; & l'exécution de sa sentence fut attribuée à la haine du cardinal.

Naissance du luthéranisme.

Léon X.

Depuis quelques années les disputes du luthéranisme agitoient l'Europe. La part qu'y prit le roi d'Angleterre, les révolutions qu'elles produisirent, en font un objet important de cette histoire. Léon X, (Médicis) propre à briller sous la tiare, plutôt qu'à bien gouverner l'église; ami des lettres, des talens, des plaisirs, de la magnificence, mais préférant les intérêts temporels à ceux de la religion; après avoir épuisé son trésor, imagina, pour le remplir, un moyen trop souvent employé à des usages profanes. Il fit publier des indulgences, sous prétexte d'une guerre contre les Turcs & de la construction d'une église. Ces indulgences se distribuerent en Allemagne à prix d'argent, de la maniere la plus scandaleuse. Les dominicains avoient eu commission de les

Vente d'indulgences.

prêcher ; &, felon l'ufage & les préjugés du fiecle, ils avoient franchi dans leurs fermons toutes les bornes du vrai & même de la décence. Les auguftins, jaloux de n'avoir pas été préférés, & d'avoir perdu un avantage qu'ils regardoient comme un privilege, trouverent un vengeur dans Martin Luther, théologien de leur ordre ; génie ardent, fougueux, opiniâtre, inflexible, déjà prévenu contre l'églife romaine.

Luther trouve matiere à des invectives.

Malheureufement des fuperftitions groffieres, des abus révoltans, introduits par l'ignorance ou par l'intérêt, fourniffoient matiere à de violentes invectives. Le culte étoit mêlé de vaines pratiques ; la théologie pleine de fauffes fubtilités ; le clergé endormi dans la pareffe & le défordre ; la cour de Rome accufée d'ufurpations, de rapines, de politique frauduleufe ; les chofes faintes proftituées fouvent à une fordide cupidité ou à une ambition impardonnable. On ne ceffoit de demander la réforme dans l'églife & dans fes membres. Ni le concile de Conftance, ni même celui de Bâle, où l'on reftreignit la puiffance pontificale, n'avoient corrigé les plus grands

abus ; & les esprits moins superstitieux, irrités contre le désordre, pouvoient aisément être entraînés à la révolte. Luther saisit la conjoncture. La chaleur d'une dispute théologique l'emporta, comme tous les esprits passionnés & enthousiastes, au-delà du but qu'il se proposoit d'abord. Après avoir déclamé contre le trafic des indulgences, il attaqua les indulgences même, l'autorité spirituelle du pape, & plusieurs dogmes de l'église.

Ses écrits pleins de fiel & de fureur, répandus dans toute l'Europe par l'impression, firent d'autant plus de ravage, qu'il fondoit la plupart de ses sentimens sur des exemples de l'antiquité & sur des passages de l'Ecriture, auxquels on ne pouvoit répondre sans des lumieres très-peu communes alors. Sa doctrine flattoit les princes en leur fournissant un prétexte de secouer le joug de Rome, & de s'enrichir des biens ecclésiastiques. Elle flattoit les peuples, non-seulement par le goût de la nouveauté, par l'attrait de la liberté, mais par un rigorisme qui leur donnoit des idées chimériques de perfection, peut-être aussi séduisantes pour l'amour-

Ce qui lui procure de grands succès.

propre que le relâchement de la morale. L'électeur de Saxe & d'autres souverains de l'Empire embrasserent bientôt les sentimes de Luther.

Henri VIII écrit contre Luther ;

L'Angleterre, où il restoit beaucoup de Lollards qui suivoient presque les mêmes opinions, se seroit déclarée sans doute en sa faveur, si Henri VIII y avoit eu quelque penchant. On verra dans la suite, que la religion du prince devenoit aisément celle des sujets. Mais outre que Henri étoit attaché aux anciens principes, il haïssoit personnellement Luther, qui tournoit en ridicule les ouvrages de son auteur favori, saint Thomas d'Aquin. La vanité & le ressentiment, plutôt que le zele, lui firent prendre la plume contre le moine Allemand. Il y gagna le titre de *défenseur de la foi*, que lui donna Léon X & que les rois d'Angleterre ont toujours conservé depuis.

Mais le luthéranisme s'étend toujours.

Le luthéranisme n'en fit pas moins de progrès ; la persécution même lui attira des prosélytes, & changea l'erreur en fanatisme. C'étoit à qui insulteroit plus indécemment au pape & à l'église. On leur prodiguoit les noms d'antechrist & de Babylone ; langage digne de ces furieux théolo-

giens, qui prétendoient réformer le monde en y allumant le feu de la discorde.

1522.
Guerre de France.

Après la mort prématurée de Léon X en 1521, Charles-Quint fit élire son précepteur, Adrien VI, dont le grand âge laissoit encore à Wolsey l'espérance de satisfaire son ambition. L'empereur passa en Angleterre, calma le chagrin du cardinal par de nouvelles promesses, renouvella le traité conclu avec le roi; & celui-ci, sans aucune raison plausible, déclara la guerre à la France. L'amiral Surrey débarque à Calais, investit Hesdin, leve le siege. François I, tranquille de ce côté-là, perd le Milanès & Gênes, faute d'envoyer de l'argent à Lautrec son général, qui d'ailleurs s'étoit attiré la haine des habitans. Pour soutenir la guerre avec succès, il falloit surtout de l'économie, & les finances se dissipoient en plaisirs. L'année suivante, Henri envoya une armée contre les Ecossois, anciens & fidelles alliés de la France. Les factions qui les agitoient alors, les mettant hors d'état de soutenir une guerre, ils cesserent bientôt de lui donner de l'inquiétude; & toute son atten-

tion se tourna vers le continent. Comme le trésor de son pere étoit dissipé depuis long-tems, il eut recours aux voies arbitraires. Le parlement n'osa s'en plaindre. Mais au lieu d'un subside de huit cents mille livres sterling qu'on demandoit, les communes n'en accorderent que la moitié ; & Wolsey étant venu s'informer des raisons de ce refus, la chambre lui répondit qu'elle ne devoit en rendre raison qu'à elle-même. Henri, choqué de la résistance du parlement, demeura plus de sept ans sans le convoquer. Il y suppléa par des taxes qui auroient soulevé le peuple sous un prince moins terrible.

Parlement qui accorde peu.

---

Un nouveau pape, Clément VII, ayant renouvellé la ligue de ses deux prédécesseurs avec l'Empire & l'Angleterre, François I se vit menacé d'une invasion funeste. Dans ces conjonctures, le connétable de Bourbon, le plus habile de ses généraux, persécuté par la haine de la duchesse d'Angoulême, mere du roi, sacrifia au ressentiment l'amour de la patrie & du devoir, & passa au service de Charles-Quint. Les Anglois attaquerent la Picardie, les Espagnols la Guienne,

1523. Evénemens de la guerre.

Le connétable de Bourbon.

Guienne, un corps de Lanſquenets la Bourgogne. La France réſiſta de tous côtés. Malheureuſement pour elle, l'armée d'Italie étoit ſous les ordres de Bonnivet, un de ces courtiſans que la faveur éleve aux places, ſans égard pour le mérite. Il ne fit que des fautes. Les Suiſſes, extrêmement fiers de leurs exploits, l'abandonnerent parce qu'ils ſe crurent mépriſés; le connétable de Bourbon battit à Rebec ſon arriere-garde, & reprit toutes les conquêtes des François. L'empereur & Henri VIII firent un nouveau traité, pour partager entr'eux les provinces qu'ils ſe flattoient d'envahir. Ils laiſſoient au duc de Bourbon la Provence & le Dauphiné avec le titre de roi. Ce grand général échoua au ſiege de Marſeille; les Impériaux furent chaſſés de Provence, après y avoir perdu la plus grande partie de leurs troupes; & François I auroit triomphé de tous ſes ennemis, ſi la fureur de conquérir le Milanès ne l'avoit encore entraîné au-delà des Alpes.

Bonnivet en Italie.

Traité de Henri & de Charles.

Les Impériaux chaſſés de Provence.

---

1525. Bataille de Pavie.

Charles-Quint, avec ſes immenſes poſſeſſions, n'avoit pas de quoi payer ſes ſoldats; ſoit parce que l'argent

étoit rare encore, soit parce qu'il n'avoit pas le pouvoir d'imposer arbitrairement des taxes à ses sujets. Le connétable de Bourbon engagea ses propres joyaux, pour lever à ses frais un corps de douze mille hommes, avec lesquels il entreprit de sauver Pavie. François, aussi imprudent que brave, s'étoit obstiné au siege de cette place, malgré les obstacles invincibles qu'il y rencontroit. Attaqué par les Impériaux, il perdit une bataille décisive; & après des prodiges de valeur, couvert de sang & de blessures, il tomba prisonnier entre leurs mains. L'empereur affecta dans son triomphe une modération hypocrite que sa conduite démentit bientôt. En paroissant desirer la paix, il la rendoit impossible par des conditions révoltantes.

Henri VIII mécontent de l'empereur.

Henri déjà mécontent de ses procédés & jaloux de son pouvoir, le devint encore davantage, lorsqu'il éprouva les effets de son orgueil. Ce grand politique, qui lui avoit toujours écrit da sa main, qui avoit toujours signé, *votre affectionné fils & cousin*; ivre d'une prospérité dangereuse, lui écrivoit par un secrétaire, & signoit simplement *Charles*. Il n'en falloit pas

tant pour blesser l'amour-propre du monarque. Wolsey se souvenoit d'ailleurs, que la tiare lui avoit échappé deux fois, malgré tant de promesses flatteuses. Le ressentiment, jusqu'alors caché dans son ame, n'en étoit que plus vif & plus profond. Il ne cherchoit qu'à rompre avec l'empereur, qui de son côté aigrissoit le mal en se plaignant de l'Angleterre. On fit enfin un traité avec la duchesse d'Angoulême, régente pendant la captivité de François. On promit de le faire sortir de prison à des conditions raisonnables. Une pension de cent mille écus, outre un million huit cents mille écus de dettes reconnues, fut le prix de ce traité; & le cardinal reçut pour son compte un présent considérable, car il lui falloit toujours donner.

Et Wolsey aussi.

Traité avec la France.

Cette alliance présageoit une guerre avec l'empereur. Le roi déploya sa prérogative pour avoir de l'argent. Des taxes colorées du nom de prêt exciterent de grands murmures. Plus les exactions étoient illégales, plus le peuple en étoit offensé. On les regardoit, non comme des secours nécessaires à l'état, mais comme des

Impôts; despotisme; murmures.

violences exercées par le despotisme. Les plaintes publiques vinrent aux oreilles du roi. Il déclara, pour les dissiper, qu'il ne vouloit rien prendre sur les sujets, que par voie de *bienveillance*. Un homme de loix ayant observé que les bienveillances avoient été abolies sous Richard III, la cour répondit que Richard étoit un usurpateur, que ses parlemens étoient des assemblées de factieux, que ses statuts ne pouvoient obliger un souverain légitime & *absolu*. Les juges prétendirent même que le roi pouvoit exiger par des commissions telle somme qu'il lui plairoit. On commençoit à sentir la tyrannie. Il s'éleva plusieurs révoltes. Henri n'eut pas de meilleur moyen pour les calmer, que d'accorder un pardon général. On déclamoit sur-tout contre Wolsey, qui tourmentoit les ecclésiastiques & les moines, en qualité de légat, comme il opprimoit les peuples en qualité de ministre. Alors il donna au roi un palais magnifique qu'il avoit bâti à Hampton-court. Les esprits pénétrans démêlerent sans peine le motif de cette fausse générosité.

Maximes de la cour sur les impôts.

Soulevemens.

François I avoit d'abord rejeté tou-

tes les propositions de son vainqueur ; aimant mieux, disoit-il, mourir en prison, que de consentir au démembrement de ses états. Les rigueurs d'une triste captivité ébranlerent enfin son ame. Il promit de céder la Bourgogne quand il seroit libre, & ses deux fils furent donnés pour otages. Ce prince, quoique plein d'honneur, ne se crut point obligé par une promesse que la violence avoit arrachée, & que les états de Bourgogne désavouerent hautement. Charles-Quint devoit le prévoir ; il devoit, ou se montrer plus généreux, ou mieux profiter de ses avantages. Son artificieuse politique échoua dans une affaire si importante.

1526.

François I délivre de sa prison.

A peine François étoit sorti de ses mains, qu'il signa contre lui une ligue avec le pape Clément VII, les Vénitiens & les autres princes d'Italie ; confédération dont le roi d'Angleterre fut déclaré le protecteur. Le connétable de Bourbon conquit cependant le Milanès. On lui en avoit promis l'investiture. N'ayant pas de quoi payer ses troupes, il les conduisit à Rome, & fut tué en escaladant la ville. Sa mort ne fit qu'inspirer plus

Ligue contre l'empereur.

1527.

Sac de Rome.

de fureur aux ſoldats. Rome priſe d'aſſaut, pillée, ſaccagée, éprouva des barbaries incroyables; & l'empereur pouſſa l'hypocriſie juſqu'à ordonner des prieres pour la délivrance du pape, tandis qu'il n'avoit qu'à écrire un mot pour le délivrer.

Nouveau traité avec la France.

Les rois de France & d'Angleterre étoient convenus de lui offrir deux millions d'écus, pour la rançon des jeunes princes, ſes otages, & de lui déclarer la guerre en cas de refus. Irrités plus que jamais, à la nouvelle du malheur de Clément VII, ils réſolurent de porter les armes en Italie. Wolſey s'embarqua pour avoir une conférence avec François I, qui alla en perſonne le recevoir à Amiens. On conclut un nouveau traité, par lequel Henri renonça aux anciennes & chimériques prétentions à la couronne de France; & ſon allié s'engagea pour lui-même & pour ſes ſucceſſeurs à payer cinquante mille écus de penſion aux rois d'Angleterre. Les deux rois envoient une ambaſſade à Charles-Quint. Il répond avec hauteur & avec inſulte, accuſant ſon rival d'avoir manqué de parole. Ces grands princes ſe donnent mutuelle-

Cartels de François & de Charles.

ment des démentis & des cartels. Quoique braves l'un & l'autre, ils s'en tinrent au défi. Mais l'ufage des duels commença dès lors à devenir plus commun. Ils étoient encore autorifés par les rois dans certains cas extraordinaires : ils furent employés par la vengeance dans les moindres occafions, & l'abfurdité du point d'honneur fut la fouveraine loi des guerriers.

Duels plus communs depuis.

Le tems approchoit où les paffions de Henri VIII devoient produire des fcenes étranges & fatales. Catherine d'Aragon, fon époufe, plus âgée que lui de fix ans, avoit perdu fa tendreffe. Une vertu douce & aimable ne pouvoit captiver ce cœur emporté dans fes defirs. Dès le commencement, on avoit élevé des doutes fur leur mariage, malgré la difpenfe obtenue de Jules II. De plufieurs enfans il ne refte au roi que la princeffe Marie. Le Lévitique menace de ftérilité l'époux de la veuve de fon frere. Cette menace lui frappoit l'efprit. Il commençoit à fe croire dans le cas de la malédiction ; &, felon le penchant naturel du cœur humain, plus il fouhaitoit le divorce, plus il cherchoit à convaincre fa confcience de l'illégi-

Henri penfe au divorce.

Anne Boleyn. timité de ſon mariage. Anne Boleyn, fille d'un bon gentilhomme, l'avoit charmé par tout ce que la beauté, les graces, l'eſprit ont de ſéduiſant. L'amour fortifia les ſcrupules. Ne pouvant ſéduire ſa maîtreſſe, ſoit que la vertu ou l'ambition la rendît ſévere, Henri réſolut d'en faire ſa femme. La doctrine de ſaint Thomas d'Aquin, ſon oracle, lui parut déciſive pour le divorce. Wolſey & d'autres prélats entrerent dans ſes ſentimens. Répudier la tante de Charles-Quint étoit une entrepriſe des plus haſardeuſes: tout fut employé pour y réuſſir.

1527. On ſollicite une bulle de divorce. Il falloit faire annuller à Rome la bulle d'un pape; choſe difficile à concilier avec l'autorité pontificale. Cependant Clément VII, encore priſonnier de l'empereur, & qui ne pouvoit trop ménager le roi d'Angleterre, prêta l'oreille aux propoſitions qu'on lui fit. Il donna commiſſion à Wolſey d'examiner, comme légat, la validité du mariage, & promit d'expédier enſuite la bulle du divorce. Mais ce pontife, avec beaucoup d'eſprit & d'adreſſe, manquoit de courage & de droiture. Charles-Quint, pénétrant ſes diſpoſitions, menaça de le faire

déposer, sous prétexte de bâtardise ; car on le croyoit fils naturel de Julien de Médicis. Il le flatta en même tems de rétablir la maison de Médicis, contre laquelle les Florentins s'étoient révoltés. Ce double motif de crainte & d'espérance agissoit fortement sur Clément VII. Mais pressé par les instances de Henri, il consentit de nouveau qu'on examinât son mariage : il joignit à Wolsey le cardinal Campeggio, sans promettre néanmoins de ne pas évoquer l'affaire à Rome. Les lenteurs affectées de Campeggio, qui se faisoit trop attendre, donnoient déjà quelque ombrage. Il arriva enfin chargé d'une bulle telle qu'on la souhaitoit. Henri & Wolsey la virent seuls. Elle ne devoit avoir lieu qu'au cas que le mariage fût jugé nul. On commença l'instruction de ce grand procès.

La reine, citée ainsi que le roi devant les légats, se jette aux pieds de son époux, lui adresse le discours le plus touchant ; le prend à témoin de sa conduite irréprochable depuis vingt ans qu'ils sont unis ; proteste que son premier mariage n'a jamais été consommé, qu'elle na fait en l'épousant

1529. Procès pour le divorce. Opposition de la reine.

que se conformer aux avis de deux sages monarques, Henri VII & Ferdinand le Catholique, déclare qu'elle ne peut se soumettre au jugement d'une commission suspecte, & qu'elle en appelle au pape, se retire enfin de la cour, bien résolue de ne plus y reparoître. Henri rend témoignage à sa vertu; mais il insiste sur les scrupules qui le tourmentent, comme si la conscience étoit la regle de ses démarches. Il prouve, d'une maniere plausible, la consommatiom du mariage de Catherine avec Arthur son frere. Il jette des doutes sur le pouvoir que s'étoit attribué Jules II, de dispenser d'un pareil empêchement. Le procès traîne en longueur. Clément étoit gagné par les promesses de Charles-Quint, ou vaincu par ses menaces. Tout-à-coup Campeggio suspend les procédures; l'affaire est évoquée à Rome, & la bulle jetée au feu.

Malgré le roi on évoque l'affaire à Rome.

Disgrace de Wolsey.

Henri se croyoit au terme de ses desirs, lorsqu'il essuya ce chagrin cruel. Dans la violence de son dépit, il soupçonna Wolsey de trahison. Anne Boleyn, prévenue contre le cardinal, contribua beaucoup à sa ruine. Un

ministre si absolu, un favori si puissant fut la victime d'un caprice. On lui redemanda les sceaux qui furent confiés à Thomas More (appellé communément Morus), homme célebre dans la littérature, & plus recommandable par ses vertus que par ses talens. On lui ordonna de quitter son palais de Londres, qui devint la demeure des rois, sous le nom de Whitehall. On trouva chez lui un buffet de vaisselle d'or, les meubles les plus somptueux, & jusqu'à mille pieces de fine toile de Hollande. Le roi témoignoit encore quelque bonté pour le cardinal; mais cédant aux sollicitations de ses ennemis, il l'abandonna aux poursuites du parlement. La chambre haute l'accusa sur quarante-quatre articles, parmi lesquels celui-ci est remarquable: *qu'il parloit à l'oreille du roi, quoiqu'il eût une maladie honteuse.* Ces chefs d'accusation, trop vagues, trop foibles, dénués de preuves, furent rejetés par la chambre des communes, malgré tout ce que le prince avoit de terrible. Thomas Cromwel, ancien domestique de Wolsey, l'y défendit avec autant de force que de courage, & acquit par-là une répu-

Le parlement lui fait son procès.

Thomas Cromwel a le courage de le défendre.

tation qui, loin, de nuire à sa fortune, comme il avoit lieu de le craindre, lui procura dans la suite la faveur du roi. Tant le mérite a quelquefois d'ascendant, même sur les ames corrompues.

Fin de Wolsey. Condamné pour avoir sollicité des bulles de Rome (prétexte d'autant plus frivole que tout s'étoit fait du consentement de son maître), Wolsey ne peut se relever de sa disgrace. Il montra la foiblesse d'un courtisan qui regrette toujours un fantôme de bonheur. Une haine implacable le poursuivit jusques dans son diocese d'York. On le ramenoit à Londres, pour lui faire son procès, lorsqu'il mourut d'une dyssenterie, se reconnoissant coupable & justement puni d'avoir sacrifié le service de Dieu aux affaires du siecle. Après sa mort, Henri VIII ne parla de lui qu'avec éloge; & la suite de ce regne, moins heureuse que le commencement, paroît justifier sa mémoire d'une partie des imputations dont il fut chargé. On peut même croire qu'il joignoit à l'ambition d'être pape, le desir de se rendre utile au royaume dans cette place éminente; comparable peut être

en ce point au cardinal d'Amboise, ministre de Louis XII, mais infiniment au-dessous de lui par les qualités du cœur, & par la conduite personnelle. Il est bien rare qu'un ministre, odieux à la nation qu'il gouverne, ne mérite d'être flétri par la postérité qui doit le juger.

Le clergé attaqué au parlement.

La politique intéressée du pape n'étoit propre qu'à augmenter les préventions contre l'église. On en vit déjà les premiers effets dans le parlement. Quelques membres des communes attaquerent les désordres du clergé & ses entreprises sur le temporel, sans que la chambre parût offensée de leurs invectives. Un d'eux poussa même la hardiesse jusqu'à débiter des maximes que les déistes de nos jours n'oseroient avouer publiquement. Il dit qu'au milieu de tant d'opinions théologiques contradictoires, personne, sur-tout parmi le peuple, ne pouvant connoître, encore moins examiner les dogmes de chaque secte, le meilleur parti étoit de suspendre son jugement sur tous ces objets de dispute; que la religion essentielle au genre humain, consiste uniquement à croire en l'Etre suprême, & à mériter ses graces par

Dispute d'un évêque avec un duc.

la pratique de la vertu. Un évêque se plaignit de la témérité des communes, les accusant de manquer de foi & de favoriser le luthéranisme. Le duc de Norfolk s'éleva contre lui avec une chaleur mêlée d'indécence. *Les plus grands clercs*, lui dit-il, *ne sont pas toujours les hommes les plus sages. Mais*, répliqua l'évêque, *je ne me souviens pas qu'aucun fou se soit montré un grand clerc.* On se plaignit au roi des invectives du prélat. Il fut obligé d'adoucir ses expressions.

Le roi embarrassé du côté de Rome.

Henri étoit bien aise de faire sentir aux ecclésiastiques leur dépendance & son pouvoir. Quoique le nom d'hérésie lui fît horreur, il avoit pensé plus d'une fois à rompre avec Rome. La politique de Clément VII, les intrigues & l'autorité de Charles-Quint, lui ôtoient toute espérance de parvenir au divorce, qu'il souhaitoit impatiemment. D'autre part, se détacher de l'église romaine, lui paroissoit une contradiction avec ses principes & sa conduite. Tandis qu'il flottoit dans l'incertitude, Thomas Cranmer, docteur de Cambridge, proposa en conversation un expédient propre, ou à dissiper les scrupules du roi sur son

Cranmer propose de consulter les universités.

premier mariage, ou à obtenir le consentement du pape pour un second. Ce fut de consulter toutes les universités de l'Europe. Si elles approuvoient le mariage avec Catherine d'Aragon, leurs suffrages devoient calmer la conscience du roi; si elles déclaroient ce mariage illégitime, le pape ne pourroit refuser son consentement au divorce. L'avis de Cranmer fut goûté à la cour; & l'on se hâta de le suivre. Selon quelques historiens, on acheta par-tout les voix des docteurs. Quoi qu'il en soit de cette anecdote très-suspecte, les universités de France, d'Angleterre, celles même d'Italie, donnerent une décision favorable. Elles soutinrent que le mariage d'un frere avec la veuve de son frere étoit contraire à la loi divine, & que par conséquent nulle dispense n'avoit pu l'autoriser.

Décisions favorables.

De fortes raisons combattoient ce sentiment. La loi mosaïque avoit commandé en certains cas de pareils mariages, défendus par le Lévitique. Celui du roi étoit consommé depuis vingt ans sans réclamation. Il avoit été utile au royaume, approuvé par le souverain pontife. Les enfans qui en étoient

Réflexions sur le jugement des docteurs.

iſſus le rendoient encore plus reſpectable. D'ailleurs, à en juger par les ſeules lumieres naturelles, un beau-frere & une belle-ſœur ne ſont point, ſurtout parmi les princes, dans le cas des parens proches à qui la nature & les loix défendent l'union conjugale, parce qu'étant ſuppoſés vivre enſemble familiérement, le commerce de l'amour entr'eux ſeroit funeſte aux bonnes mœurs. ( *Voy. l'Eſp. des loix*, *l.* 26, *c.* 16. ) Si jamais il y eut ſujet de paſſer ſur les regles ordinaires, c'étoit pour Catherine d'Aragon, veuve du prince Arthur après quelques mois de mariage, dans un tems où Henri VIII avoit à peine douze ans. L'humanité, la juſtice parloient en faveur de la reine ; mais le roi étoit amoureux & violent. Le jugement des docteurs, conforme à ſes deſirs, fut pour lui une démonſtration. Clément eut beau le citer à comparoître en perſonne ou par procureur, il regarda ſes ordres comme une inſulte, & refuſa d'être jugé à Rome, où il n'avoit rien à eſpérer.

Le roi s'en tient à ce qui le flatte.

1531. Tous ces mouvemens ne pouvoient que nuire à l'égliſe. Le reſpect des peuples pour l'autorité pontificale s'affoi-

Il agit contre les eccléſiaſtiques.

bliſſoit de jour en jour, & plus le roi trouvoit d'oppoſition, plus il étoit diſpoſé à franchir tous les obſtacles. Comme on avoit fait un crime à Wolſey de ſa légation, quoiqu'obtenue & exercée avec l'agrément du ſouverain, on en fit un aux eccléſiaſtiques d'avoir reconnu les pouvoirs du légat. Ils acheterent leur pardon cent dix-huit mille huit cents quarante livres ſterling. Ils furent contraints de reconnoître le roi pour *protecteur & chef de l'égliſe d'Angleterre*; quelques-uns ajouterent pourtant cette clauſe, *autant que la loi de Jeſus-Chriſt le permet.*

Opérations du parlement contre la cour de Rome.

Le parlement alla plus loin l'année ſuivante. Il défendit de lever les annates & les premiers fruits; ſorte de taxe qu'on payoit au pape pour les bulles des évêchés, & qui, ſelon M. Hume, avoit produit cent ſoixante mille livres ſterling depuis le commencement du regne de Henri VII. Elle fut réduite au cinq pour cent des revenus de chaque bénéfice. On laiſſa même au roi la liberté de confirmer ou d'annuller cet acte, & l'on déclara que toutes les cenſures de Rome à ce ſujet ſeroient comme non avenues.

On examinoit déjà le ſerment que les évêques prêtoient au pape à leur inſtallation; on ſe propoſoit de l'abolir, en le jugeant incompatible avec celui qu'ils prêtoient au roi, lorſque la peſte fit proroger le parlement.

Thomas More quitte les ſceaux.

Thomas More, chancelier vertueux, incapable de plier à l'intérêt ſa religion & ſa conſcience, aſſez philoſophe pour ne faire aucun cas de la fortune, voyant que toutes ces démarches tendoient à un ſchiſme, demanda la permiſſion de rendre les ſceaux, & quitta ſa dignité avec plus de joie qu'un autre n'en pouvoit avoir de l'acquérir.

Henri épouſe Anne Boleyn.

Clément VII, ſollicité par la faction de l'empereur, avoit reçu l'appel de la reine. Henri perſiſte à ne vouloir point comparoître. Il envoie des députés pour juſtifier ſon refus; il ſe ménage une entrevue avec François I, & renouvelle une alliance ſi néceſſaire dans les conjonctures. Enfin, ne pouvant déterminer la reine à ſe déſiſter de ſes oppoſitions, il épouſe ſecrétement Anne Boleyn, qui devient groſſe quelque tems après. Le docteur Cranmer, élevé au ſiege de Cantorbéry,

1533. Cranmer autoriſe le mariage.

prononce la sentence de divorce, qu'on ne pouvoit obtenir de Rome: il confirme le nouveau mariage. Anne est couronnée solemnellement; elle accouche de la fameuse Elisabeth, à qui l'on confere le titre de princesse de Galles, comme à l'héritiere de la couronne.

Cette nouvelle auroit été suivie d'une prompte excommunication, si le pape s'étoit livré aux conseils violens des cardinaux. Mais il menaça seulement de porter le dernier coup, en cas que le roi persistât dans son entreprise. La médiation de François I, dont le second fils devoit épouser Catherine de Médicis, niece du pontife, sembloit promettre un heureux accommodement. D'une part, Henri se laissa persuader de se soumettre au jugement du consistoire, pourvu que les Impériaux n'y entrassent point; de l'autre, le pape se montra disposé à satisfaire ses desirs. Clément VII menace. Espérances d'accommodement.

On attendoit une réponse positive du roi. Le courrier devoit arriver un tel jour. Il n'arriva point. Ce jour même le pape assembla le consistoire & par une précipitation fatale, rompit toutes les mesures, en déclarant 1534. Le roi excommunié.

légitime le premier mariage de Henri, & en prononçant contre lui l'excommunication, s'il persistoit dans le divorce. Le courrier arriva deux jours après, avec la lettre du monarque. Mais le mal étoit sans remede, & jamais événement ne prouva mieux combien une fausse démarche, dans les affaires importantes, peut entraîner de suites pernicieuses. Le royaume de l'Europe le plus dévoué au saint siege, le plus prodigue en sa faveur, devint son ennemi irréconciliable. Deux jours de patience auroient prévenu le schisme.

L'autorité du pape anéantie.

Quand on a fait une breche à la religion établie, le succès inspire naturellement de nouvelles tentatives; & ce qui paroissoit sacré paroît bientôt ou odieux ou abusif. Déjà le parlement avoit proscrit les appels à Rome, les provisions & autres droits de la chambre apostolique. Déjà l'on avoit prêché que le pape n'étoit qu'un évêque, dont la juridiction ne s'étendoit point au-delà de son diocese. Le peuple aboptoit cette doctrine; elle étoit devenue la regle du parlement: le clergé lui-même s'y conforma; il reconnut que le roi seul devoit l'assembler; il

promit de ne faire ſans ſon conſentement aucun canon ni ſtatut nouveau; il convint que ſa majeſté nommeroit des commiſſaires pour abroger les anciens canons qui ſembleroient préjudiciables à la prérogative royale. L'excommunication fulminée par Clément VII, redoubla l'ardeur des eſprits. L'appel du roi au concile général fut affiché à la porte des égliſes. Le clergé déclara que l'évêque de Rome n'avoit point d'autorité en Angleterre, & que celle qu'il y avoit exercée juſqu'alors, ainſi que ſes prédéceſſeurs, étoit une véritable uſurpation tolérée par les ſouverains.

**Confirmation du mariage avec Anne Boleyn.**

On ratifia de nouveau le mariage de Henri avec Anne Boleyn; on ordonna un ſerment pour reconnoître que la ſucceſſion appartenoit à leur poſtérité. Thomas More & l'évêque Fisher ſe faiſant un ſcrupule de le prêter comme les autres, furent enfermés dans la Tour. Enfin le parlement donna au roi le titre de *chef ſuprême* de l'égliſe anglicane: titre auquel on attacha toute l'autorité ſpirituelle du pape, & les annates & les décimes, qui groſſiſſoient auparavant le tréſor pontifical. Dans les vues de

**Le roi chef ſuprême de l'égliſe.**

la politique angloise, la réunion des deux puissances sur une même tête pouvoit produire quelques avantages : il n'étoit plus à craindre qu'elles luttassent l'une contre l'autre. Mais un changement de religion, outre les périls auxquels il exposoit la conscience, avoit d'ailleurs de quoi alarmer la politique même.

Sentimens du roi sur la religion.

Tout s'y disposoit dans le royaume; quoique Henri détestât les nouvelles hérésies. Son ouvrage contre Luther, mal composé, lui avoit fait trop d'honneur parmi les zélés catholiques; & Luther y avoit répondu avec trop d'orgueil & d'insolence, pour que la vanité ne l'affermît pas dans les principes de son éducation. En rompant avec Rome, il affectoit le même zele pour l'église. La cour étoit réduite à dissimuler; tant on redoutoit le caractere impérieux du monarque. Deux ministres attachés à l'ancienne croyance, le duc de Norfolk & Gardiner, évêque de Winchester, en feignant de reconnoître sa suprématie, excitoient sa haine contre les novateurs; tandis que la reine, Thomas Cromwel secrétaire d'état, & Cranmer archevêque de Cantorbéry, secrétement favo-

rables au luthéranisme, le poussoient aux dernieres extrémités contre le saint siege, en paroissant imiter son attachement pour les dogmes catholiques. On reconnoît à ces maneges la finesse des courtisans. Le roi, sans pénétrer leurs intentions, suivoit ses penchans & ses préjugés avec d'autant plus d'ardeur qu'il trouvoit dans les différens partis une égale complaisance.

Hérétiques brûlés.

Une des raisons qui lui rendoient les réformés odieux, étoit cet esprit de liberté que leur secte respiroit, aussi propre à faire des républicains, que des hérétiques. Il crut pouvoir l'étouffer par les tourmens; il se trompa comme tant d'autres princes, dont le zele persécuteur n'a fait qu'irriter le fanatisme des sectaires. Un gentilhomme & un prêtre ayant abjuré les opinions de Luther, en eurent de si violens remords, qu'ils se dévouerent au supplice du feu & le soutinrent avec une fermeté inébranlable. On vit un religionnaire, prêt à expirer dans les flammés, éclater en transports de joie, baiser les fagots de son bûcher, & triompher comme un martyr en mourant pour ses erreurs. Tout étoit puni sévérement sous prétexte d'hérésie,

apprendre aux enfans l'oraison dominicale en langue vulgaire, lire le nouveau Testament traduit, parler contre les pélerinages & autres pratiques, négliger les jeûnes de l'église, &c. L'inquisition espagnole sembloit régner sur les Anglois.

Des prédicateurs attaquent le roi.

Cependant les catholiques, sur-tout les religieux, ne pardonnoient point à Henri sa révolte contre le pape. Un franciscain osa lui dire en chaire, que *plusieurs faux prophetes l'avoient trompé*; *mais qu'il l'avertissoit, lui, de la part de Dieu, que les chiens lécheroient son sang, comme ils avoient léché autrefois celui d'Achab.* Le roi se contint. Quelques jours après, un nouveau prédicateur déclama en sa présence contre le premier : il fut interrompu par un autre franciscain, qui lui reprocha d'être un de ces faux prophetes empressés à corrompre le prince. On se contenta d'imposer silence à cet enthousiaste. On le cita ensuite devant le conseil ; le comte d'Essex lui disant qu'il méritoit d'être jeté dans la Tamise : *le chemin du ciel*, répondit-il, *est aussi court par eau que par terre.*

Dévote fanatique employée par le roi.

La fraude se joignoit à l'audace des mécontens. Elisabeth Barton, fille visionnaire

visionnaire sujette à des convulsions étranges, fut instruite par des imposteurs à contrefaire l'inspirée. Elle feignit une guérison miraculeuse, pour attirer la foule à une image de la Vierge, dont ils vouloient tirer leur profit, & joua son rôle si adroitement que des prélats même y furent trompés. La réputation d'Elisabeth, le bruit de ses merveilles se répandoient de toutes parts. Plus la crédulité lui faisoit de partisans, plus sa confiance & l'effronterie de ses directeurs gagnoient de terrein. La prophétesse osa invectiver non-seulement contre la réformation, mais contre le divorce du roi, & prédire sa mort prochaine s'il persévéroit dans le crime. Plusieurs moines se déclarerent pour elle. On publia un recueil de ses prophéties & de ses miracles. On exhorta Catherine d'Aragon à tenir ferme. Des maneges si suspects fixerent enfin l'attention de Henri. Elisabeth Barton & ses complices furent arrêtés. Ils confesserent leur fourberie. Le parlement les condamna, & la haine du monarque pour le clergé & pour les moines en devint plus furieuse. Nier sa suprématie étoit un crime de haute trahison ; comme si ce titre avoit

**La fourberie est découverte. Supplices.**

été de tout tems attaché à la couronne. Beaucoup d'eccléſiaſtiques & de religieux perdirent la vie ſans autre crime. Ce ne fut que le prélude des exécutions fameuſes qui enſanglanterent la fin de ce regne. Henri VIII avoit trop de penchant à la tyrannie, pour s'arrêter après avoir lâché la bride à ſes paſſions.

1535. Exécution de Fisher.

L'évêque de Rocheſter, Jean Fiſher, long-tems honoré de la confiance du roi, digne par ſes vertus & ſes lumieres de la vénération publique, inébranlable dans les rigueurs de la priſon, indifférent pour la dignité de cardinal qu'il venoit de recevoir, refuſa de prêter le ſerment de ſuprématie, fut jugé, condamné, & bientôt exécuté. Thomas More le ſuivit de près. On ne pouvoit reprocher au dernier un refus formel. Il s'étoit contenté de répondre à celui qui l'exhortoit au ſerment, que toute queſtion ſur cet article étoit une épée à deux tranchans, & qu'il falloit perdre ou l'ame ou le corps, ſoit que l'on obéît ou qu'on réſiſtât. Ces deux paroles ſuffirent pour ſa condamnation. Il porta ſur l'échafaud toute la ſérénité de ſon ame, & même l'enjouement de ſon

Exécution de Thomas More.

humeur. Il pria l'exécuteur d'attendre qu'il eût coupé ſa barbe ; car, dit-il, elle n'a jamais commis de trahiſon. L'eſprit, la vertu, la fermeté de ce grand homme l'ont immortaliſé dans l'hiſtoire. Ennemi des innovations religieuſes dont il prévoyoit les conſéquences ; il avoit inſpiré à ſon maître, étant chancelier, une extrême ſévérité contre les partiſans de l'erreur. Mais il n'avoit fait en cela que ſuivre les principes de ſa conſcience. Le zele de la foi a ſouvent entraîné au-delà des bornes ceux qui réfléchiſſoient moins ſur l'eſprit de la religion que ſur la néceſſité de la maintenir.

Paul III, (Farneſe) ſucceſſeur de Clément VII, avoit été favorable au roi avant de parvenir à la papauté. Il ſouhaitoit encore plus que lui la fin d'une querelle ſi dangereuſe. On négocioit l'accommodement, lorſque la nouvelle de l'exécution de Fisher ralluma le courroux du ſacré college. Un cardinal mis à mort pour la défenſe des droits du ſaint ſiege, ſembloit crier vengeance contre Henri. Le pontife ſe hâta de lancer la foudre. Il cita le roi à ſon tribunal, l'excommunia en cas de déſobéiſſance, dé-

**Le roi excommunié de nouveau.**

**Bulle foudroyante de Paul III.**

clara ſon mariage avec Anne Boleyn illégitime, délia ſes ſujets du ſerment de fidélité, livra ſon royaume à l'ambition du premier occupant, rompit toutes ſes alliances avec les princes & les peuples étrangers, le traita en un mot comme Grégoire VII & Innocent III avoient traité les empereurs. Il différa néanmoins la publication de ſa bulle juſqu'à ce qu'il n'y eût plus aucune eſpérance de paix, & que Charles-Quint, alors occupé contre les Turcs & contre les luthériens d'Allemagne, pût le ſeconder dans ſes violentes meſures.

Ligue de Smalkalde.

La ligue de Smalkalde, où les réformés, déjà connus ſous le nom de proteſtans, s'unirent pour leur défenſe, étoit une forte barriere à l'ambition de l'empereur. Les rois de France & d'Angleterre firent quelques avances pour y être admis. Mais leur conduite rigoureuſe à l'égard de leurs ſujets hérétiques ou ſoupçonnés d'héréſie, & leur zele à ſoutenir l'ancienne croyance, ne permettoient pas aux proteſtans de compter ſur eux. Une ligue, formée par la religion autant que par la politique, demandoit alors une conformité de ſentimens auſſi bien

que d'intérêt. Dans la ſuite, on fut moins délicat.

1536. Propoſitions de Charles-Quint rejetées.

Sur ces entrefaites arriva la mort de Catherine d'Aragon. Avant ſon dernier ſoupir, elle écrivit au roi une lettre touchante qui lui arracha des larmes. L'empereur avoit fait tous ſes efforts pour venger l'honneur de ſa tante. Il ne penſa plus qu'à ſuivre ſes vues d'intérêt, & tâcha de regagner l'amitié de Henri. Il lui offrit la ſienne, à condition qu'il ſe réconcilieroit avec Rome; qu'il le ſeconderoit dans la guerre contre le Turc; & qu'il ſe joindroit à lui contre François I, prêt à envahir le Milanès, dont le dernier duc, François Sforce, venoit de mourir ſans poſtérité. Le roi avoit peu d'envie de s'allier avec un prince auquel il ne ſe fioit point. Sa réponſe fut une eſpece de refus honnête. Il lui déclara que tout ce qui s'étoit fait contre le pape, étant juſte & ratifié par le parlement, ne pouvoit être révoqué; qu'il feroit volontiers la guerre aux ennemis du chriſtianiſme, lorſque la paix ſeroit rétablie parmi les princes chrétiens; & que, s'il ſe raccommodoit avec l'empereur, il emploieroit ſa médiation pour le récon-

cilier avec le roi de France, ou ses armes pour défendre celui des deux qui seroit offensé par l'autre. Charles-Quint, après avoir échoué dans cette négociation, ne perdit point de vue ses projets. La France, attaquée par deux endroits, en Provence & en Picardie, lui résista glorieusement; il leva le siege de Marseille, & ses généraux celui de Péronne.

Invasion des Impériaux en France.

Projet de détruire les monasteres.

Tout plioit sous l'autorité absolue de Henri. On respectoit sa volonté, on craignoit sa colere, on oublioit même quelquefois sa tyrannie en considération de la franchise & de la générosité de son caractere. Ses principaux ennemis étoient les moines, dont le crédit & les privileges tomboient nécessairement avec la puissance du pape. Leur intérêt particulier, attaché à celui de la cour de Rome, enflammoit leur zele contre les innovations. On les regardoit comme les auteurs de la plupart des pratiques décriées par les religionnaires; on leur reprochoit ces fêtes excessivement multipliées, qui gênoient l'industrie au profit de la paresse; ces dévotions peu solides, souvent préférées aux véritables devoirs, & qui exposoient la

Reproches faits aux moines.

piété au plus injuste mépris ; ces subtilités scholastiques, également fécondes en chimeres & en disputes ; cette inquisition redoutable qui tyrannisoit les esprits & les consciences. Mais on en vouloit sur-tout à leurs richesses, dont on les accusoit d'abuser d'une maniere scandaleuse.

Le roi fait visiter les couvens.

Plus ils censuroient le gouvernement dans leurs discours, plus le roi desiroit de les détruire. Malgré son impétuosité naturelle, craignant de brusquer une affaire si délicate, il prit avec prudence des mesures pour en faciliter le succès. Comme chef suprême de l'église, il chargea le secrétaire d'état, Cromwel, de visiter les couvens, en qualité de vice-gérent, avec d'autres commissaires. Cette visite passa les vœux de la cour. Rien n'étoit plus facile que de trouver des abus & des désordres. La passion en supposa beaucoup plus qu'il n'y en avoit. Les témoignages douteux parurent certains ; les calomnies furent comptées pour des preuves ; plusieurs couvens d'hommes & de filles furent dépeints comme des lieux de débauche. Les querelles violentes, les fraudes pieuses, les superstitions grossie-

res, la fainéantiſe, la molleſſe & l'ignorance, étoient les moindres imputations conſtatées, ſuivant le rapport des commiſſaires, contre ces ſociétés religieuſes.

Premier coup porté aux religieux.

On publia les procès-verbaux de viſite pour les rendre exécrables aux yeux de la nation. Bientôt on déclara nuls les vœux de quiconque n'avoit pas encore vingt-quatre ans. On fit ſortir cette jeuneſſe ; on laiſſa aux autres la liberté de renoncer au cloître. Le parlement, ſimple exécuteur des volontés du monarque, ſupprima tous les petites monaſteres, dont le revenu ne montoit pas à deux cents livres ſterling. C'étoient ceux où la licence régnoit davantage. Il y en eut trois cents ſoixante & ſeize abatus du même coup. Leurs biens furent donnés au roi, & lui firent une augmentation de revenu de trente-deux mille livres ſterling, ſans compter un immenſe mobilier. Ce premier pas conduiſoit à la deſtruction entiere des ordres monaſtiques. Le deſſein en étoit formé ; mais Henri jugeant à propos de ſuſpendre l'exécution, congédia le parlement, le plus long qui eût juſqu'alors exiſté dans la monarchie. Il duroit

depuis plus de six années, & il avoit toujours paru ne suivre que les sentimens de la cour.

La *convocation* ou assemblée du clergé, tenue dans le même tems, fit une démarche que les protestans regarderent comme un triomphe pour eux. Ils se plaignoient avec force de ce que l'on interdisoit au peuple la lecture de la Bible, de ce livre divin qui renferme toutes les vérités de la religion & de la morale, & qui, étant l'ouvrage du S. Esprit, ne pouvoit être qu'utile aux hommes, leur étoit même absolument nécessaire; ils accusoient l'église romaine de le soustraire à leurs yeux, parce qu'on y découvriroit aisément sa corruption & ses erreurs; ils soutenoient que chacun devant chercher le vrai par soi-même, en des matieres si essentielles au salut, chacun devoit examiner le seul livre qui fût la parole de Dieu, & que, par des traductions en langue vulgaire, il falloit le mettre à la portée de tous les fideles. D'autre part, les catholiques insistoient sur les profondes obscurités de l'Ecriture, sur les divers sens qu'on y donnoit, sur l'abus qu'en faisoient les novateurs, sur les incon-

Traduction de la bible.

Raisons des protestans sur cet objet.

Réponses des catholiques.

véniens d'un examen particulier dont le peuple est incapable, sur le nombre infini de sectes qui puisoient dans la même source les preuves de leurs fausses opinions ; enfin sur la nécessité d'un tribunal infaillible, pour fixer le dogme, pour lever les doutes, & pour trancher les disputes. Il est certain que la licence des religionnaires a tourné sans cesse l'Ecriture sainte contre la foi de l'église ; mais il n'en est pas moins vrai que la Bible est l'oracle des chrétiens.

On se décide à une traduction.

Tindal l'avoit traduite en anglois quelques années auparavant ; & sa traduction, pleine de fautes, avoit été brûlée à Londres, au grand scandale du parti. Le clergé convint d'en publier une nouvelle. On travailla trois ans à cet ouvrage. Cranmer & quelques autres prélats, qu'on supposoit être les organes du roi, déciderent l'assemblée à cette entreprise qui passoit alors pour dangereuse, & qui réellement parut favorable au progrès des nouveautés.

Disgrace de la reine Anne.

Le déclin de la religion catholique en Angleterre, étoit le fruit de la passion de Henri VIII pour Anne Boleyn. Un amour violent, que six an-

nées d'oppoſition n'avoient pu éteindre ni affoiblir, ſe diſſipa tout-à-coup dans les douceurs d'un paiſible mariage. Le roi devint amoureux de Jeanne Seymour, fille d'honneur de la reine. Extrême en tout, incapable de modérer ſes deſirs, il ne rougit point d'immoler ſa femme à une maîtreſſe. Les ennemis d'Anne ſurent le conduire par degrés, de la jalouſie à la haine. Elle avoit paſſé ſa jeuneſſe à la cour de France; elle en avoit rapporté ces manieres libres qu'on peut allier avec l'honneur, mais qui ont une apparence de galanterie. Sa vanité n'étoit pas inſenſible au plaiſir de recevoir des hommages; ſa gaieté indiſcrete laiſſoit quelquefois échapper de dangereuſes imprudences. La calomnie change tout en crime, & ſe fait écouter avidement lorſqu'elle flatte les paſſions. On perſuade au roi qne ſon épouſe lui eſt infidelle; que, coupable de pluſieurs adulteres, elle y a joint l'inceſte, en ſe proſtituant à ſon frere le vicomte de Rocheford.

Il la fait arrêter, ainſi que ceux qu'on accuſoit d'être ſes amans. A peine enfermée à la Tour, elle proteſte de ſon innocence; elle écrit au

On la met en priſon.

monarque une lettre pleine de ſentiment & de nobleſſe, capable de fléchir un cœur moins prévenu & moins obſtiné. Son procès s'inſtruit avec chaleur. Un ſeul des accuſés charge la reine, & ſubit le ſupplice ſans aucune confrontation. Point d'autre preuve de l'inceſte, ſinon que Rocheford s'étoit appuyé un jour ſur ſon lit. Cependant la ſœur & le frere ſont condamnés; Anne, au feu, ou à perdre la tête, comme il plairoit à Henri. Cette malheureuſe princeſſe ne ſuccomba point à la crainte ni à la douleur. Elle remercia le tyran de ſes anciennes bontés, en lui marquant que « de » ſimple demoiſelle il avoit bien vou- » lu la faire marquiſe, de marquiſe » reine, & que, ne pouvant plus l'é- » lever dans ce monde, il vouloit la » faire ſainte. » Elle lui recommanda ſa fille Eliſabeth. Elle continua juſqu'au bout ſes proteſtations d'innocence, & reçut le coup de la mort avec une fermeté intrépide. Une foule de perſonnes qu'elle avoit comblées de bienfaits, la payerent d'ingratitude dans ſa diſgrace. On ne voit rien de plus commun dans les cours.

Procès & exécution de la reine.

Cette femme célebre eſt un monſtre

ſous la plume des écrivains catholiques ; elle eſt vertueuſe & irréprochable ſous la plume des proteſtans : comme ſi ſa bonne ou ſa mauvaiſe conduite importoit beaucoup à l'honneur de l'une ou de l'autre religion. Ainſi juge communément l'eſprit de parti. Si l'on s'en tient à la vraiſemblance & aux preuves, & ſi l'on réfléchit ſur le caractere de ſon barbare mari, elle paroîtra plutôt immolée à la tyrannie qu'à la juſtice.

Jugemens contradictoires ſur Anne Boleyn.

Henri, ſelon la penſée de M. Hume, fit en quelque ſorte l'apologie d'Anne Boleyn, en épouſant Jeanne Seymour le lendemain de l'exécution. Rien ne coûtoit à ce prince pour ſatisfaire une paſſion furieuſe. Il ſe faiſoit ſcrupule d'avoir une concubine ; il ne s'en faiſoit aucun d'envoyer ſa femme à l'échafaud pour épouſer une maîtreſſe. Le ſecond mariage avoit été déclaré nul & illégitime, comme le premier. La princeſſe Eliſabeth étoit ainſi devenue bâtarde, comme la princeſſe Marie, quoique l'une & l'autre dûſſent régner un jour. Marie, alors âgée de vingt ans, voulant regagner les bonnes graces de ſon pere, fut contrainte de reconnoître ſa ſuprématie,

Henri épouſe Jeanne Seymour.

Marie & Eliſabeth déclarées bâtardes.

& de renoncer au pape. Elle n'y consentit qu'avec une extrême répugnance. Mais il falloit adopter les sentimens théologiques du monarque, ou porter le poids de sa haine.

Docilité & bassesse du parlement.

Un nouveau parlement, convoqué dans ces conjonctures, se montre aussi facile, pour ne pas dire aussi esclave que le précédent. La conduite du roi y est exaltée par de honteuses flatteries. On lui donne la sagesse de Salomon, la force de Samson, la beauté & les graces d'Absalon. On ratifie ses deux divorces ; on déclare illégitimes les enfans de ses deux premiers mariages ; en cas qu'il n'ait point de postérité de Jeanne Seymour, ou de quelqu'autre reine, on lui accorde le pouvoir de disposer à son gré de la couronne : le refus de prêter serment sur tous ces articles est déclaré crime de haute trahison. Il semble qu'on vouloit forger des armes à la tyrannie. On ajouta que le roi & chacun de ses successeurs pourroient révoquer ou annuller, par des lettres-patentes, tous les actes du parlement qui auroient passé avant qu'ils eussent l'âge de vingt-quatre ans ; ce qui n'étoit propre qu'à rendre la législation fragile & incer-

taine. Enfin de nouveaux sermens contre le pape, fermerent toutes les voies de réunion avec l'église.

Le clergé s'assembloit toujours comme le parlement, & avoit sa chambre-haute & sa chambre-basse. Souple aux volontés de Henri, dont le despotisme ne souffroit point de résistance, il décida plusieurs articles de religion conformément au systême de ce prince, qui ne vouloit ni abandonner les anciens dogmes, ni rejeter tout-à-fait les opinions nouvelles. Les catholiques conserverent la présence réelle, la confession, le culte des images, l'invocation des saints, les cérémonies ecclésiastiques; mais les protestans gagnerent quelques points considérables, & modifierent les autres. Le roi corrigea lui-même les articles du clergé. Assez absolu pour faire la loi aux théologiens, il vouloit dominer sur la foi des peuples. Lui seul peut-être pensoit comme le clergé avoit paru le faire. Nul protestant, nul catholique n'admettoit un pareil mêlange de doctrine. On céda, parce qu'il étoit impossible de résister. Nous verrons des exemples plus singuliers de la condescendance des Anglois en matiere de religion.

Le clergé également docile sur la religion même.

Mécontentement au sujet des innovations religieuses.

Cependant un levain de révolte fermentoit dans quelques provinces ; car tout changement de religion produit nécessairement des troubles. La ruine des petits monasteres ; le malheur de tant de personnes religieuses, privées de leur état & réduites à l'aumône ; le chagrin de voir périr tant de fondations, auxquelles la piété ou l'intérêt attachoit tant d'importance ; la crainte que les ames des fondateurs ne souffrissent dans l'autre monde par l'interruption des prieres ; tous ces motifs touchoient un grand nombre de catholiques ; & le mécontentement des moines se communiquoit par des plaintes vives & fréquentes. Le clergé séculier se plaignit bientôt à son tour. Cromwel, qui en qualité de vicaire général ou de vice-gérent du roi, exerçoit une autorité inouie & absolue dans l'église, venoit de supprimer quantité de fêtes, de défendre les pélerinages & d'autres dévotions reçues, d'obliger même les bénéficiers des paroisses à céder une partie de leurs revenus pour les réparations & pour les pauvres. Toucher aux coutumes & à l'intérêt, en pareille matiere, est toujours une entreprise hasardeuse.

Les prêtres murmurerent ; le peuple prit les armes, d'abord dans le comté de Lincoln, où la sédition fut promptement dissipée ; ensuite dans les comtés d'York, de Durham & de Lancaster, où elle fut plus opiniâtre. Les rebelles marchoient sous la banniere de la croix, précédés de quelques prêtres en habits sacerdotaux, portant le nom de Jesus brodé sur leurs manches ; ayant tous juré qu'ils entroient dans le *pélerinage de la grace* (c'est le nom qu'ils donnoient à leur entreprise) uniquement pour l'amour de Dieu, pour le service du roi, pour le rétablissement de l'église & pour la suppression de l'hérésie. Ils s'emparerent d'York & de Hull ; &, sans la prudence du duc de Norfolk que le roi envoya contre eux avec une petite armée, ils auroient pu faire des progrès considérables. Une riviere séparoit les deux camps. Deux fois ils résolurent de la passer à gué & de livrer une bataille décisive ; deux fois ils furent arrêtés par de grosses pluies, qui rendirent le passage impossible. Soit que cet événement les remplît d'une crainte superstitieuse, soit que les provisions leur manquassent, ils se dis-

Soulevemens.

Pélerinage de la grace.

Fin de la révolte.

perſerent, dans l'eſpérance du pardon que le duc de Norfolk leur promit. Le roi confirma cette grace; mais il témoigna ſon indignation par un manifeſte, de ce qu'ils avoient oſé, eux qui n'étoient qu'une populace ſtupide & ſans expérience, trouver à redire au gouvernement & attaquer les membres de ſon conſeil. Quelques autres ſoulevemens furent réprimés avec plus de rigueur. Henri étoit trop puiſſant & trop redoutable, pour qu'ils lui donnaſſent beaucoup d'inquiétude.

1538.
Précautions du roi en publiant la traduction de la Bible.

Ses principes de théologie, auſſi bizarres que ſon humeur, lui firent prendre des précautions ſingulieres, en publiant la nouvelle traduction de l'Ecriture. Il n'en accorda qu'un exemplaire à chaque paroiſſe; il voulut qu'on le tînt dans l'égliſe, attaché par une chaîne; il recommanda ſoigneuſement au peuple d'en uſer avec ſageſſe, & de ne point interpréter les endroits obſcurs ſans conſulter d'habiles gens. La manie de paroître théologien, de tout aſſervir à ſes opinions, étoit un des principaux mobiles de ſa conduite; ſorte de deſpotiſme qui paroît d'autant plus révoltant, que la liberté de l'eſprit eſt plus naturelle & plus flatteuſe.

Henri vouloit abolir entiérement les monasteres, pour s'emparer de leurs dépouilles. La dissipation des finances donnoit du poids à ce motif. Il regardoit d'ailleurs les moines comme des ennemis turbulens & irréconciliables, dont il falloit prévenir ou étouffer les intrigues. On fit encore usage des moyens déjà employés avec succès; visites des couvens, relations scandaleuses & exagérées, accusations générales où l'innocence étoit confondue avec le crime. Quelques abus, que le tems & les passions eussent introduits dans les cloîtres, dont la multiplicité excessive entraînoit seule de grands abus, il est impossible que ses mœurs y fussent absolument dépravées. On découvrit des fourberies inventées pour tirer parti de la superstition populaire; de fausses reliques, de faux miracles, des crucifix & des statues qui se mouvoient par ressort. On supposa que ces impostures d'un petit nombre de moines étoient communes à tous. On observa malignement que leurs saints attiroient une infinité d'offrandes, tandis que Dieu étoit négligé. (*) Enfin

Suppression totale des monasteres.

Abus malignement exagérés.

(*) Burnet raconte qu'une année, dans

les monasteres furent supprimés sans exception ; les statues & reliques suspectes, jetées au feu. S. Thomas de Cantorbéry, objet de tant de pélerinages, fut condamné comme traître, ses ossemens brûlés, & ses cendres livrées au vent. Sa châsse précieuse & enrichie de diamans excitoit la cupidité du monarque.

Ce que devinrent les biens des moines.

Selon le calcul des historiens, le revenu des communautés détruites, parmi lesquelles on compte plusieurs hôpitaux, plusieurs colleges & plusieurs chapelles, montoit à cent soixante & un mille livres sterling, qui faisoient environ la vingtieme partie du revenu national. Henri en fonda six évêchés, en fit des largesses à ses courtisans, & réserva une portion pour la subsistance des moines & des religieuses. Il s'en fallut bien qu'il en tirât tout le profit qu'on imaginoit ; quoique, pour appaiser les murmures, il eût fait entendre que cette augmentation des revenus de la cou-

---

l'église de saint Thomas, il n'y eut pas un denier offert à Dieu ; il y eut quatre livres pour la Vierge, & neuf cents cinquante-quatre livres pour le salut.

ronne déchargeroit le peuple de tout impôt, & fourniroit à toutes les charges du gouvernement. Ainsi furent anéantis en Angleterre les ordres monastiques, dont le crédit y avoit été prodigieux. Leur ruine excita de grandes plaintes, soit parce que l'on révéroit cet état, soit parce qu'on se croyoit intéressé à le soutenir.

Des entreprises si violentes devoient sur-tout exciter l'indignation de la cour de Rome. Ne voyant plus rien à ménager avec un prince qui ne gardoit plus de mesures, elle éclata en reproches & en anathêmes. Paul III publia sa bulle foudroyante. Henri fut déchiré par des libelles où la satyre envenimoit la vérité. Il crut y reconnoître le style du cardinal Pole ou Polus, son parent; prélat savant, vertueux, modéré par principes, mais aigri par le zele de la religion & par les excès de ce prince, qui, après l'avoir estimé, le haït mortellement. Le cardinal, fixé en Italie, étoit à l'abri de ses coups. Non-seulement il l'avoit attaqué avec la plume, mais il fut soupçonné d'être l'ame d'une conspiration. Quelques seigneurs, deux de ses freres en particulier, furent

Colere de Paul III.

Le cardinal Pole.

arrêtés comme ses complices ; Geoffroi Pole échappa seul à la mort, parce qu'il découvrit le complot. Nous observerons ici, d'après M. Hume, que la condamnation d'un homme persécuté par la cour en ce tems-là, ne doit pas le faire présumer criminel, à moins que le procès n'ait excité aucun murmure dans le public. Or, on ne voit pas que celui-ci en ait excité.

Dispute du roi avec un maître d'école.

Malgré les anathêmes du pape, malgré son propre acharnement contre l'église romaine, Henri VIII se piquoit toujours d'un zele ardent pour la doctrine catholique. Il mettoit sa gloire à la défendre par des argumens aussi bien que par des supplices ; & de tous les dogmes de la religion, le plus incompréhensible étoit celui qu'il soutenoit avec le plus de chaleur. Un maître d'école, nommé Lambert, s'avisa de blasphémer sur la présence réelle. Cité devant les évêques, il en appella au roi. Le roi fut ravi de pouvoir signaler publiquement ses talens théologiques. Une dispute contre Lambert lui parut digne de sa dignité. Les prélats, les pairs, toutes les personnes de

diſtinction s'étant aſſemblées dans la ſalle de Weſtminſter, l'illuſtre & terrible théologien, aſſis ſur ſon trône, preſſe rudement le maître d'école ſur l'euchariſtie, &, ſecondé par les évêques, applaudi par les ſpectateurs, le réduit enfin au ſilence. Il lui propoſe pour concluſion, ou de changer de ſentiment, ou d'être brûlé vif. Lambert qui n'étoit point convaincu, & qui avoit du courage, préféra le feu à la honte de ſe rétracter. On prononce la ſentence; on l'exécute avec barbarie. Le monarque, enivré des louanges qu'on lui prodigua au ſujet de cette diſpute, exigea plus que jamais une ſoumiſſion aveugle à ſes principes. Penſer autrement que lui devint un crime capital.

Elle finit par le ſupplice du feu.

Les parlemens lui avoient toujours obéi en eſclaves, & leur ſervitude ne fit qu'augmenter. Il en aſſembla un nouveau, qui parut le miniſtre de la tyrannie plutôt que le conſeil de la nation. Après que le chancelier eut déclaré l'intention du roi, de rendre la foi uniforme dans ſes états, les deux chambres paſſerent le fameux bill des *ſix articles*, que les religionnaires ont appellé le *ſtatut de ſang*. Cette loi éta-

1539. Parlement eſclave.

Les ſix articles, ou le ſtatut de ſang.

blit la présence réelle, la communion sous une seule espece, l'obligation de garder le vœu de chasteté, le célibat des ecclésiastiques, l'utilité des messes privées, enfin la nécessité de la confession auriculaire. Quiconque nieroit la présence réelle, devoit être condamné au feu, quand même il se rétracteroit. Par rapport aux cinq autres articles, confiscation & emprisonnement, même après l'abjuration; peine de mort pour les obstinés & les relaps; peine de mort pour les prêtres qui oseroient se marier; amende & prison pour tous ceux qui ne se confesseroient ou ne communieroient pas au tems prescrit. Il y a peu d'exemples de loix si dures. Le primat Cranmer eut seul le courage de s'y opposer; mais il se sépara de sa femme, & le roi, qui estimoit sa droiture, fut satisfait de cette preuve d'obéissance. Le parlement, par un acte encore plus étrange, donna aux proclamations ou édits du roi la même force qu'aux statuts parlementaires. Ainsi la puissance législative étoit transférée à la couronne, & la constitution angloise renversée de fond en comble.

Proclamations égales aux statuts.

Autres fruits du despotisme.

Ce n'étoit point assez de bassesses. La

La haine du prince pour le cardinal Pole fit paſſer des bills d'*attainder*, non-ſeulement contre ſes partiſans, mais contre ſa mere, la comteſſe de Salisbury, preſque ſans apparence de preuves. Enfin les terres des monaſteres furent aſſurées à la couronne, ſous le faux prétexte que les abbés en avoient fait une réſignation volontaire & conforme aux loix. Le ſtatut des ſix articles réduiſoit les proteſtans au déſeſpoir; mais Cranmer & Cromwel en adoucirent pour un tems l'exécution; & le capricieux monarque ſembla lui-même favoriſer le parti qu'il opprimoit, en permettant à chaque particulier d'avoir la traduction de la Bible.

Jeanne Seymour, la plus chérie de ſes épouſes, étoit morte en 1537, après être accouchée du prince Edouard que nous verrons ſur le trône. Henri vouloit une femme. Il jeta les yeux ſur une fille du duc de Guiſe, déjà promiſe au roi d'Ecoſſe. Ce mariage ne pouvant ſe faire, le miniſtre Cromwel le décida en faveur d'Anne de Cleves, dont le pere, duc de Cleves, & le beau-frere, électeur de Saxe, tenoient un rang conſidérable parmi

1540. Quatrieme mariage du roi avec Anne de Cleves.

les princes protestans d'Allemagne. On jugea de la beauté sur un portrait flatteur & fort infidele. A peine la princesse eut-elle paru, que le roi pensa au divorce. Comme Charles-Quint & François I paroissoient réconciliés, la crainte de les avoir sur les bras & de rompre avec la ligue protestante, suspendit les premiers transports de sa fureur. Il dissimula même avec Cromwel, quoiqu'incapable de lui pardonner. Il le créa comte d'Essex & le fit chevalier de la Jarretiere. Cromwel, en qualité de vicaire général, harangua le parlement. La chambre-haute, pour flatter le roi dans la personne du ministre, lui dit qu'il méritoit d'être vicaire général du monde entier. Il fallut accorder un subside; malgré tout ce que le pillage des monasteres, & en dernier lieu la destruction de l'ordre de Malthe, avoient ajouté aux revenus de la couronne. Tant les profusions de Henri le rendoient insatiable; tant son pouvoir le rendoit maître du parlement.

Il pense d'abord au divorce.

Subside malgré le pillage des monasteres.

Enfin l'orage fondit sur Cromwel. Haï des grands, qui se voyoient éclipsés à la cour par ce fils d'un forgeron;

Procès de Thomas Cromwel.

odieux aux catholiques, qui le regardoient comme l'ennemi de l'église romaine, suspect aux protestans, qui lui reprochoient de les trahir ou de ne les pas protéger ; il n'étoit plus, aux yeux du cruel Henri, qu'une victime qu'on devoit immoler à la haine publique. Catherine Howard, niece du duc de Norfolk, avoit gagné l'affection de ce prince ; & le duc se servit d'elle pour précipiter un ministre qu'il détestoit. Il obtint une commission de l'arrêter. Plus le parlement avoit flatté Cromwel dans la faveur, plus il s'empressa de l'opprimer dans la disgrace. On l'accusa d'héréfie & de trahison ; on le condamna sans examen & sans preuves. Il implora en vain la clémence du roi, par une lettre aussi humble que touchante. Sa sentence fut promptement exécutée. Ce ministre méritoit un meilleur sort. Elevé du rang le plus bas au faîte de la fortune, il n'avoit été ni arrogant envers ses inférieurs, ni ingrat envers ses amis.

L'empereur brouille Henri avec François I.

Les obstacles politiques du divorce disparurent bien-tôt. Le roi de France & l'empereur, qui venoient de se donner mutuellement les plus grandes

marques d'amitié, reprirent leur ancienne animosité. Charles-Quint avoit passé à Paris, pour aller en Flandre réprimer des séditieux. On lui avoit accordé le passage sous promesse de l'investiture du Milanès. Son rival, toujours imprudent, l'avoit reçu avec une franchise aveugle, jusqu'à lui faire confidence des secrets de ses alliés. A peine libre, l'empereur profita de cette indiscrétion, le brouilla avec le roi d'Angleterre, nia sa promesse; & en se montrant tout-à-fait indigne de confiance, il sut néanmoins se faire un ami, d'un prince qui n'avoit d'autre regle que la passion & le caprice. Anne de Cleves pouvoit dès-lors être répudiée hardiment. Le clergé déclara le mariage nul, sous prétexte qu'elle avoit été fiancée dans sa plus tendre jeunesse avec le duc de Lorraine; que le roi n'avoit pas donné un consentement *intérieur* au mariage, & ne l'avoit pas consommé: raisons frivoles, mais décisives. Le parlement ratifia la sentence du clergé. Anne consentit au divorce, moyennant trois mille livres sterling de revenu, & Catherine Howard prit sa place, d'où elle passa quelque tems après sur l'échafaud.

Anne de Cleves répudiée. Catherine Howard lui succede.

Le duc de Norfolk, oncle de la reine, & l'évêque Gardiner se trouvant à la tête du conseil, les catholiques, dont ils soutenoient le parti, sembloient devoir triompher. On exécuta rigoureusement le statut des six articles. On livra aux flammes de malheureux protestans qui se crurent les martyrs de la vérité. Le docteur Barnes disputa jusqu'au moment de l'exécution, comme s'il eût été dans une école; & le shérif le pressant sur l'invocation des saints: *je doute*, répondit-il, *que les saints puissent prier pour les vivans; mais s'ils le peuvent, j'espere prier dans une demi-heure pour vous & pour le reste de l'assemblée.* La violence multipliera ces traits de fanatisme. En persécutant ainsi les novateurs, Henri ne fut pas moins cruel à l'égard des catholiques opposés au serment de suprématie. Les uns & les autres étoient exécutés pêle-mêle. Quelqu'un dit alors avec raison qu'on brûloit ceux qui étoient contre le pape, & qu'on pendoit ceux qui étoient pour.

Protestans & catholiques persécutés.

Une tyrannie si affreuse fit éclater quelques signes de soulevement. Le soupçon tomba sur le cardinal Pole;

Exécution de la comtesse de Salisbury.

& c'en fut assez pour que le roi ordonnât l'exécution de sa mere, la comtesse de Salisbury, dernier reste du sang royal des Plantagenet. Cette femme illustre, dont la vieillesse n'avoit pu glacer le courage, refusa de se soumettre à la sentence; & courant sur l'échafaud, elle dit à l'exécuteur d'enlever sa tête comme il pourroit. Il lui porta plusieurs coups avant de pouvoir lui ôter la vie.

1542. La reine Catherine Howard décapitée.

Tandis que le roi se félicite de son nouveau mariage, & se flatte d'avoir trouvé une femme digne de lui, Cranmer est informé que la reine a passé sa jeunesse dans le désordre. Incertain s'il doit révéler ou cacher ce fatal secret, il consulte d'autres ministres; il decouvre enfin la vérité. Henri, le plus délicat des hommes en pareille matiere, ne veut rien croire d'abord, cherche des preuves, & ne les trouve que trop certaines. On arrête la reine & ses complices. La vieille duchesse de Norfolk, sa grand-mere, Guillaume Howard, son oncle, plusieurs autres de ses parens, sont condamnés pour avoir enseveli dans le silence son déshonneur; car, sous un gouvernement tyrannique, les sentimens de la

nature peuvent devenir des crimes. Le parlement n'a pas honte de servir la fureur du prince, par des loix aussi absurdes que barbares. On prononce la peine de mort contre toute personne qui, sachant ou présumant les désordres de la reine, n'en auroit point averti le roi ou le conseil; & contre la reine qui, étant faussement supposée vierge au tems du mariage, n'auroit pas déclaré elle-même au roi qu'elle ne l'étoit plus. Il falloit, dirent les plaisans, que le roi épousât désormais une veuve, puisqu'aucune fille ne seroit assez hardie pour l'épouser. La reine eut la tête tranchée, ansi que la vicomtesse de Rocheford, complice de ses galanteries.

Loix absurdes & tyranniques.

De pareilles scenes auroient fait perdre de vue les disputes théologiques à un prince moins jaloux que Henri VIII de maîtriser les opinions. Dans la vue d'établir l'uniformité de croyance, comme si le despotisme pouvoit forcer à croire & à ne pas croire, il avoit nommé des commissaires pour fixer tous les articles de foi, & le parlement avoit ratifié d'avance en 1541 tout ce qui seroit décidé à cet égard, avec déclaration for-

Henri fait des articles de foi.

melle qu'il s'en rapportoit ſur la religion, comme ſur le reſte, à la volonté du ſouverain. Le fruit du travail des théologiens, ou plutôt des caprices de Henri, fut un petit ouvrage intitulé, *Inſtitution de l'homme chrétien*, dans lequel il ſe rapprochoit en quelques points de la doctrine proteſtante, & en d'autres de la catholique. Peu après, il en publia un ſecond, ſous le titre *d'Erudition de l'homme chrétien*, où il n'avoit plus le même ſyſtême. Il limita encore la permiſſion de lire l'Ecriture ſainte; il fit des changemens au miſſel; il ordonna que le nom du pape fût effacé de tous les livres; il irrita le goût des nouveautés en le gênant, & l'ardeur du zele en lui oppoſant des barrieres; mais au milieu de ſes variations bizarres, il eut grand ſoin de ſe réſerver tout le pouvoir, afin de tenir le clergé comme le peuple dans une étroite dépendance.

Variations bizarres.

Affaires d'Ecoſſe.

Le roi d'Ecoſſe, Jacques V, ſon neveu, éprouva ainſi que les Anglois la violence de ſon humeur. Depuis long-tems l'eſprit de ſecte avoit pénétré dans ce royaume. Patrice Hamilton, jeune Ecoſſois de grande naiſſance, deſtiné aux premieres places de

Patrice Hamilton y introduit la réforme.

l'église, ayant voyagé pour son éducation vers l'an 1527, se laissa infecter des erreurs de la réforme, &, à son retour, ne dissimula point ses sentimens. Un dominicain, qu'il croyoit son ami, le dénonça perfidement à l'archevêque de Saint-André. On lui fit son procès. Il fut condamné au feu, & mourut en héros ou en fanatique, après avoir cité au tribunal de Jesus-Christ son accusateur qui périt bientôt d'une maladie violente, occasionnée ou par les remords ou par le cours de la nature. Le martyre & la prophétie de Hamilton (car le peuple n'eut pas d'autre idée) procurerent à l'hérésie un grand nombre de prosélytes. Le clergé perdoit insensiblement son crédit; la noblesse, inquiete & indigente, épioit l'occasion de s'enrichir de ses dépouilles; le roi lui-même, étant pauvre & porté à la dépense, ne paroissoit pas fort éloigné de ce dessein, lorsque Henri VIII, pour l'engager à suivre son exemple & à s'unir étroitement avec l'Angleterre, lui proposa une entrevue à York, où Jacques promit de se trouver. Les représentations du clergé, qui prévoyoit les suites de la conférence, l'offre qu'il fit d'un don

Sa mort, regardée comme un martyre.

Jacques V manque de parole à Henri.

gratuit considérable, la promesse de contribuer libéralement aux besoins de l'état ; ces motifs, appuyés par le crédit de la reine, changerent la résolution de Jacques. Il différa son voyage, & finit par s'excuser. Henri l'attendoit à York. Furieux de cet affront, il ne respira que la vengeance. L'affaire tragique de son épouse, Catherine Howard, l'empêcha de suivre ses premiers transports ; mais il ne tarda guerre à prendre les armes.

Guerre d'Ecosse.

Il annonça les hostilités par un manifeste, dans lequel, en reprochant à son neveu de lui avoir manqué de parole, d'avoir donné asyle à quelques rebelles, & de retenir quelques terres de son royaume, il faisoit revivre les anciennes prétentions sur la couronne d'Ecosse, & le sommoit de lui rendre hommage comme à son seigneur suzerain. Une armée angloise passa la Tweede à Berwick, & revint sur ses pas aux approches de l'ennemi. Jacques vouloit la poursuivre. La noblesse, choquée de la préférence qu'il avoit donnée au clergé, lui refusa son secours. Un corps de dix mille hommes que commandoit le lord Maxwel, mécontent de ce que le roi ve-

noit de révoquer la commission de ce général, fut mis en déroute à Solway par cinq cents hommes. Cet événement fit tomber Jacques dans le plus affreux désespoir. La douleur le conduisit au tombeau. Avant d'expirer, apprenant que la reine étoit accouchée d'une fille, son unique héritiere, il gémit sur les malheurs de son royaume, & dit que Henri s'en rendroit maître, ou par les armes, ou par un mariage.

Mort de Jacques V.

C'étoit effectivement le dessein de ce prince. Il proposa de marier son fils Edouard avec la reine Marie, qui ne faisoit que de naître. Le cardinal Beaton, primat d'Ecosse, s'étoit d'abord emparé de la régence, en vertu d'un acte qu'on le soupçonna d'avoir fabriqué sous le nom de Jacques V. La proposition de Henri ne pouvoit être agréée par un zélé partisan des intérêts de l'église. Mais le comte d'Arran, héritier présomptif de la couronne, ayant supplanté le cardinal, on conclut un traité pour ce mariage, & on convint que la reine demeureroit en Ecosse jusqu'à l'âge de dix ans; qu'elle passeroit ensuite en Angleterre, & que le premier royaume,

1543. Traité pour réunir les deux royaumes.

nonobſtant ſa réunion avec l'autre, conſerveroit toujours ſes loix & ſes privileges. Beaton, qui avoit été arrêté, ſortit de ſa priſon, remua les eccléſiaſtiques, excita le zele des catholiques, réveilla l'ancienne animoſité contre l'Angleterre, réuſſit enfin à rompre les engagemens contractés avec Henri; & prévoyant qu'il ne manqueroit pas de prendre les armes, il engagea François I à lui promettre du ſecours.

Le cardinal Beaton fait rompre ce traité.

Ligue avec Charles-Quint contre la France.

Henri ſe plaignoit déjà de ce monarque, lui reprochant de l'avoir trahi, de lui avoir manqué de parole, de ne pas lui payer les ſommes qu'il lui devoit. Ces plaintes annonçoient des réſolutions violentes, conformes à ſon caractere. Il conclut avec l'empereur une ligue offenſive & défenſive contre la France. Pour avoir un prétexte de guerre, on ſomma François de renoncer à ſon alliance avec le Turc, & de réparer le tort qu'elle avoit fait aux chrétiens. Sur ſon refus, la guerre fut déclarée. Charles-Quint faiſoit un grand crime à ſon rival de cette confédération politique, dont il étoit lui-même la cauſe; mais il ne craignoit pas de s'unir avec un prince

excommunié, qui pouvoit servir son ambition.

Le parlement moins libéral que le clergé.

Le parlement, si souple en tout le reste, n'accorda qu'un subside médiocre. Le clergé fut plus libéral. On observe que de tout tems l'église avoit plus contribué que les laïques. Aussi l'empereur disoit-il, au sujet de la suppression des monasteres, dont Henri prodiguoit les revenus à ses courtisans, qu'*il avoit tué la poule qui lui donnoit des œufs d'or.*

Mais il augmente la force des proclamations du roi.

Mais si le parlement ménageoit l'argent de la nation, il sacrifioit toujours sa liberté sans pudeur. Ce n'étoit point assez d'avoir rendu les proclamations du monarque égales aux loix : il fut réglé que neuf conseillers formeroient une cour égale pour punir toute désobéissance aux proclamations. Par ce moyen les jurés, les parlemens pouvoient perdre entiérement leur autorité dans les causes criminelles. Le roi n'avoit qu'à publier une proclamation sur quelque objet que ce fût : il devenoit juge de la désobéissance, & les anciennes regles étoient sans force. Un pair protesta contre cette loi ; exemple unique sous ce regne. De nouveaux statuts confirmerent

l'autorité absolue du prince en matiere de religion.

Catherine Par, sixieme reine.

Catherine Par, veuve du lord Latimer, qu'il épousa en sixiemes noces ( comme pour vérifier ce qu'on avoit dit en plaisantant, qu'il seroit réduit à épouser une veuve ), avoit quelque penchant aux nouveautés. Les protestans en espérerent de la protection ; mais les catholiques triomphoient de l'alliance avec l'empereur.

Affaires étrangeres.

Francois I, dont la couronne étoit menacée, commenca la guerre en conquérant. Il s'empara du Luxembourg & de Landreci. Charles-Quint s'efforça en vain de reprendre cette place ; il fut obligé d'en lever le siege. Henri, qui lui avoit envoyé un secours de six mille hommes, donnoit sa principale attention aux affaires d'Ecosse. La discorde agitoit ce royaume, où les associations séditieuses des grands maintenoient toute l'anarchie féodale. Matthieu Stuart, comte de Lenox, disputoit l'autorité au comte d'Arran, réuni par intérêt avec le cardinal Beaton. Trop foible contre deux adversaires si puissans, il négocia secrétement avec le roi d'Angleterre. Mais la saison ne permettant plus d'agir au-

dehors, Henri convoqua un parlement pour dicter de nouvelles loix.

Après avoir déclaré le prince de Galles héritier de la couronne, on rétablit les princesses Marie & Elisabeth dans leur droit à la succession. Ce qu'il y a de singulier, & ce qui prouve l'inconséquence horrible du monarqee, c'est qu'il empêcha d'annuller l'acte par lequel ses filles étoient déclarées illégitimes, & qu'il se fit donner le pouvoir de les exclure s'il le jugeoit à propos. Le parlement acheva de se déshonorer par deux actes de servitude. Le premier décharge le roi des dettes qu'il venoit de contracter par un emprunt sur la nation, & ordonne à ceux qu'on avoit déjà remboursés de reporter l'argent au trésor. Le second établit un nouveau serment sur les matietes ecclésiastiques, & porte que ceux qui ont prêté les autres sermens, seront censés avoir prêté celui-là : clause absurde s'il en fut jamais. Ce parlement adoucit du moins le statut sanguinaire des six articles, en ordonnant que toute accusation à cet égard seroit accompagnée du serment de douze personnes, & que nul ne pourroit être arrêté avant l'accusa-

1544. Parlement ; acte concernant les filles du roi.

Acte qui décharge la couronne d'une dette.

Nouveau serment de religion.

tion. On commençoit à ſentir que l'eſprit de perſécution devenoit un fléau national.

Le roi ne demande point de ſubſide, mais y ſupplée.

Tels furent les principaux actes du parlement. Henri ne voulut point s'expoſer à un refus en lui demandant un ſubſide ; mais comme ſa prodigalité abſorboit promptement les reſſources, & qu'il avoit beſoin d'argent pour la guerre, il exigea de nouveaux prêts, fit lever une *bienveillance*, & déploya tous les pouvoirs que l'on croyoit alors inconteſtablement attachés à la prérogative.

Expéditions militaires en Ecoſſe.

Les Anglois pénetrent en Ecoſſe, & ſe retirent après avoir brûlé Dunbar & Haddington. Lenox, ſuſpect d'intelligence avec eux, eſt forcé par le comte d'Arran de prendre la fuite. Cette incurſion donnoit lieu de dire que Henri en avoit trop fait s'il déſiroit une alliance, & trop peu s'il méditoit une conquête. Mais étant convenu avec l'empereur d'envahir la France, il vouloit tourner toutes ſes forces de ce côté-là. Leur plan étoit de marcher droit à Paris avec plus de cent mille hommes, ſans s'arrêter au ſiege d'aucune place, & d'accabler tout-à-coup François I, qui n'avoit

En France.

guere que quarante mille hommes à leur oppoſer. Charles-Quint arrive le premier. Il prend Luxembourg & Ligni; il aſſiege Saint-Dizier. Henri à ſon exemple inveſtit Montreuil & Boulogne. Ces ſieges emportent le tems. Charles, fatigué d'une guerre dont il eſpere peu d'avantages, traite ſéparément avec François. Henri ſe retire après avoir levé le ſiege de Montreuil. Il avoit pris Boulogne, conquête bien diſproportionnée aux dommages immenſes de la guerre. On ne voyoit alors, on n'a vu long-tems depuis, que des guerres ruineuſes & pour les vaincus & pour les vainqueurs. C'eſt à quoi les gouvernemens ne réfléchirent preſque jamais.

L'année ſuivante, une flotte françoiſe de plus de deux cents voiles tenta une deſcente dans l'isle de Wight, où l'on fit ſeulement quelques ravages. Il y eut un combat naval ſans événement déciſif. Le canon étoit alors ſi mal ſervi, que trois cents boulets tirés par chacune des flottes, dans l'eſpace de deux heures, parurent quelque choſe de remarquable. Un petit vaiſſeau, ſelon la remarque de M. Hume, en tireroit aujourd'hui trois fois plus.

1545. Expéditions navales.

Remarque ſur l'artillerie.

Les autres expéditions, soit en Ecosse, soit en France, ne méritent pas d'être rapportées.

Parlement toujours flatteur.

On manquoit d'argent pour cette guerre ruineuse. Le parlement donna un subside ; & de peur qu'on ne lui en demandât davantage, il y ajouta tous les revenus des universités, des chapelles & des hôpitaux ; prodigue seulement de ce qui, selon les regles de la justice, n'étoit point à sa disposition. Le roi déclara aux universités qu'il ne les dépouilleroit pas. Il savoit être juste en quelque chose, & il sentoit combien la culture des sciences mérite d'encouragemens & d'égards.

Statut en faveur de la suprématie.

On peut juger de la bassesse de ce parlement par un de ses statuts, dans lequel il reconnoît que le roi a toujours été, par la parole de Dieu, le chef suprême de l'église d'Angleterre ; que les évêques & les autres ecclésiastiques ne tiennent leur jurisdiction que de lui seul ; qu'à lui seul a été accordée d'en haut la pleine puissance de corriger toute sorte d'hérésies, d'erreurs, de vices & de péchés.

Plaintes du roi sur les matieres de religion.

Le roi se plaignit dans une harangue, des disputes qui s'élevoient sur les matieres de religion, de l'abus qu'on fai-

ſoit de la lecture des livres ſaints, de ce qu'on y cherchoit plutôt à repaître ſa curioſité qu'à régler ſes mœurs & ſa conduite. Ces plaintes étoient juſtes; mais il n'auroit pas fallu provoquer la curioſité & l'eſprit de controverſe, en dogmatiſant ſoi-même.

Avec le ſecours du parlement, on fit encore des préparatifs de guerre. Neuf mille hommes furent envoyés à Calais. Leurs expéditions aboutirent à des eſcarmouches; après quoi Henri, dont la ſanté s'affoibliſſoit, & qui avoit armé moins par haine que par humeur, ſigna la paix avec le roi de France, retenant Boulogne juſqu'au paiement des ſommes qui lui étoient dues. La guerre lui avoit coûté un million trois cents quatre mille livres ſterling. La dette de François ne montoit pas au tiers de cette ſomme.

1546. Fin de la guerre avec la France.

Ni la réflexion ni l'expérience n'avoient pu guérir le roi de ſa manie d'innover, ou de dominer dans les affaires eccléſiaſtiques. Il introduiſit quelques nouveaux changemens, dont le principal fut de mettre les litanies en langue vulgaire; il y ajouta une priere pour être délivré *de la tyrannie de l'évêque de Rome, & de ſes*

Affaires eccléſiaſtiques.

*détestables excès*. Ainsi la passion se mêloit aux choses saintes. Cranmer desiroit des démarches plus décisives en faveur des protestans. Mais ce prélat fut sur le point de succomber à la cour. La mort lui enleva le meilleur de ses amis, le duc de Suffolk, beau-frere du monarque, seigneur d'un vrai mérite, qui, selon le témoignage même de Henri, n'avoit jamais dit un mot au désavantage de personne. Les ennemis de Cranmer, se couvrant d'un masque de zele pour l'orthodoxie, s'efforcerent de le perdre comme un hérétique caché. Une accusation si dangereuse ne réussit point: exemple d'autant plus singulier, qu'on vit alors des traits de persécution plus révoltans.

Cranmer en danger à la cour.

Exécutions pour héréfie. Anne Ascue.

Anne Ascue, jeune femme fort estimée, & qui avoit des liaisons avec la reine, fut accusée d'avoir tenu des discours contre le dogme de la présence réelle. Les menaces d'un évêque lui arracherent une rétractation dont on ne fut pas encore satisfait. Mise en prison, & animée plutôt que découragée par cette rigueur, elle écrivit au roi, que sur le mystere de l'eucharistie, elle s'en tenoit aux paroles de

Jefus-Christ, & à la doctrine de l'églife; mais que ne pouvant admettre le fens qu'y donnoit fa majefté, elle s'attendoit bien qu'on lui feroit un crime de cette lettre. Le chancelier Wriothefely alla l'interroger fur les correfpondances qu'elle avoit eues à la cour. Dans les tourmens de la queftion, elle garda le fecret avec une conftance inébranlable. La torture lui avoit difloqué les membres : on la porta au lieu du fupplice. Elle fut brûlée vive fans vouloir fe rétracter. Trois autres malheureux, exécutés en même-tems pour la même caufe, imiterent fon courage.

La reine ex-pofée au fup-plice comme hérétique.

La reine Catherine fe vit fur le point d'être immolée à fon tour au zele dogmatique de Henri. Ce prince furchargé d'embonpoint, incommodé d'un ulcere à la jambe, menacé d'une maladie mortelle, trouvoit dans la complaifance & dans les foins empreffés de fon époufe, le foulagement de fes maux. Malheureufement elle ne penfoit pas en tout comme lui. Il parloit fans ceffe théologie, pour avoir le plaifir de dogmatifer. Dans la chaleur d'une converfation, la reine laiffa trop appercevoir fes fentimens.

Le soupçon d'héréfie effaroucha le cruel monarque. L'évêque Gardiner & le chancelier envenimerent la plaie. On dressa aussi tôt une accusation contre Catherine; Henri la signa. Cette princesse alloit périr sur un échafaud, peut-être dans les flammes, si le papier fatal n'étoit tombé de la poche du chancelier, & n'avoit été ramassé par un des partisans de la reine, qui le lui porta.

Elle se tire adroitement du danger.

Avertie du danger, sans perdre courage, elle fait sa visite au roi déjà un peu plus tranquille. La conversation tombe encore sur la théologie. Catherine s'excuse adroitement d'entrer en matiere. Elle dit qu'une femme doit suivre les principes de son mari, sur-tout quand il est, comme lui, distingué par ses lumieres & par une profonde science; que si quelquefois elle s'est avisée de discourir sur ces objets trop au-dessus de sa portée, c'étoit parce qu'il y trouvoit de l'amusement; qu'elle avoit même pris la liberté de le contredire, afin d'animer la conversation, & d'acquérir des connoissances en lui procurant le plaisir de la réfuter. *Oh!* s'écrie Henri, *vous voilà devenue un docteur; vous êtes*

*plus propre à donner des leçons qu'à en recevoir* : *mon cœur*, *nous ſommes toujours bons amis*. Il l'embraſſe tendrement, & lui jure un attachement inviolable. Le lendemain, tandis qu'ils converſent avec leur cordialité ordinaire, arrive le chancelier qui ne ſe doutoit pas du changement. Henri lui parle en particulier, l'accable de reproches, le traite *fou*, de *coquin*, de *bête*. La reine tâchant enſuite de le calmer : *vous ne ſavez pas*, lui dit il, *combien cet homme eſt indigne de vos bons offices*. L'évêque de Wincheſter fut dès ce moment diſgracié. Son zele apparent pour la religion catholique n'étoit qu'un raffinement d'intérêt. Le vrai zele peut-il ſemer la diſcorde entre les époux, & faire condamner à mort une reine, ſous prétexte d'héréſie ?

Plus Henri approchoit de ſa fin, plus ſon humeur violente le portoit à des actions tyranniques. Il conçut de la défiance & de la haine pour le duc de Norfolk, allié par ſa naiſſance à la famille royale, recommandable par de longs ſervices, oncle de deux reines, Anne Boleyn & Catherine Howard ; enfin le premier ſujet du

1547. Procès de Norfolk & de Surrey.

royaume. La crainte qu'il ne devînt trop puiſſant ſous une minorité, & que ſon attachement ſecret au parti des catholiques ne causât quelque révolution, étoit un motif capable d'inſpirer au roi les deſſeins les plus ſanguinaires. Le comte de Surrey, fils de Norfolk, jeune ſeigneur d'un mérite accompli, s'il avoit joint la diſcrétion à ſes autres qualités, irritoit par ſes ſaillies l'humeur fougueuſe de ce prince, qui le ſoupçonnoit d'ailleurs de porter ſes vues juſqu'à la princeſſe Marie. Le pere & le fils furent arrêtés le même jour. On accuſa le dernier d'avoir entretenu chez lui quelques Italiens *ſoupçonnés* d'être eſpions; d'être lui-même *ſuſpect* de correſpondance avec le cardinal Pole, parce qu'un de ſes gens lui avoit rendu viſite en Italie; d'avoir porté dans ſon écu les armoiries de ſaint Edouard, ce qui le rendoit, diſoit-on, *ſuſpect* d'aſpirer à la couronne, quoiqu'en cela il n'eût fait que ſuivre l'exemple de ſes ancêtres.

Accuſation toute fondée ſur des ſoupçons.

Sur une accuſation ſi frivole, ſur de ſimples ſoupçons, Surrey fut condamné à mort & exécuté. Norfolk paroiſſoit encore moins condamnable.

Condamnation inique de ces ſeigneurs.

Sa

Sa femme & sa maîtresse l'avoient trahi. Cependant le plus grand crime dont on l'accusa, fut d'avoir dit un jour que le roi malade ne pouvoit vivre plus long-tems, & que la diversité de religion exposoit le royaume à de grands désordres. Le parlement sans aucune forme de procès, le déclara convaincu de haute trahison. Cranmer, quoique du parti opposé au duc, se retira pour ne point participer à l'injustice. Henri ordonna l'exécution de la sentence, mais il mourut la veille du jour marqué, & l'on craignit de souiller par cet acte de tyrannie le commencement du nouveau regne.

Mort de Henri VIII.

Tandis que Henri VIII étoit à l'extrêmité, personne n'osoit l'avertir du danger de sa situation, de peur d'être puni comme traître, selon un statut du parlement, pour avoir prédit la mort du roi. Un de ses conseillers eut enfin le courage de lui dire la vérité. Il demanda aussi-tôt Cranmer, qui ne lui trouva en arrivant qu'un foible reste de connoissance.

Sa tyrannie.

Il expira dans la cinquante-sixieme année de son âge, prince né avec le génie, les talens, le courage, la fer-

meté propres à faire un grand roi ; mais souillé de toutes les horreurs qui caractérisent les tyrans. Sa tyrannie doit paroître d'autant plus affreuse, qu'elle étouffa même les plaintes de ses sujets. Les étrangers respecterent son pouvoir; les Anglois parurent oublier ses vices : la postérité le regarde comme un monstre. On dit qu'il se reprocha lui-même en mourant, *de n'avoir épargné aucun homme dans sa colere, ni aucune femmes dans ses desirs.*

Son testament.

Son testament assuroit la couronne, d'abord au prince Edouard, ensuite aux princesses Marie & Elisabeth, à condition qu'elles ne se marieroient point sans le consentement du conseil : au défaut de ses trois enfans, les filles de sa sœur cadette devoient succéder. Il sembloit exclure la postérité de la reine d'Ecosse, sa sœur ainée ; & cette disposition venoit de sa haine pour les Ecossois. L'événement la rendit inutile.

Il ordonna des messes pour son ame.

On peut remarquer, comme une des bizarreries de ce monarque, qu'il ordonna des messes pour le repos de son ame, quoique, dans les derniers tems, il n'eût point paru attaché à la doctrine du purgatoire.

Dix parlemens convoqués par Henri VIII tinrent vingt-trois sessions, & ne furent pourtant assemblés que trois ans & demi en tout. La volonté absolue du monarque étant la loi du parlement, les affaires se terminoient d'abord ; & l'envie de retourner chez soi en accéléroit la conclusion. Parlemens de Henri VIII.

Des loix tyranniques & absurdes multiplierent les crimes & les peines. En les exécutant à la lettre, on pouvoit punir de mort presque tous les citoyens. C'étoit, par exemple, un crime de haute trahison, de soutenir la validité des deux premiers mariages du roi : c'en fut un ensuite de dire quelque chose d'offensant contre les princesses Marie & Elisabeth, nées de ces deux mariages. Le silence même pouvoit être un crime ; car en déclarant illégitimes les mariages, on avoit déclaré digne de mort quiconque refuseroit de répondre sur les articles du statut. Ainsi, pour trouver un coupable, il suffisoit d'interroger quelqu'un sur l'un ou sur l'autre mariage. Qu'il gardât le silence, il étoit traître : qu'il reconnût le mariage valide, il étoit traître : qu'il le reconnût illégitime, Loix tyranniques & absurdes.

il outrageoit assurément Marie ou Elisabeth ; ce qui étoit crime de trahison. Etrange effet de la tyrannie, d'opprimer les citoyens par l'autorité des loix, c'est-à-dire, par l'instrument même du bonheur & de la sûreté publique !

Réforme ecclésiastique. En altérant l'ancienne religion, on restreignit les privileges du clergé, & l'abus des asyles pour les criminels. Si l'on n'eût fait que réformer les abus, sans toucher au dogme, l'église & l'état y auroient également gagné. Mais comme la passion & le caprice présiderent à l'ouvrage ; comme on rompit les liens qui attachoient au saint siege, en affectant néanmoins de conserver les dogmes de l'église romaine ; comme on ouvrit la carriere à l'emportement des sectes ; cette réforme fut suivie des plus grands maux.

Tonnage & poudage. Les droits de *tonnage* & de *pondage* (*) étoient presque régardés alors comme une branche de la prérogative. Le roi en jouit dix années entie-

(*) Droits sur l'entrée & la sortie des marchandises, qui faisoient une partie considérable des revenus de la couronne.

res, sans acte du parlement; & lorsque le parlement les lui accorda à vie, selon l'usage établi depuis plusieurs regnes, ce fut avec des expressions flatteuses, & en supposant que cette taxe lui étoit due. Les Anglois penserent tout autrement sous Charles I.

Militaire.

Des revenus, des exercices fréquens suffisoient pour entretenir l'esprit militaire de la nation. Tout homme aisé devoit avoir une armure complete. Personne ne pouvoit se dispenser d'avoir un arc. La force de l'infanterie angloise consistoit encore dans les archers, qui, étant aussi armés de hallebardes, pouvoient combattre de pied ferme en cas de besoin.

Commerce.

Le commerce étranger ne s'étendoit guere qu'aux Pays-Bas. Aussi la correspondance avec les Flamands futelle peu interrompue, même pendant les brouilleries du roi & de l'empereur. Ceux-ci, plus industrieux que les Anglois, venoient en foule dans le royaume. C'étoit un moyen d'exciter l'émulation & de perfectionner les talens. Mais, loin de sentir cet avantage, dont la saine politique auroit profité, on se plaignit du tort que ces étrangers faisoient aux naturels

On se plaint mal à propos des étrangers.

du pays, & l'on gêna une induſtrie qu'il falloit encourager avec ſoin. La ſuppreſſion des monaſteres & celle des fêtes furent utiles au commerce. Il languiſſoit néanmoins, parce qu'on lui donnoit des entraves en fixant le ſalaire des artiſans, le prix des denrées, & en défendant ce luxe d'appareil qui fait circuler l'argent des riches.

Agriculture. Interêt de l'argent.

L'agriculture étoit négligée pour les pâturages, ancien abus directement contraire à la population. L'intérêt de l'argent fut fixé à dix pour cent; autre abus propre à faire négliger les vraies richeſſes de l'état.

Littérature.

Parmi les cruautés & les folies de ce regne, le goût des lettres fit de grands progrès. La haute & la petite nobleſſe s'empreſſoient à honorer les ſavans. Henri VIII encouragea les études, comme François I en France. Il fonda un college à Cambridge. Wolſey en fonda un à Oxford, où il établit la premiere chaire de grec. Un établiſſement ſi utile excita dans ſon origine des querelles dangereuſes. Les étudians ſe diviſerent en deux partis, les *Grecs* & les *Troyens*, qui ſe battirent ſouvent avec fureur. La diſcorde ſe mit enſuite parmi les *Grecs*.

Diſpute ſinguliere ſur la prononciation du grec.

Les uns tenoient pour l'ancienne prononciation de cette langue, les autres pour la moderne. La religion même entra en quelque ſorte dans la diſpute. Les catholiques ſuivoient le premier parti, & les proteſtans le ſecond; comme s'ils n'avoient pu s'accorder ſur une choſe même indifférente. L'ancienne prononciation prévalut, grace au zele de Gardiner, qui eut recours à l'autorité royale pour la ſoutenir. En France, quelque tems après, le ſavant Ramus eſſuya de terribles perſécutions des docteurs, pour avoir enſeigné à prononcer le latin mieux qu'on ne faiſoit. On trouve partout le même genre de folie & de fureur.

Quoique l'Angleterre cultivât les lettres, elle n'avoit encore aucun auteur digne de l'immortalité. Les ouvrages du chancelier Thomas More, quelqu'eſtimables qu'ils ſoient, n'approchent point de ceux des grands génies qu'on a vus depuis dans ſa nation. Trop de préjugés obſcurciſſoient encore la ſcience, & le goût n'avoit pas eu le tems de ſe polir. Nul auteur encore digne de l'immortalité.

Les Italiens étoient infiniment plus avancés que les autres peuples, ſoit Le goût en Italie.

parce que leur langue étoit fixée & qu'ils la cultivoient, soit parce qu'ils s'attachoient davantage aux bons modeles, soit parce qu'ils trouvoient plus de Mécenes dignes d'animer les talens, soit enfin parce que leur génie, moins rouillé dans les siecles d'ignorance, avoit plus de disposition naturelle à se développer. L'Italie produisoit des chefs-d'œuvres, lorsqu'on ne voyoit guere ailleurs que du pédantisme.

---

## ÉDOUARD VI.

1547. Les dispositions de Henri VIII non exécutées.

TELLE est la fragilité des grandeurs humaines, que l'on respecte peu les dernieres volontés du monarque le plus absolu, dès qu'il a cessé de vivre & d'inspirer la terreur. Henri VIII avoit réglé le gouvernement pour la minorité de son fils, qui étoit dans sa dixieme année; il avoit nommé seize exécuteurs testamentaires, chargés du soin de ce prince & de l'administration du royaume; il avoit créé un conseil de douze personnes pour les aider de leurs avis, sans aucun pouvoir immédiat. Mais à

peine fut-il mort qu'on délibéra d'élire un protecteur, qui, représentant le roi, feroit néanmoins obligé de suivre l'avis des exécuteurs. Le chancelier Wriothefely, homme ambitieux & actif, ne pouvoit goûter cette proposition. Il ne voyoit dans la régence que le primat au-deffus de lui ; & comme Cranmer n'aimoit point à se mêler des affaires d'état, il se flattoit d'avoir la principale autorité entre les mains.

Sommerfet protecteur.

Quelques remontrances qu'il fît à ce sujet, les exécuteurs & le conseil crurent pourvoir à la tranquillité publique en nommant un protecteur. Le choix tomba sur Edouard Seymour, comte de Hartford, oncle maternel du jeune roi, & d'autant plus intéressé à sa conservation qu'il étoit lui-même sans prétention à la couronne. Le protecteur fut créé duc de Sommerfet, & le chancelier, comte de Southampton. On dépouilla bientôt celui-ci de sa dignité, sous prétexte d'une commission illégale qu'il avoit scellée. Les catholiques perdirent beaucoup dans sa personne; mais sa conduite envers la reine, avant la mort de Henri VIII, ne prouve pas que son zele méritât de grands éloges.

Il ſe rend abſolu.

L'ambition de Sommerſet croiſſant avec ſon autorité, il ſe fit donner par le roi une patente auſſi contraire à la conſtitution angloiſe qu'aux dernieres volontés de Henri VIII. Elle lui aſſuroit, outre le titre de protecteur, toute la puiſſance royale. Son conſeil devoit être compoſé des exécuteurs & des anciens conſeillers, excepté Wriotheſely. La patente l'autoriſoit néanmoins à y admettre d'autres membres à ſon gré & à ne conſulter que ceux qu'il voudroit. Lui & le conſeil pouvoient faire tout ce qu'ils jugeroient utile au gouvernement, ſans encourir aucune peine par quelque loi, ſtatut ou ordonnance, que ce pût être. Tant de pouvoir le rendoit maître abſolu de l'état. On ne laiſſa pas de s'y ſoumettre ſans la moindre réſiſtance, ſoit que l'autorité d'un ſeul parût néceſſaire pour contenir les partis, ſoit que le deſpotiſme du dernier roi eût preſque anéanti tout ſentiment de liberté.

Il veut établir le proteſtantiſme.

Depuis la diſgrace du chancelier, il reſtoit peu d'eſpérance aux catholiques. Sommerſet ne diſſimuloit plus ſon penchant pour les réformés, ni ſa réſolution d'étendre le progrès de leur ſyſ-

tême. Il avoit confié l'éducation d'Édouard à des hommes imbus de leur doctrine, & l'on voyoit déjà ce jeune prince très-disposé à la soutenir. Plusieurs membres du conseil, qui jouissoient en partie de la dépouille des monasteres, desiroient la ruine entiere du clergé, dont ils envioient encore les revenus. D'autres personnes, moins par intérêt que par préjugé de secte, étoient animées contre l'église, parce qu'elles la supposoient pleine de superstitions & d'erreurs. L'idée d'un culte purement spirituel, & d'une perfection incompatible avec la nature, inspiroit à d'autres un enthousiasme pour les nouveautés, qui s'enflammoit au milieu des obstacles & des contradictions. Zuingle en Suisse, & sur-tout Calvin à Geneve, avoient dépouillé le luthéranisme de presque toutes les cérémonies & les pratiques religieuses : cette nouvelle réforme devoit échauffer davantage les têtes ardentes. Le primat Cranmer, consulté par le protecteur, étoit comme lui un protestant sincere & modéré, ennemi des excès, persuadé qu'un changement de religion ne peut se faire tout-à-coup sans péril, & qu'il faut conduire le peu-

Conseils modérés de Cranmer.

ple pas à pas au terme qu'on se propose ; que d'ailleurs, comme l'enthousiasme des réformés s'affoibliroit avec le tems, on devoit tenir le milieu entre les extrêmes, & ne pas pousser trop loin une réforme qu'il importoit de rendre solide & durable.

Maniere dont on procede à la réforme.

Les opérations furent dirigées sur ce plan. Le protecteur, en vertu du pouvoir législatif attaché à la couronne, puisque le parlement avoit donné aux proclamations la force de loix, suspendit pour un tems l'exercice de l'autorité épiscopale, & ordonna une visite dans tous les dioceses du royaume. Ceux qui furent chargés de la faire, avoient ordre de procéder avec prudence ; de conserver une partie des anciens usages ; d'exhorter les peuples à ne pas mépriser ce qu'on ne croyoit pas devoir abolir ; de les prévenir seulement contre certaines pratiques taxées de superstition, par exemple, celles de sonner les cloches, de jeter de l'eau bénite ; d'allumer des cierges bénits pour chasser le diable.

Bornes prescrites aux prédicateurs.

On vouloit sur-tout imposer silence aux prédicateurs catholiques, parmi lesquels plusieurs des anciens moines invectivoient contre les innovations,

qu'ils devoient haïr plus que les autres. Pour enchaîner leur zele, on limita la matiere des fermons, en publiant douze homélies, qu'ils feroient obligés de lire en chaire. On défendit aux prédicateurs de prêcher hors de leur paroiffe ; mais on étoit réfolu de ne point affervir les proteftans à toutes ces regles.

Gardiner, le chef du parti catholique, toujours fort confidéré, quoiqu'il ne fût pas membre du confeil, s'oppofa fortement à ces nouveautés. Il trouva mauvais qu'on eût infifté dans les homélies fur les queftions épineufes de la juftification & de la grace, dont la connoiffance exacte lui paroiffoit, non-feulement au-deffus de la portée du vulgaire, mais peu utile en général à tout chrétien. Auffi un écrivain calvinifte, Fox, le nomme-t-il *un âne qui n'a jamais fenti l'efprit de Dieu dans les matieres de la juftification*. C'étoit la manie des novateurs de prétendre approfondir ces myfteres impénétrables ; & ils méprifoient fouverainement, comme indigne du nom de théologien, quiconque ne vouloit pas y voir avec eux les fecrets de la divinité.

Gardiner pour les catholiques.

Matieres de la grace.

Troubles de religion en Ecosse.

Cette présomption dogmatique, plus dangereuse encore que l'ignorance, excita de terribles mouvemens en Ecosse, pays de la superstition & du fanatisme. Le clergé y étoit en général si abruti, que plusieurs prêtres attribuoient, dit-on, le nouveau testament à Luther, & s'imaginoient que l'ancien testament renfermoit seul la parole de Dieu. On ajoute (& ce trait n'est pas inutile à l'histoire des folies humaines) qu'il s'éleva dans l'université de Saint-André une violente dispute sur cette question bizarre, si l'on devoit dire le *pater* à Dieu ou aux saints. Les moines, soutenant de concert le parti des saints contre les protestans, avoient peine à s'accorder ensemble dans leurs explications. Selon les uns, le *pater* devoit se dire à Dieu *formellement*, & aux saints *matériellement*; selon les autres, *principalement* aux saints, & *moins principalement* à Dieu; selon la plupart, *dans le sens strict* à Dieu, & *dans le sens large* aux saints. Tandis qu'ils débattoient ces distinctions, un frere lai s'étant informé du sujet de la dispute, dit franchement que c'étoit à Dieu qu'il falloit dire le *pater*. Et les saints?

Dispute singuliere de moines.

réplique un moine. *Oh !* s'écria le frere, *donnez-leur des* ave *&* *des* credo, *c'est assez pour eux.* Plusieurs personnes trouverent l'avis de ce bon homme plus judicieux que les subtilités des docteurs.

Le cardinal Beaton cruel & assassiné.

Enfin un enthousiaste, nommé Wishart, dogmatisa en Ecosse avec tant d'éclat, que le cardinal Beaton le fit arrêter & condamner au feu. Comme le régent refusoit de concourir à l'exécution, Beaton se passa du bras séculier, & du haut de ses fenêtres, regarda brûler Wishart, qui lui annonça que dans peu de jours il seroit puni de sa cruauté. Les disciples du prédicant voulurent sans doute vérifier sa prophétie. L'un d'eux, dont le célebre Knox fait l'éloge comme d'un homme doux & modeste, poignarda le cardinal, en protestant que ce n'étoit point par haine ni par aucune passion; mais uniquement parce qu'il étoit l'ennemi déclaré de Jesus-Christ & du saint évangile. Il n'appartient qu'au fanatisme de commettre ainsi un meurtre de sang-froid, & de louer l'assassin.

Suites de cet événement.

Après cet événement, arrivé en 1546, les meurtriers & leurs partisans s'enfermerent dans le château de Saint-

André, & implorerent la protection de l'Angleterre. La reine mere, Marie de Guise, eut recours de son côté au roi de France, Henri II, qui venoit de succéder à François I ; il envoya de l'artillerie & des troupes. On força les rebelles à se rendre. Les Anglois ne les avoient pas secourus.

Guerre avec l'Ecosse. Projet d'union.

Sommerset ayant réglé les affaires du royaume, résolut de porter la guerre en Ecosse, & d'exécuter le projet de l'unir à l'Angleterre par le mariage de la reine Marie Stuart avec Edouard. Il marcha lui-même à la tête de dix-huit mille hommes, sous prétexte de quelques insultes qu'on avoit reçues de ce peuple. Il déclara que le mariage projeté seroit l'unique moyen de faire la paix. Il exposa dans un manifeste les raisons qui devoient engager à le conclure ; combien il importoit aux deux royaumes de ne former qu'un état ; combien l'Ecosse en particulier gagneroit à cette union, en se délivrant de tant de guerres & de calamités ; combien leur situation dans une même isle, leur sûreté commune, leur correspondance naturelle, leurs fatales discordes, prouvoient la nécessité & les avantages d'une alliance, pour laquelle on

avoit déjà pris avec Henri VIII des engagemens inviolables. Ces motifs ne toucherent point la reine douairiere d'Ecosse, dont l'attachement à la religion romaine opposoit un obstacle invincible aux vues & aux demandes du protecteur. Il s'avança vers Edimbourg sans trouver presque de résistance. Les ennemis, avec une armée double de la sienne, l'attendoient dans un poste avantageux. Désespérant de les y forcer, il offrit au comte d'Arran d'abandonner son entreprise, pourvu qu'on promît de n'accorder la jeune reine à aucun prince étranger, & d'attendre qu'elle fût en âge de choisir elle-même son époux.

Plus cette proposition étoit modérée, plus les Ecossois se crurent assurés de la victoire. Les prêtres & les moines qui accouroient en foule dans le camp, augmenterent leur confiance aveugle, par la persuasion que Dieu alloit exterminer les hérétiques. Un mouvement de l'armée angloise, du côté de la mer, acheva de les convaincre qu'elle se disposoit à prendre la fuite & à s'embarquer. Ils quittent leur poste, ils présentent la bataille, ils sont mis en déroute. Dix mille

Victoire des Anglois. Prêtres Ecossois.

Ecossois perdent la vie; leurs prêtres imprudens sont massacrés sans quartier. Cette bataille de Pinkey ne coûta aux Anglois que deux cents hommes. Si le protecteur avoit poussé sa victoire, il auroit imposé la loi aux vaincus. Mais on cabaloit contre lui à Londres. Il hâta son retour, laissant le comte de Warwick pour négocier. Arran avoit paru desirer la paix, & ne vouloit que gagner du tems. Les commissaires Ecossois ne se rendirent point au lieu où devoient se tenir les conférences.

Retour de Sommerset.

Loix de Henri VIII annullées.

Dès que Sommerset fut de retour, il convoqua le parlement, dont l'autorité devoit mettre le sceau à la réforme. Plusieurs loix du dernier regne, dictées par l'impérieux Henri, furent abrogées aussi aisément qu'elles avoient été faites; entr'autres, celles qui étendoient le crime de trahison au-delà des bornes fixées sous Edouard III; celle qui donnoit aux proclamations du roi la force de statuts; celles qui rendoient le crime d'hérésie si commun, & qui le soumettoient à tant de peines; en particulier le statut des six articles. L'hérésie étoit cependant toujours un crime

Cependant l'hérésie est toujours crime capital.

capital, qu'on devoit punir par le feu, & ce crime n'étant pas déterminé, tout dépendoit de la disposition des juges. Mauvais systême sans doute, d'exposer le repos & la vie du citoyen à des jugemens arbitraires.

On porta de nouveaux coups à l'ancienne religion. Les messes privées abolies; l'usage de la coupe rendu aux laïques; le pouvoir accordé au roi de créer les évêques sans l'élection des chapitres; l'obligation imposée aux évêques d'exercer leur jurisdiction & de donner leurs mandemens au nom du roi; l'ordre de marquer les vagabonds d'un fer chaud, ce qui regardoit principalement les moines qu'on avoit réduits à la misere : ces différens actes du parlement affermirent la réforme, & prouverent la déférence de l'assemblée aux intentions de la cour. Progrès de la réforme.

Sommerset y ajouta, de sa propre autorité, quelques réglemens capables d'augmenter le chagrin des catholiques. L'usage des cierges à la Chandeleur, des cendres au premier jour du carême, des rameaux au dimanche de ce nom, fut aboli par le conseil; les images furent tout-à-fait 1548. Cérémonies & autres pratiques abolies.

La prédication interdite imprudemment.

bannies des églises ; la pratique de la confession auriculaire fut représentée comme libre & indifférente ; la prédication absolument interdite, parce qu'on avoit tenté en vain de prescrire des regles aux prédicateurs. On ne pensoit pas que la multitude ayant besoin d'être fixée, plus on retrancheroit des cérémonies, plus elle prendroit de goût pour les sermons, seuls capables de suppléer aux objets sensibles. Les protestans, qui se piquoient davantage de raisonner, aimoient sur-tout à être prêchés. Il fallut en rétablir la coutume, d'ailleurs essentiellement liée à l'esprit du christianisme.

Marie Stuart en France.

Un secours arrivé de France ranima le courage des Ecossois. Leurs pertes n'avoient fait qu'enflammer la haine nationale, contre des voisins dont ils redoutoient l'ambition & la violence. Il n'y avoit plus guere qu'une voix contre l'alliance d'Angleterre. Le comte de Huntley d'abord favorable aux vues de la cour de Londres, disoit qu'*il n'étoit pas éloigné de ce mariage, mais qu'il détestoit la maniere de faire la cour à la prétendue.* Enfin le parlement d'Ecosse en-

voya en France la jeune reine Marie Stuart, qui fut bientôt fiancée avec le dauphin. Cet événement rompit les mesures du protecteur. On continua les hostilités sans aucun avantage décisif. Les Anglois furent battus dans quelques occasions : les Ecossois ne purent leur enlever Haddington après un long siege.

Intrigues de Thomas Seymour, frere de Sommerset.

Le protecteur exposé à des cabales dangereuses, n'agissoit plus que foiblement contre l'Ecosse. Il avoit pour rival & pour ennemi son propre frere, l'amiral Thomas Seymour, dont l'orgueil extrême & l'ambition démesurée lui causoient de vives inquiétudes. Les sentimens de la nature ne font rien pour les ambitieux.

L'amiral, après avoir épousé la veuve de Henri VIII, entreprit de supplanter le protecteur. Ses premieres intrigues échouerent. On le menaça, & il parut se soumettre. On s'apperçut bientôt que ses vues étoient les mêmes qu'auparavant. La reine douairiere, sa femme, étant morte en couches, il se flatta d'épouser la princesse Elisabeth. Il employa de nouveau la séduction, pour mettre dans ses intérêts & le jeune Edouard &

les courtiſans; il décria ouvertement l'adminiſtration de ſon frere; il eut ſoin de s'attacher un grand nombre de partiſans de tous états; il comptoit déjà ſur dix mille hommes dont il pouvoit diſpoſer, & il avoit de quoi les armer en cas de beſoin. Le protecteur, inſtruit de ſes deſſeins, tenta en vain toutes les voies de la modération & de la prudence, pour ramener au devoir ce cœur inflexible. Dudley, comte de Warwick, qui ne cherchoit qu'à élever ſa fortune ſur les ruines de l'un & de l'autre, réſolu de commencer par celui des deux qu'il étoit le plus facile de perdre, engagea enfin Sommerſet aux dernieres extrêmités contre l'amiral. Celui-ci eſt mis à la tour.

Politique du comte de Warwick.

Procès de Thomas Seymour.

On forme une accuſation de trente-trois articles, ſur laquelle il doit être jugé par le conſeil. On va l'interroger dans ſa priſon. Il refuſe de répondre, & demande qu'on lui faſſe ſon procès en regle, que les témoins lui ſoient confrontés, & que les chefs d'accuſation ſoient mis ſous ſes yeux, afin qu'il puiſſe ſe défendre. Depuis long-tems la force l'emportoit ſur les loix; ou plutôt on connoiſſoit peu de

loix bien certaines. Des demandes si justes sont rejetées. Le parlement s'assemble. On propose un bill *d'attainder*. La chambre-haute l'admet, sans autre preuve que le récit de différens pairs, qui racontent les actions de l'accusé; la chambre-basse, après quelques difficultés, se contente de cette espece de témoignage. Le bill passe, Sommerset signe l'ordre pour l'exécution, & Seymour est exécuté. Les jugemens arbitraires étoient devenus si communs, que c'étoit beaucoup d'avoir jugé sur une apparence de preuves.

Comme les affaires de religion agitoient beaucoup les esprits, le parlement fit de nouveaux statuts à cet égard. Il établit un plan de liturgie proposé par des commissaires ecclésiastiques. Il ordonna qu'on célébreroit la messe en langue vulgaire. On y retrancha ce que les principes des protestans ne pouvoient admettre, quelques cérémonies, & les prieres aux saints. On permit le mariage aux prêtres, en déclarant néanmoins, selon les anciennes maximes, qu'il seroit à souhaiter que tous vécussent dans le célibat. L'usage de la viande fut défendu pendant le carême & les

1549. Variations dans le culte.

autres jours d'abstinence. Ainsi la réforme avançoit pas à pas, sans que l'on osât encore abolir toutes les pratiques de l'ancienne religion.

Rigueurs inconséquentes.

Parmi ces variations perpétuelles de l'hérésie, on punissoit toujours comme hérétiques ceux dont les sentimens ne s'accordoient point avec la doctrine reçue. On ne sentoit pas qu'ils pouvoient s'autoriser de l'exemple même qu'on leur donnoit. Le conseil nomma des commissaires pour rechercher & examiner les ennemis du nouveau rituel. S'ils étoient obstinés & refusoient de se convertir, ils devoient être livrés au bras séculier.

Supplice d'hérétiques.

Une femme fut condamnée au feu, après avoir débité des rêveries contre l'incarnation. Cranmer, quoique d'un caractere doux, engagea le roi à signer cette sentence. Edouard signa les larmes aux yeux, & dit au primat: *si je fais mal, vous en serez responsable*. Un arien, brûlé quelque tems après, embrassa avec des transports de joie les instrumens de son supplice. De tels exemples sont plus capables d'animer le peuple que de l'effrayer. Cependant la sévérité produisit alors, en

en apparence, l'effet que produit lentement, mais plus sûrement, la modération du vrai zele. La nation parut soumise à la liturgie & à la doctrine dominante. Il n'y eut que la princesse Marie, dont la fermeté fut inébranlable.

Un esprit de révolte ne laissoit pas de se répandre dans les provinces, où le peuple étoit misérable. La suppression des abbayes & des monasteres avoit ôté une grande ressource, non-seulement aux mendians & aux paresseux, mais à tous les paysans des environs. Les nouveaux possesseurs de ces terres, gens de cour & de qualité, avoient considérablement haussé les fermes, & en consommoient ailleurs les revenus. D'autre part, le commerce des laines étant alors la principale source des richesses, les propriétaires dédaignoient l'agriculture, & aimoient mieux enclorre leurs terreins pour le pâturage. Beaucoup de bras étoient devenus inutiles; les moyens de subsistance manquoient à une foule de malheureux; le petit peuple ne trouvoit plus même à faire paître quelque bétail; enfin le mal étoit si grand dès le tems du chan-

Misere du peuple. Ce qui l'occasionnoit.

celier More, que, dans un de ses ouvrages, il dit que le mouton étoit devenu en Angleterre un animal plus vorace que le loup, & qu'il dévoroit villages, villes & provinces. L'altération des monnoies, expédient funeste employé par Henri VII & ensuite par Sommerset, mettoit le comble à la misere. On ne faisoit circuler que de l'argent de bas aloi; les denrées se vendoient plus cher, les pauvres ne pouvoient se procurer du pain, la défiance régnoit dans le commerce, les ressources tomboient avec l'agriculture; par-tout s'élevoient des plaintes ameres, qui produisirent enfin des soulevemens.

Altération des monnoies.

Soulevemens avec fanatisme.

Dans les comtés de Devon & de Norfolk, en particulier, la révolte éclata avec fureur. Un prêtre du Devonshire attisa le feu par des motifs de religion. Les rebelles demanderent l'exécution du statut des six articles, le rétablissement de la messe, de l'eau bénite, du pain béni, &c. Ils marcherent avec des croix, des bannieres, précédés du saint sacrement, pour s'emparer d'Exeter, d'où ils furent repoussés. Ceux de Norfolk, sous les ordres d'un tanneur, porterent

l'insolence jusqu'à vouloir que la petite noblesse fût abolie, que le conseil du roi fût changé, que les anciens rites fussent remis en vigueur. Sommerset envoya des troupes contre les rebelles. On les battit, on en fit exécuter plusieurs; les autres se dissiperent. Ces troubles pouvoient cependant avoir des suites. Les Ecossois irrités se relevoient de leur abattement; & le roi de France vouloit reprendre Boulogne. Le protecteur eut recours à Charles-Quint, qui, mettant sa politique à colorer d'une apparence de zele religieux les entreprises de l'ambition, évita de s'unir trop étroitement avec les ennemis de l'église. Il n'étoit plus possible de soutenir le fardeau de la guerre. Sommerset pensa sérieusement à la paix. Une faction violente, formée contre lui dans le conseil, traversa tous ses desseins, & vint à bout de renverser sa fortune.

Sommerset s'adresse en vain à Charles-Quint.

L'envie ne lui pardonnoit pas une autorité sans bornes. Trop de fierté & d'ambition, une indifférence marquée pour quiconque ne se régloit point sur ses sentimens, du mépris & de la colere pour ceux qui osoient

Cabales contre le protecteur.

le contredire; tant de hauteur, avec une capacité médiocre, aigriſſoit chaque jour les mécontens. Warwick, le plus dangereux de tous, forma un parti conſidérable. Le protecteur, en favoriſant le peuple, avoit irrité la nobleſſe. On empoiſonnoit ſes actions: on lui reprochoit l'exécution de ſon frere, les immenſes richeſſes qu'il avoit acquiſes, un palais qu'il faiſoit conſtruire ſur un terrein enlevé à l'égliſe. Ses imprudences devenoient autant de crimes. Bientôt une grande partie du conſeil ſe déclara ouvertement, & s'empara même de l'autorité.

Il ſuccombe enfin.

Sommerſet voulut employer la force; mais abandonné de preſque tous ſes partiſans, & voyant que le peuple ne remuoit point en ſa faveur, il s'humilia devant ſes ennemis. Leur audace augmenta par ſa foibleſſe. Ils repréſenterent au jeune roi, que le duc avoit été nommé protecteur, à condition qu'il ne feroit rien ſans le conſeil; que néanmoins il avoit uſurpé la ſouveraine puiſſance, & que, loin de prendre leur avis, il agiſſoit en maître abſolu à leur égard. Ces remontrances furent écoutées. On

mit en prison le protecteur; & l'on dressa une accusation contre lui, dont le principal article étoit de s'être emparé du gouvernement. Humble & lâche dans l'adversité, il s'avoua coupable d'une maniere qui l'avilit. Le parlement le priva de ses offices, & le condamna à une amende. Mais Warwick lui fit rendre la liberté, le fit même rentrer au conseil, & maria son fils avec la fille de Sommerset; ne craignant plus un rival qu'il avoit vu se dégrader.

Le conseil de régence sentit la nécessité de la paix, dès que la faction qui s'y opposoit cessa d'avoir les mêmes motifs de s'y opposer. On entra en négociation avec la France. Henri II refusa de payer les anciennes pensions, que son prédécesseur avoit reconnu devoir à l'Angleterre. Il déclara qu'il ne consentiroit jamais à se rendre tributaire d'aucun prince. On lui rendit Boulogne pour une somme de quatre cents mille écus; & l'Ecosse fut comprise dans le traité. Le projet formé quelque tems après, de marier Edouard avec une fille de Henri, n'eut point d'exécution.

1550. Traité avec la France.

Warwick, quoiqu'indifférent sur

Gardiner & d'autres évêques déposés.

les disputes eccléſiaſtiques, s'étoit déclaré pour les proteſtans, parce que le roi étoit imbu de leurs principes. Pluſieurs évêques tenoient encore au parti contraire, malgré leur molle condeſcendance. Le conſeil réſolut de les dépouiller de leurs ſieges. On commença par le fameux Gardiner, évêque de Wincheſter, déjà perſécuté pour ſes oppoſitions à quelques ordres arbitraires de la cour. Il proteſta en vain que ſa conduite ſeroit conforme aux loix & à la nouvelle liturgie; il eut beau ſigner que le roi étoit le chef ſuprême de l'égliſe, que le livre de la *priere commune* étoit bon & reſpectable, que la loi des ſix articles avoit été juſtement abrogée: plus il ſe montroit facile, plus on exigeoit de lui. Enfin la crainte de ſe déshonorer entiérement le rendit ferme. Il refuſa d'en ſigner davantage. Une commiſſion illégale le dépoſa. D'autres évêques moins ſuſpects ſubirent le même ſort. Tous ayant reconnu qu'ils ne jouiſſoient de leurs ſieges qu'au gré du roi, il étoit facile de les en priver.

1551. Bibliotheques détruites.

Les courtiſans, avides des biens eccléſiaſtiques, étendirent leur rapa-

cité jusques sur les anciens missels, rituels, & autres livres semblables, dont les couvertures précieuses excitoient leur avarice. Les bibliotheques d'Oxford furent détruites. Les ouvrages même de littérature, & ceux de géométrie & d'astronomie, les premiers, comme inutiles, les seconds, comme infectés de magie, n'échapperent point à la proscription. C'étoit toujours un prétexte de zele qui coloroit ces violences.

Peu s'en fallut que la princesse Marie n'en éprouvât la rigueur. Le conseil lui écrivit une lettre pour l'exhorter à changer de religion, la priant de lire saint Augustin & les anciens peres, qui la convaincroient, disoit-il, des erreurs & des impostures de la superstition romaine. Insensible à ces frivoles remontrances, elle pensoit à se réfugier auprès de Charles-Quint. Son dessein fut decouvert; mais ce prince employa les prieres & les menaces pour lui obtenir la liberté de conscience. Edouard avoit en horreur ce qu'on appelloit *l'idolatrie papiste*; ses préjugés étoient si forts qu'il gémit amérement sur l'obstination de sa sœur, & sur la nécessité où il se voyoit ré-

Marie inquiétée sur sa religion.

duit de tolérer l'idolatrie. C'eſt le langage que lui avoient appris ces préſomptueux réformateurs, dont les contradictions perpétuelles étoient un ſujet de triomphe pour les catholiques. Rien ne fait mieux connoître l'eſprit de ſecte, que la témérité du langage & l'incertitude des principes.

Changement utile au commerce.

Malgré la réforme, on penſa aux intérêts temporels. Les avantages, & ſur-tout la ſcience du commerce, étoient encore peu connus dans le pays de l'Europe où ils devoient un jour être le plus floriſſans. Preſque tout le commerce d'Angleterre paſſoit par les mains des étrangers. Les négocians des villes anſéatiques formoient une compagnie, à laquelle Henri III avoit accordé de grands privileges. Le conſeil ſentit enfin le tort que faiſoient ces privileges à l'induſtrie nationale. Ils furent ſupprimés, comme ils avoient été établis, par la ſeule autorité du roi. Tous les étrangers ſe trouvant dès lors ſoumis à payer les mêmes droits pour les marchandiſes, les Anglois commencerent à tourner leurs vues vers le commerce, dont ils pouvoient tirer plus de profit.

Si l'ambition connoissoit des bornes, Warwick auroit dû se croire heureux. Il gouvernoit le conseil, il venoit d'obtenir de vastes possessions, avec le titre de duc de Northumberland. Mais la fortune irritoit ses desirs, au lieu de les satisfaire. Le duc de Sommerset, quoique dégradé, lui parut encore un rival à craindre. Il conjura sa perte, le chagrina, le provoqua, & parvint à lui faire commettre des imprudences, qui fournirent des chefs d'accusation. On l'accusa de haute trahison, pour avoir formé le dessein de soulever quelques provinces; & de félonie, pour avoir médité le meurtre de Northumberland & de quelques autres membres du conseil. Justifié sur le premier de ces crimes, il fut condamné sur le second. Le roi étoit prévenu par les ennemis de son oncle, & il le laissa exécuter. Les formes judiciaires furent moins violées dans ce procès que dans les autres, puisque le conseil privé examina les témoins.

Procès de Sommerset.

Cependant la législation restoit toujours dans une espece de chaos. La chambre-haute du parlement voulut renouveller les terribles statuts, nou-

1552. Parlement.

H v

vellement abolis, qui avoient multiplié à l'excès les crimes de trahiſon. Les communes rejeterent le bill; mais elles en firent paſſer un autre preſqu'auſſi contraire à la ſûreté publique. On fixa de grandes peines contre quiconque donneroit au roi ou à quelqu'un de ſes héritiers le nom d'hérétique, de ſchiſmatique, d'infidele. La princeſſe Marie, la plus proche héritiere de la couronne, étant d'une religion différente de celle du roi, & les deux religions qualifiant leurs adverſaires d'hérétiques, de ſchiſmatiques, &c. combien ce bill ne pouvoit-il pas faire de coupables! Il portoit une clauſe très-importante; ſavoir, que perſonne ne ſeroit convaincu de trahiſon, à moins que le crime n'eût été prouvé par deux témoins confrontés avec le priſonnier. Les pairs ne conſentirent pas aiſément à cette clauſe, ſi conforme aux premiers principes de l'équité, ſi avantageuſe pour eux-mêmes. Ils ne vouloient, ſelon M. Hume, d'autre garant de leur propre ſûreté que leur crédit actuel, & négligeoient le rempart des loix, le plus néceſſaire dans la ſociété civile.

Loi dangereuſe.

Confrontation des témoins.

Bill contre l'évêque Tonſtal.

Le duc de Northumberland, auſſi

avide qu'ambitieux, se proposoit d'envahir les revenus de l'évêché de Durham, l'un des plus riches du royaume. Tonstal, qui en jouissoit, prélat distingué par son mérite, s'étoit toujours opposé aux innovations religieuses, mais s'y étoit toujours soumis quand elles avoient été munies du sceau de l'autorité, sans qu'on le soupçonnât d'autre motif que de se conformer aux loix, & de sacrifier ses sentimens particuliers à la tranquillité publique. Quelqu'estime qu'on eût pour lui, Northumberland fit passer un bill d'*attainder* à la chambre-haute. Les communes demanderent que les témoins fussent examinés, confrontés avec Tonstal, & qu'on lui permît de se défendre. Sur le refus des pairs, le bill fut courageusement rejeté. Il n'en fallut pas davantage pour dissoudre ce parlement, qui duroit depuis la premiere année du regne actuel.

Rejeté par les communes.

On en convoqua aussi-tôt un autre, & le roi écrivit des lettres circulaires à tous les shérifs, pour que les membres des communes fussent choisis au gré de la cour. Exemple d'autant plus dangereux, que la liberté des élections étoit une partie essen-

1553. Nouveau parlement.

tielle de la liberté nationale. Le nouveau parlement ne fit qu'obéir. Tonstal ayant été déposé par des commissaires laïques, la dignité de comte Palatin, attachée à son siege, fut conférée à Northumberland. Le roi obtint deux subsides & deux quinziemes. Malgré le pillage des églises, malgré la vente de plusieurs terres qui en dépendoient, & les quatre cents mille écus de France pour la restitution de Boulogne, les dettes de la couronne montoient à trois mille livres sterling. Edouard aimoit l'économie, mais ses courtisans insatiables dévoroient tout.

Tonstal déposé.

Subside. Dettes de la couronne.

Comme la santé du jeune monarque dépérissoit tous les jours, Northumberland se hâta d'exécuter un projet capable de mettre le comble à sa fortune. Il maria Guilford Dudley, un de ses fils, avec Jeanne Gray, héritiere de la marquise de Dorset, niece de Henri VIII, que ce prince avoit appellée à la succesion après ses enfans. L'espérance de faire passer la couronne à Jeanne étoit le motif du mariage. Il falloit pour cela changer l'ordre de succession réglé par Henri. Le duc osa l'entreprendre, & y réussit. Adroit, insinuant, flatteur, il amena

Changement dans l'ordre de la succession.

Jeanne Gray préférée aux sœurs du roi.

le roi où il voulut, en lui représentant les doutes qu'on pouvoit élever sur la naissance des princesses Marie & Elisabeth; le danger qu'il y auroit à leur laisser la couronne, après qu'un parlement les avoit déclarées illégitimes; la ruine infaillible de la religion protestante, si Marie montoit sur le trône; l'impossibilité de l'en exclure sans exclure aussi Elisabeth, dont les sentimens n'étoient pas les mêmes, mais dont la naissance étoit sujette aux mêmes objections; le mérite accompli de Jeanne Gray, les droits qu'elle tenoit du testament de Henri VIII, supposé que les deux princesses ne succédassent point, & le pouvoir qu'avoit sa majesté de rendre ces droits plus certains, & de fixer la succession sur sa tête. Edouard, dangereusement malade, craignant le zele de Marie pour la religion catholique, se laissa gagner par les artifices de Northumberland. Il fit expédier des lettres-patentes conformes à ses desirs. Le chancelier & les membres du conseil ne les signerent qu'avec une extrême répugnance, & céderent aux menaces, plus fortes que le devoir. Quelques jours après mourut Edouard VI dans la seizieme année

Mort d'Edouard VI.

de fon âge ; prince doux, ftudieux, éclairé, ami de la juftice, malheureufement prévenu pour une fauffe doctrine, mais capable de rendre fes fujets heureux par un bon gouvernement.

Tout intérêt de l'argent défendu.

Le parlement, fous ce regne, défendit l'ufure, c'eft-à-dire, tout intérêt de l'argent. L'intérêt fut à quatorze pour cent malgré cette loi, ou plutôt par une fuite néceffaire de cette loi.

---

## MARIE.

1553.

Droits de Marie.

LES droits de Marie à la couronne ne pouvoient être conteftés que par l'ambitieufe politique de Dudley, ce duc de Northumberland, qui vouloit régner fous le nom de fa belle-fille. En fuppofant nul le mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon, ce mariage ayant été contracté de bonne foi, ayant fubfifté long-tems fans atteinte, la princeffe devoit-elle paffer pour bâtarde ? Le parlement l'avoit déclarée telle, par une foumiffion aveugle aux caprices de fon pere ; mais Henri & le parlement l'avoient en-

fuite rétablie dans fes droits à la fucceffion; tout le royaume la regardoit comme l'héritiere d'Edouard. Northumberland étoit trop haï, méritoit trop de l'être, pour que fon intérêt & celui de fa famille changeaffent l'ordre des loix & de la nature. Avant de découvrir au public les dernieres volontés du roi en faveur de Jeanne Gray, il voulut s'affurer de la perfonne des deux princeffes. Cette précaution importante lui réuffit mal. Marie étoit à une demi-journée de la cour, lorfqu'avertie du complot, elle fe retira précipitamment dans le comté de Suffolk, d'où elle écrivit comme reine au confeil & à la nobleffe, demandant d'être reconnue & proclamée.

Northumberland veut mettre JeanneGray fur le trône.

Alors le miniftre fe voit obligé de lever le mafque. Il invite Jeanne Gray à recevoir la couronne. Cette jeune femme en étoit digne, fi le mérite perfonnel eût été un titre fuffifant. Aux vertus & aux charmes de fon fexe, elle joignoit des talens & des connoiffances qu'on auroit admirées même dans un homme. Son efprit folide fe livroit au goût de la littérature. Les langues favantes faifoient fon occupa-

tion & ses délices ; la lecture de Platon lui paroissoit préférable aux amusemens de la cour. On ne l'avoit point encore instruite des secretes dispositions d'Edouard VI. Surprise, consternée à cette nouvelle inattendue, elle insiste sur le droit des deux princesses ; elle montre le danger d'une entreprise aussi condamnable qu'audacieuse ; elle témoigne sa résolution de mener une vie privée, & conforme à ses vœux & à sa naissance ; elle refuse un sceptre qui ne lui appartient point, & qu'elle redoute comme un fardeau. Son beau-pere, son pere, son mari qu'elle aimoit tendrement, combattent cette généreuse résolution. Elle cede enfin à leurs instances & à leurs prieres. On la conduit à la Tour, où les nouveaux rois, selon l'usage, devoient résider quelque tems. Le conseil, obligé de l'y suivre, se trouve prisonnier de Northumberland, & expédie les ordres pour faire proclamer Jeanne dans tout le royaume. La proclamation ne se fit guere qu'à Londres. Le peuple, loin d'y applaudir, donna des marques de son mécontentement. En vain les prédicateurs protestans, & même l'évêque de Londres, s'efforcerent de con-

Elle y consent malgré elle.

vaincre les eſprits. L'injuſtice de Northumberland ſembloit effacer le mérite de ſa belle-fille : chacun demeura perſuadé de l'uſurpation.

Marie eſt proclamée.

Cependant Marie raſſembloit des forces. On craignoit ſon zele pour la religion romaine, mais elle promit de ne point toucher aux loix d'Edouard. Le peuple, la nobleſſe, coururent ſe ranger ſous ſes drapeaux. Un péril inévitable menaçoit le duc. Il ſe mit à la tête de ſix mille hommes pour le diſſiper. Son abſence enhardit le conſeil, qui, étant ſorti de la Tour, fit auſſitôt proclamer Marie. On envoya ordre à Northumberland de quitter les armes. Ce fier miniſtre, abandonné de tout le monde, ne montra que de la foibleſſe quand il perdit l'eſpérance. Le comte d'Arundel venant l'arrêter, il ſe jeta baſſement à ſes genoux en demandant la vie. Ni le caractere de la reine, ni les conjonctures ne permettoient de lui faire grace, & ſa mort étoit un acte de juſtice néceſſaire.

Procès de Northumberland.

Il propoſa deux queſtions aux pairs qui devoient le juger : premiérement, ſi quelqu'un pouvoit être coupable de trahiſon, pour avoir exécuté des ordres donnés par le conſeil, ſous le

grand ſceau ? Secondement, ſi des hommes qui avoient participé à ſes entrepriſes pouvoient être ſes juges ? On répondit que le grand ſceau d'un uſurpateur n'autoriſoit rien, & que des pairs non accuſés ni convaincus, pouvoient toujours être juges. Quoique ces réponſes ne fuſſent pas exemptes de difficultés, le duc y acquieſça, & ſe reconnut criminel. Il profeſſa ſur l'échafaud la foi catholique, peut-être dans l'eſpérance que Marie en ſeroit plus indulgente pour ſa famille. Le peuple, qui avoit pleuré le duc de Sommerſet, vit avec joie le ſupplice de ſon oppreſſeur. Ces viciſſitudes étoient ſi fréquentes en Angleterre, que l'on conçoit à peine que l'ambition pût y aſpirer aux grandes places.

Actes d'indulgence. Jeanne Gray & ſon mari avoient été auſſi condamnés. La reine ſuſpendit leur exécution, ſoit par pitié, (l'un & l'autre n'avoient pas encore dix-ſept ans) ſoit par politique, de peur de ſe montrer d'abord ſanguinaire. Le duc de Norfolk, priſonnier depuis le regne de Henri VIII, les évêques Gardiner, Tonſtal & Bonner, perſécutés comme catholiques, obtinrent leur liberté & la faveur de Marie.

Elle accorda une amniſtie preſque générale, elle remit le ſubſide accordé au dernier roi. Ces traits de bonté exciterent la joie publique ; apparences trompeuſes, auxquelles ſuccéderent bientôt les rigueurs de la tyrannie.

La reine, d'un caractere ſombre, mélancolique, opiniâtre, étoit d'autant plus ſuſceptible des impreſſions du faux zele, qu'elle avoit vécu dans une profonde ignorance, & qu'en l'inquiétant ſur ſa religion, on l'avoit aigrie davantage contre la ſecte dominante. Son ardeur à rétablir le catholiciſme, quelque louable qu'elle fût en elle-même, dégénéra bientôt en imprudence & en cruauté. La courte durée de ce regne offrira beaucoup de ſcenes lugubres, beaucoup de ſang répandu par des exécutions atroces, & nul avantage ſolide pour l'égliſe ni pour l'état. Zele de Marie pour la religion catholique.

On vit d'abord éclater les véritables deſſeins de Marie. La promeſſe de maintenir les loix d'Edouard VI étoit un foible lien qui ne pouvoit retenir ſon zele. Après avoir rétabli dans leurs ſieges les évêques dépoſés, elle envoya en priſon d'autres évêques du parti contraire. En défendant aux prédica- Elle dévoile ſes ſentimens.

teurs de monter en chaire ſans une permiſſion expreſſe, elle encouragea les catholiques à inſpirer par-tout leurs ſentimens. Cranmer, qui l'avoit ſervie auprès de ſon pere, devint un des principaux objets de ſa haine, comme auteur du divorce de Henri VIII & de l'établiſſement de la réforme. Gardiner qui n'avoit pas moins favoriſé le divorce, eut toute ſa confiance, parce qu'il entroit dans ſes ſentimens de religion. Le premier ayant publié une apologie, dans laquelle il invectivoit contre la meſſe, fut accuſé de trahiſon & condamné à mort. Le ſecond, élevé à la place de chancelier & de premier miniſtre, fut l'ame des conſeils violens qui déchirerent le royaume. Nous verrons en ſon tems l'exécution du primat.

Diſgrace de Cranmer.

Faveur de Gardiner.

Sous les deux dernieres regnes, le parlement avoit ſuivi en aveugle les inſpirations de la cour. Sa complaiſance ne ſe démentit point. Il ne falloit en quelque ſorte qu'une parole pour changer la religion du pays. Les pairs étoient intéreſſés à ſuivre celle de la reine. Les communes étoient compoſées en grande partie de catholiques. Auſſi Marie ne craignit-elle pas de faire célébrer la meſſe en latin devant les deux cham-

Premieres démarches pour rétablir le catholiciſme.

Complaiſance du parlement.

bres, à l'ouverture du parlement; & cette atteinte portée aux ſtatuts d'Edouard, fut ſuivie d'un ſtatut pour les abolir. En remettant les choſes au même état où elles étoient à la mort de Henri VIII, Marie conſerva le titre de chef ſuprême de l'égliſe. On crut qu'elle ne vouloit pas aller plus loin; mais ce n'étoit qu'un premier pas vers la catholicité. On ratifia le mariage de Catherine d'Aragon; on annulla le divorce, ſans parler encore de l'autorité du pape, ſi odieuſe depuis long-tems aux Anglois. La reine ſe diſpoſoit néanmoins à la rétablir. Elle avoit demandé pour légat à Jules III le fameux cardinal Pole, dont elle eſtimoit tellement le mérite, qu'elle penſa même à l'épouſer; (il n'étoit pas prêtre.) Gardiner, qui craignoit le cardinal, retarda tant qu'il put ſon arrivée dans le royaume.

Marie demande Pole pour légat.

Un autre projet de mariage occupoit ſérieuſement la reine. L'ambitieux Charles-Quint, ayant révolté l'Allemagne par ſon deſpotiſme & ſon zele politique, ayant échoué au ſiege de Metz, où le duc de Guiſe triompha de tous ſes efforts, ſe flattoit de réparer ſes pertes, en faiſant paſſer la couronne

Projet de mariage déſagréable au parlement.

d'Angleterre dans sa famille. Philippe, son fils, étoit veuf; Marie desiroit de s'allier avec une maison d'où elle tiroit son origine, & qui lui faciliteroit l'exécution de ses desseins en faveur de la religion romaine. On négocioit secrétement le mariage. Les communes éventerent le secret. Elles ne virent dans cette alliance que des risques pour la liberté; elles démentirent leur soumission à la cour, en faisant des remontrances sur un objet si délicat. Aussi-tôt le parlement fut dissous.

Commencement de rigueur au sujet de la religion.

Gardiner avoit conseillé de suspendre jusqu'après le mariage le progrès de la révolution ecclésiastique, qu'il importoit de ne pas précipiter sans le secours de l'Espagne. L'empereur, suivant cet avis, retenoit le cardinal Pole qui pensoit différemment, & qui, malgré sa douceur, mettoit moins de politique dans son zele. Mais la reine étoit peu capable de se modérer. Elle fit d'abord exécuter rigoureusement les nouveaux statuts. La messe fut rétablie par-tout; le célibat exigé comme essentiel au sacerdoce, & une infinité de prêtres privés de leurs bénéfices, pour avoir profité de la permission accordée sous Edouard. Les visi-

teurs, qui préſidoient à ces changemens, défendirent même de faire prêter aux eccléſiaſtiques le ſerment de ſuprématie, quoique preſcrit par les loix de Henri VIII, qu'on n'avoit point abrogées.

Enfin le mariage de Marie avec Philippe fut conclu, aux conditions les plus avantageuſes en apparence à l'Angleterre. Le gouvernement devoit reſter entre les mains de la reine; nul étranger ne pouvoit être admis aux offices du royaume; les loix, les coutumes & les privileges de la nation ne devoient ſouffrir aucune atteinte; les enfans mâles hériteroient, non-ſeulement de la couronne, mais de la Bourgogne & des Pays-Bas; & ſi don Carlos, né du premier lit de Philippe, mouroit ſans poſtérité, les enfans de Marie, mâles ou femelles, hériteroient de tous les états de Philippe.

1554. Conditions du mariage de la reine avec Philippe II.

La publication de ces articles, loin de flatter les Anglois, inſpira un mécontentement général. Ils ſe défioient avec raiſon du caractere artificieux de l'empereur, & encore plus de celui de ſon fils, également porté à la ſuperſtition & à la tyrannie. Ils craignoient que le royaume ne devînt une pro-

La nation en eſt mécontente.

vince d'Eſpagne ; que l'on n'y exerçât bientôt les rigueurs qui faiſoient gémir l'ancien & le nouveau monde ; que l'inquiſition n'y déployât ſes violences ; & que des avantages ſpécieux ne couvriſſent une cruelle ſervitude. Les eſprits étoient diſpoſés à la révolte. Deux gentilshommes, Wiat & Carew, ſouleverent quelques provinces. Le duc de Suffolk, pere de Jeanne Gray, ſe laiſſa engager dans leur complot. Ces rebelles furent pourſuivis avec vigueur, diſſipés ou arrêtés. On prit les chefs; on fit de ſanglantes exécutions.

Souleve-mens.

Eliſabeth perſécutée.

Alors la princeſſe Eliſabeth penſa être immolée à la haine de ſa ſœur, qui ne lui pardonnoit point d'être fille d'Anne Boleyn, de mériter les ſuffrages de la nation par des qualités éminentes, & d'avoir fixé les vœux de Courtney, comte de Devonshire, allié de près à la couronne, ſur lequel Marie avoit eu des vues de mariage dédaignées par ce ſeigneur. Depuis ce tems, Eliſabeth eſſuyoit toutes ſortes de dégoûts, ſoit au ſujet de ſa naiſſance qu'on ſuppoſoit illégitime, ſoit au ſujet de ſa conduite qu'on cherchoit à empoiſonner. Le bruit ſe répandit que Wiat l'avoit chargée dans ſes dépoſitions.

tions. Il démentit cette imposture publiquement sur l'échafaud. La princesse ne laissa pas d'être enfermée dans la Tour ; mais elle se justifia d'une maniere si évidente, que tous les prétextes s'évanouirent. Remise en liberté, & ne voulant pas sortir du royaume, dont on vouloit l'éloigner, elle refusa des propositions de mariage avec le duc de Savoie. Ce refus la fit emprisonner de nouveau. La sombre jalousie de sa sœur lui préparoit une suite perpétuelle de chagrins.

Exécution de Jeanne Gray.

Jeanne Gray, moins suspecte à Marie qu'Elisabeth, fut traitée plus cruellement. La révolte de Suffolk, son pere, servit de prétexte pour l'exécution de sa sentence. Elle avoit résigné avec joie une couronne qu'elle n'avoit acceptée qu'avec douleur. Elle reçut sans peine la nouvelle, attendue depuis long-tems, qu'il falloit se disposer à la mort. Des théologiens catholiques la presserent trois jours entiers sur la religion, sans pouvoir lui inspirer leurs sentimens. Son courage d'esprit parut dans une lettre qu'elle écrivit en grec à sa sœur, pour l'exhorter à imiter sa constance en cas de mauvaise fortune. Elle vit d'un œil ferme conduire son

Son courage & sa vertu.

époux à l'échafaud : apprenant qu'il venoit d'expirer généreusement, elle se montra empressée à le suivre. Au moment de l'exécution, sans se plaindre de personne, elle avoua que son supplice étoit juste, quoiqu'elle eût servi malgré elle d'instrument à l'ambition de ses proches ; elle ajouta que cet exemple seroit utile, & apprendroit qu'on peut être justement puni, sans être coupable, pour des choses qui tendent à la ruine de l'état. Ainsi mourut dans la fleur de l'âge, une femme dont la beauté, l'esprit, les vertus & les lumieres honoroient sa nation, & dont le bonheur, si on lui eût laissé suivre son goût pour l'étude & ses principes de sagesse, auroit dû surpasser celui des monarques. Le duc de Suffolk fut exécuté peu de tems après. Le chevalier Nicolas Throcmorton, autre accusé, défendit si bien son innocence, que les jurés prononcerent en sa faveur. Marie porta le ressentiment jusqu'à le faire emprisonner & condamner à l'amende. Jean Throcmorton éprouva l'effet que cette violence devoit naturellement produire sur le cœur des juges. On le condamna sur les mêmes preuves qui avoient paru si foibles contre son frere.

Autres actes de rigueur.

Les prisons se remplissoient de gens distingués ; le gouvernement se rendoit plus odieux de jour en jour ; le peuple venoit d'être désarmé pour prévenir les révoltes : cependant la reine convoqua le parlement, qu'elle espéroit de maîtriser par la force de son pouvoir. L'empereur envoya quatre cents mille écus, destinés à en corrompre les membres : il n'y avoit pas encore eu d'exemples de cette infame pratique. Parlemen peu soumis

Gardiner ouvrit la séance en qualité de chancelier ; & après avoir célébré le choix de Marie & l'alliance d'Espagne, il dit que la tranquillité publique demandoit qu'on autorisât la reine à se nommer un successeur ; ce qui ne pouvoit blesser les loix, puisque l'on avoit accordé le même pouvoir à Henri VIII. L'intérêt de la nation décida cette fois le parlement. On craignit qu'Elisabeth ne fût exclue de la couronne, comme née d'un mariage illégitime ; que l'attachement de Marie pour la maison d'Autriche & son zele pour l'église romaine, ne lui dictassent un testament en faveur de son mari, qu'on avoit soin de dire issu de la maison de Lancaster ; enfin que l'Angle- On refuse à la reine le pouvoir de se nommer un successeur.

terre ne fût engloutie dans la monarchie eſpagnole. Ces conſidérations emporterent la balance. En ratifiant les articles du mariage, on n'eut point d'égard à la demande du chancelier; on déclara de plus que la reine jouiroit ſeule de la couronne, ſans que Philippe y pût rien prétendre. On rejeta encore différens bills préſentés contre l'héréſie, & pour renouveller le ſtatut des ſix articles. Ce n'étoit pas la coutume du parlement de ſe roidir ſur les affaires de religion. Il fut rompu, parce qu'il répondoit mal aux vœux de la cour.

Arrivée de Philippe. Il deplaît.

Philippe ne ſe preſſoit point, & la reine, dévorée d'impatience, l'attendoit avec une inquiétude qui altéroit ſa ſanté. Il arriva enfin. Sa magnificence n'éblouit pas les Anglois; ſon air froid, réſervé, hautain, & le cérémonial épineux par lequel il ſe rendoit inacceſſible, augmenterent les préjugés contre lui. Marie, charmée de ne vivre qu'avec ſon époux, aimoit en lui ce qui déplaiſoit aux autres. L'unique moyen de gagner le cœur de Philippe étoit de ſatisfaire ſon ambition. Elle aſſembla un nouveau parlement, dont elle eſpéroit plus de com-

plaiſance que du dernier, en faveur de ce prince jaloux de l'autorité. La cour dirigea ſi bien les élections, que la chambre des communes parut d'abord diſpoſée à rétablir entiérement le catholiciſme.

L'Angleterre réconciliée avec Rome.

Il falloit ouvrir l'entrée du royaume au cardinal Pole, revêtu de la dignité de légat. L'acte d'*attainder*, porté anciennement contre lui, eſt annullé; & la reine, diſpenſant des ſtatuts établis depuis long-tems, l'autoriſe à exercer ſa légation. Il arrive à Londres, il exhorte le parlement à ſe réconcilier avec le ſaint ſiege. Les deux chambres témoignent leur regret de ſe voir ſéparées de l'égliſe, leur réſolution de caſſer tout ce que le ſchiſme avoit entrepris contre elle; elles demandent humblement l'abſolution de ces attentats. Le cardinal l'accorde volontiers au nom du pape, & leve toutes les cenſures.

Surpriſe de Jules III.

Jules III reçut cette nouvelle avec autant de ſurpriſe que de joie, ſe félicitant de ce que les Anglois *le remercioient d'avoir laiſſé faire une choſe qu'il devoit les remercier lui-même d'avoir faite*. La nobleſſe, en poſſeſſion des biens eccléſiaſtiques, n'auroit eu garde de conſentir au chan-

gement, s'il avoit fallu y renoncer. Aussi le pape & la reine avoient-ils dissipé les inquiétudes à cet égard; & le parlement assura le droit des possesseurs. Le clergé même acquiesça volontairement à des mesures qui ôtoient à l'église l'espérance de recouvrer jamais le pouvoir, attaché en grande partie aux richesses.

Philippe se voit haï des Anglois.

Après avoir renversé tant de loix qu'on avoit jugé immuables, le parlement n'eut pas de peine à renouveller celles qui allumoient les bûchers pour le crime d'hérésie. Mais l'aversion contre l'Espagne étoit si fort enracinée qu'il ne voulut jamais consentir que le roi fût chargé du gouvernement, encore moins qu'on le déclarât héritier présomptif de la couronne, ni accorder aucun subside pour la guerre de l'empereur avec la France. Philippe se voyant en butte à la haine, affecta une conduite plus douce : il fit rendre la liberté à des prisonniers de distinction, & même à Elisabeth que la nation chérissoit autant que sa sœur la haïssoit. Marie Stuart, destinée au dauphin, auroit eu, par la mort de cette princesse, le premier droit à la succession; l'Angleterre auroit pu dès-

Il affecte plus de douceur.

lors être réunie à la France : la crainte de cet événement suffisoit pour donner à Philippe une apparence de générosité, peu conforme à son caractere. Le parlement fut congédié, quand on le vit ferme dans ses refus.

1555. Membres du parlement au banc du roi.

Plusieurs membres des communes, qui s'étoient retirés de la chambre par mécontentement, furent accusés au banc du roi, (tribunal dépendant de la cour) sans la moindre réclamation. On verra dans la suite de l'histoire les communes s'élever avec force contre de pareils actes d'autorité, & y opposer leurs privileges. La liberté angloise ne s'éleva qu'insensiblement au point où elle est parvenue. On se forma peu à peu d'autres idées, & sur les prérogatives de la couronne, & sur la liberté nationale. Les opinions changerent, & tout changea.

Cruautés contre les hérétiques.

Un des grands objets de la cour sera désormais d'exécuter contre les hérétiques les loix rigoureuses qui venoient d'être rétablies. On délibéra beaucoup sur le parti qu'il falloit prendre. Les deux prélats le plus en crédit, Pole & Gardiner, étoient d'avis différens. Le premier sincérement attaché à la foi & solidement vertueux, opinoit pour

la modération & l'indulgence. Le ſecond, qui s'étoit plié politiquement à tous les caprices de Henri VIII, & qui auroit eu la même complaiſance ſous Edouard, ſi on ne l'avoit pas pouſſé à bout; zélé par intérêt, indifférent par ſyſtême, vouloit la violence & les ſupplices. Les raiſons alléguées de part & d'autre méritent une attention particuliere.

Raiſons de Pole pour l'indulgence.

Suivant le légat, rien n'eſt plus contraire à l'eſprit du chriſtianiſme que ces terribles perſécutions; elles bouleverſent la ſociété, en puniſſant l'erreur comme le plus grand des crimes; elles donnent lieu de ſoupçonner ceux qui les emploient, de n'être pas convaincus des vérités qu'ils prétendent établir par force; elles ne font jamais que des hypocrites, ou, ce qui eſt pire encore, des fanatiques furieux; & l'expérience prouve qu'au lieu de produire l'uniformité de religion, elles étendent d'ordinaire le progrès de l'héréſie, en irritant le zele des ſectaires, en attirant des proſélytes par le ſpectacle de la patience des faux martyrs; une ſage indulgence au contraire éteint le fanatiſme des ſectes, empêche les cabales & les révoltes, ramene tôt ou tard au

culte établi ceux que les préjugés en éloignent & que l'intérêt y rappelle. Selon le chancelier, ces ménagemens politiques ne peuvent être admis en fait de religion : Dieu ayant révélé des dogmes, c'est un crime détestable de résister à sa parole ; c'est une nécessité pour le prince de punir ce crime & d'en arrêter la contagion : nul motif humain ne doit contre-balancer la cause du ciel : les plus grands supplices sont les plus propres à étouffer promptement l'hérésie, & deviennent dès-lors avantageux au bien public. Les protestans eux-mêmes ne les ont-ils pas employés ? Calvin n'a-t-il pas fait brûler Servet ? Si la terreur fait des hypocrites, les enfans du moins, élevés dans les principes orthodoxes, n'imiteront point l'hypocrisie de leurs peres, & conserveront le précieux dépôt de la foi.

Raisons de Gardiner contre.

Les raisons de Gardiner étoient si conformes aux penchans de Marie & de Philippe, que, sans réfléchir sur l'exemple de Charles-Quint, dont les rigueurs avoient été aussi funestes à la religion qu'odieuses à ses ennemis, on résolut d'exercer toute la violence des loix pénales. Nous réunirons dans un

On se décide pour la persécution.

ſeul tableau ce qu'elle produiſit de plus mémorable pendant les trois dernieres années de ce regne. L'hiſtoire ne peut diſſimuler les excès & les inconvéniens du faux zele. Ces horreurs ſont une triſte mais importante leçon pour le genre humain.

Martyrs de la réforme.

Rogers, prêtre reſpecté dans ſon parti, fut la premiere victime des bourreaux. Quoiqu'il aimât tendrement ſa femme, & qu'il eût une famille nombreuſe, les liens de la nature ne l'empêcherent point de courir avec ardeur au ſupplice. Hooper, évêque de Glocester, montra encore plus de courage. Pendant trois quarts d'heure qu'il vécut au milieu des flammes, il ne ceſſa de prier & de prêcher juſqu'à ce que la douleur étouffât entiérement ſa voix.

Hooper.

Sanders & Taylor.

Sanders, autre eccléſiaſtique, embraſſa le poteau en s'écriant : *Je te ſalue, ô croix de Jeſus-Chriſt ! ô vie éternelle* ! Taylor ſon confrere, récitoit un pſeaume en anglois au moment de l'exécution. Un des gardes le frappa ſur la bouche, & lui dit de prier en latin. Un autre garde, plus furieux, lui déchargea ſur la tête un grand coup de hallebarde, dont il mourut. Bidley, évêque de Londres, & Latimer, an-

Bidley & Latimer.

cien évêque de Worcester, furent brûlés ensemble à Oxford, en s'exhortant l'un l'autre à la patience. *Courage, mon frere*, s'écria le second, *nous allons allumer en Angleterre un flambeau qui ne s'éteindra jamais.* Thomas Haukes étoit convenu avec ses amis que, s'il trouvoit le feu supportable, il leur feroit un certain signe; & il ne manqua pas de le faire. La passion du martyre, enflammée par ces exemples, se communiqua à la jeunesse, aux femmes même. On en brûla une qui étoit enceinte & près de son terme. Elle accoucha dans les flammes. Les gardes voulurent sauver l'enfant; un barbare magistrat le fit rejeter au feu, disant qu'on ne devoit point laisser vivre le fruit d'une exécrable hérétique.

Haukes.

Barbarie d'un magistrat.

Ces malheureux n'étoient pas même convaincus d'avoir dogmatisé. Arrêtés sur le refus de signer quelques articles, ils excitoient l'admiration de leur parti, & une haine générale contre le gouvernement. Gardiner, qui s'étoit chargé de la persécution, voyant que les supplices multiplioient les criminels, en remit le soin à Bonner, évêque de Londres, homme encore plus

Combien les condamnations étoient odieuses.

Dissimulation de Philippe. ſanguinaire que lui. Philippe, par un artifice digne de ſon caractere, eſſaya de faire retomber ſur les évêques la noirceur de ces barbaries. Son confeſſeur Eſpagnol prêcha un jour devant lui, & par ſes ordres, qu'elles étoient contraires à l'évangile. On connoiſſoit trop bien les principes des Eſpagnols pour s'y méprendre. Auſſi la cour ne diſſimula-t-elle pas long-tems.

Sorte d'inquiſition en Angleterre. Elle établit une ſorte d'inquiſition, en nommant des commiſſaires autoriſés à faire une recherche exacte de l'héréſie, à punir toutes les négligences qui ſe commettroient dans les égliſes ou les chapelles, à procéder contre les prêtres qui ne prêcheroient point le dogme de l'euchariſtie, contre toute perſonne qui n'entendroit point la meſſe, qui n'aſſiſteroit point aux offices de paroiſſe, ou qui ne prendroit point de pain béni ou d'eau bénite. Les juges de paix devoient employer des eſpions, pour être informés de la conduite des citoyens, & citer devant eux les accuſés, ſans leur déclarer les accuſateurs. Proclamation ſur les livres. Enfin la tyrannie alla juſqu'au point d'ordonner par une proclamation, que « quiconque auroit » des livres hérétiques, & ne les brû-

» seroit pas sans les avoir lus & sans » les avoir montrés, seroit réputé rebelle & exécuté sur-le-champ, en » vertu de la loi martiale. »

Dans l'espace de trois ans il y eut deux cents soixante & dix-sept personnes brûlées sous prétexte d'héréfie, parmi lesquelles cinq évêques, cinquante-cinq femmes & quatre enfans. On en comptoit cinquante mille exécutés dans les Pays-Bas, depuis que Charles-Quint avoit proscrit les religionnaires. Ils n'étoient pas mieux traités en France. La France, l'Angleterre & les Pays-Bas voyoient cependant l'héréfie s'accroître par les supplices de ses sectateurs.

Combien d'hérétiques brûlés.

Marie avoit envoyé à Rome une ambassade pour réconcilier le royaume avec le saint siege. Paul IV, pontife hautain & ambitieux, fit d'abord quelque difficulté au sujet du titre de reine d'Irlande qu'elle prenoit, & qu'il prétendoit avoir seul le droit de donner. Il érigea l'Irlande en royaume, afin que ce titre parût une concession pontificale. Son principal objet étant de faire restituer les biens ecclésiastiques, il insista beaucoup sur ce point, représentant que le saint siege ne pou-

1555. Ambassade à Rome.

Paul IV demande la restitution des biens ecclésiastiques.

voit autoriser la profanation des choses saintes, réclamant même le denier de saint Pierre, aboli depuis si longtems. La reine, plus frappée que la nation de ces remontrances, malgré les mesures prises au commencement de son regne, crut devoir sacrifier ce qu'elle possédoit des terres de l'église, & fonder quelques nouveaux monasteres, tandis que le trésor étoit épuisé. On lui mit en vain devant les yeux l'intérêt de sa couronne. *Je préfere le salut de mon ame*, répondit-elle, *à dix royaumes tels que l'Angleterre.* Le politique Gardiner, qui mourut dans ce tems-là, lui auroit peut-être persuadé qu'elle avoit d'autres moyens de sauver son ame.

Marie croit que son salut en dépend.

Le parlement indocile & cassé.

Elle ne tarda point à éprouver les effets de la haine publique. Le parlement, assemblé à Westminster, n'accorda qu'un subside très-médiocre; & plusieurs membres des communes dirent tout haut qu'il étoit inutile de donner beaucoup à la couronne, puisqu'elle se dépouilloit de ses revenus. Marie cassa bientôt ce parlement indocile à ses volontés. D'autres chagrins augmenterent sa mauvaise humeur. Elle s'étoit flattée d'une grossesse ima-

Le chagrin rend Marie plus injuste.

ginaire. La vaine joie qu'elle en avoit eue s'étoit changée en une profonde mélancolie. Philippe, dégoûté d'une femme peu aimable & extrêmement jalouse, avoit été joindre l'empereur, & paroissoit la négliger avec dédain. Elle déchargea sur ses peuples le fiel qui la dévoroit, par des prêts forcés & excessifs, par des exactions accablantes. Elle arrêta les marchandises, pour extorquer de grosses sommes des marchands. Les étrangers même avoient si peu de confiance en elle, que pour obtenir de la ville d'Anvers un prêt de trente mille livres à quatorze pour cent, il fallut qu'elle obligeât Londres à lui servir de caution.

Charles-Quint abdique en faveur de Philippe II.

La puissance de Philippe s'accrut tout-à-coup prodigieusement par la retraite de Charles-Quint son pere. Cet empereur, dont l'ambition & la politique avoient si violemment agité l'Europe, détrompé des grandeurs & des chimeres humaines, lui remit d'abord les Pays-Bas, en lui recommandant (ce que ni l'un ni l'autre ne pratiquerent jamais) de regarder comme son premier devoir le soin de rendre ses sujets heureux. Peu de mois après il lui céda l'Espagne, & se re-

1556. Sa retraite dans un couvent.

tira dans un monastere. Là, réduit à lui-même, il éprouva que les hommages rendus à la fortune ne se rapportoient pas à sa personne. S'amusant à faire des montres & des horloges, sans pouvoir en faire deux parfaitement d'accord, il en conclut, dit-on, qu'il étoit impossible d'accorder les hommes sur la croyance, & injuste de les tourmenter pour leurs opinions. Cette conséquence forcée prouveroit du moins qu'il avoit changé de systême. Malgré l'ingratitude de Philippe, qui le négligea en lui succédant, il souhaita de joindre l'empire à tant de vastes états qu'il venoit de lui donner. Mais Ferdinand, frere de Charles-Quint, déjà élu roi des Romains, refusa de se prêter à ses vues, & la maison d'Autriche se divisa en deux branches.

Paul IV ennemi de la maison d'Autriche.

Paul IV, ennemi de cette maison, ne voulut point couronner Ferdinand, après que Charles lui eut résigné l'empire. En cas de résignation, disoit-il, c'étoit au pape à nommer un empereur. Son animosité alla plus loin. Il engagea Henri II à rompre la treve conclue avec l'Espagne. Philippe n'aimoit point la guerre, & se proposoit de dominer par les ressorts de la poli-

tique. Mais ne pouvant éviter de prendre les armes, il s'efforça d'armer pour sa cause les Anglois, d'autant moins disposés à le servir, que le gouvernement de la reine leur devenoit insupportable.

Exécution de Cranmer.

L'exécution du fameux primat Cranmer mit le comble aux atrocités de ce regne. Il languissoit en prison depuis long-tems. Marie résolut de le faire punir comme hérétique. Cité à Rome, il fut déclaré contumace pour n'avoir pas comparu, quoique prisonnier. Bonner eut le plaisir de le dégrader. Des émissaires de la cour employerent si bien les promesses & les menaces, qu'ils lui firent reconnoître la suprématie du pape & la présence réelle. Dès qu'on le vit déshonoré dans son parti, loin de lui faire grace, comme il s'y étoit attendu, on expédia l'ordre pour l'exécution. Alors Cranmer reprend son courage; il s'accuse d'avoir trahi lâchement sa foi; il desire d'expier cette foiblesse par le plus affreux supplice; il paroît insensible à l'ardeur des flammes, étend la main qui avoit signé, & la tient immobile jusqu'à ce qu'elle tombe en cendres. *Cette main a péché*, s'écrie-t-il plu-

Il meurt comme un martyr de sa secte.

ſieurs fois avec force. Il expire enfin ; regardé comme le héros de ſa ſecte, digne d'être le ſoutien d'une meilleure cauſe. Le cardinal Pole lui ſuccéda au ſiege de Cantorbéry. Sa modération l'avoit rendu ſuſpect à Rome ; & ſa prudence l'empêcha de s'oppoſer aux meſures violentes de la cour, qu'il déſapprouvoit ſincérement, mais qu'il auroit inutilement combattues.

Pole, archevêque de Cantorbéry.

1557. Guerre avec la France.

Quelques ſujets de plaintes qu'eût Marie contre le roi d'Eſpagne, ſon époux, elle n'en étoit pas moins eſclave de ſes volontés : elle ſe montroit auſſi ardente que lui-même à faire déclarer l'Angleterre contre la France. Philippe vint appuyer ſes efforts. Le conſeil réſiſta long-tems. La découverte d'une conſpiration, qu'on prétendit excitée par la cour de France, donna du poids aux inſtances & aux menaces de la reine. On déclara la guerre ; on s'y prépara. L'argent manquoit, & la nation n'étoit pas diſpoſée à en fournir. Il fallut en extorquer par les voies odieuſes qui avoient déjà cauſé tant de murmures. Enfin une armée de dix mille hommes alla joindre les Eſpagnols dans les Pays-Bas,

Philippe II, toujours renfermé dans ſon cabinet, avoit mis à la tête de ſes troupes Philibert duc de Savoie, un des plus grands généraux de ce ſiecle. La campagne s'ouvrit par le ſiege de Saint-Quentin. C'étoit une place foible, mais défendue par le célebre amiral de Coligni. Le connétable de Montmorenci s'avança pour lui donner du ſecours, & s'expoſa imprudemment à une action générale. L'ennemi l'attaqua, le fit priſonnier, mit ſon armée en déroute. Cette bataille répandit en France une telle conſternation, que l'on trembla pour la capitale du royaume. Mais Philippe perdit le moment favorable, en s'arrêtant au ſiege de Saint-Quentin; & la ſaiſon trop avancée l'obligea de prendre des quartiers d'hiver.

Bataille de Saint-Quentin.

Les François étoient revenus de leur épouvante. Le duc de Guiſe, déjà célebre par la défenſe de Metz, oſa tenter une entrepriſe qu'on avoit cru impoſſible dans les tems même de proſpérité. Au cœur de l'hiver, il aſſiégea & prit Calais en huit jours, cette place regardée comme imprenable en hiver, qui avoit coûté onze mois de ſiege à Édouard III. Les An-

1558. Calais pris par les François.

glois avoient coutume de rappeller ſur la fin de l'automne une grande partie de la garniſon, & de la renvoyer au printems ; n'imaginant pas qu'elle pût être néceſſaire dans l'intervalle. Ils apprirent qu'un grand homme peut quelquefois forcer la nature. Leur douleur fut d'autant plus vive, qu'ils avoient moins d'eſpérance de réparer cette perte. Le mariage du dauphin avec la reine d'Ecoſſe forma contr'eux une alliance redoutable. Ils eurent ſujet de craindre d'avoir bientôt peine à ſe défendre, loin de pouvoir attaquer. Quoique l'Ecoſſe, remplie de factions en l'abſence de Marie Stuart, ne fût guere en état de cauſer de l'inquiétude, elle ouvroit le paſſage aux François s'ils entreprenoient une invaſion. Ces deux puiſſances réunies contre un gouvernement odieux ſembloient menacer l'Angleterre de grands malheurs.

Mariage du dauphin avec la reine d'Ecoſſe.

Parlement. Aliénations du domaine autoriſées.

La reine convoqua le parlement pour en tirer quelque ſubſide. C'étoit une occaſion de réclamer contre les abus de la prérogative. Mais on regardoit alors comme des droits attachés à la couronne, ce qui paſſa dans la ſuite pour une uſurpation ſur les

droits du peuple. Les communes, sans se plaindre des procédés de la cour, accorderent un subside; elles passerent même, non sans opposition, un acte par lequel étoient autorisées les aliénations que la reine avoit déjà faites, ou qu'elle feroit pendant sept ans, des terres de la couronne. Un membre de la chambre ayant témoigné sa crainte, que, sous prétexte de cet acte si dangereux, elle n'aliénât la couronne même au préjudice de l'héritiere légitime, fut puni pour avoir manqué de respect à sa majesté.

Elisabeth en danger. Sa prudence.

Cependant la vie d'Elisabeth étoit toujours en péril. Malgré la protection de Philippe intéressé à la défendre, cette princesse n'auroit pas échappé sans doute à la haine cruelle de sa sœur, si, par une conduite pleine de prudence, elle n'eût évité tout ce qui pouvoit la rendre suspecte & armer contr'elle la calomnie. Dans la retraite où elle vivoit loin de la cour, environnée d'espions, elle consacroit son tems à l'étude, ne se mêloit d'aucune affaire, & se préparoit en silence au grand rôle qu'elle devoit jouer un jour. Le roi de Suede lui ayant fait faire des propositions de mariage, elle refusa

de s'expliquer avant de connoître les intentions de la reine, & témoigna ensuite à Marie un éloignement pour le mariage, qui vraisemblablement n'étoit alors qu'un prétexte pour ne pas sortir du royaume. Sa religion même cédoit à la politique. Elle se conformoit au culte établi, quoiqu'attachée à la doctrine contraire. Agir autrement eût été courir à la mort, & le tems de régner approchoit.

Suite de la guerre.

On avoit équipé une flotte de cent quarante voiles, avec les secours du parlement & du clergé. Les Anglois firent une descente en Bretagne, d'où ils furent bientôt repoussés; mais avec l'artillerie de dix vaisseaux, ils contribuerent beaucoup à la victoire que le comte d'Egmont remporta sur les François près de Gravelines. Les deux principales armées de France & d'Espagne, excitées par la présence des deux rois, sembloient prêtes à en venir aux mains. Le caractere peu entreprenant de Philippe II lui fit préférer la voie des négociations à celle des armes. Il exigeoit, entr'autres choses, qu'on restituât Calais à l'Angleterre : Henri II demandoit de son côté qu'on restituât la Navarre à

Négociation.

la maiſon d'Albret. On diſputoit ſur ces deux points également difficiles, lorſque la mort de Marie ralentit le le zele de Philippe pour des intérêts étrangers.

La priſe de Calais avoit profondément bleſſé le cœur de cette princeſſe. 1558.
Le chagrin d'être ſans enfans, la crainte Mort de
de laiſſer ſa couronne à une ſœur qu'elle Marie.
abhorroit, la ruine prochaine qui menaçoit la religion catholique, l'indifférence d'un époux prêt à ſe retirer en Eſpagne, la haine de ſes propres ſujets irrités de ſes violences, tout lui cauſoit des inquiétudes mortelles. Une fievre violente l'emporta dans la quarante-quatrieme année de ſon âge. A peine peut-on la louer, même ſur ſa religion, puiſqu'elle en fit un inſtrument de cruauté. Le P. d'Orléans blâme ſes rigueurs exceſſives, après l'avoir repréſentée comme *digne d'une mémoire éternelle par ſon zele, par le courage avec lequel elle entreprit une œuvre où tout lui ſembloit contraire, & par le ſuccès qu'elle y eut.* Nous ne concevons pas aiſément ce qu'il y a d'admirable dans un zele violent & ſanguinaire, ni dans un ſuccès qui eut ſi peu de durée & des ſuites ſi pernicieuſes.

Mort du cardinal Pole. Le cardinal Pole mourut le même jour que Marie, universellement regretté, parce qu'il avoit la véritable vertu. Paul IV étoit prévenu contre lui à cause de sa douceur ; ce pontife altier marchoit sur les traces de Grégoire VII.

Marine. commerce. Jusqu'à présent la marine & le commerce n'étoient rien en comparaison de ce qu'ils devoient être un jour. Quatorze mille livres sterling ayant été destinées pour la flotte, le trésorier & l'amiral calculerent que, cette dépense une fois faite, dix mille livres suffiroient dans la suite chaque année. Les privileges des négocians d'Allemagne furent rétablis, à la sollicitation de l'empereur, sans que personne s'avisât d'élever des doutes sur cet usage de la prérogative. On annulla une loi du dernier regne, par laquelle il étoit défendu de fabriquer des draps avant que d'avoir fait un apprentissage de sept ans : loi absurde, selon M. Hume, qui avoit ruiné plusieurs villes & causé la décadence des manufactures de laine. Ce motif l'avoit fait abroger. « Il est étrange, ajoute l'historien, » que la loi d'Edouard ait été réta-
» blie

» blie ſous Eliſabeth, & encore plus » étrange qu'elle ſubſiſte de nos jours. » Les Anglois avoient découvert ſous le dernier regne un paſſage à Archangel, ce qui leur facilitoit le commerce de la Moſcovie. Le Czar envoya des ambaſſadeurs à la reine. C'eſt peut-être la premiere fois que cet empire ſoit entré en correſpondance avec les peuples occidentaux.

Commerce avec la Ruſſie.

Une loi de Marie fixoit le nombre de chevaux & d'armes que chacun, ſelon ſes facultés, devoit fournir pour la défenſe du royaume. Ceux qui avoient mille livres ſterling de revenu (& c'étoit la claſſe la plus riche) devoient entretenir ſix chevaux, avec les harnois, pour des cavaliers armés de lances, & dix chevaux pour la cavalerie légere. Ils devoient fournir, outre cela, quarante piques, trente hallebardes, vingt arquebuſes, &c. Cette méthode paroît ſujette à beaucoup d'inconvéniens. Les revenus de la couronne & les ſubſides du parlement étoient ſi médiocres, qu'on ne trouvoit pas, ſans doute, d'autre moyen d'équiper les troupes.

Moyen d'équiper les troupes.

# ÉLISABETH.

1558. Elisabeth monte sur le trône.

Les droits d'Elisabeth à la couronne, fondés sur sa naissance & sur le testament de son pere, furent d'autant plus aisément reconnus, qu'elle possédoit déjà l'estime & l'amour de la nation. Cette princesse, qui avoit alors vingt-cinq ans, passa en quelque sorte de la prison sur le trône. Son exemple confirmera une vérité souvent prouvée par l'histoire : c'est que le malheur & la souffrance forment mieux les princes pour régner, qu'une brillante éducation, presque toujours stérile dans la mollesse fastueuse des cours. Le souvenir de ses infortunes relevoit l'éclat de son mérite. Née avec des talens supérieurs, elle avoit appris par la réflexion, par l'étude, le grand art de gouverner, & trouvoit en elle-même toutes les ressources du génie, de l'autorité, de la politique. Son regne, quoiqu'obscurci par quelques taches, fait une des époques les plus glorieuses de cette histoire.

Elle pardonne à ses ennemis.

Après avoir remercié le ciel de sa délivrance, comme d'un miracle, elle

parut oublier toutes les injustices de ses ennemis. Celui même qui l'avoit gardée en prison, & qui l'avoit traitée avec une extrême rigueur, la trouva insensible au desir de la vengeance. L'ambitieux Philippe II ne tarda point à lui faire des propositions de mariage. Il se flattoit de gouverner enfin ce royaume, sur lequel Marie, ou plutôt le parlement, ne lui avoit laissé aucun pouvoir. Mais la reine ne voulant pas de maître, connoissant d'ailleurs l'aversion des Anglois pour l'alliance espagnole, éluda ses offres sans paroître les rejeter. Il sollicita une dispense de Rome, comme s'il eût été sûr du mariage.

Elle élude les propositions de Philippe.

Quoiqu'Elisabeth eût un penchant décidé pour la religion protestante, l'ambassadeur d'Angleterre reçut ordre de notifier au pape son avénement au trône. Paul IV, dans des conjonctures si critiques, ne pouvoit agir avec trop de modération & de prudence. Sa hauteur inflexible replongea l'Angleterre dans le schisme. Il déclara que ce royaume étant un fief du saint siege, c'étoit une insigne témérité à Elisabeth d'avoir pris, sans sa participation, le titre de reine; que sa naif-

Hauteur révoltante de Paul IV.

sance illégitime l'excluoit de la succession ; qu'il n'annulleroit point les sentences portées contre le mariage de son pere avec Anne Boleyn ; mais que, si elle vouloit demander grace & se soumettre, il auroit à son égard toute l'indulgence que pouvoit avoir le chef de l'église. La reine, informée de cette réponse, dit, selon quelques historiens, qu'apparemment le pape vouloit tout perdre pour lui faire gagner beaucoup. Elle rappella son ambassadeur, & pensa sérieusement aux moyens de rétablir une religion ennemie de la papauté.

La reine prend son parti contre Rome.

Mesures pour rétablir la religion protestante.

Les violences du dernier regne disposoient le peuple à ce nouveau changement. Pour le rendre moins dangereux & plus solide, loin d'imiter la précipitation de Marie, Elisabeth mesuroit ses démarches, & rendit le succès infaillible par la justesse de ses vues. Après avoir introduit au conseil un nombre de protestans qui pût contrebalancer les suffrages des catholiques, elle tira de prison ou fit revenir de l'exil ceux dont la croyance étoit tout le crime. Un plaisant lui ayant dit qu'il restoit encore quatre prisonniers à délivrer, Matthieu, Marc, Luc &

Jean : il faut commencer, dit-elle, par les consulter eux-mêmes, afin de savoir s'ils desirent la liberté qu'on demande pour eux. Les déclamations des prédicateurs allumoient l'enthousiasme : elle défendit de prêcher sans une permission spéciale, & fit en sorte que les catholiques & les protestans ne soufflassent point du haut des chaires le feu de la discorde. Quelques innovations dans le service divin suivirent ces premiers essais. Une partie des prieres fut récitée dans la langue nationale. On cessa d'élever l'hostie à la messe. On affecta un grand zele pour la Bible. Les manieres affables de la reine, son adresse à gagner les cœurs & à ménager les esprits, ses graces pleines de dignité & d'insinuation, applanissoient toutes les difficultés de l'entreprise. Elle laissa au parlement le soin de la consommer & d'y mettre le sceau des loix.

Premieres innovations.

A peine le parlement fut-il assemblé, qu'il lui donna des preuves de son zele & de sa soumission. Les deux chambres ayant d'abord reconnu ses droits à la couronne, lui assurent la suprématie, & lui donnent, sous le nom de *gouvernante* de l'église, toute l'autorité spirituelle dont son pere &

1559. Parlement. Suprématie reconnue.

son frere avoient joui; avec pouvoir d'en confier l'exercice à tels commissaires, ecclésiastiques ou laïques, qu'elle jugera à propos de nommer. C'est l'origine de la cour de haute-commission, qui exerça dans la suite une autorité arbitraire, si dangereuse à la liberté civile. On établit des peines séveres contre quiconque refuseroit de prêter le serment de suprématie. On confirme tous les statuts d'Edouard VI, concernant la religion, que Marie avoit abrogés. On décerne à la reine le droit de nommer aux évêchés & de s'approprier le temporel des sieges vacans. On abolit la messe & la liturgie de l'église romaine. Tous ces changemens se font sans opposition, sans tumulte, au gré d'une jeune femme qui domine sur la foi des peuples. Tant les cruautés de Marie avoient peu servi à enraciner le catholicisme! tant les Anglois s'étoient accoutumés à régler leur religion sur celle du prince!

Cour de haute-commission.

Le culte romain est aboli.

Subside.

Les communes, outre les droits de tonnage & de pondage, regardés alors comme attachés à la prérogative, accorderent un subside à Elisabeth, & la prierent respectueusement de se choisir un époux. Elle répondit avec

On prie la reine de se marier.

Sa réponse.

bonté que le mariage lui avoit toujours paru un fardeau, sur-tout depuis qu'elle étoit chargée du gouvernement d'un vaste royaume; que l'état étoit son époux, & les Anglois ses enfans; & qu'elle ne se croiroit point stérile; qu'elle ne regarderoit point sa vie comme infructueuse, tandis qu'elle consacreroit ses jours au soin d'une pareille famille. Elle fit entendre aussi que de nouvelles instances sur cet article lui seroient désagréables.

Un seul évêque consentit à prêter le serment de suprématie, & tous les autres furent déposés. Mais d'environ dix mille paroisses qu'il y avoit dans le royaume, quatre-vingt curés seulement, & quelques bénéficiers, eurent le courage de sacrifier leur fortune à leur religion. On observe que les protestans, sous le dernier regne, avoient montré plus de zele & de conscience; soit que la persécution eût fortifié leur fanatisme; soit que plus appliqués à la controverse, ils fussent plus attachés à leurs principes; soit qu'un grand nombre de catholiques fût secrétement infecté des nouvelles erreurs. La religion anglicane conser-

Soumission du clergé catholique.

vant beaucoup de cérémonies de l'église romaine, ceux qui étoient moins attachés au dogme qu'à l'extérieur du culte, avoient peu de peine à l'embrasser. Plusieurs catholiques ne firent sans doute que dissimuler leur croyance, en se conformant aux loix; car les principes de religion ne s'effacent guere au gré du prince.

Traité de Cateau-Cambresis.

Pour soumettre à l'autorité les esprits inquiets, pour rétablir les finances épuisées, & pour rendre le royaume florissant, la reine avoit besoin de quelques années de paix. Elle conclut avec la France le traité de Cateau-Cambresis, par lequel Calais fut laissé à Henri II, qui s'obligeoit à le restituer dans huit ans, pourvu qu'Elisabeth ne rompît pas avec la France ni avec l'Ecosse. La prudente reine prévoyoit, sans doute, que cette place seroit perdue pour l'Angleterre. Ne pouvant la reprendre, elle sut du moins la sacrifier sous un prétexte plausible; & quelque chagrin qu'en eût la nation, on ne pouvoit blâmer une démarche que les conjonctures justifioient comme nécessaire au bien public. Le traité fut plus honorable au roi d'Espagne. Henri II lui restitua les places

Calais laissé à la France.

conquises, & lui accorda sa fille en mariage.

Cependant la cour de France donnoit de vives inquiétudes à Elisabeth. Marie Stuart, reine d'Ecosse, niece des Guises, femme de François II, (qui succéda bientôt à Henri) contestoit la légitimité de sa naissance, pour lui disputer un jour sa couronne, & prenoit les armes & le titre de reine d'Angleterre. C'étoit une rivale dangereuse, moins par ses propres forces, que par celles de la nation puissante où elle avoit tant de crédit. Les Guises excitoient son ambition, & n'attendoient que le moment favorable de la faire triompher. Elisabeth ne s'endormit point sur un danger qui exigeoit toute sa prudence & tout son courage. Les troubles d'Ecosse lui procurerent les moyens de le prévenir.

Marie Stuart rivale d'Elisabeth.

Nulle part le fanatisme des nouvelles sectes ne se déploya plus violemment que dans ce royaume. L'ignorance & la pauvreté en fortifioient les sinistres impressions. La reine douairiere, devenue régente, qui d'abord usoit de tempéramens pleins de sagesse, fut comme forcée par les Gui-

Fanatisme des Ecossois.

ses, ses freres, à y substituer les voies de rigueur. A la tête du parti protestant, étoient des hommes redoutables par leurs intrigues ainsi que par leur naissance, le comte d'Argyle, Lorne son fils, Morton & d'autres seigneurs. Ils formerent contre l'église romaine, qu'ils nommoient *la congrégation de Satan*, une ligue appellée *la congrégation de Jesus*. Les confédérés voyant, disoient-ils, » que dans la personne » de ses suppôts, les antechrists de » leur siecle, Satan exerçoit tous les » jours sa rage pour détruire l'évan- » gile & la congrégation de Christ ; » s'engageoient, avec la grace de » Dieu, à s'employer de tout leur » pouvoir, de leurs biens, & même » de leur vie, au maintien & à la » propagation de la pure parole de » Dieu, à se défendre mutuellement » contre Satan, & contre les pervers » qui voudroient troubler ou tyranni- » ser leur sainte ligue ; renonçant à » toutes les abominations & idolâ- » tries des sectateurs du diable.»

Congrégation de Jesus.

Guerre civile en Ecosse.

Cet acte, daté du mois de décembre 1557, monument remarquable de l'extravagance humaine, fut suivi d'une révolte ouverte contre le clergé

& la religion catholique. Le fameux Jean Knox, disciple de Calvin, l'un des plus fougueux prédicans qui fût en Europe, vint de Geneve animer le zele fanatique des Ecossois, ses concitoyens. On passa les bornes qu'il auroit voulu prescrire. Les prêtres furent attaqués à l'autel, les images brisées, les églises pillées comme des temples d'idolâtres. Bientôt la guerre civile s'alluma : des seigneurs ambitieux, indépendans, souffloient le feu de la révolte. Les rebelles déclarerent, dans un manifeste, qu'ils étoient armés par l'ordre de Dieu, comme autrefois les Israélites contre les Cananéens; & qu'ils n'entendroient à aucune proposition de paix, tant que subsisteroient l'idolâtrie des papistes & la persécution des enfans de Dieu.

Elisabeth se déclare pour les rebelles.

On croit que la cour de France ne fut point fâchée de cette révolte, parce qu'elle y trouvoit un prétexte d'envoyer des troupes en Ecosse, pour les faire bientôt servir contre la reine d'Angleterre. Les Ecossois, malgré la haine invétérée qui divisoit les deux peuples, recoururent à la protection d'Elisabeth. En vain François II, ou

fon miniftre, lui offrit Calais, fi elle gardoit la neutralité. Elle répondit qu'une ville de pêcheurs lui paroiffoit peu de chofe au prix de la fûreté de fes états. Elle fit un traité avec la congrégation Ecoffoife, équipa une flotte, & envoya une armée qui déconcerta les mefures des François.

1560. Traité glorieux à la reine.

On fut contraint de figner à Edimbourg un traité humiliant, par lequel le roi de France & Marie Stuart renoncerent aux armoiries d'Angleterre, au titre qu'ils avoient porté jufqu'alors, s'obligeant même à faire fatisfaction à la reine pour cette injure: tout étoit pardonné aux rebelles; les troupes Françoifes devoient fe retirer inceffamment; un confeil de douze perfonnes devoit gouverner l'Ecoffe en l'abfence de Marie; & cette princeffe ne pouvoit faire la guerre ni la paix, fans le confentement des états de fon royaume. Ce traité, fi glorieux pour Elifabeth, affermit fa puiffance, étendit au loin fa réputation. Dès-lors, fûre de la confiance des Ecoffois mécontens, elle devint maîtreffe de leurs volontés & de leurs forces.

Parlement d'Ecoffe.

Le parlement d'Ecoffe, affemblé

ſans la convocation de Marie, reçoit une pétition contre les catholiques, dans laquelle ils ſont traités de voleurs, d'aſſaſſins, de traîtres, indignes d'être tolérés plus long-tems. Il adopte les meſures violentes de leurs ennemis. La meſſe eſt abolie, ſous peine de confiſcation, de banniſſement, & même de mort, pour ceux qui oſeront y aſſiſter. On établit le presbytériat, eſpece de gouvernement eccléſiaſtique ſans hiérarchie, conforme au calviniſme rigide : on dépouille & l'on chaſſe les prêtres; on porte la fureur aux derniers excès. La reine d'Ecoſſe, gouvernée par les Guiſes ſes oncles, comme elle gouvernoit François II, refuſa ſon conſentement à ces entrepriſes illégales, déſavoua le traité d'Edimbourg, & continua de porter les armes d'Angleterre.

Abolition du catholiciſme.

Sa fortune changea tout-à-coup par la mort du roi, ſon époux. Charles IX, frere de François, monta ſur le trône; & la reine mere, Catherine de Médicis, reprit toute l'autorité en qualité de régente. Marie Stuart ne recevant d'elle que des mortifications, ſe vit contrainte de quitter un

1561.

Marie Stuart retourne en Ecoſſe.

pays qu'elle aimoit, pour retourner dans son malheureux royaume. Elisabeth lui refusa le passage, & équipa, sous prétexte de poursuivre les pirates, une flotte destinée vraisemblablement à la surprendre. Mais elle échappa aux vaisseaux anglois. *Adieu France*, s'écria-t-elle souvent, les yeux tournés vers le rivage; *adieu France, je ne te reverrai plus.* Quoiqu'elle eût quitté les armes d'Angleterre, après la mort de son mari, Elisabeth n'oublioit pas ses prétentions, & pensoit toujours à se venger d'une rivale odieuse.

Qualités aimables de Marie.

Si les graces de la jeunesse, les charmes de la beauté, la douceur du caractere, la politesse des mœurs, les talens aimables, avoient pu toucher une nation farouche & endurcie par le fanatisme, Marie seroit bientôt devenue l'idole de ses sujets. Loin de heurter leurs préjugés de religion, elle donna sa confiance aux chefs du parti protestant, qui étoient les arbitres du peuple. Mais sa qualité de catholique suffisoit pour effaroucher la multitude. A peine put elle obtenir la permission d'entendre la messe dans sa chapelle. *Une seule messe*, disoient les

prédicans furieux, *étoit plus terrible que cent mille hommes armés contre le royaume.* Knox se signaloit chaque jour par de nouveaux emportemens. Rien n'égale la hardiesse d'un enthousiaste qui se prétend inspiré pour faire la loi aux nations & aux souverains. Il donnoit publiquement à la reine le nom de Jézabel. Il eut l'impudence de lui dire que Samuel n'avoit pas craint d'égorger Agag, en dépit du roi Saül; qu'Élie, en présence d'Achab, n'avoit pas épargné les faux prophetes de Jézabel, ni les prêtres de Baal; que Phinées, sans être magistrat, avoit tué les fornicateurs; qu'ainsi, d'autres que les magistrats pouvoient légitimement punir des crimes condamnés par la loi de Dieu. Tel fut souvent le langage du fanatisme, assez impie ou assez aveugle pour tirer de l'Ecriture même la justification des attentats les plus atroces. Marie s'efforça en vain de gagner cet insolent déclamateur. Il rejeta dédaigneusement ses invitations; il ne cessa point d'inspirer les sentimens du faux zele. Cité devant le conseil, il soutint son arrogance intrépide, & fut renvoyé absous.

Audace du prédicant Knox.

Dans une situation si inquiete & si dangereuse, Marie ne pouvoit mieux faire que de vivre en bonne intelligence avec Elisabeth. Elle se borna donc à demander d'être reconnue pour son héritiere. Elisabeth n'eut garde d'y consentir : c'eût été donner du poids aux premieres prétentions de sa rivale. Déterminée, répondit-elle, à vivre & à mourir reine d'Angleterre, elle laissoit aux autres le soin d'examiner, après sa mort, les droits de son successeur : elle espéroit que ceux de la reine d'Ecosse paroîtroient les mieux fondés, &, malgré l'injure qu'elle avoit reçue de cette princesse, elle vouloit bien promettre de ne rien faire qui pût, à cet égard, lui porter aucun préjudice. Les deux reines parurent se réconcilier sincérement.

Gouvernement d'Elisabeth.

Elisabeth, ne craignant plus rien de l'Ecosse, employa toute son habileté à faire fleurir d'Angleterre. Elle mit ses soins à payer les dettes de l'état, à régler la monnoie que ses prédécesseurs avoient altérée, à remplir d'armes les arsenaux, à veiller sur la discipline des troupes, à exciter l'agriculture en permettant l'exportation des grains, à favoriser le com-

merce & la navigation, à créer une marine formidable.

La gloire qui accompagnoit ses travaux, lui attiroit, avec l'admiration de l'Europe, les vœux de plusieurs princes amoureux de sa personne ou de sa grandeur. Elle recevoit leurs hommages, entretenoit leurs espérances, bien résolue de conserver sa liberté. L'amour-propre avoit peut-être autant de part à cette conduite, que le goût de la domination. Tandis qu'elle s'obstinoit à ne point prendre de mari, elle sembloit vouloir empêcher les autres de lui donner des héritiers. Catherine Gray, fille du duc de Suffolk, dont la postérité devoit avoir des prétentions à la couronne, fut mise en prison, pour s'être mariée sans l'agrément de la reine, & y resta jusqu'à la mort. Ce trait ne sera pas la seule preuve de la maligne jalousie d'Elisabeth. D'ailleurs, elle trouvoit son intérêt à laisser indécise la succession : c'étoit le moyen de contenir tous les prétendans.

Elle amuse ceux qui aspirent à l'épouser,

Et veut que sa succession soit incertaine.

Les guerres de religion, allumées en France, ouvrirent une nouvelle carriere à sa politique. Depuis la mort de Henri II, en 1559, les calvinistes

1562.

Guerres de religion en France.

ou huguenots, qu'il avoit pourfuivis avec une extrême rigueur, étoient devenus très-redoutables, foit par la violence de leur fanatifme, foit par les forces & les talens de leurs chefs. Le prince de Condé, l'amiral de Coligni & d'Andelot fon frere, animoient cette faction turbulente, tandis que les Guifes, leurs ennemis déclarés, excitoient le zele ardent des catholiques, les uns & les autres fe couvrant du mafque de la religion, pour accroître ou foutenir leur fortune. La fauffe foupleffe de Catherine de Médicis n'avoit fait que provoquer la fureur de ces deux partis inconciliables. Philippe II, qui mettoit également fon intérêt & fa gloire à écrafer l'héréfie, qui avoit eu même quelque envie de flétrir la mémoire de fon pere, foupçonné d'un penchant fecret pour les nouvelles opinions, après avoir perfécuté leurs partifans; Philippe II favorifoit les catholiques de France, dont il efpéroit tirer de grands avantages. Les calviniftes, de leur côté, chercerent du fecours en Angleterre; & comme l'efprit de fecte étouffoit tout fentiment de patriotifme, ils livrerent à Elifabeth le Havre-de Grace, une des plus impor-

Conduite de Philippe II.

Le Havre livré aux Anglois.

tantes places du royaume. Ainsi, dédommagée de la perte de Calais, elle leur envoya des troupes. En prenant possession du Havre, elle déclara, dans un manifeste, que son intention étoit de servir le roi de France contre les Guises qui le tenoient en esclavage. Ces ruses de politique colorent tout ce qu'on veut, sans tromper personne.

Parlement.

Malgré toute l'économie de la reine, les finances étant épuisées en faveur des huguenots, elle rassembla le parlement. Une maladie qui avoit fait craindre de la perdre augmentoit l'inquiétude de la nation par rapport à son successeur. Mais les prieres du parlement ne purent fléchir Elisabeth. Pour tenir en respect ceux qui avoient des prétentions à la couronne, elle laissa leurs droits incertains, & promit seulement de pourvoir un jour à la tranquillité de l'état. On donna plus d'étendue au serment de suprématie; on statua qu'un second refus de le prêter seroit un crime de trahison; on porta une loi contre les enthousiastes qui séduisoient le peuple; on en fit une contre les magiciens & les sorciers, qu'on supposoit encore dangereux.

Successeur de la couronne toujours incertain.

Nouveaux statuts.

Enfin, le parlement fut prorogé après avoir accordé un subside.

---

1563. Cependant le duc de Guise ayant été assassiné au siege d'Orléans par le fanatique Poltrot, & le prince de Condé ayant conclu la paix avec la cour, les François se réunirent pour arracher le Havre aux Anglois. Une garnison de six mille hommes, mal pourvue de provisions, bientôt réduite par la peste à un petit nombre, ne put résister à l'armée françoise, où Charles IX & sa mere étoient en personne. Le Havre fut repris, & Elisabeth s'accommoda avec la France, sans exiger la restitution de Calais. On lui donna deux cents vingt mille écus pour renvoyer les otages; & les prétentions subsisterent de part & d'autre.

Le Havre repris.

Accommodement avec la France.

Une guerre ainsi terminée faisoit peu d'honneur à la reine. Mais les revers ne sont rien en comparaison des vices; & cette grande ame, ce génie supérieur, en avoit un qui devoit ternir sa gloire: tant il y a toujours de foiblesse dans le cœur humain! Sous une apparence d'amitié, elle nourrissoit une jalousie violente contre Marie Stuart. Non-seulement comme reine, mais comme femme, elle

Jalousie d'Elisabeth contre Marie.

détestoit une rivale qui l'effaçoit en beauté, & qui pouvoit lui disputer la couronne. L'histoire a conservé des détails très-propres à faire sentir, dans cet exemple, combien la passion peut mêler de petitesses aux qualités les plus éminentes. Nous rapporterons seulement les principaux faits. Les Guises ayant formé, pour la reine d'Ecosse leur niece, plusieurs projets de mariage avec des princes étrangers; Elisabeth eut toujours grand soin de les faire évanouir. Si elle ne pouvoit empêcher Marie de prendre un second engagement, elle vouloit du moins que ce fût avec un Anglois, qui ne lui donnât aucune inquiétude. Elle proposa même le comte de Leicester, son propre favori, dont elle ne vouloit sûrement pas se séparer. Voyant que la proposition ne déplaisoit point, elle chercha des prétextes pour éluder sa parole. Enfin, après deux ans d'incertitudes, Marie se décida pour le lord Darnley, son cousin germain, né en Angleterre, où le comte de Lenox, son pere, s'étoit retiré, & qui ne pouvoit faire ombrage à Elisabeth. Celle-ci parut donner les mains à cette alliance, & se comporta

1565. Mariage de la reine d'Ecosse.

bientôt comme si elle avoit eu lieu d'en être offensée. Le fanatisme d'une part, de l'autre l'ambition de quelques seigneurs ayant occasionné un soulevement en Ecosse, elle excita les séditieux, & désavoua ses mesures quand elle en vit le peu de succès. Cette politique pleine de duplicité choquera toujours les ames vertueuses. L'art de régner peut-il être l'art de tromper & de nuire ?

Mauvaise conduite de Darnley.

Darnley étoit à la fleur de l'âge, d'une figure charmante ; il plut tellement à Marie, qu'elle lui donna le titre de roi (Henri), & joignit son nom au sien dans tous les actes publics. Mais elle sentit bientôt que ces avantages extérieurs couvroient une ame légere, vaine, ingrate, trop remplie d'amour-propre & de sot orgueil, trop portée au libertinage, pour s'attacher sincérement à l'épouse la plus aimable. Dégoûtée de cet indigne mari, elle retira peu à peu sa confiance. Il s'en apperçut & devint furieux. David Rizzio, musicien Piémontois, s'étoit insinué à la cour, moins par ses talens que par son adresse. Marie l'avoit choisi pour son secrétaire, l'avoit comblé de biens, & en lui donnant beaucoup de

Rizzio, favori de Marie.

crédit, l'avoit mis à portée de vendre ſa protection, & d'exercer toute l'inſolence d'un favori ſans mérite. On perſuada au roi que Rizzio étoit l'auteur du refroidiſſement de la reine. La jalouſie ſe mêla au reſſentiment; & le Piémontois, malgré ſa figure déſagréable, paſſa pour être beaucoup plus qu'un ſimple confident de Marie. Ce ſoupçon étoit ridicule, mais propre néanmoins à faire de terribles impreſſions ſur un cœur déjà ulcéré. Les ſeigneurs mécontens, après avoir déterminé à la vengeance le prince jaloux, s'offrirent à en être les exécuteurs.

Un jour que la reine étoit à table avec Rizzio & quelques autres perſonnes de ſa maiſon, ils entrent le poignard à la main, ſe jetant ſur ce malheureux, qui implore en vain le ſecours de ſa maîtreſſe épouvantée; ils le frappent ſous ſes yeux, preſque entre ſes bras, le traînent dans l'antichambre, & le laiſſent mort de cinquante-ſix bleſſures. Marie étoit groſſe de plus de cinq mois; circonſtance qui aggrave l'atrocité de ce meurtre. Elle eut cependant le bonheur d'accoucher d'un fils, deſtiné à régner un jour ſur l'Angleterre comme ſur l'Ecoſſe.

1566. Meurtre de Rizzio.

Parlement. On prie Elisabeth de se marier.

Le parlement renouvella ses instances avec ardeur, pour engager Elisabeth à se marier & à régler la succession. Rien ne pouvoit être plus désagréable à la reine, également jalouse de son autorité & de l'affection de ses sujets. Elle défendit de traiter cette matiere. Wentwort, membre des communes, osa mettre en question si une pareille défense ne donnoit pas atteinte à la liberté & aux priviléges de la chambre. La reine rétracta ses ordres, les esprits se calmerent. On lui accorda un subside, & bientôt elle congédia le parlement, non sans témoigner qu'elle n'approuvoit point sa conduite. Comme le subside sembloit avoir été décerné dans la vue d'obtenir son consentement, elle en remit un tiers, disant que l'argent de ses sujets étoit aussi bien dans leur bourse que dans son trésor.

Fautes de Marie.

Jusqu'alors Marie s'étoit comportée avec assez de prudence, pour gagner les cœurs & mériter l'estime des Ecossois. Tout changea en peu de tems. Des crimes énormes, qui lui furent imputés, la rendirent odieuse & entraînerent sa ruine. La plupart des historiens protestans regardent les accusations comme certaines ; les ca-

tholiques

tholiques les rejettent comme de noires calomnies. Il entre de la partialité dans ces jugemens contradictoires. C'est au lecteur judicieux à se décider sur les faits. (*) On se persuadera difficilement qu'une ame noble ait pu se souiller de tant d'horreurs ; mais on découvrira des indices de passion, qui impriment une tache à sa mémoire. Telle est la foiblesse humaine, que le meilleur caractere, dans de fatales circonstances, peut franchir toutes les barrieres du devoir & de la sagesse.

Le roi d'Ecosse, depuis l'assassinat de Rizzio, en butte au ressentiment de Marie, accablé de mépris & de besoins, s'étoit retiré de la cour, où il n'éprouvoit que des chagrins. Un seigneur, aussi méprisable par ses vices, que distingué par sa naissance, jouissoit alors auprès de la reine d'un crédit sans **Bothwel en faveur.**

(*) On peut voir dans Rapin les raisons pour lesquelles il préfere le témoignage de Buchanan, quoique furieux contre Marie, & celui de Melvil, attaché à cette princesse, au témoignage de Cambden, qui la justifie, mais qui écrivoit sous le regne de Jacques I, son fils. M. Hume, beaucoup plus impartial que Rapin, n'a suivi ni Buchanan, ni même de Thou, & cependant il juge comme eux sur le fond.

bornes. C'étoit le comte de Bothwel, accusé plusieurs fois d'avoir voulu assassiner le comte de Murray, chef du parti protestant. Sa faveur étoit attribuée à l'amour, & les événemens accréditerent ce soupçon.

Assassinat du roi d'Ecosse.

Tout-à-coup Marie paroît se réconcilier avec son époux, qui étoit tombé malade. Elle l'engage à revenir auprès d'elle, lui donne un logement séparé de son palais, y passe même quelques nuits, & l'avertit un jour qu'elle ne viendra point la nuit suivante, parce qu'elle doit assister au mariage d'un de ses officiers. Le lendemain on apprend que le roi a été assassiné, que sa maison a sauté en l'air par un effet de la poudre. Bothwel est généralement accusé de cet attentat; quelques-uns étendent leurs soupçons jusques sur la reine.

Ce crime reste impuni.

Le comte de Lenox, pere du roi, demande justice contre les meurtriers, & nomme le favori avec sept autres personnes. Aucun d'eux n'est arrêté. On ne donne que quinze jours à l'examen d'une affaire si importante. En vain Lenox demande du temps: les informations se précipitent; & l'accusateur ni les témoins ne paroissant pas, Bothwel est pleinement déchargé.

Marie épou-

Cet insigne scélérat se préparoit à

d'autres crimes. Il enleve la reine qui étoit allée voir son fils; il l'entraîne à Dunbar dans le dessein de l'épouser. Bientôt il reçoit le pardon, non-seulement de cette violence, mais *de tout autre crime*, par conséquent du régicide dont on l'accusoit. Une telle grace fut regardée comme une preuve de connivence d'autant plus certaine, que Marie demeuroit volontairement entre les mains du ravisseur, après avoir déclaré que Bothwel l'avoit enlevée de force. Celui-ci étoit marié depuis six mois avec une femme de mérite & d'une haute naissance. Il s'agissoit de faire annuller son mariage. L'affaire fut plaidée avec succès dans deux tribunaux, l'un catholique, l'autre protestant. Le premier décida sur la raison de parenté, alléguée par Bothwel; l'autre sur la raison d'adultere, alléguée par sa femme, & l'on prononça la sentence de divorce, quatre jours après le commencement des procédures. La reine s'étant rendue à Edimbourg, le ministre Craig reçut ordre de publier les bans de son mariage. Il refusa courageusement de prêter son ministere au scandale. Un évêque protestant consentit à faire la cérémonie. Très-peu de seigneurs y assisterent, quoique plu-

se Bothwel, l'assassin de son époux.

Cérémonie du mariage.

sieurs eussent dans les commencemens proposé le mariage avec Bothwel. L'ambassadeur de France ne voulut point y paroître. Marie, qui avoit toujours eu tant de déférence pour les conseils des Guises, s'étoit obstinée à ne les point suivre dans une affaire où la passion l'aveugloit.

Révolte des Ecossois contre leur reine.

Cet événement la couvrit d'opprobre aux yeux de son peuple & de toute l'Europe. Les soupçons sur l'assassinat du roi acquéroient de la vraisemblance. Une liaison intime avec celui que la voix publique accusoit, un empressement marqué à le faire absoudre, un mariage si contraire aux bienséances, ménagé par des moyens si odieux; tout donnoit lieu de penser que Marie, esclave de sa passion pour Bothwel, avoit eu part à son crime. Sans lui imputer cette barbarie, on ne pouvoit s'empêcher de la croire coupable d'une honteuse foiblesse. Les Ecossois indignés prirent les armes. Bothwel se sauva en Danemark; il y mourut quelques années après dans une prison.

Marie prisonniere des rebelles.

Marie tomba entre les mains des conjurés, fut conduite à Edimbourg, au milieu des insultes de la populace; on porta devant elle une banniere, où étoient représentés le meurtre de son

époux, & son enfant éploré qui sembloit demander vengeance. Quoiqu'Elisabeth s'intéressât en sa faveur, quoiqu'elle sollicitât vivement sa liberté, on fit signer à la malheureuse reine une démission de la couronne en faveur de son fils, qui fut proclamé sous le nom de Jacques VI; & un second acte par lequel la régence étoit confiée au comte de Murray, frere naturel de Marie, homme habile & entreprenant, principal auteur des troubles de religion qui avoient agité le royaume.

**Jacques VI proclamé.**

Les rigueurs de Murray jetant la reine dans le désespoir, elle s'échappa de sa prison. Une partie de la noblesse se réunit sous ses étendards, & lui forma une armée de six mille hommes. Le régent courut l'attaquer près de Glascow. Il remporta la victoire. Marie chercha un asyle en Angleterre, & n'y fut pas plutôt arrivée, qu'elle envoya demander à Elisabeth la permission de se rendre à Londres. Elisabeth balança entre la générosité & la politique, mais le dernier motif prévalut. Persuadée qu'il seroit également dangereux, & de se déclarer d'abord pour la reine fugitive, & de la laisser sortir de ses états, elle employa les plus adroites précautions pour tirer avantage des conjonctures;

**1568. Marie se réfugie en Angleterre.**

**Politique d'Elisabeth.**

elle lui fit dire que, malgré son amitié, elle ne pouvoit avec bienséance ni la voir ni la secourir, tant qu'elle ne seroit pas justifiée du crime dont on l'accusoit. Marie répondit qu'elle s'en justifieroit volontiers devant une princesse qu'elle regardoit comme sa sœur.

Marie se soumet à son jugement.

La prendre pour arbitre & se soumettre à son jugement, étoit une démarche sujette à de grandes difficultés. La dignité royale sembloit avilie, en se compromettant de la sorte avec des rebelles. Cependant, après quelques variations, la reine d'Ecosse consentit de nouveau à l'arbitrage : elle nomma des commissaires pour la défendre ; le comte de Murray & quelques autres Ecossois vinrent l'accuser au nom de la nation.

Conférences pour examiner la reine d'Ecosse.

La cause de Marie parut d'abord triomphante. Murray, dans l'espérance que si l'on ménageoit son honneur, elle se prêteroit à des conditions raisonnables d'accommodement, ou dans la crainte de s'exposer à une mort certaine, si elle venoit un jour à remonter sur le trône, avoit passé sous silence le meurtre du roi, qui devoit être le principal objet des conférences. Ce chef d'accusation mis à part, la reine opposoit des raisons plausibles aux argumens de

ſes adverſaires. „ Comment pouvoit-
„ elle ſoupçonner, diſoient ſes défen-
„ ſeurs, que Bothwel fût le meurtrier
„ de ſon époux, lui qui avoit été ab-
„ ſous juridiquement, lui que la no-
„ bleſſe elle-même l'avoit priée d'épou-
„ ſer ? S'il étoit coupable, elle déſiroit
„ qu'on le punît : quant à la démiſſion
„ qu'elle avoit faite de la couronne,
„ c'étoit un acte forcé & nul, que l'am-
„ baſſadeur d'Angleterre lui avoit dit
„ alors ne pouvoir tirer à conſéquence :
„ de quel droit & ſous quel prétexte
„ les Écoſſois avoient-ils donc pu ſe ré-
„ volter, la mettre en priſon, lui li-
„ vrer bataille, & lui donner un ſuc-
„ ceſſeur ? "

Ses défenſes.

Murray ſentit toute la force de ces réponſes. S'étant aſſuré que, ſi le crime de la reine étoit prouvé d'une maniere convainquante, Éliſabeth ſe déclareroit contre elle ; il ſe détermina enfin à ne plus garder des meſures, & produiſit les preuves de la plus affreuſe accuſation. C'étoient des lettres galantes écrites à Bothwel, de la propre main de Marie, & une promeſſe de mariage qu'elle avoit ſignée avant le procès & l'abſolution de cet infame ſéducteur. Il en réſultoit que tous les crimes de Bothwel, le régicide, le rapt, avoient été

Preuves contre Marie.

Les conférences rompues. concertés avec la reine. Les commissaires de Marie s'étant efforcés en vain de parer le coup, changerent alors de systême; ils demanderent qu'Elisabeth, au lieu de continuer les informations, travaillât à un accommodement; & comme on répondit qu'il falloit d'abord dissiper l'accusation, ils rompirent la conférence.

Divers jugemens sur cet objet. Ces funestes papiers furent publiés dans la suite. On a prétendu qu'ils avoient été forgés par l'imposture; mais, selon M. Hume, les preuves en sont foibles, & d'autant moins recevables, que la reine d'Ecosse refusa d'éclaircir la vérité dans un moment si critique pour son honneur. Il appuie ce sentiment sur une foule de raisons. Le P. d'Orléans, d'un autre côté, assure que les défenseurs de Marie la justifierent si évidemment, & du meurtre de Darnley, & de son amour prétendu pour Bothwel, *que ses ennemis ne sortirent de ce pas qu'avec confusion, sur-tout quand on les eut convaincus d'avoir contrefait l'écriture de la reine pour lui imposer les fameuses lettres qu'on feignit avoir trouvées parmi les papiers de ce comte.* Nous voudrions pouvoir affirmer la même chose; mais les faits parlent contre Marie, & les raisons de ses apolo-

gistes paroissent moins fortes que celles de ses accusateurs.

Elisabeth fit tous ses efforts pour engager Marie à répondre. Celle-ci, inflexible dans sa résolution, accusa Murray & les autres commissaires de l'assassinat de son mari, sans alléguer de preuves contr'eux; elle rejeta fiérement l'offre que faisoit la reine de tout ensevelir dans l'oubli, pourvu qu'elle renonçât à la couronne, ou qu'elle y associât son fils, & que le gouvernement demeurât entre les mains de Murray pendant la minorité du jeune prince. *Mes dernieres paroles*, répondit-elle, *seront d'une reine d'Ecosse.* Enfin elle pressa Elisabeth, ou de l'aider à rentrer en possession de son royaume, ou de lui permettre de se retirer en France & d'employer d'autres secours. On éluda ces demandes; & l'infortunée princesse, dont l'esprit & les graces insinuantes pouvoient beaucoup sur les cœurs, fut gardée très-soigneusement. Elisabeth prévoyoit bien que sa prisonniere exciteroit des troubles dans l'état; mais elle craignoit que la liberté ne la rendît plus dangereuse.

Fermeté de Marie.

Elisabeth la retient prisonniere.

Une conduite sage & modeste, un grand air de dignité, soutenu par des talens & des charmes extraordinaires,

Partisans favorables de la prisonniere.

un courage ferme & magnanime, la compassion qu'inspirent de cruels malheurs, l'intérêt de la religion catholique, enfin des vues & des motifs personnels formerent à la reine d'Ecosse un parti considérable; & il n'étoit pas possible qu'il ne s'élevât bientôt des conspirations en sa faveur.

1569. Conspiration du duc de Norfolk.

Le duc de Norfolk, le plus grand seigneur d'Angleterre par sa naissance & par sa fortune, également aimé & respecté du peuple, digne des bonnes graces d'Elisabeth, se laissa flatter de l'espérance d'épouser Marie. Murray lui fit même l'ouverture de ce projet, dont vraisemblablement il ne souhaitoit pas l'exécution. On sonda les sentimens de la princesse. Elle répondit que le bien public l'emporteroit sur ses répugnances pour un nouveau mariage, & que, si ses engagemens avec Bothwel étoient rompus légalement, elle prendroit l'époux qui seroit agréable à la noblesse & au peuple de son royaume. Quoique Norfolk fût convenu de ne rien conclure sans l'agrément d'Elisabeth, désespérant de l'obtenir par insinuation ou par priere, il voulut se faire un parti capable de soutenir ses intérêts, & d'arracher en quelque sorte ce consentement. Quelques-uns des principaux sei-

gneurs entrerent dans ses vues avec zele. Les rois de France & d'Espagne, secrétement consultés, approuverent son dessein. Mais le secrétaire d'état Cecil, homme vigilant & incorruptible, découvrit bientôt quelque trace de conspiration ; & la reine avertit un jour Norfolk de prendre garde *sur quel oreiller il reposoit sa tête.* Le duc se retira sans congé. Bientôt agité de remords, il se remit en chemin, pour réparer une faute dont il se repentoit vivement. On l'arrêta, ainsi que d'autres conjurés. La révolte ne laissa pas d'éclater dans quelques provinces ; elle fut étouffée sans peine, parce que les chefs avoient trop précipité leurs démarches. Norfolk lui-même, dans cette circonstance, se montra zélé pour Elisabeth, qui lui rendit la liberté à condition d'abandonner ses projets de mariage.

**Cecil découvre le complot.**

Cependant, afin de ménager les partisans de Marie, elle affectoit de négocier en sa faveur, & de lui donner des témoignages d'attachement. Marie affectoit de son côté une parfaite confiance en son amitié. L'une & l'autre déguisoient, par politique, les vrais sentimens de leur cœur. Murray fut assassiné dans le temps qu'il travailloit,

**Elisabeth fomente les troubles d'Ecosse.**

dit-on, à faire remettre la prisonnière entre ses mains. Cet événement excita de nouveaux troubles en Ecosse. Elisabeth fit de nouvelles propositions, soit à Marie, soit aux Ecossois. Mais, loin de vouloir sincérement les accommoder, elle exhortoit le parti des rebelles à tenir ferme, tandis qu'elle amusoit les autres par de trompeuses promesses.

1571. Pie V l'excommunie.

La cour de Rome acheva de l'exciter contre tout ce qui intéressoit l'église romaine. Pie V régnoit alors. Auparavant dominicain, grand-inquisiteur, il avoit signalé son zèle par tout ce que l'inquisition avoit de terrible. Il ajoutoit sur le trône pontifical, une hauteur injurieuse aux couronnes, & toutes les prétentions de ses prédécesseurs les plus arrogans. La bulle *In cœnâ Domini* rend sa mémoire immortelle. En louant même ses vertus, on ne pourroit s'empêcher de gémir de ses excès dans l'exercice du pouvoir. N'ayant pu gagner Elisabeth, Pie V lança contre elle les foudres du Vatican, l'excommunia, & prétendit la dépouiller de sa couronne, en déliant ses sujets du serment de fidélité. Il se trouva un homme assez hardi pour afficher cette bulle à la porte de l'évêque de Londres, &

pour chercher la mort comme une récompenſe digne de ſon zele. L'entrepriſe du pape, attribuée aux intrigues de la reine d'Ecoſſe, ne pouvoit qu'envenimer la haine d'Eliſabeth.

Extrêmement attentive aux affaires de religion, elle trouva dans la ſecte des puritains, comme parmi les catholiques, de quoi exercer ſa vigilance. Les puritains s'étoient fait connoître depuis 1568, pour des enthouſiaſtes rigides, ennemis de l'épiſcopat, des cérémonies religieuſes, de tous les reſtes de l'ancien culte, qu'ils abhorroient autant que les ſuperſtitions païennes. Ils condamnoient la religion anglicane, infectée, ſuivant leur langage, des infamies de l'Antechriſt de Rome. Une image, une génuflexion, un ſurplis, un bonnet carré leur faiſoient horreur. Mais rien ne les rendoit plus dangereux que l'eſprit d'indépendance qui les animoit, & dont les emportemens, changés en ſyſtême, cauſerent dans la ſuite de ſanglantes révolutions. Que ne peut pas entreprendre l'amour de la liberté, lorſqu'il eſt inſpiré par le fanatiſme !

Secte des puritains.

Ces ſemences de troubles commencerent à éclore dans un nouveau parlement. Stricland propoſa de réformer la liturgie, de ſupprimer ſur-tout le ſigne

Parlement. Hardieſſe de quelques membres.

de la croix au baptême. On ne manqua pas d'objecter que c'étoit donner atteinte au droit de suprématie ; qu'en qualité de chef de l'église, la reine seule pouvoit régler les cérémonies & le culte ; & qu'il étoit dangereux pour les communes de se mêler de semblables affaires. » Quoi, s'écria un puritain, » négliger des objets d'une conséquence » infinie ! Il s'agit du salut des ames ; » tous les royaumes de l'univers ne sont » rien en comparaison. « Cette saillie de zele, quoiqu'approuvée dans la chambre, étoit peu capable d'affoiblir le respect du grand nombre à l'égard de la prérogative. Mais Elisabeth ayant fait défense à Stricland de reparoître dans l'assemblée, on se plaignit d'un acte d'autorité qui mettoit obstacle aux délibérations parlementaires : on observa que les membres des communes devoient être regardés comme les représentans de la nation ; que si le prince devoit soutenir sa prérogative, elle étoit limitée par les lois, & qu'elle ne lui donnoit pas le pouvoir de les violer ni d'en établir de nouvelles. Nous verrons ces principes s'enraciner sous les regnes suivans, & acquérir plus de force tous les jours. Ils ne pouvoient rien contre l'autorité d'Elisabeth. Un privilége ex-

La prérogative l'emporte.

clusif, accordé à une compagnie de commerce, fut aussi attaqué par un puritain de la chambre des communes. Mais il eut beau en représenter les dangereuses conséquences; l'opinion commune attachoit de si grands droits à la couronne, que tous ces efforts d'une liberté naissante ne produisirent aucun effet. Deux mots arrêtoient le parlement : *la reine sera offensée, le conseil sera choqué.* S'ingérer dans les affaires d'état passoit pour une témérité insoutenable.

Comment la reine conservoit son autorité.

Cependant Elisabeth fut toujours regardée comme une reine populaire, tant les idées sur la constitution étoient différentes de celles qui changeront bientôt le gouvernement. Cette habile princesse demandoit fort peu de subsides. Son économie & les ressources qu'elle se procuroit d'ailleurs, la mettant au-dessus des besoins, contribuoient sans doute beaucoup à la garantir de toute opposition dangereuse.

Guerres civiles de France.

Tandis qu'elle maintenoit la tranquillité dans ses états, les guerres de religion déchiroient les états voisins. On ne voyoit en France que révoltes, parce que la cour pleine de factions, sans systême fixe & sans prudence, tantôt refusoit tout aux calvinistes, tantôt leur

accordoit tout pour les inquiéter par de nouvelles vexations. Le prince de Condé ayant péri en 1569 à la bataille de Jarnac, son fils & le jeune prince de Navarre (Henri IV) furent mis à la tête des réformés. Coligni, toujours malheureux, mais toujours terrible dans les revers, soutint constamment ce parti rebelle contre les forces du roi Charles IX, & contre l'ambition de Henri de Guise. Quoique Elisabeth fût trop jalouse de l'autorité royale pour approuver la rebellion, elle continua d'envoyer du secours aux protestans. Battus à Moncontour par le duc d'Anjou, frere du roi, ils réparerent si promptement leur défaite, qu'on leur accorda de nouveau la liberté de conscience & le pardon de leurs révoltes. La cour de France changea de conduite à leur égard, sans rien perdre de son animosité. On employa la ruse, n'espérant plus de réussir par la force; on caressa ceux qu'on vouloit détruire. Elisabeth reçut des propositions de mariage en faveur du duc d'Anjou. Son artificieuse politique se développa plus que jamais dans ces conjonctures. Elle consentit en apparence au projet le moins conforme à ses vues. De puissantes raisons l'engageoient à dissimuler, & ses brouil-

La cour caresse les Huguenots pour les perdre.

leries avec l'Espagne, au sujet des Pays-Bas, suffisoient pour lui faire ménager la France.

Troubles des Pays-Bas.

Les Pays-Bas étoient un des principaux théâtres où l'esprit de secte d'un côté, & de l'autre les rigueurs de la persécution, renouvelloient chaque jour des scenes barbares & sanglantes. Le protestantisme s'y étant glissé par le moyen du commerce, Charles-Quint n'avoit pu venir à bout de l'étouffer, quoique l'on comptât cinquante mille personnes exécutées sous son regne comme coupables d'hérésie. L'inutilité des supplices avoit rendu les magistrats moins séveres. Mais Philippe II poussa la rigueur jusqu'à des excès tyranniques, qui révolterent un peuple jaloux de sa liberté. Les exécutions militaires du fameux duc d'Albe ; le despotisme du cardinal de Granvelle, premier ministre dans ces provinces ; le projet d'établir l'inquisition, & de dépouiller les Flamands de leurs priviléges ; les vexations, les cruautés firent enfin secouer un joug odieux & insupportable. Elisabeth, indignée de ces violences, protégea des malheureux réduits au désespoir.

Norfolk conspire de nouveau.

Alors le duc d'Albe entreprit de lui susciter des affaires, en renouant les in-

trigues de Marie Stuart & de Norfolk. L'une, se voyant presque sans ressources, saisit volontiers les offres qu'on lui fit de la délivrer : l'autre, qui n'avoit pu recouvrer la confiance d'Elisabeth, viola sa promesse de rompre toute intelligence avec la reine d'Ecosse. Il s'engagea dans une nouvelle conspiration, se flattant toujours de n'être point criminel, parce qu'il ne vouloit qu'obtenir le consentement de la reine pour son mariage avec cette princesse infortunée. Le complot fut découvert, & le duc de Norfolk, accusé de haute-trahison, périt sur un échafaud. Le parlement demanda qu'on fît le procès à Marie. Des passages de l'Ecriture, en particulier des exemples de l'ancien Testament furent cités pour autoriser cette injustice. C'étoit le style des puritains. Elisabeth, qui ne les aimoit point, réprima leur zele ; mais elle traita plus durement la reine d'Ecosse, & envoya même du secours à ses ennemis.

1572. Massacre de la Saint-Barthélemi.

La paix trompeuse, accordée en France aux huguenots, couvroit les horreurs de la Saint Barthélemi. Cet affreux massacre, dont le souvenir est cruel pour la religion autant que pour l'humanité, fut le fruit d'une politique également aveugle & atroce. Fenelon, ambassa-

deur de Charles IX à Londres, en fut indigné & ne dissimula point sa douleur. Il rougissoit, dit-il, de porter le nom de François. Chargé cependant de justifier la cour de France, qui supposoit les calvinistes coupables d'un nouveau projet de révolte, il demanda une audience à Elisabeth. Le morne silence répandu dans le palais, la tristesse & l'indignation peintes sur tous les visages, le deuil qu'avoient pris les courtisans, exprimerent à ses yeux les sentimens de la nation angloise. La reine l'écouta de sang-froid & lui répondit sans aigreur. Elle se contenta d'observer que, supposé même un complot des calvinistes, ce n'étoit pas en égorgeant des milliers de citoyens qu'on devoit en prévenir les effets; qu'en s'assurant de la personne des chefs, & en procédant par les voies légales, on auroit pu discerner l'innocence d'avec le crime; que l'amiral de Coligni sur-tout, dangereusement malade d'une blessure, n'auroit pas échappé à la justice du souverain; que des assassins cruels n'étoient point de dignes exécuteurs de cette justice; qu'au reste, la conduite du roi feroit mieux connoître ses intentions, & qu'en attendant elle se borneroit à le plaindre des rigueurs où il s'étoit porté envers ses su-

Sentiment d'Elisabeth sur cette barbarie.

jets. La prudente reine connoissoit le crédit des Guises, leur attachement pour Marie Stuart. Elle ne voulut pas rompre avec une cour trop capable de l'inquiéter.

Suites du massacre.

Cependant le parti huguenot, loin d'être écrasé par la Saint-Barthélemi, se releva plus furieux que jamais. Le prince de Condé, & bientôt après le roi de Navarre, rétracterent l'abjuration que la crainte leur avoit arrachée. Avec ces deux chefs, les calvinistes pouvoient venger le sang de leurs freres. Charles

1574.

IX étant mort sans enfans mâles, le duc d'Anjou, roi de Pologne, son successeur sous le nom de Henri III, se hâta de venir prendre possession d'un trône souillé & chancelant. Sa réputation déclina au comble des grandeurs. Méprisé & haï de son peuple, il eut la foiblesse d'autoriser la fameuse ligue, armée contre lui-même, sous prétexte de défendre les autels. Nous ne faisons qu'indiquer des événemens qui appartiennent à une autre histoire.

La ligue sous Henri III.

Plus la France étoit déchirée & malheureuse, moins Elisabeth avoit à craindre les partisans de Marie. Aussi continua-t-elle à donner des secours d'argent aux religionnaires, & à suivre un plan de politique tracé par l'intérêt & par

Elisabeth soutient les protestans.

ſes principes de religion. Les affaires des Pays-Bas demandoient toute ſa prudence. Pour ne pas irriter Philippe II, il avoit fallu fermer les portes de l'Angleterre aux Flamands perſécutés. Le déſeſpoir leur donna des forces. Ayant pris d'aſſaut la Brille, place maritime de Hollande, ils devinrent de jour en jour plus redoutables; & cette province avec la Zélande, ſe révolta en 1572 contre le gouvernement eſpagnol. Guillaume de Naſſau, prince d'Orange, ſe mit à la tête d'une confédération qui devoit établir la plus puiſſante république de l'Europe. Le duc d'Albe, après avoir été repouſſé au ſiége d'Alcmaër, abdiqua ſon gouvernement. Dix-huit mille hérétiques livrés à l'exécuteur dans l'eſpace de cinq années, lui paroiſſoient une matiere de triomphe; tant ſon ame étoit inſenſible aux cris de l'humanité & à la douceur de l'évangile. Ses ſucceſſeurs ne purent guérir des plaies envenimées par la haine & le fanatiſme. Les chefs de la confédération implorerent en 1575 le ſecours d'Eliſabeth, lui offrant de la reconnoître pour ſouveraine ſi elle prenoit leur défenſe. Elle refuſa une ſouveraineté qui n'auroit pu ſe maintenir ſans des guerres trop dangereuſes; elle négocia ſeule-

Commencement de la république de Hollande.

Le duc d'Albe.

On implore le ſecours de la reine.

ment à la cour d'Espagne en faveur de ces braves républicains. Mais Philippe acheva de tout perdre en voulant tout asservir.

1578. Elisabeth se ligue avec la Hollande.

Les provinces se liguerent pour s'affranchir d'une tyrannie intolérable. La reine ne craignit plus alors de se déclarer. Elle conclut un traité avec les Etats. Elle fit dire au monarque qu'elle n'en étoit pas moins disposée à cultiver son amitié ; qu'il n'avoit qu'à les rétablir dans leur liberté & leurs priviléges ; & que s'ils refusoient ensuite de rentrer dans l'obéissance, elle se joindroit à lui pour les soumettre. Philippe dissimula son ressentiment ; la guerre continua. Alexandre Farnese, duc de Parme, nouveau gouverneur de Flandre, aussi bon politique que grand capitaine, éprouva, malgré ses succès, que des maux invétérés deviennent souvent incurables.

La reine maintient la tranquillité, malgré la différence de religion.

Tandis que ces guerres de religion mettoient en feu les plus belles contrées de l'Europe, Elisabeth sut maintenir la tranquillité dans son royaume, où le même principe de discorde sembloit devoir produire les mêmes effets. Sévere avec de sages mesures, elle soutenoit la religion anglicane, sans révolter par la persécution ceux qui ne s'y

conformoient pas. Le P. d'Orléans assure que les catholiques essuyerent sous son regne *des cruautés qu'on n'a vues en usage que dans les siecles des tyrans.* On verra dans la suite les rigueurs dont elle usa envers eux ; mais il est certain, en général, qu'elle ferma plusieurs fois les yeux sur leurs assemblées ; qu'elle montra moins d'indulgence à l'égard des puritains, & qu'elle n'exerça la sévérité des lois que pour le maintien de l'ordre & de la tranquillité publique. Si les cours de France & d'Espagne avoient imité cette conduite, quels avantages n'en auroient-elles pas tirés, soit pour l'église, soit pour l'état !

1580. Entreprise de Philippe II sur l'Irlande.

Les Irlandois, zélés catholiques, mais alors peuple barbare, superstitieux, & naturellement porté à la révolte, n'attendoient que l'occasion de se soulever. Philippe, qui vouloit se venger sans paroître ennemi, envoya, sous le nom du pape, un corps de troupes en Irlande. Cette entreprise n'eut aucun succès. Les étrangers furent taillés en pieces, & environ quinze cents Irlandois mis à mort par ordre du gouverneur ; exécution cruelle, dont la reine fut très-mécontente. Le célebre navigateur François Drake fit plus de

Drake fait le tour du globe.

mal aux Espagnols dans le nouveau monde, où la conquête du Mexique & du Pérou, exécutée sous Charles-Quint, étoit devenue une source prodigieuse de trésors. Ses pirateries l'avoient enrichi, son audace bravoit toute espece de danger. Ayant équipé à ses frais une petite flotte de quatre vaisseaux, il partit de Plymouth en 1577, pénétra dans la mer du Sud par le détroit de Magellan, enleva des richesses immenses, s'ouvrit une route vers les Indes orientales, & revint en Angleterre par le cap de Bonne-Espérance. C'est le premier Anglois qui ait fait le tour du globe.

Plaintes du roi d'Espagne.

Philippe se plaignit avec hauteur. On voulut persuader à la reine de désavouer l'entreprise, & même de punir Drake, qui avoit obtenu son consentement. C'eût été une foiblesse honteuse. Elle ordonna seulement quelques restitutions, pour appaiser le roi d'Espagne; après avoir répondu à ses plaintes, que les Espagnols, en s'arrogeant un droit exclusif sur le commerce du nouveau monde, fournissoient aux autres peuples un prétexte de les y attaquer.

1581. Séminaires

Les finances étoient épuisées; il fallut assembler le parlement. On y augmenta

la rigueur des lois contre les catholiques dont le zele & l'activité causoient de nouvelles inquiétudes. Philippe II avoit établi à Douay un séminaire destiné à l'éducation des catholiques anglois, sur-tout de ceux qui devoient prendre les ordres sacrés. Le cardinal de Lorraine dans son diocese de Rheims, & le pape dans la capitale du monde chrétien, avoient fondé de pareilles écoles. Les jésuites en étoient les directeurs. Cette société singuliere, dont on a dit tant de bien & tant de mal, également connue par ses succès & par ses disgraces, extrêmement zélée pour la doctrine catholique, pour la cour de Rome, & pour ses propres intérêts, s'étoit déja fort agrandie depuis son foible établissement en 1540. On crut qu'ils inspiroient à leurs éleves une haine violente contre la reine; qu'ils autorisoient la révolte contre une princesse excommuniée; qu'ils en faisoient même un devoir, dès que le pape ordonneroit l'exécution de la bulle. Le P. Campian, célebre jésuite, un des oracles des catholiques d'Angleterre, fut pendu comme coupable de trahison. Le parlement établit des peines séveres contre ceux qui diroient ou qui entendroient la messe, qui s'absenteroient de l'église, qui pro-

des catholiques.

Jésuites, soupçonnés d'y inspirer la révolte.

féréroient des paroles séditieuses contre Elisabeth. Tel est le fruit ordinaire d'un zele outré & imprudent : il attire sur la religion de nouveaux orages.

1581. Elisabeth pense à épouser le duc d'Anjou.

Les succès d'Alexandre Farnese dans les Pays-Bas, l'ambition de Philippe, d'autant plus à craindre qu'elle se déguisoit en zele de religion, faisoient désirer à la reine de s'unir avec le roi de France. Il y avoit eu des propositions de mariage entre elle & le duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou après le couronnement de Henri III, son frere. On commença à traiter sérieusement pour cet objet. Henri, sachant par expérience combien le caractere inquiet, volage & turbulent du jeune prince pouvoit nuire au royaume déja rempli de factions, ne demandoit pas mieux que de le voir établi en Angleterre. Le duc alla voir Elisabeth, & lui inspira de l'amour. On convint des articles du traité : que ce prince & sa suite auroient l'exercice libre de leur religion ; qu'il prendroit le titre de roi, mais que le gouvernement resteroit entre les mains de la reine ; que leurs enfans succéderoient à la couronne ; que s'il y avoit deux enfans mâles, & que Henri III mourût sans postérité, l'aîné seroit roi de France, & le cadet roi d'Angle-

Articles dont on convient.

terre; que s'il n'y en avoit qu'un, & qu'il devînt le successeur de Henri, il résideroit huit mois en Angleterre de deux en deux ans; que les lois seroient conservées inviolablement, & que nul étranger n'auroit part aux offices du royaume.

Quoiqu'il n'y eût point d'apparence qu'Elisabeth, alors dans sa quarante-neuvieme année, eût des enfans du duc d'Anjou, ce traité étoit une source d'inquiétude pour les Anglois. Elle en sentoit les inconvéniens, dès que la passion lui permettoit de réfléchir. Tantôt entraînée par l'amour, tantôt retenue par l'intérêt & la politique, elle changea plusieurs fois de dessein. L'amour paroissoit le plus fort. Une bague qu'elle tira de son doigt pour la mettre à celui de son amant, en étoit une preuve manifeste. Mais Philippe Sidney, neveu de Leicester, jeune homme d'un mérite sublime, osa s'exposer à son courroux, en combattant avec liberté une résolution contraire au vœu de la patrie. Il lui représenta dans une lettre aussi élégante que judicieuse, les dangers de ce mariage, qui lui feroit perdre l'affection de ses sujets protestans, les plus fermes appuis de son trône. » Les catholiques étant ses ennemis

**Les Anglois craignent ce mariage.**

**Sidney fait des représentations à la reine.**

» mortels, que faut-il attendre d'eux
» quand ils seront soutenus par un prin-
» ce, fils de Cathérine de Médicis,
» frere de Charles IX, souillé lui-mê-
» me du sang des huguenots? Voudra-
» t-il demeurer soumis à une femme,
» lui dont la témérité fougueuse &
» l'ambition inquiete ont éclaté contre
» le roi son frere? Quelle sera la dé-
» fiance, le mécontentement des An-
» glois, s'ils ont à craindre de se voir
» sacrifiés sans cesse à des intérêts étran-
» gers? Et que deviendra l'Angleterre,
» si un roi de France réunit jamais
» les deux couronnes? «

Le mariage rompu. Sort du duc.

Il ne faut souvent qu'un bon conseil pour dissiper l'aveuglement des passions. La lettre de Sidney frappa l'esprit d'Elisabeth. Après plusieurs jours de réflexions & d'incertitudes, elle rompit enfin avec le duc. Les Flamands s'étoient volontairement soumis à ce prince. De retour dans les Pays-Bas, ayant voulu se rendre maître de leurs places, il se fit chasser comme un traître & un oppresseur, & revint en France où il mourut. La tendresse aveugle de la reine pour un homme plus digne de haine que d'amour, ne peut s'expliquer que par la foiblesse du cœur humain, qui rabaisse

souvent les héros & les génies au niveau même du vulgaire.

Révolution en Ecosse.

Les affaires d'Ecosse fixoient toujours l'attention d'Elisabeth. Jusqu'alors elle avoit été en quelque sorte maîtresse du gouvernement de ce royaume, par ses liaisons avec le parti dominant. Mais la scene changea tout-à-coup. Le comte de Morton, régent, fut contraint de quitter sa place; le jeune roi, Jacques VI, voulut régner, & les comtes de Lenox & d'Arran, ses ministres, lui inspirerent des principes tout différens de ceux qui avoient prévalu. On fit le procès à Morton. Il avoua que Bothwel lui avoit confié le dessein d'assassiner le roi, & s'étoit efforcé de le rendre complice de ce crime, en s'autorisant de l'approbation de Marie. Condamné à mort comme coupable de trahison, il subit avec fermeté le dernier supplice. Bientôt le clergé & la plus grande partie de la noblesse firent éclater leur mécontentement. Les prédicateurs invectiverent contre la cour. Rien n'étoit plus facile en Ecosse que de soulever un peuple aussi turbulent que fanatique, beaucoup moins soumis à la couronne qu'aux différens seigneurs qui l'entraînoient. Les factieux se saisirent de Jacques. Il pleuroit : *Qu'importent ces* Jacques VI

prisonnier de ses sujets. *larmes*, dit un des chefs? *il vaut mieux laisser pleurer des enfans que des hommes.* Arran fut mis en prison; Lenox se réfugia en France, & Elisabeth envoya complimenter le roi captif, de ce qu'il étoit délivré de leurs perfides conseils. Ils l'avoient disposé à un accommodement avec sa mere.

1583. Plaintes de Marie Stuart. Dans ces conjonctures, Marie écrivit à Elisabeth une lettre forte & touchante, pour se plaindre des rigueurs qu'elle essuyoit depuis tant d'années, sans avoir même l'exercice de sa religion, sans pouvoir entretenir aucune correspondance avec son fils unique, dont la captivité mettoit le comble à ses maux. Accablée de chagrins, affoiblie par les souffrances, elle ne souhaitoit plus, disoit-elle, que de jouir d'un peu de liberté, prête à sacrifier pour cet avantage ses droits & sa couronne. La reine feignit de négocier l'accommodement, mais elle en craignoit les suites; les espérances de Marie s'évanouirent encore. Cependant Jacques s'échappa des mains de ses oppresseurs, reprit son autorité par le moyen de ses amis; il rappella le comte d'Arran, homme sans mœurs & sans modération, & s'exposa imprudemment à partager la haine que méritoit ce ministre.

Toute la prudence d'Elisabeth ne pouvoit la garantir des conspirations. Le zele des catholiques fermentoit dans la contrainte ; les partisans de Marie brûloient de la délivrer. A force de vigilance & de recherches, on découvrit plusieurs complots, où le nom de cette malheureuse princesse étoit toujours employé par les factieux ; soit qu'elle animât leurs entreprises, comme on le soupçonnoit avec assez de vraisemblance ; soit que leur attachement pour elle ou pour sa religion leur fit trahir, sans son aveu, le devoir de sujets & de citoyens. Les protestans aimoient la reine, autant qu'elle étoit haïe des catholiques. Il se forma une espece de ligue en sa faveur, & le parlement qu'elle convoqua, ne mit point de bornes aux témoignages de son zele. On l'autorisa même à nommer des commissaires, pour juger quiconque prétendroit à la couronne, ou trameroit quelque attentat contre Elisabeth. 1584. Conspiration contre Elisabeth. Zele du parlement.

On bannit du royaume les jésuites & les autres prêtres de l'église romaine ; on les déclara coupables de haute-trahison, s'ils y demeuroient ou s'ils y rentroient ; on prononça la même sentence contre les éleves des seminaires, à moins qu'ils ne revinssent dans un temps Catholiques persécutés.

prescrit, & qu'ils ne fissent les soumissions en usage. Dès-lors plus de tolérance pour la religion catholique. Les lois furent exécutées avec rigueur; cinquante prêtres souffrirent la mort dans l'espace de dix ans. M. Hume désapprouve cet excès de sévérité, & observe judicieusement que ce n'étoit pas la meilleure méthode pour réconcilier les esprits avec le gouvernement, ni avec la religion nationale.

Pétition des communes adressée à la chambre des pairs.

La chambre basse, composée en grande partie de puritains, désiroit une réforme dans le culte, comme l'objet le plus essentiel au royaume. Mais craignant d'offenser la reine, elle adressa humblement sa pétition à la chambre-haute. Une telle démarche prouve en même temps combien l'autorité d'Elisabeth étoit absolue, & combien les communes étoient encore loin des principes qui leur ont acquis tant de dignité & de pouvoir.

Cour de haute-commission.

Cette pétition rouloit principalement sur une nouvelle cour ecclésiastique, appellée *cour de haute commission*, établie l'année précédente; tribunal arbitraire, qu'on peut mettre au nombre des plus grands abus du despotisme. Tout le royaume étoit soumis à ses jugemens. Les commissaires, au nombre de

quarante-quatre, avoient droit d'examiner l'erreur, l'hérésie, tous les cas concernant la foi ou le culte. Ils pouvoient employer des voies illégales & odieuses pour découvrir les coupables; en particulier le serment *ex officio*, par lequel on s'obligeoit à répondre à toutes leurs questions, fallût-il s'accuser soi-même, ou accuser un parent, un ami intime. Ils étoient autorisés à punir le concubinage, l'inceste, l'adultere, toute espece de désordre concernant le mariage. Leur volonté seule régloit les peines, sans que nulle autre cour pût en arrêter l'exécution; & il ne falloit que trois de ces juges pour prononcer des arrêts si redoutables. En un mot, l'inquisition, décriée par les protestans, détestée même dans plusieurs pays catholiques, semble avoir été le modele de ce tribunal, contraire à toute législation sensée. C'est ainsi qu'Elisabeth exerçoit sa suprématie aux dépens du droit naturel. Les princes, trop jaloux de l'autorité, en passent aisément les justes bornes.

**La reine n'a point d'égard aux remontrances des communes.**

Quoique les communes eussent porté le ménagement jusqu'à la foiblesse, la reine, après les avoir remerciées de leur zele pour sa personne, leur fit quelques reproches sur leur présomptueuse im-

Elle parle en chef de l'église.

prudence. Elle dit qu'étant chargée par Dieu même du gouvernement de l'église, un de ses principaux soins devoit être d'en bannir l'erreur & le schisme; qu'elle ne souffriroit point la licence de ceux qui se fondoient sur un examen téméraire de l'Ecriture pour introduire des nouveautés, & qu'elle sauroit bien tenir le milieu entre les superstitions de Rome, & les illusions des nouveaux sectaires. C'étoit parler en chef de l'église; mais on avoit attaché ce titre à la couronne, & la nation étoit façonnée au joug. Cependant l'autorité la mieux établie a si peu d'empire sur les préjugés de secte, qu'environ cinq cents ecclésiastiques puritains souscrivirent secrétement un livre de discipline, conforme à leurs principes; & que la force des lois n'empêcha point le presbytérianisme de s'enraciner au sein de l'église anglicane.

Attentat de Parry contre la reine.

On découvrit en ce temps une affreuse conspiration contre la vie d'Elisabeth. Guillaume Parry, gentilhomme catholique, ayant obtenu sa grace pour un crime capital, s'étoit retiré en Italie. Il y conçut le dessein de tuer la reine, & se laissa persuader que l'intérêt de l'église sanctifioit un tel attentat. Il en écrivit au pape; il reçut du cardinal

Como une réponse favorable ; il partit pour l'exécution de ce parricide. Le remords le fit d'abord chanceler ; car le fanatisme même n'étouffe pas toujours les cris de la conscience. Rassuré par un nouvel ouvrage d'Allen, théologien anglois, depuis cardinal, il se préparoit au crime avec plus d'ardeur, lorsque Nevil, son complice & son parent, l'accusa par un motif d'intérêt. Parry avoua tout, & subit le dernier supplice. On assure qu'un jésuite italien & deux nonces du pape lui avoient inspiré ce projet, dont un autre jésuite & d'autres prêtres éclairés lui représenterent ensuite inutilement la noirceur.

Doctrine du tyrannicide.

La doctrine du tyrannicide enseignée publiquement, n'étoit que trop féconde en crimes pareils ; doctrine d'autant plus atroce, que l'on appelloit tyran tout prince excommunié ou hérétique, fût-il d'ailleurs le plus juste & le plus sage des princes. Les anathêmes perdant leur ancienne force, on vouloit, ce semble, y suppléer par l'homicide. Des casuistes sanguinaires firent poignarder une foule de grands hommes. Le prince d'Orange venoit de périr par les mains de Balthasard Gérard, qui crut acheter la couronne céleste en sacrifiant sa

Le prince d'Orange assassiné.

vie pour une œuvre si méritoire à ses yeux.

1585. Offres des Provinces-Unies à la reine.

Cet événement répandit la consternation dans les Pays-Bas, où le duc de Parme rétablissoit l'autorité de Philippe. Les Etats offrirent la souveraineté au roi de France, Henri III. Ses foibles mains ne pouvoient soutenir les rênes de son royaume: il refusa. Cette offre fut renouvellée à Elisabeth. Sur une affaire si délicate, les avis se partagerent dans le conseil. Les uns regardoient les Flamands comme des rebelles, dont la révolte ne pouvoit être autorisée sans injustice, & dont la proposition, si elle étoit acceptée, attireroit sur le royaume des périls beaucoup plus funestes que cette souveraineté incertaine ne lui seroit avantageuse. Les autres représentoient l'ambition démesurée du roi d'Espagne, sa tyrannie dans les Pays-Bas, sa haine implacable pour Elisabeth; que la guerre étoit inévitable; & que l'acquisition de ces provinces, les efforts de ce peuple opprimé & courageux, diminueroient le danger & procureroient de grandes ressources.

Elle refuse cette souveraineté, mais se ligue avec les Etats.

La reine, toujours moins entreprenante que circonspecte dans ses démarches, crut devoir tenir un milieu

Elle refusa l'offre qu'on lui faisoit, pour ne pas s'exposer au reproche d'usurpation; mais elle conclut avec les Etats une ligue défensive, s'engageant à leur envoyer une armée de six mille hommes, & à l'entretenir pendant la guerre. On convint de ne point faire de paix sans un consentement mutuel. Le comte de Leicester fut nommé général. Les Etats le comblerent d'honneurs, & le traiterent presque en souverain; ce qui déplut à la reine, malgré sa passion pour ce favori.

Grande puissance de Philippe II.

Philippe II étoit le monarque le plus redoutable de l'Europe; maître du Portugal dont il s'étoit emparé, possesseur des trésors de l'Amérique, arbitre en quelque maniere de la cour de Rome & des autres cours catholiques, protecteur de la ligue en France, & faisant servir à son ambition démesurée les ressorts de la religion, comme ceux d'une politique artificieuse. L'idée qu'on avoit de sa puissance, fit dire au roi de Suede, quand il apprit le traité d'Elisabeth avec les Etats-généraux, qu'elle venoit de s'arracher la couronne de dessus la tête. Mais elle montra autant de courage dans le péril que de prudence dans le conseil. L'amiral Drake fut envoyé en Amérique; il enleva aux Espagnols Saint-

Expéditions de Drake en Amérique.

Domingue, Carthagene & d'autres places. Plusieurs aventuriers anglois s'embarquerent pour ce nouveau monde, où l'avarice entraînoit les Européens, comme à la source du bonheur. Leicester, dont le mérite n'égaloit pas le crédit, eut peu de succès aux Pays-Bas. On y perdit le célebre Philippe Sidney, homme qui réunissoit les talens du génie à l'héroïsme des vertus. Blessé à mort dans une action, dévoré par une soif ardente, pouvant se soulager avec un peu d'eau qu'on lui présentoit, il aima mieux la faire boire à un soldat qu'il voyoit mourant à ses côtés. *Cet homme*, dit-il, *en a encore plus besoin que moi.*

Mort de Sidney.

---

1586. Intrigues en Ecosse.

Dans des conjonctures si critiques, il importoit extrêmement à Elisabeth de s'assurer du roi d'Ecosse. Wotton, son ambassadeur, mania si adroitement l'esprit de Jacques, en paroissant ne respirer que le plaisir, qu'il gagna toute sa confiance & pénétra tous les secrets de son conseil. Il forma ensuite un complot pour mettre Jacques entre les mains de la reine, qui sans doute n'en auroit pas été fâchée, quoiqu'elle ignorât cette intrigue. La perfidie ayant été découverte, Wotton prit la fuite. On renoua cependant les négociations, on fit un traité

Traité avec Jacques VI.

d'alliance pour la sûreté commune des deux royaumes & de la religion protestante; car le jeune roi, éloigné de sa mere depuis l'âge de deux ans, avoit été nourri dans les principes de la réforme. Son intérêt particulier s'accordoit avec celui d'Elisabeth. Le traité le garantissoit, non-seulement des dangers d'une invasion, mais des troubles domestiques, d'autant plus à craindre en Ecosse, que le fanatisme des prédicans presbytériens y bravoit l'autorité du roi, du parlement & de l'église. Ils eurent l'audace d'excommunier l'archevêque de Saint-André, parce qu'il s'étoit efforcé de mettre un frein à leur licence; & ce primat du royaume fut contraint de se dépouiller de l'autorité ecclésiastique.

Conspiration des catholiques.

Les catholiques porterent plus loin leur animosité contre Elisabeth. Ses dernieres lois avoient irrité leur zele. La doctrine du tyrannicide ne pouvoit manquer de susciter des assassins à cette ennemie implacable de l'église. Le séminaire anglois de Rheims fut, dit-on, l'endroit où se trama le complot. Un prêtre sorti de cette école, nommé Ballard, passa en Angleterre dans la résolution de faire périr la reine. Il inspira sa fureur à Babington, jeune homme noble, riche, bien élevé, ayant de

Ballard & Babington.

l'esprit & de la littérature, & assez de courage pour ambitionner la gloire de délivrer une reine prisonniere ; susceptible enfin de ce faux zele qui croit tout permis pour la défense de la religion. Ce jeune enthousiaste fit entrer dans la conspiration plusieurs catholiques de bonne famille. Ils convinrent d'assassiner Elisabeth, de rendre en même temps la liberté à Marie, de la mettre sur le trône, & de rétablir le catholicisme. Babington ayant écrit à Marie pour lui communiquer ce projet, reçut une réponse qui contenoit l'approbation la plus formelle & de grandes promesses de récompense.

Walsingham découvre le complot.

Elisabeth avoit heureusement un ministre plein de génie, de capacité, de zele, de prudence & d'adresse, François Walsingham, dont les soins la tirerent de ce péril. Par le moyen de ses espions, il approfondit le mystere, il suivit tous les pas des conjurés, il facilita la correspondance de Babington avec la reine d'Ecosse, intercepta les lettres, & acquit les preuves nécessaires. On arrêta les coupables. Quatorze furent exécutés, dont sept avouerent leur crime. Le conseil délibéra sur le parti qu'il falloit prendre à l'égard de Marie. Les uns furent d'avis de la laisser dans une prison per-

Projets sur la reine d'Ecosse.

pétuelle; Leicester proposa de l'empoisonner; Walsingham & le plus grand nombre soutinrent qu'on devoit lui faire son procès. La tranquillité du royaume, autant que leur sûreté personnelle, donnoit du poids à ce sentiment, qui prévalut contre les droits d'une tête couronnée. Il est peu de scenes aussi tragiques dans l'histoire, que celle dont nous allons réunir les principales circonstances.

Procès de Marie Stuart.

Quarante commissaires choisis pour ce grand procès se transportent au château de Foteringay, prison de Marie Stuart, & lui notifient leur commission. Elle répond avec fermeté qu'étant souveraine indépendante, elle ne peut les reconnoître pour ses juges; qu'elle a vécu forcément en Angleterre, sans y éprouver la protection des lois du pays, sans être par conséquent soumise à ces lois; que si l'on violoit à son égard toutes les regles de la justice, elle seroit vengée par le jugement de l'univers entier, où son innocence triompheroit sur un théâtre infiniment plus vaste qu'un simple royaume. Le vice-chambellan Natton lui persuada, par des raisons subtiles, de céder à une nécessité absolue. » Elle ne pouvoit, » dit-il, éviter un jugement : refuser

Elle refuse de comparoître.

On l'y détermine.

» de répondre, ce seroit en quelque » sorte avouer le crime : des juges » pleins d'honneur & d'intégrité ne » souhaitoient rien tant que de la trou- » ver innocente ; & Elisabeth sur-tout » seroit ravie de voir dissiper des soup- » çons qui la pénétroient de la plus vive » douleur. « Ce discours détermina Marie à comparoître ; imprudence extrême, dont elle se repentit bientôt. Elle renouvella ses protestations, & ne laissa pas de se défendre.

Défenses de Marie ; preuves contr'elle.

Accusée d'avoir offert au roi d'Espagne de lui céder ses droits sur l'Ecosse, si Jacques son fils ne se convertissoit point, elle ne daigna pas se justifier de cet article ; elle répondit seulement qu'elle n'avoit plus de royaume à sa disposition, mais qu'elle étoit maîtresse de donner ce qui lui appartenoit, & qu'elle n'en étoit responsable à personne. On a de fortes preuves du dessein qu'elle avoit formé de déshériter son fils, comme hérétique. La derniere alliance de ce prince avec Elisabeth avoit aigri ses préventions ; & la tendresse maternelle étoit affoiblie par le temps, par le ressentiment & par le zele. Il s'agissoit de prouver, ce qui faisoit le point capital de l'accusation, que Marie avoit donné son consentement

au projet d'aſſaſſiner la reine. Elle nia conſtamment le fait. Le témoignage de ſes deux ſecrétaires, qui jurerent, ſans être mis à la torture, qu'elle avoit reçu des lettres de Babington & qu'elle y avoit fait réponſe; l'aveu de Babington, conforme à ce témoignage; la copie des lettres interceptées, que Walſingham avoit entre les mains, parurent des preuves certaines & déciſives.

Il eſt vraiſemblable qu'elle étoit entrée dans un complot.

Si l'on réfléchit ſur le caractere entreprenant de Marie, ſur les traitemens odieux qu'elle eſſuyoit, ſur ſa haine pour Eliſabeth, ſur la doctrine courante du tyrannicide, & ſur l'opinion établie, que les voies les plus violentes étoient légitimes contre un prince excommunié par le pape & révolté contre l'égliſe; on croira ſans peine que cette princeſſe pouvoit être entrée dans un complot ſi avantageux pour elle. Pluſieurs raiſons très-plauſibles rendent la choſe plus que probable. Dire que les deux ſecrétaires de Marie avoient entretenu la correſpondance avec Babington, ſans qu'elle y eût aucune part; ou qu'ils la trahiſſoient alors, ſans avoir été jamais ſuſpects; ou que Walſingham, miniſtre integre, eût forgé les lettres & contrefait l'écriture; ce ſont autant de ſuppoſitions difficiles à ſoutenir.

On lui refuse une confrontation.

Elle demanda que les ſecrétaires lui fuſſent confrontés, aſſurant qu'ils n'oſeroient perſiſter devant elle dans leur témoignage. Quelque conforme que fût cette demande aux principes de l'équité naturelle, on obſerva que, pour les cas de haute trahiſon, les lois & les coutumes d'Angleterre n'admettoient pas la confrontation ; les juges n'avoient garde en pareille matiere de ſe permettre la moindre indulgence. Les procédures finies, ils retournerent à Londres, & prononcerent la ſentence de mort, après avoir pris le ſerment des deux ſecrétaires, qui atteſterent volontairement l'authenticité des lettres produites.

Les juges la condamnent à mort.

Diſſimulation d'Eliſabeth.

Eliſabeth étoit au comble de ſes vœux; mais trop habile pour faire éclater ſa joie, elle affecta de s'intéreſſer vivement au ſort d'une parente infortunée, dont elle oublieroit volontiers, aſſuroit-elle, tous les attentats & toutes les injures, ſi elle avoit moins à cœur la ſûreté de ſon peuple. Elle convoqua le parlement, dans la vue de paroître céder aux ſuffrages de la nation, en ſatisfaiſant la haine la plus implacable. Les deux chambres confirmerent en effet la ſentence portée contre Marie, & en ſolliciterent l'exécution avec toute l'ardeur qu'on déſiroit. La reine ne dé-

mentit point son rôle, fit parade d'une humanité, d'une modération hypocrite, ne voulut rien promettre, & laissa les esprits dans l'incertitude sur ses véritables sentimens. La cour de France & le roi d'Ecosse agirent vivement pour Marie. On a prétendu néanmoins que Henri III, justement irrité contre les Guises, désiroit l'exécution de leur niece; & que le gouverneur de Gray, un des ministres de Jacques, gagné par les ennemis de cette princesse, entra dans les vues d'Elisabeth, & anima son ressentiment. Quoi qu'il en soit, les remontrances, les prieres ni les menaces n'ébranlerent point cette ame inflexible.

**Motifs pour l'exécution de Marie.**

Ses courtisans & ses ministres combattoient les raisons qui pouvoient la faire encore balancer. Ils insistoient sur les troubles, sur les conspirations qu'avoit excités la reine d'Ecosse : ils observoient qu'elle étoit déchue de son rang; que d'ailleurs en vertu du droit naturel, tout homme, à plus forte raison un souverain, pouvoit se faire justice d'un ennemi qui attentoit contre sa vie : ils ajoutoient qu'on devoit tout craindre des catholiques tant que Marie soutiendroit leurs espérances; que les choses étoient venues au point où la mort de l'une des deux princesses devenoit né-

cessaire à l'autre ; & que dans cette extrémité, la prudence & la justice exigeoient le supplice de Marie.

Nouveaux artifices de la reine.

Ces raisonnemens ne pouvoient justifier une action barbare, dont la nécessité n'étoit rien moins qu'évidente. Mais la reine, sans se découvrir, respiroit la vengeance au fond du cœur. Sa duplicité s'enveloppa de nouveaux artifices. Des bruits d'invasion, de révolte, d'assassinat, furent semés adroitement. Les esprits étant échauffés comme on le souhaitoit, Elisabeth signa enfin l'ordre fatal pour l'exécution, & le fit porter au chancelier par Davison, secrétaire d'état, homme facile à tromper; ne voulant, lui assura-t-elle, en faire usage que dans le cas de nouvelles entreprises contre sa personne. Dès que le chancelier eut mis les sceaux, les ministres, qui pénétroient l'intention de la reine, persuaderent à Davison de faire partir l'ordre adressé aux comtes de Shrewsbury & de Kent.

1587. Fermeté de Marie.

On avoit déja notifié la sentence à Marie, on lui avoit annoncé que le parlement demandoit qu'on l'exécutât, pour la sûreté de la religion; & loin d'en paroître émue, elle avoit répondu d'un air joyeux que, puisque les protestans demandoient sa mort pour le

ſoutien de leur foi, elle étoit martyre de la vraie religion, & qu'elle s'en faiſoit gloire. Cette héroïque fermeté ne ſe démentit pas un inſtant. Les deux comtes lui annonçant qu'elle devoit mourir le lendemain : » Je ne puis » croire, dit-elle en ſouriant, que la » reine ma ſœur ait conſenti à ma mort; » mais ſi telle eſt ſa volonté, la mort » qui doit mettre fin à mes malheurs, „ me ſera très-agréable; & je regarde „ comme indigne de la félicité céleſte, „ une ame trop foible pour ſoutenir le „ corps dans ce paſſage au ſéjour des „ bienheureux. “

Comment elle ſe prépare au ſupplice.

Aux exercices d'une piété courageuſe, elle joignit les ſoins les plus tendres à l'égard de ſes domeſtiques. Après leur avoir diſtribué des récompenſes, & avoir écrit en leur faveur à Henri III & au duc de Guiſe, elle demanda qu'ils fuſſent témoins de ſon ſupplice. Le comte de Kent le refuſoit avec dureté. Touchée de ce refus, elle s'écria : *je ſuis couſine de votre reine; je ſuis du ſang royal de Henri VII, j'ai été reine de France par mariage, j'ai été ſacrée reine d'Ecoſſe*. Paroles frappantes dans cette affreuſe conjoncture. On lui accorda quelques-uns de ſes gens, mais elle ne put obtenir ſon confeſſeur. Il fallut eſſuyer

Elle ſignale ſa foi.

les exhortations insultantes du doyen de Péterborow, qui lui annonçoit la damnation éternelle si elle ne reconnoissoit pas la justice de sa sentence, si elle n'abjuroit pas la foi romaine, & si elle ne profitoit pas de la faveur d'Elisabeth, zélée pour le salut de son ame. „ Ne vous tourmentez pas sur ce „ point, répondit-elle plusieurs fois avec „ vivacité; je suis née dans la religion „ catholique, j'y ai vécu, je veux y „ mourir. " Un crucifix qu'elle avoit entre les mains lui attira un autre reproche. Le comte de Kent voulut la détacher de cette *superstition papiste*, comme il l'appelloit, & lui dit : *qu'on devoit porter Christ, non dans la main, mais dans le cœur.* Elle répliqua qu'il étoit difficile d'avoir à la main un tel objet, sans que le cœur en fût touché.

Son exécution. Enfin, au milieu des larmes & du silence lugubre des spectateurs, elle reçut le coup de la mort. Le doyen de Péterborow s'écria seul : *ainsi périssent les ennemis de la reine Elisabeth!* & le comte de Kent fut le seul qui répondit *amen.*

Caractere de Marie. Telle fut la fin de Marie Stuart, à l'âge de quarante-quatre ans, après dix-huit ans de prison en Angleterre; princesse d'une beauté accomplie, d'un esprit

prit rare, pleine de qualités sublimes, malheureusement entraînée au précipice par de dangereux penchans, & par des circonstances fatales; mais digne, malgré ses foiblesses, d'une partie des éloges qu'on lui a trop prodigués. Ses liaisons avec un aussi méchant homme que Bothwel, furent l'effet d'une passion aveugle, & la source d'une conduite inexcusable. Retenue injustement prisonnière en Angleterre, si elle y conspira contre la vie d'Elisabeth, c'étoit un crime; si elle n'y forma des intrigues que pour sa propre délivrance, c'étoit une suite naturelle de l'oppression. Du reste, les jugemens contradictoires des auteurs, sur cette princesse infortunée, apprennent à ne regarder comme certain, que ce qui est prouvé par la raison ou par des témoignages véridiques.

Conduite d'Elisabeth après l'exécution.

A la nouvelle de l'exécution de Marie, Elisabeth parut consternée, hors d'elle-même, transportée de douleur & de rage. Personne n'osoit l'approcher; elle accusoit, elle chassoit ses ministres. Elle écrivit au roi d'Ecosse la lettre la plus touchante, prenant le ciel à témoin de la résolution où elle étoit d'épargner le sang de sa mere. Elle fit arrêter Davison, & ordonna son procès. La rei-

son & une amende ruineuse furent la récompense de ses services. L'hypocrisie de la reine ne trompa personne. On savoit que la dissimulation ne lui coûtoit rien. Davison assure que le jour même où l'ordre de l'exécution fut signé & envoyé au chancelier, elle étoit de si bonne humeur, qu'elle lui dit d'un ton de plaisanterie : „ Allez „ faire part de tout ceci à Walsingham, qui est malade, quoique „ j'appréhende qu'il n'en meure de „ chagrin. "

Le roi d'Ecosse se laisse calmer.

Dès que le roi d'Ecosse apprit le sort funeste de sa mere, il éclata en plaintes, en menaces, & s'abandonna aux résolutions violentes. Une grande partie de la noblesse parut désirer ardemment la guerre. Tandis que la cour étoit en deuil, le lord Sinclair se présenta armé de pied en cap : voilà, dit-il, le véritable deuil de la reine. Ce premier feu ayant eu le temps de s'affoiblir, le ministere anglois vint à bout de dissiper l'orage. Une lettre de Walsingham fit sentir combien la rupture seroit dangereuse pour l'Ecosse ; les inconvéniens auxquels on s'exposeroit en faisant venir des secours, soit de France, soit d'Espagne ; le grand intérêt de Jacques à ne point irriter la

nation angloise, au risque de perdre l'espérance de la gouverner un jour. Le roi, également foible & pacifique, se laissa persuader, & oublia peu-à-peu son ressentiment.

Expéditions maritimes contre l'Espagne.

Philippe II, bien plus redoutable, méditoit une invasion en Angleterre. Mais la marine d'Elisabeth osoit braver le souverain du nouveau monde. Drake alla chercher une flotte espagnole à Cadix même; il brûla un vaisseau chargé de provisions pour le grand armement qu'on préparoit à Lisbonne; il insulta cette derniere ville, & fit en peu de temps des prises fort considérables. Cavendish, gentilhomme qui s'étoit ruiné à la cour, équipa trois petits navires pour réparer sa fortune; & après avoir couru les mers du Sud avec le plus grand succès, il rentra en triomphe dans la Tamise. Ses matelots & ses soldats étoient habillés de soie, ses voiles étoient de damas, son butin proportionné à cette magnificence. On imagine aisément l'émulation que des succès si heureux inspiroient aux aventuriers. D'un autre côté la mauvaise conduite, la fierté impérieuse de Leicester, mécontenta extrêmement les Hollandois. Il fut rappellé, malgré son crédit. Le jeune prince d'Orange, Mau-

Leicester rappellé des Pays-Bas.

rice, nommé gouverneur des Provinces-Unies, se montra bientôt digne de son pere.

1588. La flotte invincible.

Quoique Philippe n'eût pas encore déclaré la guerre à Elisabeth, il se disposoit à tirer vengeance de ses entreprises, & même à envahir ses états. Cet ambitieux & hypocrite monarque vouloit passer pour le défenseur de la foi, en attaquant les droits des peuples & des couronnes. Le pape Sixte-Quint, aussi jaloux que lui de la domination, l'excitoit à une conquête si glorieuse, après avoir excommunié la reine, & publié contr'elle une croisade avec les indulgences ordinaires. Tous les ports de Naples, de Sicile, d'Espagne & de Portugal avoient contribué aux préparatifs immenses de cette expédition; & la flotte *invincible* (c'est le nom que lui donnerent les Espagnols) sembloit devoir anéantir la puissance qu'elle attaqueroit.

Courage & prudence d'Elisabeth.

La magnanimité d'Elisabeth se montre ici dans tout son jour. Prévoyant le danger qui la menace, loin de céder à la crainte ou à de timides conseils, elle ne s'occupe que des moyens de repousser un ennemi supérieur. Sa flotte consistoit seulement alors en vingt-huit vaisseaux, très-petits pour la plupart. Elle

en fait construire un grand nombre. Les villes maritimes, la grande & la petite noblesse signalent leur zele à l'envi. Londres équipe trente vaisseaux, au lieu de quinze qu'on lui demandoit. Les catholiques mêmes, traités avec douceur, quoique l'on eût soin de rendre leur religion plus odieuse que jamais, se livrent aux sentimens patriotiques, malgré la bulle du pape; plusieurs d'entre eux en donnent des preuves éclatantes. Les troupes de terre surpassent en nombre celles d'Espagne; & quoique fort inférieures en expérience & en discipline, elles sont prêtes à sacrifier leur vie pour les lois & la liberté. La reine anime leur courage par sa présence. Elle paroît à cheval au camp de Tilbury; elle harangue son armée, lui témoigne une confiance entiere; elle assure que la foiblesse de son sexe ne l'empêchera point de marcher à leur tête; qu'elle veut être le témoin de leur bravoure, & la récompenser elle-même; qu'elle mourra sur le champ de bataille, plutôt que de survivre à la ruine & à la servitude de son peuple. *Je n'ai que le bras d'une femme*, dit-elle, *mais j'ai l'ame d'un roi, & qui plus est, d'un roi d'Angleterre.* Une espece d'enthousiasme transporte les cœurs, & chacun

**Elle anime les troupes par son exemple.**

se sent pénétré de la noble ardeur de cette héroïne.

Départ de la flotte invincible.

La flotte invincible, retardée par la mort du marquis de Santa-Cruz, son amiral, part enfin de Lisbonne sur la fin de mai. Elle essuie une tempête qui la retarde encore jusqu'en juillet, & se remet en mer sous les ordres du duc de Médina-Sidonia, homme sans expérience dans la marine. Cent trente vaisseaux, dont cent étoient d'une grandeur extraordinaire, portoient près de vingt mille hommes de débarquement, plus de huit mille matelots, & deux mille six cents grosses pieces de canon, avec des vivres pour six mois. Alexandre Farnese, de son côté, devoit débarquer en Angleterre avec les meilleures troupes d'Espagne. Ce terrible armement n'eut aucun succès; tant les espérances humaines sont fragiles sous les coups de la fortune. On vit la flotte espagnole s'avancer à pleines voiles vers Plymouth, occupant un espace de sept milles d'une extrémité à l'autre; spectacle inconnu sur l'océan, & propre à inspirer autant d'admiration que d'effroi. L'amiral Effingham fit canonner ces lourdes machines, mal gouvernées par des pilotes & des matelots peu habiles. La manœuvre an-

gloire, infiniment supérieure, tira même avantage de la petitesse des vaisseaux anglois. Les ennemis furent souvent battus ; & le duc de Parme n'ayant que des bâtimens de transport, ne voulut point exposer ses troupes. Une violente tempête acheva de ruiner la flotte invincible, lorsqu'elle s'en retournoit par les Orcades. Il n'en rentra pas la moitié dans les ports d'Espagne. On raconte que Philippe, en apprenant ces désastres, se mit à genoux pour remercier le ciel de lui avoir épargné de plus grandes pertes ; & que les prêtres espagnols, confondus d'un événement contraire à leurs prédictions, en trouverent une cause bien simple : c'est que l'on souffroit des Mahométans, des infidelles, dans un royaume catholique. Elle est battue & ruinée.

Rien n'est plus séduisant que la victoire. Elle enfla tellement le cœur des Anglois, qu'ils entreprirent d'enlever à Philippe le Portugal, & de le donner à un bâtard, de la maison de Bragance. Environ vingt mille volontaires prirent les armes ; la reine fournit seulement six vaisseaux de guerre & soixante mille livres sterling. Cette expédition romanesque, mal concertée, échoua, faute de moyens. La cour de Madrid 1589. Expédition contre le Portugal.

eut le temps de prendre ses mesures. Les Portugais furent désarmés, & Lisbonne mise en état de défense. Les Anglois s'emparerent des fauxbourgs; mais, dépourvus de munitions, & de vivres, épuisés de fatigues, consumés de maladies, ils se retirerent après avoir fait de grands ravages.

Parlement.

Droit de purveyance.

Le parlement fut assemblé cette année, & accorda un double subside à la reine. Elle renouvella ses défenses de toucher aux affaires de religion, que l'enthousiasme des puritains ne perdoit jamais de vue. Elle réprima impérieusement les communes, qui voulurent resserrer le droit de *purveyance*, par lequel les officiers de la couronne prenoient à discrétion pour son service, ou plutôt sous prétexte de son service, les provisions & les voitures qu'ils supposoient nécessaires. Le prix en étoit fixé beaucoup au-dessous du prix courant; le payement étoit toujours éloigné & incertain. De-là naissoient d'énormes abus. * Elisabeth promit d'y mettre or-

* La reine devoit partir de Windsford. Un charretier y étoit allé trois fois, selon les ordres qu'il avoit reçus, pour voiturer une partie de sa garde-robe. La troisieme fois on lui dit que le voyage n'auroit pas lieu. Il s'é-

dre, mais soutint avec hauteur cette ancienne prérogative. Le parlement céda, comme il avoit coutume de faire. Il abolira sous les regnes suivans, & le droit de *purveyance*, & tout ce qui paroissoit incompatible avec la liberté nationale.

Elisabeth tranquille, soutient les huguenots.

Jamais la reine n'avoit joui d'une situation si tranquille. Sa dangereuse rivale n'étoit plus. Jacques VI, au milieu des factions écossoises, n'ayant qu'une foible autorité, naturellement ami du repos, loin de pouvoir troubler l'Angleterre, se voyoit intéressé à maintenir la bonne intelligence avec elle. Philippe n'aimoit pas assez les entreprises hasardeuses, pour tenter de nouvelles invasions. Dans ces favorables circonstances, Elisabeth pouvoit être le soutient des huguenots persécutés par la ligue. Le duc de Guise, plus absolu que Henri III, l'avoit forcé à prendre

cria en colere : *Je vois maintenant que la reine est une femme ainsi que la mienne.* Elisabeth l'entendit de sa fenêtre, & lui envoya quelques pieces d'argent pour l'appaiser. Ces corvées étoient sujettes à bien d'autres inconvéniens. On les voit anciennement établies partout ; elles subsistent encore en plusieurs pays, comme un monument de l'ancien esclavage des peuples.

les armes contr'eux & contre le roi de Navarre, héritier présomptif de la couronne. Celui-ci obtint de grosses sommes de la reine, & gagna en 1587 la bataille de Coutras; mais il ne put conserver son avantage, parce que les Allemands, qui venoient à son secours, furent battus par le duc de Guise. Des événemens imprévus changerent la face du royaume. Henri III fit assassiner à Blois ce grand général, ce sujet ambitieux, dont il éprouvoit la tyrannie. La ligue en devint plus furieuse & plus formidable. Pour lui résister, il s'unit enfin avec le héros, son héritier légitime, qu'on l'avoit obligé de poursuivre comme un ennemi. Assassiné lui-même par Jacques Clément, prêtre dominicain, digne instrument du fanatisme des ligueurs, il avoit laissé au roi de Navarre, connu dès-lors sous le nom de Henri IV, un trône à conquérir, & des sujets à subjuguer. Elisabeth lui envoya plusieurs fois des troupes qui se signalerent sous ses ordres. Les fameux siéges de Paris & de Rouen, que le duc de Parme eut la gloire de faire lever à Henri, tromperent les espérances de la reine. Elle parut un peu mécontente de son allié, & se plaignit de ce qu'il exposoit trop les Anglois; repro-

Révolutions en France.

Henri IV succede à Henri III.

che occasionné sans doute uniquement par la valeur de ses troupes, & sur-tout des officiers, qui, sous les ordres du jeune comte d'Essex, couroient aux périls & à la gloire.

Une perte plus considérable pour le royaume, ce fut la mort de François Walsingham, secrétaire d'état. Ses talens sont assez connus. Son désintéressement ne peut l'être assez. Avec tous les moyens de s'enrichir, il vécut avec économie, & il mourut pauvre. L'Angleterre avoit en lui un Aristide. Mort de Walsingham.

Quelques nouvelles entreprises maritimes contre l'Espagne firent honneur à la nation, sans lui être fort avantageuses. M. Hume rapporte ici un fait peu croyable. On prit sur deux vaisseaux espagnols une quantité prodigieuse de bulles d'indulgences, qui avoient coûté, dit il, au roi d'Espagne trois cents mille florins, & qui lui auroient valu cinq millions en Amérique. Vaisseaux pris chargés d'indulgences.

La dépense de ces entreprises montoit à près d'un million deux cents mille livres sterling. L'économie d'Elisabeth ne pouvoit soutenir un si grand fardeau sans le secours du parlement. Quelque besoin qu'elle en eût, elle affecta une extrême hauteur dans ses démarches. L'orateur des communes lui 1593. Elisabeth maîtrise le parlement.

ayant demandé, selon la coutume, pour les membres de l'assemblée, la sûreté personnelle, la liberté de la parole & l'accès auprès du trône, elle répondit par la bouche du chancelier, qu'ils seroient en sûreté, pourvu qu'ils n'abusassent point de leur privilége; qu'ils pouvoient parler librement, quand il s'agissoit de donner leur suffrage par un *oui* ou un *non*, mais que cette liberté ne devoit pas s'étendre plus loin; enfin, qu'elle ne leur interdiroit point l'accès de sa personne pour des affaires graves & pressantes, dans un temps convenable, & quand les soins du gouvernement lui permettroient de les y admettre. Quelques puritains eurent cependant l'audace d'insister dans la chambre sur les abus de la haute-commission ecclésiastique. Aussitôt la reine manda l'orateur, lui dit qu'elle n'avoit convoqué le parlement que pour deux objets; pour affermir l'uniformité de religion, & pourvoir à la défense du royaume contre l'excessive puissance du roi d'Espagne; que les délibérations devoient rouler sur ces deux points; qu'elle étoit fort offensée de la licence de ceux qui osoient entamer d'autres matières, & qu'elle renouvelloit ses ordres contre une pareille témérité. En

conséquence, l'auteur de l'avis proposé dans la chambre des communes fut mis en prison.

Bill sévere contre les non-conformistes.

On passa une loi plus que sévere contre les *non-conformistes ;* toute personne au-dessus de seize ans, qui refuseroit opiniâtrement pendant un mois d'assister au service divin, devoit être emprisonnée ; si elle persistoit encore trois mois dans son refus, elle devoit quitter le royaume, & si elle y rentroit après le bannissement, il y avoit peine de mort. Catholiques & puritains avoient également à se plaindre de cette loi, qui, sous un autre gouvernement, auroit pu exciter des guerres civiles. Mais l'impérieuse Elisabeth avoit comme subjugué la nation, autant par la crainte que par l'estime qu'elle inspiroit.

Subside extraordinaire.

Les communes, traitées avec une hauteur si capable de les irriter, n'eurent cependant aucune peine à lui accorder deux subsides & quatre quinziemes.

Cette somme ne paroissant pas proportionnée aux besoins, on imagina un moyen singulier de l'augmenter. La chambre-haute déclara qu'elle ne pouvoit donner son consentement au bill, parce qu'il étoit insuffisant dans les conjonctures actuelles, & proposa d'y ajou-

ter un troisieme subside & deux quinziemes. Les communes furent d'abord mécontentes d'une démarche qui blessoit leurs priviléges. Le respect ou la timidité les fit bientôt consentir à ce que l'on vouloit.

Conversion de Henri IV.

Henri IV, avec ses qualités héroïques, avec les vertus les plus propres à captiver tous les cœurs, ne pouvoit triompher de la fureur d'un parti que le faux zele rendoit inflexible dans la révolte. Les ligueurs vouloient se donner un roi au gré du pape & de l'Espagne. Les catholiques mêmes, qui étoient demeurés fidelles, menaçoient le monarque de l'abandonner, s'il différoit encore sa conversion. Ce qu'il y avoit de gens sages parmi les protestans, convenoit de la nécessité de les satisfaire. Enfin Henri abjura le calvinisme; soit qu'il fût pleinement détrompé de ses erreurs; soit que la raison d'état eût contribué, comme on le pense, au triomphe de la foi. Élisabeth, qui savoit mieux que personne plier la religion à la politique, lui reprocha néanmoins ce changement par une lettre chagrine. Mais elle se laissa fléchir, & continua ses secours. Elle auroit dû, suivant les traités, secourir de même le roi d'Écosse, en butte à

Conduite de la reine à son égard.

Et à l'égard du roi d'Écosse.

des conspirations dangereuses. Ce prince, comme son héritier & comme fils de Marie Stuart, semble avoir toujours été l'objet de sa haine. Loin de le servir généreusement, elle donna retraite à quelques-uns des rebelles. Que de magnanimité & de foiblesse dans un même caractere !

Des traîtres, vendus aux Espagnols, ayant formé le dessein de tuer la reine, furent découverts & exécutés. Plus ces attentats étoient odieux, plus elle se vengea noblement par la voie des armes. Après de nouveaux efforts en faveur du roi de France & des Hollandois, également exposés aux entreprises de Philippe, elle le fit attaquer lui-même dans ses états. Les expéditions d'Amérique ne répondoient pas à son attente, ni au courage des navigateurs anglois : elle résolut de tenter une invasion en Espagne. Sa flotte étoit composée de dix-sept grands vaisseaux de guerre, & de plus de cent cinquante petits batimens. Le lord Effingham qui la commandoit, accompagné du fameux comte d'Essex, surprit les Espagnols dans la rade de Cadix. Leur flotte fut battue ; l'impétueux Essex, général des troupes de terre, courut aussitôt attaquer la ville, & y entra l'épée à la

Elle entreprend d'attaquer l'Espagne.

1597. Expédition de Cadix.

main. Les Anglois y trouverent beaucoup de richesses. Leur butin auroit été immense, si les ennemis n'avoient pas brûlé leurs propres vaisseaux. La perte de ces derniers fut estimée vingt millions de ducats. Les autres expéditions maritimes, quoique moins funestes au roi d'Espagne, lui apprirent de plus en plus combien la valeur angloise étoit redoutable sous un gouvernement sage & vigoureux.

Parlement: Elisabeth eut encore besoin d'un parlement. Elle en obtint les mêmes secours que du dernier. Les communes lui présenterent une pétition contre l'abus des monopoles. Sa réponse fut gracieuse, mais en termes généraux qui ne remédioient point au mal. En congédiant l'assemblée, elle eut soin d'avertir, dans son discours, qu'à l'égard des patentes pour les priviléges exclusifs, elle espéroit de l'amour & de la fidélité de ses sujets qu'ils ne toucheroient point à sa prérogative; le plus beau fleuron de sa couronne, & qu'ils laisseroient toutes ces choses à sa disposition. On ne devoit pas s'attendre que la liberté angloise gagnât du terrein sur une autorité soutenue avec tant de force & de génie. L'affaire des monopoles se réveilla quelque temps

Affaires des monopoles.

après : nous en parlerons plus en détail.

1598. Paix de Vervins entre la France & l'Espagne.

Le déplorable état de la France, déchirée depuis si long-temps par la discorde, le fanatisme & la guerre civile, rendant la paix nécessaire à Henri IV, qui ne respiroit que le bonheur de son royaume; ce prince fit part à ses alliés des propositions de la cour d'Espagne, & leur témoigna combien il souhaitoit de conclure un traité commun & une paix générale. Elisabeth & les Etats-généraux lui envoyerent des ambassadeurs, pour combattre ces sentimens pacifiques. Il leur fit sentir la solidité de ses raisons, la droiture de ses vues; & comme Philippe ne vouloit point traiter avec la Hollande en la reconnoissant pour un état libre, ni Elisabeth négocier avec Philippe sans les Hollandois, Henri fit sa paix séparément à Vervins.

Elisabeth continue la guerre.

Quelques-uns des principaux minisnistres d'Angleterre, sur-tout le lord Burleigh, le plus digne de la confiance de la reine, lui conseillerent inutilement d'embrasser le même parti. Cette courageuse princesse, autrefois si attentive à prévenir les dangers, ne craignant point les entreprises de l'Espagnol, espérant de lui enlever sur mer une partie de ses trésors, intéressée d'ail-

leurs à défendre la nouvelle république, préféra une guerre honorable aux avantages d'une paix dont les suites pouvoient entraîner la ruine ou l'esclavage de la Hollande.

Le comte d'Essex, favori.

Personne ne contribua plus à lui inspirer ces sentimens que le comte d'Essex, qui avoit succédé à la faveur de Leicester, mort en 1588. C'étoit un jeune seigneur, distingué par son esprit autant que par sa figure & sa naissance, intrépide, généreux, sincere, bon ami, ardent au travail, passionné pour la gloire, mais emporté par ses passions, & incapable de se soumettre au frein de la sagesse; un de ces hommes enfin qui semblent nés & pour la plus haute fortune, & pour la catastrophe la plus tragique. Il étoit rival déclaré du prudent Burleigh & du célebre Raleigh, dont les expéditions maritimes égaloient celles de Drake. Le temps approchoit, où son humeur hautaine & indomptable devoit le précipiter au dernier malheur.

La reine lui donne un soufflet.

Disputant un jour avec la reine sur quelque affaire, il s'échauffa jusqu'à lui tourner le dos d'un air méprisant. Elisabeth en colere lui donne un soufflet; il porte la main sur son épée, jurant qu'il ne souffriroit pas un tel af-

front, fût-ce même de la part de Henri VIII, & il se retire de la cour en furieux. Le chancelier, son ami, l'exhorte à satisfaire la reine & à réparer sa faute, à se souvenir de son devoir & de sa fortune. Il répond par une lettre pleine d'esprit & de passion, dans laquelle on découvre toute la fierté de cette ame altiere. Nous n'en citerons qu'un trait. » Après avoir reçu l'outrage le plus » sanglant, la religion m'oblige-t-elle à » demander pardon? Dieu l'exige-t-il? » est-ce une impiété de ne pas le faire? » Quoi! les princes sont-ils incapables » de fautes? les sujets ne peuvent-ils pas » souffrir d'injustices? y a-t-il quelque » pouvoir infini sur la terre?... J'ai été » outragé, je le sens: ma cause est » juste, je le sais; & quoi qu'il arrive, » toutes les puissances du monde n'au- » ront jamais plus de force & de cons- » tance pour opprimer, que j'en au- » rai pour soutenir l'oppression. « Les amis d'Essex répandirent imprudemment cette lettre. Mais la reine avoit pour lui tant de passion, qu'elle oublia tout. La mort de Burleigh augmenta encore son crédit. Il devint l'unique confident d'Elisabeth, & presque l'arbitre du royaume & de la cour.

Lettre d'Essex sur cet affront.

Etat de l'Irlande.

Si la prospérité aveugle souvent les

ſages, combien n'eſt-elle pas dangereuſe aux imprudens ! Eſſex fut à peine rétabli dans la faveur, qu'il en abuſa. Les troubles d'Irlande ouvrirent à ſon ambition une carriere fatale où il s'engagea témérairement pour en ſortir criminel & malheureux. Ce royaume, ſoumis à la domination angloiſe depuis environ quatre cents ans, étoit encore un pays barbare, ſans police, ſans lois, ſans lumieres, ſi pauvre que ſes conquérants n'en retiroient preſque rien, (ſix mille livres ſterling ſeulement.) & ne s'y maintenoient qu'avec beaucoup de dépenſes. Leur mauvaiſe politique avoit négligé le ſeul moyen d'aſſujettir utilement un peuple ſauvage, la légiſlation. Ils avoient refuſé aux Irlandois de leur communiquer le privilége de leurs lois, qu'ils auroient dû les inviter à recevoir comme le vrai lien de la ſociété. Ils les traitoient toujours en ennemis, ou plutôt en bêtes farouches, ſans avoir cependant une armée capable de les aſſervir. Cette nation à ſon tour les regardoit avec horreur, & ne reſpiroit que la révolte. Des marais, des bois inacceſſibles lui ſervoient d'aſyle & de remparts. Un zele violent pour l'égliſe romaine redoubloit leur acharnement contre des oppreſſeurs héréti-

*Mauvaiſe politique des Anglois à cet égard.*

*Férocité des Irlandois.*

ques. Leur rage monta à un tel excès, que dans une révolte ils passerent au fil de l'épée tous les habitans de la ville d'Athenry, leurs compatriotes, uniquement parce qu'ils commençoient à se civiliser par les mœurs angloises. On dit que Shan O'Neale, qui souleva l'Ulster en 1560, mit à mort quelques-uns de ses partisans, dont le crime étoit d'avoir voulu introduire l'usage du pain selon la maniere d'Angleterre.

On entreprend de dompter les Irlandois.

Jusqu'à présent Elisabeth n'avoit tenu en Irlande qu'un corps de mille, rarement de deux mille hommes, avec lequel les gouverneurs pouvoient à peine se faire de temps en temps respecter. Un gouverneur eut l'imprudence d'armer les habitans de l'Ulster, attaqués par les Ecossois, leurs voisins. Ces armes furent bientôt tournées contre les Anglois. Hugh O'Neale, que la reine avoit fait comte de Tyrone, aussi perfide & aussi féroce que brave, excita une grande rebellion, reçut des secours du roi d'Espagne; & employant tour-à-tour le parjure & la violence, remporta quelques avantages assez considérables pour inquiéter vivement la cour de Londres. Le conseil sentit les inconvéniens du systême qu'on avoit toujours suivi. Au lieu de temporiser, d'agir mollement; de

conclure avec les rebelles des treves toujours vaines, on résolut de les poursuivre avec vigueur, & de les dompter par des efforts extraordinaires.

Essex sollicite le gouvernement d'Irlande.

Elisabeth jeta les yeux pour l'exécution de ce dessein sur le lord Mountjoy, plus versé dans la littérature que dans la science militaire, mais dont les talens pouvoient suppléer à l'expérience. Le comte d'Essex, jaloux des occasions de se distinguer, représenta que l'entreprise demandoit un homme d'une naissance, d'une habileté & d'une réputation supérieures à celles de Mountjoy, & se fit nommer au gouvernement. Ses ennemis n'auroient pu lui donner un plus funeste conseil. Les préparatifs de la reine répondirent à sa tendresse pour ce favori, & au désir extrême qu'elle avoit de subjuguer les séditieux. Elle leva une armée de vingt mille hommes, ne doûtant pas que la premiere campagne ne dût être décisive. Les rivaux d'Essex prévirent mieux l'événement. Ils comptoient sur son imprudence; ils affectoient de le louer avec la multitude, en s'applaudissant au fond du cœur des fautes qu'il alloit commettre, & des avantages que leur donneroit son éloignement de la cour.

Le nouveau gouverneur débuta par

faire général de la cavalerie un homme à qui la reine lui avoit défendu de donner aucun commandement. Il ne révoqua la commission qu'après des ordres réitérés. Tout autre eût été bientôt la victime d'une témérité si étrange. Le reste de sa conduite est conforme à ce début. Au lieu de fondre dans la province d'Ulster, sur Tyrone, le chef de la rebellion, comme Elisabeth le vouloit, comme il avoit lui-même crié qu'on devoit le faire, il se laisse persuader de marcher d'abord dans le Munster, à l'autre extrémité du royaume. Il y soumet ou dissipe les rebelles, mais ils se révoltent de nouveau après son départ. La saison étant fort avancée, & son armée considérablement affoiblie, il passe enfin dans l'Ulster. Tyrone lui propose une conférence, il l'accepte; il conclut une suspension d'armes; les affaires se trouvent ainsi au même point qu'auparavant. La reine ne lui laissa pas ignorer son mécontentement, & lui commanda de demeurer en Irlande jusqu'à nouvel ordre.

1599. Mauvaise conduite d'Essex en Irlande.

Essex, persuadé que sa présence feroit plus que toutes les apologies, partit sans rien dire, arriva bientôt à Londres, se présenta devant sa maîtresse, tout couvert de boue & de sueur. Soit

Essex disgracié.

que la passion d'Elisabeth se réveillât à sa vue, soit que la surprise l'empêchât de sentir les convenances, elle lui fit un accueil dont il fut charmé. Mais il ne tarda pas à connoître combien sa présomption & ses fautes avoient affoibli son ascendant sur ce cœur, moins tendre que fier & absolu. Il eut ordre de garder les arrêts, de rendre compte de sa conduite au conseil privé; toute société lui fut interdite. Sa disgrace éclatante parut humilier son orgueil. Il tomba malade, on craignit pour sa vie; la reine qui vouloit, dit-elle, le corriger & non pas le perdre, témoigna s'intéresser beaucoup à sa guérison, & cette preuve de tendresse fut apparemment pour lui le remede le plus efficace.

Il est jugé au conseil privé.

Cependant Mountjoy, nommé au gouvernement d'Irlande, s'y conduisit avec tant d'habileté & de succès, que la conduite d'Essex en parut moins excusable à la cour, quoique la faveur populaire dont il jouissoit augmentât à proportion de ses malheurs. On accusoit la reine d'injustice. Irritée de ces murmures, elle fut sur le point de faire juger le comte par la chambre-étoilée, tribunal redoutable aux citoyens, comme on le verra dans la suite. Un reste d'affection la rendit plus indulgente.

Elle chargea le conseil privé de cette affaire. La sentence du chancelier est remarquable. „ Si la cause du comte „ d'Essex, dit-il, avoit été plaidée de„ vant la chambre-étoilée, je l'aurois „ condamné à une prison perpétuelle „ dans la Tour ; & à la plus grosse „ amende qui ait jamais été prononcée „ par ce tribunal ; mais puisque nous „ sommes dans une carriere de grace, „ je décide qu'il soit privé des fonc„ tions de ses offices, qu'il soit ren„ voyé dans sa maison, & qu'il y de„ meure prisonnier, jusqu'à ce que sa „ majesté daigne le décharger de la „ sentence. " Chacun s'attendoit à le voir rentrer bientôt en faveur. Sa soumission apparente devoit désarmer Elisabeth. Il lui écrivit un jour, qu'il baisoit la verge dont elle se servoit pour le corriger ; qu'il étoit résolu d'expier ses fautes & ses erreurs, de se retirer à la campagne, & d'y souffrir patiemment des chagrins qui le consumeroient sans remede tant qu'il seroit éloigné de sa présence.

1600. Complots d'Essex.

Essex, dans la compagnie d'une épouse aimable & spirituelle, avec laquelle il goûtoit la lecture des chef-d'œuvres de l'antiquité, si propres à guérir les maladies de l'ame par des

leçons également solides, & agréables, il avoit pu se détromper des chimeres de l'ambition, & nourrissoit une passion inquiete, ennemie de son bonheur. Elisabeth ne pensa point assez que ce caractere fougueux, si on le poussoit à bout, étoit capable de fouler aux pieds tous les devoirs. En voulant trop l'éprouver, elle enflamma son ressentiment. Le comte perdit toute espérance de la fléchir; oublia ses bienfaits, & courut à la vengeance. Pour augmenter le nombre de ses partisans, il caressa les catholiques; il flatta surtout les puritains, dont la secte audacieuse s'étendoit de jour en jour. Sa maison devint une espece de prêche, où se déployoit la ferveur des enthousiastes. L'esprit du siecle étoit tellement tourné au fanatisme, que cet air de réforme avoit plus d'attraits que les plaisirs pour la multitude. L'imprudent Essex n'épargnoit point la reine dans ses propos. Il la peignoit comme une vieille femme qui avoit l'esprit aussi courbé que le corps. Elisabeth en fut informée. Extrêmement délicate sur l'article de la beauté, quoiqu'à l'âge de près de soixante-huit ans, elle sentit ces traits injurieux & en femme & en souveraine.

Il gagne les puritains.

Ses propos contre la reine.

Chaque pas du comte, dans l'ivresse de la passion, le conduisoit au précipice. Il s'attacha au roi d'Ecosse, & promit de faire tous ses efforts pour lui assurer la succession; il traça le plan d'une révolte; il résolut avec ses partisans d'attaquer le palais, d'obliger la reine à convoquer un parlement, & de changer l'administration du royaume. Il ne doutoit pas que les habitans de Londres ne prissent les armes au premier signal. Mais la cour, instruite du complot, avoit pris de bonnes mesures. Essex parut dans la ville, accompagné de deux cents hommes. Ses exhortations séditieuses furent sans effet. On le poursuivit, &, malgré sa bravoure, il se rendit à discrétion. Sa révolte.

Son procès fut bientôt fini. Le crime étoit notoire : l'accusé nia d'abord, mais se voyant condamné, il s'abandonna aux sentimens de religion, qu'il avoit affectés par politique. Non-seulement il se reconnut coupable, il dénonça encore ses amis; démarche qu'en d'autres temps il eût regardée comme une infame bassesse. La reine, cruellement agitée, balança entre la justice & la clémence. Elle sentit renaître une passion mal éteinte : si le comte avoit voulu demander grace, l'amour auroit sans doute 1601. Son procès.

*Il est exécuté.* pardonné. Il fut exécuté à la Tour, de peur que le spectacle du supplice ne causât une émotion populaire. Cet illustre criminel n'avoit que trente-quatre ans. Issu de la maison royale par les femmes, doué de talens supérieurs & de qualités héroïques, il se perdit, faute de savoir jouir du bonheur avec une sage modération. Le peuple, auquel il étoit trop cher, fut indigné de sa mort, & la reine n'entendit plus les acclamations ordinaires lorsqu'elle se montra en public.

*Bacon ingrat par ambition.* On reproche au célebre François Bacon, depuis chancelier, d'avoir plaidé dans le procès, contre Essex, son ami & son bienfaiteur, sans y être obligé par aucun office. Ce grand génie ambitionnoit malheureusement la fortune. Tout son mérite littéraire n'efface qu'à peine les taches de sa conduite.

*Elisabeth & Henri IV ont le même projet de politique.* Elisabeth & Henri IV, dignes juges de leur mérite mutuel, désiroient ardemment de se voir. Ils étoient l'une à Douvres, l'autre à Calais. Quelques considérations gênantes empêcherent l'entrevue. Henri envoya du moins à la reine un homme capable de le remplacer, Rosny, depuis duc de Sully, ce grand ministre ami d'un grand roi. On trouve dans les mémoires les détails de sa con-

versation avec Elisabeth. On y voit que la reine d'Angleterre & le roi de France, sans se communiquer leurs idées, avoient formé le même projet d'abaisser la maison d'Autriche, & d'établir un juste équilibre entre les puissances de l'Europe ; projet dont l'exécution fut différée, parce que les plaies de la France demandoient encore tous les soins de Henri le Grand.

Quoique Philippe II fût mort en 1598, la cour d'Espagne, encore animée de son esprit, envoya des troupes en Irlande sous les ordres de don Juan d'Aquila. C'étoit toujours la religion qui servoit de prétexte aux entreprises de l'ambition ou de la révolte. Aquila prit le titre de *général de la guerre sainte pour la conservation de la foi* ; il ne manqua pas de s'autoriser de bulles de Rome : il voulut persuader aux Irlandois que la reine excommuniée avoit perdu ses droits à la couronne, & que les Espagnols venoient les affranchir de la tyrannie du démon. Mountjoy prévint ce nouvel orage. Il attaqua les Espagnols & les rebelles, chassa les premiers, dompta les autres, & par une conduite pleine de prudence & de vigueur, termina en peu d'années la réduction de l'Irlande. Mais cet ouvrage

**Les Espagnols chassés d'Irlande.**

ne pouvoit être qu'imparfait, tant que la barbarie & le fanatisme subsisterent dans cette contrée : nous le verrons presque fini par Jacques I.

Abus des monopoles. La reine convoqua de nouveau le parlement pour remplir le vuide de son trésor. La grande affaire des monopoles fut remise sur le tapis dans la chambre-basse. Il n'y avoit point d'abus si énorme & si criant. Les revenus étroits de la couronne ne pouvant fournir aux graces ni aux récompenses, Elisabeth y avoit suppléé en prodiguant les priviléges exclusifs. Ceux qui en étoient pourvus les vendoient à d'autres. Le prix de presque toutes les marchandises augmentoit au gré de quelques particuliers; on ne connoissoit plus cette liberté qui fait l'ame du commerce; on essuyoit toutes les vexations de l'avarice, autorisée à employer la violence pour faire valoir des droits odieux; l'abus s'étendoit sur les choses les plus communes, les plus nécessaires; sur le sel, l'huile, le vinaigre, le papier, les draps, le fer, le plomb, les peaux, les bouteilles, les brosses, &c.

Dispute dans le parlement à ce sujet. A la lecture de cette liste étonnante, un membre des communes s'écria : *le pain n'y est-il pas aussi?* Chacun paroissant surpris de la question : *oui, le pain,*

ajouta-t-il ; *si les choses continuent sur le même pied, nous le verrons sujet au monopole avant le premier parlement.* Les partisans de la cour s'exprimerent selon les principes de la cour, ou plutôt selon ceux du siecle ; car l'autorité absolue étoit alors regardée comme la base du gouvernement anglois. Bacon avança que la prérogative royale ne devoit être ni contestée ni examinée ; qu'elle donnoit au souverain le pouvoir d'étendre & de restreindre ; d'étendre ce qui est restreint par les lois ; de restreindre ce que les lois rendent libre. Un autre observa qu'inutilement on tenteroit de lier par des statuts les mains de la reine, puisqu'en vertu de son pouvoir de dispenser, elle pouvoit se délier comme il lui plairoit ; & que, s'il y avoit même dans le statut une clause exclusive de ce pouvoir, elle pourroit également dispenser de cette clause, & ensuite du statut. Dieu a donné, dit un autre, aux princes *absolus*, le pouvoir qu'il s'attribue à lui-même. Sa preuve étoit ce passage : *J'ai dit que vous êtes des dieux.* Enfin un Anglois osa soutenir dans l'assemblée, que la reine pouvoit prendre tout ce qui appartenoit aux sujets, & qu'elle avoit autant de droits à leurs biens qu'aux re-

On exagere la prérogative.

venus de la couronne. *Discours*, remarque M. Hume, *plus digne du divan turc que des communes d'Angleterre, suivant l'idée que nous en avons aujourd'hui.*

La reine promet de remédier aux abus.

Plusieurs membres s'éleverent néanmoins avec force contre l'abus ; & comme la pétition présentée par le dernier parlement avoit été infructueuse, ils vouloient abolir par un bill tous les monopoles. La reine évita prudemment le coup. Ayant fait venir l'orateur, elle le chargea d'informer la chambre qu'elle supprimeroit incessamment ceux de ces priviléges qui étoient les plus onéreux.

Joie des communes.

On ne peut imaginer la joie & la reconnoissance des communes. Accoutumées au ton de l'autorité absolue & à des refus hautains, elles virent avec transport que la prérogative se plioit enfin à l'intérêt de la nation. L'orateur fut envoyé à la tête d'un certain nombre de membres pour remercier la reine, & lui parla comme à une espece de divinité. On lui avoit accordé un secours de quatre subsides & huit quinziemes, ce qui étoit sans exemple. On n'avoit pas même attendu qu'elle eût satisfait l'assemblée sur l'article des monopoles. Paroître exiger son consentement, auroit été le moyen de ne jamais

rien obtenir. Tout changea sous ses successeurs, parce qu'en conservant les mêmes principes, ils n'eurent ni la même habileté ni la même force pour les faire prévaloir sur ceux de la liberté.

Belle réponse de la reine.

Rien n'exprime mieux les sentimens d'une ame royale, que la réponse d'Elisabeth au discours des communes. Elle les remercie de l'avoir tirée d'une erreur qui l'eût déshonorée, si non ne lui eût ouvert les yeux sur les sangsues & les aspics dont la cupidité l'avoit séduite. Elle n'est point assez aveugle, dit-elle, pour préférer un pouvoir absolu aux regles de la justice. Convaincue qu'elle doit gouverner, non pour son avantage personnel, mais pour le bien de son cher peuple, elle s'attend à être jugée sur cette conviction à un tribunal suprême, &c.

Mélancolie d'Elisabeth.

Les deux dernieres années d'Elisabeth ne fournissent aucun événement mémorable. Une mélancolie profonde la saisit au milieu de ses prospérités & de sa gloire. Les uns l'attribuent au chagrin de voir les courtisans se tourner vers le roi d'Ecosse, son héritier présomptif; les autres la regardent comme un effet de sa passion pour Essex. Après l'expédition de Cadix, elle lui avoit donné une bague, en lui promettant

que, dans quelque circonstance que ce fût, quelques efforts que fissent ses ennemis pour le perdre, à la vue de ce gage précieux, elle feroit toujours prête à l'entendre, à le secourir, & à lui donner des preuves de sa tendresse. Le favori, condamné à mort, pria la comtesse de Nottingham de porter la bague à Elisabeth; mais le comte de Nottingham, son ennemi, empêcha qu'elle ne fût rendue. La reine attendoit l'anneau fatal avec la plus vive impatience. Ne le recevant point, elle se crut méprisée, & signa l'ordre de l'exécution. Enfin la comtesse, déchirée de remords dans une maladie mortelle, lui avoua tout. Furieuse & inconsolable, Elisabeth se livra d'abord à l'emportement de la colere, ensuite à l'amertume du chagrin, sans découvrir la plaie de son cœur, sans vouloir de soulagemnt ni de remede. Une affreuse langueur la réduisit bientôt à l'extrémité. Le conseil lui envoya demander ses intentions au sujet de son successeur. Elle indiqua le roi d'Ecosse, son plus proche parent, & mourut âgée de soixante-neuf ans, après quarante-quatre années de regne.

1603. Sa mort.

Son caractere.

Cette princesse, trop exaltée par l'adulation, trop noircie par la satyre,

tiendra toujours, malgré ses vices & ses défauts, une des premieres places parmi les grands rois. Les petitesses de la vanité, les foiblesses de l'amour, les transports de la jalousie & de la colere, les artifices de la duplicité, le goût du despotisme, lui ont attiré de justes reproches; mais la fermeté, la prudence & la gloire de son gouvernement; sa profonde politique, sa vigilance infatigable, son héroïsme à l'épreuve des dangers, son économie exempte d'avarice, sa dextérité dans les affaires les plus épineuses, ont fait triompher sa réputation de tous les efforts qu'on a tentés pour l'obscurcir. C'est un prodige singulier que, sans accorder la liberté de conscience, elle ait su se garantir des guerres de religion qui mettoient en feu toute l'Europe. C'en est un autre non moins surprenant, que le pouvoir arbitraire, dont elle se montroit si jalouse, ne l'ait pas empêchée de posséder l'affection de ses sujets. Elle leur donna plusieurs fois des preuves de sa confiance. *Je ne croirai jamais d'eux*, disoit elle, *ce que des peres & meres ne voudroient pas croire de leurs enfans.* En un mot, ses qualités royales méritent autant d'admiration, que son caractere, dans la vie

ainsi dire absorbé la constitution angloise. Y porter la moindre atteinte eût été une révolte bientôt punie. Des tribunaux arbitraires, fondés sur cette prérogative, exerçoient l'autorité la plus propre à inspirer la terreur & à soutenir le despotisme. Tribunaux arbitraires.

La chambre-étoilée étendoit sa juridiction à toute espece d'offenses, de mépris, de désordres, non compris dans les limites de la loi commune. Elle infligeoit à son gré toutes sortes de peines, amende, emprisonnement, ou punition corporelle. Les juges dont elle étoit composée, étant révocables, dépendoient absolument de la cour; & quand le prince se trouvoit présent, lui seul étoit juge, les autres ne pouvoient que proposer leur avis. Chambre-étoilée.

La haute-commission, dont nous avons vu l'origine en 1589, n'étoit pas moins redoutable ni moins destructive de la liberté. Elle jugeoit du crime d'hérésie, qu'il est quelquefois si difficile de déterminer, & si facile de supposer témérairement. Sa maniere de procéder par voie d'inquisition, d'exiger des sermens & des signatures, de punir sans regle, même ce qui n'étoit point punissable, la faisoit regarder, Haute-commission.

raison, comme un instrument de tyrannie.

Loi martiale.

La loi martiale fournissoit matiere à des plaintes aussi justes. Dans les cas de soulevement & de désordre public, on l'employoit non-seulement contre les gens de guerre, mais contre toute autre personne ; &, selon Bacon, ce fut par faveur que le comte d'Essex & ses complices ne furent pas soumis à cette loi. Elisabeth en fit usage contre ceux qui apportoient des bulles de Rome, & en général des libelles étrangers & des livres défendus. Rien de plus arbitaire ni de plus prompt que les rigueurs exercées en vertu de la loi martiale (*) ; rien de plus opposé par con-

(*) Les rues de Londres étant infectées de vagabonds & de libertins, Elisabeth donna une commission de prévôt-maréchal au chevalier Wildford, *portant pouvoir & lui ordonnant, à la premiere dénonciation faite par les juges de paix de Londres ou des provinces voisines, de ces perturbateurs du repos public, dignes d'être exécutés promptement par la loi martiale, de les attaquer & de se saisir de leurs personnes ; & en présence desdits juges, conformément à la loi martiale, de les faire exécuter publiquement à des gibets.* Il seroit difficile, selon M. Hume, de trouver un autre exemple pareil d'autorité arbitraire dans aucun pays plus voisin que la Moscovie.

séquent à la véritable justice. Enfin il ne falloit qu'un signe de la cour pour remplir les prisons & pour multiplier les supplices.

» Le gouvernement d'Angleterre, dit M. Hume, ressembloit alors en quelque maniere au gouvernement actuel des Turcs. Le souverain pouvoit tout, excepté d'imposer des taxes : exception qui, dans l'un & l'autre pays, n'étant soutenue d'aucun privilége, paroît plutôt nuisible qu'avantageuse au peuple. En Turquie, elle oblige le sultan à tolérer les vexations des bachas & des gouverneurs des provinces, pour leur arracher ensuite des présens, ou confisquer leurs biens à son profit ; en Angleterre, elle engagea la reine à établir des monopoles, & à gêner par des priviléges exclusifs plusieurs branches du commerce. Si ce pernicieux expédient eût subsisté pendant un plus grand nombre d'années, l'Angleterre, ce centre des richesses, du commerce & des arts, seroit aussi dépourvu d'industrie actuellement que Maroc ou la côte de Barbarie. «

Gouvernement anglois comparé à celui des Turcs.

Elisabeth défendit, par un édit, de cultiver la guede, plante utile, dont elle ne pouvoit souffrir l'odeur. Elle fit briser par ses officiers les longues

Traits du despotisme d'Elisabeth.

épées, & rogner les larges fraises, qui étoient à la mode, & qui lui déplurent. Le czar Pierre ne se montra guere plus absolu en faisant couper la barbe des Moscovites.

Sa sévérité à l'égard d'un écrivain.

Le docteur Haywarde ayant dédié un commencement d'histoire au comte d'Essex, dans le temps de sa disgrace, Elisabeth en fut irritée, & voulut savoir de Bacon, si ce livre ne renfermoit rien qui pût mettre l'auteur dans le cas de haute-trahison. Je n'y trouve rien de pareil, répondit-il; mais il y a certainement de quoi le convaincre de crime capital. En quoi, dit-elle? C'est, ajouta-t-il, que l'auteur a commis un vol manifeste; car il a inséré dans son texte plusieurs sentences de Tacite, traduites en anglois. La reine, s'imaginant ensuite qu'Haywarde avoit prêté son nom à un autre, assura qu'elle lui feroit donner la question pour le forcer à découvrir le secret. Non, madame, repartit sagement Bacon, ce n'est pas la personne, mais le style, qu'il faut mettre à la torture. Laissez au docteur de l'encre, du papier & des livres; ordonnez-lui de continuer l'ouvrage, & je tâcherai, en comparant les styles, de juger s'il est l'auteur, ou s'il ne l'est point. Sans l'ingénieuse adresse de Ba-

còn, un homme de lettres innocent auroit subi la torture, pour avoir donné à Essex, le Mécene d'Angleterre, un témoignage public de son respect ou de sa reconnoissance.

Il ne manquoit donc au souverain que le droit d'imposer des taxes; mais la prérogative y suppléoit. Les monopoles, les emprunts forcés, les *bienveillances*, espece de don gratuit & cependant exigible, la *purveyance*, la garde-noble, les embargos sur les marchandises, une foule d'expédiens onéreux, étoient d'autant plus communs que le besoin d'argent étoit plus sensible. On compte jusqu'à vingt branches de la prérogative royale alors en vigueur, supprimées depuis comme incompatibles avec la constitution angloise. Il faut avouer que les revenus de la couronne étant trop petits, & le parlement toujours extrêmement économe en subsides, les rois ne pouvoient guere ne pas abuser de leur pouvoir pour se procurer des ressources.

**Taxes multipliées en vertu de la prérogative.**

Quoique le parlement s'attribuât le pouvoir législatif, la couronne l'exerçoit réellement par des proclamations & des édits. D'ailleurs, en dispensant des lois, ne les rendoit-elle pas incertaines & fragiles? Le conseil de la na-

**Le parlement presque sans autorité.**

tion avoit à peine les premieres idées de cette liberté nationale qu'il fit tant valoir dans la suite. En 1586 Wentworth, puritain enthousiaste, proposa, dans la chambre des communes, quelques questions hardies, qui sembloient annoncer de loin les principes parlementaires. Il demandoit, » si tout » membre de l'assemblée ne devoit pas, » sans risque & sans crainte, représen» ter librement les griefs de la républi» que, concernant le service de Dieu, » la sûreté du prince & de l'état ? Si » l'on pouvoit remplir ce devoir sans » une liberté entiere de parler ? S'il n'é» toit pas contre l'ordre de faire savoir » au prince, ou à quelqu'autre per» sonne, les affaires secretes & impor» tantes qui se traitoient dans l'assem» blée ? S'il y avoit quelqu'autre con» seil qui pût ajouter ou retrancher aux » lois du royaume ? Si le prince & l'état » pouvoient subsister en leur entier sans » parlement ? « Mais Wentworth fut envoyé à la Tour ; & le parlement, loin de suivre ces vues hasardeuses, reçut toujours avec soumission les ordres d'Elisabeth, qui lui défendoit de se mêler des affaires d'état. Pour produire une révolution, il falloit que le fanatisme devînt dominant, qu'il com-

Questions hardies d'un puritain.

muniquât son ardeur à l'amour de la liberté, & qu'il trouvât des princes foibles, dont l'imprudence fortifiât ses entreprises.

Désordres, brigandage dans le royaume.

Cette autorité absolue de la couronne n'étoit pas sans avantages pour le maintien de la police & de la tranquillité intérieure, pour la vigueur des conseils & la promptitude de l'exécution par rapport aux affaires du dehors. Cependant il est certain que, sous le gouvernement rigide d'Elisabeth, les provinces étoient encore infestées de bandits, qui commettoient les plus grands désordres; que les magistrats n'osoient pas en faire justice, & que la reine se plaignoit de l'inexécution des lois. Il fut dit en plein parlement qu'un juge de paix étoit un animal qui, pour une douzaine de poulets, dispenseroit d'une douzaine de lois pénales. Le mal venoit peut-être de l'économie forcée de la reine; car, sans beaucoup d'argent, on ne réprime pas les malfaiteurs dans un royaume. Peut-être venoit-il aussi en partie de ce que le pouvoir arbitraire est moins propre que la justice réglée à maintenir le bon ordre & à réprimer la licence. Plus le souverain respecte les lois, mieux elles sont observées par le peuple.

Finances. Le revenu ordinaire d'Elisabeth étoit au-dessus de cinq cents mille livres sterling. Elle ne reçut du parlement, pendant tout son regne, que vingt subsides & trente-neuf quinziemes. La valeur du subside alla toujours en diminuant; & de cent vingt-deux mille livres sterling, il se réduisit à quatre-vingt mille. La guerre d'Espagne coûta en deux ans un million trois cents mille livres; & l'Irlande, plus de trois millions sterling en dix ans. Ce calcul peut faire juger de la sage économie de la reine. On conçoit à peine qu'avec si peu de ressources elle ait pu entreprendre & exécuter de si grandes choses. Aussi ne négligeoit-elle aucun détail.

Emprunts faits dans le royaume, non plus à Anvers. Jusques alors les rois avoient eu recours à la ville d'Anvers, pour emprunter de l'argent. Ils avoient si peu de crédit, qu'on exigeoit le cautionnement de Londres, outre un intérêt de dix à douze pour cent; ce qui ruinoit la couronne. Un négociant comparable au célèbre Jacques Cœur, (auquel Charles VII eut tant d'obligations) Thomas Gresham, engagea une compagnie de commerce à prêter à Elisabeth. Les payemens se firent avec beaucoup d'exactitude; le crédit de la reine s'établit dans le royaume, de maniere qu'elle

n'eut plus besoin des étrangers. C'étoit un point essentiel pour la prospérité de l'état.

Le commerce extérieur fit des progrès en Russie, en Turquie, &c. mais les monopoles, les priviléges exclusifs, nuisirent beaucoup au commerce intérieur. La marine, quoique considérablement augmentée, étoit bien foible en comparaison de ce qu'elle est devenue depuis. Les forces du royaume, le nombre des habitans, la masse des richesses, ont pris un accroissement prodigieux dans l'espace d'un siecle. Selon M. Hume, l'Irlande seule est plus puissante aujourd'hui que les trois royaumes à la mort d'Elisabeth ; & une bonne province d'Angleterre, plus que l'Angleterre entiere sous le regne de Henri V, où la garnison d'une petite place, telle que Calais, emportoit le tiers au moins de la dépense publique. Tels sont, ajoute cet auteur, les effets de la liberté, de l'industrie & d'un bon gouvernement !

Commerce, marine.

Combien les forces ont augmenté en tout genre.

Un changement remarquable dans les mœurs n'avoit pas peu contribué au pouvoir de la couronne. L'ancienne hospitalité des seigneurs s'affoiblissoit de jour en jour ; leurs maisons n'étoient plus si nombreuses ; & la reine les avoit

Changement dans les mœurs.

obligés par une proclamation, de se restreindre sur cet article. Dès-lors leur crédit & leur influence diminua nécessairement : ils eurent moins de partisans ; ils furent moins en état de former des intrigues & des conspirations. Le goût du luxe s'introduisit parmi eux, dérangea leur fortune, enrichit à leurs dépens les marchands & les ouvriers. Les villes se peuplerent davantage ; les habitans de la campagne acquirent, par le moyen de l'agriculture, une aisance & même une opulence qui les affranchirent du joug de la haute noblesse.

Les barons moins riches.

Ainsi les barons cesserent d'être redoutables à la couronne. Mais elle perdit bientôt d'un côté ce qu'elle avoit gagné de l'autre. Les communes deviendront plus jalouses de leurs priviléges ; elles empiéteront sur la prérogative ; elles porteront des coups mortels à la monarchie, l'excès de l'autorité produira l'excès de l'indépendance. Enfin, après de terribles convulsions dans l'état, naîtra cette nouvelle forme de gouvernement, dont l'Angleterre se glorifie aujourd'hui, & dont elle fait son bonheur.

Les communes plus puissantes.

Littérature cultivée par la noblesse.

A en juger par le fanatisme déja fort répandu dans le royaume, la renaissance des lettres n'avoit guere servi qu'à

préparer le feu des querelles théologiques ; parce qu'en réveillant les esprits, elles avoient plutôt échauffé les théologiens qu'éclairé & poli la nation. Cependant elles étoient cultivées & honorées par la noblesse : on devoit donc en attendre des vues plus saines, de plus nobles sentimens. Elisabeth savoit le grec & le latin. Elle traduisit la *Consolation* de Boëce ; & la qualité d'auteur flattoit extrêmement sa vanité. La gloire d'encourager, de récompenser les talens, eût été sans doute préférable. Elle la mérita si peu, que Spencer, le premier poëte de ce siecle, mourut presque de faim après la mort de Philippe Sidney, son protecteur. Le roi d'Ecosse n'étoit pas moins lettré qu'Elisabeth, & il avoit le goût meilleur, quoique gâté par le pédantisme. Nous verrons qu'un des malheurs de Jacques fut de se piquer de théologie, & que le bouleversement du royaume fut l'effet de l'art malheureux de raffiner sur la religion. La science même est nuisible, lorsqu'elle n'est point dirigée par la sagesse.

**Spencer négligé par la reine.**

## JACQUES I.

1603. Droits de Jacques.

AU défaut d'héritiers mâles de la maison de Tudor, Jacques VI, roi d'Ecosse, arriere-petit-fils de Marguerite, fille aînée de Henri VII, avoit des droits incontestables à la couronne d'Angleterre. Elisabeth les avoit reconnus, malgré le testament de Henri VIII, qui sembloit les anéantir; testament odieux, comme la mémoire du testateur. La nation témoigna le plus vif empressement en faveur de Jacques; soit par cet amour du changement, si naturel aux hommes lors même qu'ils jouissent d'un état heureux; soit par estime pour ce prince, dont le mérite étoit cependant fort inférieur à celui d'Elisabeth. Il falloit pour la gloire de celle-ci, que l'on pût comparer son gouvernement avec celui de son successeur.

Il prodigue les graces.

Le nouveau roi d'Angleterre, sous le nom de Jacques I, commença, en arrivant, par prodiguer les titres & les graces; c'est-à-dire, par les avilir, au lieu de les faire ambitionner comme de glorieuses récompenses. On afficha une pasquinade qui promettoit aux mémoires foibles

bles une méthode facile pour retenir les noms de la nouvelle nobleſſe. Les Ecoſſois eurent beaucoup de part à ces honneurs, & la haîne nationale en fut irritée. Elle auroit peut-être produit des diſſenſions, ſi Jacques n'avoit eu la prudence d'employer pluſieurs Anglois dans les principales affaires, entr'autres Cecil, ſecrétaire d'état, créé comte de Saliſbury, & regardé comme ſon principal miniſtre.

Parmi les ambaſſadeurs que lui envoyerent les princes de l'Europe, on diſtingua le célebre Sully, miniſtre digne de Henri IV. Il étoit chargé de propoſer une ligue contre la maiſon d'Autriche, qui, ſous Charles-Quint & ſous Philippe II, avoit menacé la liberté de l'Europe, & qui paroiſſoit encore formidable ſous le gouvernement foible de Philippe III. L'Angleterre devoit ſouhaiter, autant que la France, de mettre des bornes à cette puiſſance ambitieuſe; mais le penchant du roi pour la paix ne lui inſpiroit que de l'éloignement pour de telles entrepriſes. Sully ne le détermina pas ſans peine à faire un traité en faveur des Hollandois que ce prince taxoit de rebellion. On s'engagea de part & d'autre à les ſoutenir contre l'Eſpagne, &

Négociation de Sully.

Traité en faveur de la Hollande.

Jacques sacrifia ses idées particulieres de justice à l'intérêt commun de son royaume & de la France.

1604. Raleigh accusé.

Une conspiration qui n'a jamais été bien éclaircie, lui causa de l'inquiétude sans altérer le gouvernement. Les factieux furent découverts & punis. Un d'eux accusa le chevalier Raleigh, homme d'un mérite distingué, qu'on jugea coupable parce que son caractere hautain l'avoit rendu odieux. Le célebre jurisconsulte Coke, parlant pour la couronne en qualité de procureur général, n'eut pas honte de l'appeller *traître*, *monstre*, *vipere*, *araignée d'enfer*; langage qui fait connoître les mœurs du temps. Raleigh, malgré son éloquence & la force de ses raisons, obtint seulement un répit. Quelques autres subirent le supplice.

Le roi s'attache aux disputes théologiques.

Délivré de ce péril, Jacques tourna son attention sur les disputes théologiques, dont il aimoit à s'occuper plutôt en théologien qu'en roi. La sévérité d'Elisabeth avoit contenu les partisans de l'église romaine. Le fanatisme des puritains étoit plus difficile à soumettre. Ces fougueux rigoristes se flatterent d'être mieux traités par un prince que leur secte avoit comme maîtrisé en Ecosse. Mais il connoissoit trop leur es-

prit d'indépendance, il étoit trop jaloux de l'autorité & trop ami des plaisirs, pour leur être favorable dans un royaume où ils ne dominoient point. Cependant il voulut que le clergé anglican eût avec eux une conférence à Hamptoncourt. On y disputa devant lui, non sur le dogme qui est l'objet essentiel des controverses, mais sur de simples cérémonies qui divisoient violemment les deux partis. C'étoit principalement l'usage du signe de la croix dans le baptême, de l'anneau dans le mariage, du surplis, de l'inclination de tête au nom de Jesus. Les puritains connurent bientôt les véritables sentimens de Jacques. *Point d'évêques, point de rois*, dit-il souvent d'un ton décidé. Aussi l'archevêque de Cantorbery observa-t-il qu'il avoit parlé par inspiration. Quelques changemens légers dans la liturgie furent tout le fruit de la conférence. Chacun conserva ses préventions, avec l'animosité qu'elles inspiroient. Quel autre effet peut-on attendre de pareilles assemblées, où chacun apporte un désir violent de vaincre, plutôt qu'un amour sage de la paix?

Conférence avec les puritains.

Ce n'étoit pas sans raison que le monarque soutenoit les épiscopaux, zélés pour la prérogative royale. L'amour de

Parlement jaloux de la liberté.

la liberté croissoit en Europe, & surtout en Angleterre. On l'attribue avec beaucoup de vraisemblance à ce goût de littérature, qui, en étendant la sphere des idées, donnoit carriere au sentiment le plus naturel à l'homme. Les ouvrages des anciens, l'histoire de tant de fameuses républiques, ne pouvoient manquer de nourrir l'esprit républicain dans les ames où il commençoit à se développer. Le parlement, quoique retenu encore par des liens fort étroits, montra dès-lors plus de hardiesse. Un membre des communes ayant été congédié par le chancelier, qui le déclara proscrit, & qui expédia des lettres pour une nouvelle élection (chose pratiquée & autorisée sous Elisabeth;) la chambre s'éleva contre cet acte, comme donnant atteinte à la liberté des élections & aux priviléges du parlement. Elle prétendit avoir seule le droit d'expédier les ordres pour remplir les places vacantes; & la cour parut le reconnoître. Les droits de garde-noble (*) & de *purveyance*, sur-tout les

Zele inquiet des communes.

(*) Ce droit de *garde-noble*, né du gouvernement féodal, subsiste toujours. Non-seulement le roi, mais tous les possesseurs des grands fiefs ont la tutelle des mineurs, aux-

priviléges exclusifs, qui concentroient tout le commerce dans la capitale entre les mains d'environ deux cents personnes, exciterent aussi le zele inquiet des communes, mais inutilement. Par le même esprit d'indépendance, elles s'opposerent à l'union des deux royaumes d'Ecosse & d'Angleterre; union que la saine politique devoit compter pour un précieux avantage. Enfin elles refuserent un subside dont le roi avoit besoin, & qu'il affecta de ne plus vouloir quand il le vit refusé. Cette conduite du parlement annonçoit les nouveaux principes qui germoient dans la nation. Jacques n'en prévit pas les conséquences; il se reposoit sur les droits de la couronne, sans imaginer que ses sujets pussent avoir des droits à lui opposer.

**Opposition à l'union des deux royaumes.**

**Refus de subside.**

Sa timidité & sa foiblesse, plutôt qu'une sage politique, lui firent conclure la paix avec l'Espagne. Mais la plus horrible conspiration troubla cette tranquillité, si chere à son indolence.

**1605. Conspiration des poudres.**

quels est échu quelque bien noble dans leur mouvance. Ils jouissent de l'usufruit, & ne doivent aux pupilles que la nourriture & l'entretien. Quels obstacles l'intérêt particulier oppose par-tout au bien général!

Des catholiques, persuadés d'abord que le fils de Marie Stuart tempéreroit en leur faveur la sévérité des lois, indignés ensuite de se voir traités avec la même rigueur qu'auparavant, oublierent les devoirs de la religion pour suivre les maximes du faux zele. Catesby & Piercy, hommes d'une noblesse distinguée & d'un courage intrépide, formerent ensemble le projet de rétablir leur religion sur les ruines de ce qu'il y avoit de plus grand dans le royaume. Le roi, la famille royale, tout le parlement, devoient périr du même coup. Pour l'exécution de cette entreprise incroyable, ils s'associerent une vingtaine de conjurés, qui cimenterent leur union par les sacremens. Un scrupule en inquiétoit quelques-uns : c'est que plusieurs catholiques périroient avec les hérétiques; mais le P. Garnet, supérieur des jésuites, & un autre confesseur de la même société, les tranquilliserent, dit-on, en leur prouvant que, pour l'intérêt de l'église, l'innocent devoit être sacrifié avec le coupable.

**Comment le roi la découvre.**

Déja trente-six barrils de poudre étoient cachés sous la salle où le parlement s'assembloit. Le secret ne transpiroit point; on touchoit au jour de la catastrophe. Heureusement le lord Mon-

teagle, catholique, est averti par une lettre anonyme de ne pas se trouver à l'assemblée parlementaire ; *qu'ils recevront un terrible coup, & qu'ils ne sauront point d'où il part.* Monteagle consulte Salisbury ; ils regardent cette lettre comme peu digne d'attention. Cependant elle est communiquée au roi. Jacques en juge différemment ; il soupçonne ce que les autres ne peuvent imaginer. On visite les caves, on découvre les barrils, on arrête un des conspirateurs ; la crainte des tourmens lui fait déclarer ses complices. Ils vouloient se défendre, quoiqu'en petit nombre. La poudre leur manquant, la plupart furent massacrés. Quelques-uns, traînés en prison, confesserent leur crime & subirent le supplice. Le P. Garnet fut aussi exécuté. Sa mémoire a toujours été en honneur dans son ordre. On ne voit pas des preuves certaines du crime atroce pour lequel on le condamna ; mais les préjugés du siecle ne pouvoient que trop influer dans les décisions d'un confesseur. La France l'éprouva du temps de la ligue. Des auteurs catholiques ont soutenu que la conspiration des poudres n'étoit qu'une vaine chimere. Il seroit à souhaiter que les témoignages

**Mort des conjurés.**

laissassent quelque doute sur ce point trop avéré.

Modération du roi. La modération de Jacques mit un frein à la fureur des Anglois contre les catholiques. Il déclara en plein parlement qu'on ne devoit pas les envelopper dans une accusation générale, que plusieurs d'entr'eux détestoient la rebellion, & qu'en punissant le crime, il protégeroit toujours l'innocence. Dans la suite il adoucit même ses propres lois à leur égard. La différence de religion n'exclut point de sa faveur ceux qu'il en crut dignes. C'étoit une preuve du mérite réel qui lui avoit procuré le titre de second Salomon; mais pour soutenir glorieusement ce titre, il lui manquoit de la vigueur dans le caractere, de la profondeur dans la politique, & sur-tout l'art de s'accommoder aux conjonctures. Un subside considérable qu'il obtint en 1606, fut en peu de temps dissipé.

---

1610. Le parlement veut le tenir dans la dépendance. Tandis que son indolence naturelle lui fermoit les yeux sur les affaires de l'Europe, le parlement rassemblé tenta de nouveaux efforts contre sa prérogative. La nation s'étant enrichie par le commerce, le revenu de la couronne n'étant pas augmenté à proportion du prix des denrées, Jacques éprouvoit des

besoins au milieu de l'opulence publique. Une indiscrete profusion les multiplioit chaque jour, & lui rendoit nécessaires les secours qu'on ne vouloit pas lui accorder. En vain représenta-t-il qu'Elisabeth avoit aliéné une grande partie du domaine; que sa dépense excédoit nécessairement ses revenus de quatre-vingt mille livres sterling par an; que les dettes de la couronne montoient à trois cents mille livres: toutes ces raisons ne lui firent obtenir qu'un léger subside; car les communes vouloient profiter de ses besoins pour le tenir dans la dépendance.

**Bills contre des taxes.**

En vertu de l'ancien droit de pondage, il devoit tirer le cinq pour cent de toutes les marchandises. Mais comme on suivoit toujours l'ancien taux, qui ne faisoit pas le tiers du prix actuel, il avoit cru pouvoir le réformer, & l'avoit fait avec une extrême modération. La chambre dit néanmoins dans ses remontrances à ce sujet, qu'une telle pratique donnoit lieu de craindre la ruine de l'ancienne liberté du royaume, & attaquoit le droit de propriété des peuples. On passa un bill pour la suppression de ces taxes, on en passa un autre plus important contre les réglemens ecclésiastiques, faits sans l'autorité du par-

lement. Les bills furent rejetés par la chambre-haute.

Sentimens de Jacques sur la royauté.

Ces entreprises hardies & d'autres de même nature choquoient d'autant plus le monarque, qu'il étoit plus attaché aux principes de l'autorité absolue, établis sous les regnes précédens. Il avoit dit en demandant un subside : *Je ne serai jamais content que l'on dispute sur mon pouvoir ; mais je serai toujours disposé à faire connoître les motifs de mes actions, & même à les régler par mes lois.* Dans un ouvrage publié en Ecosse, il s'exprimoit en ces termes : *Un bon roi, quoiqu'au-dessus de la loi, y conformera volontiers ses actions, pour donner l'exemple à ses sujets, mais non comme obligé & soumis à cette loi.* Convaincu que l'autorité royale n'avoit point de bornes, même en Angleterre, il voyoit avec indignation qu'on osât lui en fixer. Enfin il cassa le parlement, sans affoiblir le nouveau systême. Ces premieres agitations sembloient annoncer les violens orages par lesquels le trône fut renversé sous le regne de son successeur.

1611. Le roi persécute un théologien en Hollande.

Jacques étoit plus théologien que prince. Les affaires politiques le touchoient légérement : la controverse échauffa son zele. Worst ou Vorstius

enseignoit alors en Hollande la doctrine d'Arminius sur la prédestination & la la grace; doctrine opposée à celle des rigides protestans, qui supposent des décrets absolus de Dieu, même pour la réprobation éternelle. Le roi persécuta le professeur, jusqu'à le faire bannir des Etats-généraux. On eût dit que Vorstius eût tramé quelque dessein contre l'Angleterre. Il n'est pas inutile d'observer que les disputes, au sujet de l'arminianisme, firent périr sur un échafaud en 1619 le plus grand homme de la Hollande, Barnevelt, le pere de sa patrie. L'ambitieux Maurice, prince d'Orange, se servit du prétexte de la religion pour se défaire d'un citoyen si respectable. Cet événement auroit dû éteindre à jamais la manie de vouloir forcer les hommes dans leur croyance. L'assassinat de Henri IV en 1610 avoit déja mis le comble aux horreurs du fanatisme. La religion catholique en paroissoit plus odieuse aux Anglois, sans qu'ils en fussent moins fanatiques dans l'hérésie.

Un projet vraiment grand & digne d'éloges, occupa le roi pour le bien de l'humanité. Depuis quatre cents quarante ans que l'Angleterre avoit entrepris de dompter l'Irlande, cette isle con- 1612. L'Irlande civilisée.

quise avoit toujours ses anciennes mœurs. Une stupide ignorance & des coutumes insensées y entretenoient la férocité des habitans, que la tyrannie des Anglois avoit réduits à un affreux désespoir. L'usage des Irlandois, comme celui des barbares qui envahirent autrefois l'Europe, étoit de ne punir les plus grands crimes que par des amendes; & le viceroi d'Irlande disant à Maquire, un des principaux chefs du pays, qu'il se proposoit de lui envoyer un shérif ou un prévôt, l'Irlandois lui répondit: *Votre shérif sera bien reçu, mais apprenez-moi son éric*, (le prix de sa tête) *afin que si quelqu'un de mes gens l'assassine, je puisse lever cette somme sur le comté.* Jacques fixa la propriété des biens; garantit le peuple de l'oppression des nobles; fit sévérement punir tous les crimes; introduisit l'agriculture dans cette contrée inculte & fertile; entretint des troupes pour contenir les habitans; abolit en grande partie les préjugés & les coutumes barbares. Enfin, après quelques années de soins, il vint à bout de gouverner par la justice & par les lois une nation qui paroissoit incapable de les connoître. Il eut raison de s'applaudir d'un tel ouvrage, comme

du monument le plus glorieux de son regne.

Ce prince sans économie, passionné pour des favoris auxquels il prodiguoit toutes les graces, ne trouvoit pas des ressources proportionnées à ses besoins. Après avoir vendu des titres de chevalier baronnet pour la somme de deux cents mille livres sterling, & avoir employé ces tristes expédiens, dont l'effet certain est d'avilir plutôt que de multiplier la noblesse, il se vit forcé à la convocation d'un parlement. Mais il trouva dans les communes le même esprit de jalousie & d'inquiétude. La qualité de membre de la chambre-basse, autrefois regardée comme un fardeau, devint un objet d'émulation, par l'autorité que les communes s'efforçoient de prendre. Ce parlement fut bientôt dissous, sans avoir donné le moindre subside; & il n'en résulta qu'un surcroît d'ombrage entre le prince & les sujets. Dans l'espace de six cents ans, on ne comptoit que trois exemples de subside refusé. Les communes sembloient déja provoquer l'indignation du monarque.

1614. Parlement; refus de subside.

La chute de Robert Carre, comte de Sommerset, qui, de mignon de Jacques I, étoit devenu son ministre avec

1615. Sommerset & Buckingham.

le ſeul mérite de la figure, fut un des principaux événemens de ce regne pacifique. Georges Villiers, jeune homme trop remarquable par ſa beauté, ſes graces & ſes qualités frivoles, ayant gagné l'affection du roi dès qu'il parut à ſes yeux, affoiblit d'abord l'aſcendant du favori. La découverte d'un meurtre infame, que Sommerſet avoit commis en 1613, le précipita du rang où le caprice l'avoit élevé. Mais en puniſſant ſes complices, le roi eut la bonté ou la foibleſſe de lui faire grace. La fortune de Villiers s'accrut avec une rapidité prodigieuſe. Créé duc de Buckingham, grand écuyer, grand amiral, &c. il réunit en peu d'années ſur ſa tête ce qui auroit dû faire la récompenſe de pluſieurs hommes illuſtres. Sa famille parvint comme lui à l'opulence. Le beſoin d'argent augmenta par ces nouvelles & indignes profuſions, & Jacques s'en procura d'une maniere propre à exciter beaucoup de murmures. Il rendit aux Hollandois trois places importantes, (Fluſhing, la Brille & Rammekins) qu'Eliſabeth avoit exigées pour caution des ſommes fournies à la république; il ſe contenta du tiers environ de ces ſommes, qui montoient à plus de huit cents mille livres ſterling.

Profuſions du roi.

Des vues politiques, jointes à ses principes de théologie, lui faisoient désirer ardemment d'établir en Ecosse les rites & les maximes de l'église angloise, si favorables à l'autorité de la couronne. Nul peuple n'étoit moins soumis que les Ecossois à la puissance royale. Les montagnards, divisés en sept *clans* ou tribus, faisoient comme une nation séparée, aussi indocile que barbare. Les habitans du plat-pays, où le gouvernement féodal subsistoit toujours, étoient fort attachés à leurs chefs, à leurs tribus, en qui ils mettoient leur confiance, & fort peu au prince, dont ils connoissoient la foiblesse. Des divisions interminables avoient agité ce royaume, & n'avoient été suspendues de temps en temps que par la haine nationale contre les Anglois. Pour comble de malheurs, le fanatisme protestant y déployoit toute sa fureur. L'autorité des évêques étoit presque anéantie; le peuple le plus grossier croyoit s'unir à la divinité par des extases, & abhorroit toutes les cérémonies religieuses qui empêchent l'esprit de s'égarer dans des chimériques contemplations. Jacques n'étant que roi d'Ecosse, avoit cédé malgré lui à l'ascendant des enthousiastes. Devenu roi d'Angleterre,

1617. Etat de l'Ecosse.

Fanatisme qui y regne.

& plus capable d'en imposer, il avoit gagné du terrein, en vertu de son droit de suprématie. Il fit un voyage exprès pour achever son entreprise, se proposant d'étendre le pouvoir épiscopal, & d'établir en même temps la supériorité du pouvoir civil sur la juridiction du clergé. A ces grands objets il unissoit, avec un zele minutieux, un nombre de cérémonies qu'il jugeoit essentielles au culte divin. Les Ecossois, moins indociles pour le reste, montrerent une extrême répugnance au sujet des cérémonies, soit par attachement à leurs pratiques, soit par aversion pour les coutumes angloises. Elles ne furent admises qu'après le départ du roi. Persuadé que les fêtes doivent servir non-seulement à honorer Dieu, mais à délasser les hommes de leurs travaux, il autorisa en Angleterre, après le service divin, tous les jeux & les exercices honnêtes. Cette ordonnance fut un scandale pour les zélateurs de la réforme.

Jacques y fait quelques changemens.

Ordonnance pour les fêtes.

Le fameux chevalier Raleigh, en prison depuis treize ans, s'y étoit livré à l'étude, & avoit acquis une réputation de science, qui faisoit oublier les défauts de son caractere. On le regrettoit autant qu'on l'avoit haï. Ce vaste génie, ce grand homme de guerre,

1618. Expédition de Raleigh dans la Guiane.

traité avec tant de rigueur, paroiſſoit un citoyen précieux qu'il falloit rendre à l'état. Les diſpoſitions favorables du public augmentant en lui le déſir & l'eſpérance de la liberté, il ſe flatta de l'obtenir en publiant qu'il avoit découvert dans la Guiane, ſous le regne d'Eliſabeth, une mine d'or dont on pourroit tirer d'immenſes richeſſes. Jacques, peu frappé d'un bruit contraire à la vraiſemblance, fit ſortir néanmoins Raleigh de priſon, & lui accorda même le commandement ſur les aventuriers que ſa mine d'or attiroit en Amérique, mais ſans vouloir le décharger de l'ancienne ſentence portée contre lui. Le chevalier part avec douze vaiſſeaux, (1616) arrive ſur les côtes de Guiane, fait attaquer la ville eſpagnole de Saint-Thomas, malgré la paix conclue entre l'Eſpagne & l'Angleterre; on prend cette place, on n'y trouve aucun tréſor, on déſeſpere de trouver la mine. Les compagnons de Raleigh le ſoupçonnent d'avoir voulu ſeulement enlever aux Eſpagnols leurs poſſeſſions dans ce continent, & le forcent à retourner avec eux en Angleterre. Le roi fit revivre l'ancienne ſentence, qui le condamnoit ſans preuve pour crime de haute-trahiſon. Dans le cours de la procédure il

Son exécution.

montra quelque foiblesse. Intrépide au moment de l'exécution, il dit, en touchant la hache de l'exécuteur : *Voici un remede aigu, mais sûr pour tous les maux.*

Fondemens de son entreprise.

Quoique plusieurs l'aient cru innocent, on ne peut guere douter que, sous prétexte d'une mine chimérique, il n'en ait imposé au roi. Selon les principes étranges que suivoient les Européens dans les conquêtes des Indes & de l'Amérique, il pensoit avoir acquis aux Anglois un droit incontestable sur la Guiane, parce qu'il y avoit mis les pieds autrefois; & d'ailleurs il prétendoit follement que la paix avec l'Espagne ne regardoit point le nouveau monde. C'étoit un de ces hommes dont le génie, faute d'être réglé par la raison, enfante plutôt des monstres que de grandes choses. Son *Histoire du monde* est néanmoins estimée.

---

1620. L'électeur palatin dépouillé par Ferdinand II.

Si quelque événement avoit pu tirer le roi de sa timide inaction, c'eût été le désastre de Frédéric, électeur palatin, son gendre. La Boheme, révoltée contre la maison d'Autriche, autant par le fanatisme des nouvelles sectes que par la crainte de l'esclavage, avoit offert la couronne à Frédéric; & ce prince imprudent s'étoit hâté de la

recevoir. L'empereur Ferdinand II, après l'avoir vaincu à Prague, envahit ses états héréditaires, & donna au duc de Baviere son électorat. Les Anglois témoignerent le plus grand désir de le venger. Le zele de la religion, l'honneur de la famille royale, leur faisoient désirer la guerre. Jacques ne pouvoit s'y résoudre. Il condamnoit la révolte des Bohémiens & l'entreprise de son gendre. Se flattant de le rétablir dans le Palatinat par le moyen des négociations, il résolut de ne pas prendre les armes; mais pour ménager les esprits & pour avoir de l'argent, il dissimula ses dispositions secretes. D'abord il demanda des *bienveillances ;* ancienne méthode que les circonstances rendirent infructueuse. Il convoqua enfin un parlement, quoiqu'il dût en appréhender les suites.

**Jacques ne le défend point.**

**1621.**

**Fameux parlement. Deux partis.**

Ce parlement est l'époque des deux partis, appellés dans la suite Whigs & Torys, ou partis *de la patrie* & *de la cour ;* dont on peut dire, au jugement de M. Hume, que s'ils ont souvent menacé le gouvernement de sa dissolution totale, ils sont la cause réelle de sa vie & de sa vigueur constantes : paradoxe qui ne peut se vérifier qu'en Angleterre. Sous les princes de la maison de Tudor, le grand conseil de la na-

tion s'étoit montré l'esclave de la cour. Quoiqu'il conservât le privilége de faire des lois & de donner l'argent du peuple, il se laissoit conduire & obéissoit presque aveuglément. Sans émulation, sans principes, sans zele pour la sûreté des citoyens, sans courage dans les affaires publiques, il sembloit ignorer la constitution angloise, fondée par la grande charte, ou l'abandonner au pouvoir absolu du souverain. Nous le verrons désormais passer d'un extrême à l'autre; jaloux de l'indépendance plutôt que de la liberté; agissant par fanatisme de secte plutôt que par esprit national, jusqu'au temps de la révolution fameuse qui a précipité du trône les Stuarts, & qui a fixé les limites des différents pouvoirs de l'état. C'est qu'auparavant tout dépendoit des coutumes, de l'exemple, & sur-tout des conjonctures: le gouvernement s'étoit, pour ainsi dire, établi & avoit varié au gré du hasard & de la force; les anciennes lois s'étoient comme perdues dans un chaos d'innovations; des idées confuses laissoient tout obscur, incertain; & l'on ne pouvoit parvenir à une constitution bien décidée, qu'après un choc violent d'opinions & d'intérêts,

Foiblesse du parlement sous les Tudors.

Changement extraordinaire de principes.

qui produiroit des troubles & finiroit par l'établissement de l'ordre légal.

On commence paisiblement.

Les premieres démarches des communes ne déplurent point au roi. On lui accorda deux subsides ; on lui fit de respectueuses remontrances sur quelques abus & monopoles qu'il eut la sagesse de corriger. Le procès du chancelier François Bacon ne fut pas même un sujet de trouble. Ce grand génie avoit ignoré l'art de se conduire avec modération dans les honneurs. Ayant dérangé ses affaires par une dépense excessive, il s'étoit rendu suspect de corruption, en recevant beaucoup de présens qui avilissoient sa dignité. La chambre des communes l'accusa devant celle des seigneurs. Il se reconnut coupable sur plusieurs articles, & fut condamné à une amende de quarante mille livres sterling, à la prison, à ne posséder jamais aucun emploi. Jacques adoucit la rigueur de cette sentence. Bacon y survécut cinq ans, effaçant par des ouvrages immortels le souvenir de ses fautes; & apprenant par sa disgrace aux hommes nés pour instruire le genre humain, combien l'exercice de leurs talens est préférable aux attraits dangereux de la fortune.

Procès du chancelier Bacon.

Cependant l'audace des communes

Les com-

munes se mêlent des affaires d'état.

augmentoit sensiblement. Rien n'échappoit à leur scrupuleuse vigilance; elles affectoient d'examiner les moindres griefs, & de censurer les droits de la couronne sur les plus minces articles. L'électeur palatin étant réduit à l'extrémité par l'ambitieux Ferdinand II, qui tendoit, comme Charles-Quint, à se rendre absolu en Allemagne, elles représenterent au roi la nécessité de prendre les armes; que la liberté de l'Europe étoit en péril, ainsi que la religion protestante; que le dessein de marier son fils avec une princesse d'Espagne, relevoit les espérances des catholiques; que son indulgence à leur égard augmentoit leur témérité; qu'il étoit à propos de la réprimer par l'exacte observation des lois pénales.

Le roi s'y oppose inutilement.

Jacques, vivement offensé d'une démarche si extraordinaire, en témoigna son indignation à la chambre; lui défendant de se mêler des affaires d'état, & déclarant qu'il puniroit ceux qui auroient l'audace de franchir les bornes prescrites. Les communes, loin d'être effrayées de cette menace, suivirent leur plan avec plus d'ardeur. Elles soutinrent en termes respectueux, qu'elles avoient un droit incontestable & héréditaire de proposer leurs avis sur toutes les affaires

du gouvernement; que c'étoit à la chambre à empêcher qu'aucun de ses membres n'abusât d'une liberté si précieuse. Quand leurs députés apporterent cette réponse, Jacques fit préparer, dit-on, douze fauteuils, *parce qu'il alloit recevoir douze rois*. Il s'éleva fortement contre la prétention des communes, dont les priviléges, selon lui, étoient des graces du souverain, plutôt que des droits héréditaires, & dont les avis sur les affaires d'état, ne pouvoient être légitimes qu'autant qu'il lui plairoit de les demander. La chambre ayant fait une protestation contraire à ces principes, il quitta brusquement la ville, ordonna que le regiftre lui fût apporté, & déchira la protestation de sa propre main. Bientôt après il cassa le parlement; il envoya en prison quelques membres des communes; il défendit enfin de discourir sur les affaires publiques, comme s'il avoit pu empêcher les citoyens de s'entretenir des choses qui les intéressoient le plus.

**Protestation. Le parlement est cassé.**

Une pareille défense ne devoit servir qu'à irriter l'animosité des partis. Toute la nation se piqua de raisonner sur les principes du gouvernement. Ceux-là exaltoient la prérogative royale, ceux-ci la liberté parlementaire. On remon-

**Disputes sur l'autorité royale.**

toit à la source de l'autorité, on examinoit son étendue & ses limites; discussions d'autant plus dangereuses, que les premieres lois étant toujours imparfaites, & les premiers âges couverts de profondes ténebres, on y trouvoit une matiere inépuisable de contrariétés & de disputes. Le génie républicain se fortifia par le raisonnement. Il se forma un systême dont il étoit facile d'entrevoir les terribles conséquences. Si Jacques I n'avoit pas appuyé indiscrétement sur des maximes capables d'effaroucher les Anglois, auroit-on vu naître ce systême d'indépendance, qui, après avoir troublé la tranquillité de son regne, fit couler sur un échafaud le sang de son successeur?

Négociations d'Espagne.

D'un autre côté, l'électeur palatin étoit aux abois, dépouillé de son électorat, de son patrimoine. Ferdinand II opprimoit la liberté germanique. Les négociations de Jacques ne produisoient rien. Sa foiblesse le rendoit méprisable aux yeux de l'Europe, & l'on porta ce mépris jusqu'à le peindre, tantôt avec un fourreau sans épée, tantôt avec une épée que plusieurs personnes ensemble ne pouvoient tirer du fourreau. Le mariage de son fils avec l'infante d'Espagne lui paroissant un moyen sûr de rétablir l'électeur, il sollicita plus vivement

cette

cette alliance, contraire aux vœux de la nation. Depuis long-temps la cour de Madrid opposoit à ses désirs une lenteur affectée. Digby, comte de Bristol, son ambassadeur auprès de Philippe IV, surmonta enfin les obstacles, à force d'habileté & de sagesse. Le pape devoit accorder la dispense; une princesse accomplie devoit apporter une dot extrêmement riche; la restitution du Palatinat ne pouvoit manquer de suivre de près le mariage. Jacques s'applaudissoit avec raison de ses mesures. L'homme qu'il avoit comblé de biens & d'honneurs, Buckingam, fit tout échouer par une folie sans exemple.

1622. Buckingham mene en Espagne le prince de Galles.

Ce téméraire favori, pour effacer la gloire de Bristol, & pour captiver le jeune Charles, prince de Galles, engagea celui-ci à faire en aventurier le voyage d'Espagne; il lui persuada qu'un trait si nouveau de galanterie & de confiance charmeroit la princesse & les Espagnols, hâteroit la conclusion du mariage, & lui procureroit l'honneur de rétablir son beau-frere. Charles se laissa éblouir de ces idées fantastiques. Ils arrachent l'un & l'autre le consentement du roi, qui accorde par foiblesse ce qu'il désapprouve par jugement. Ils partent en poste avec deux ou trois offi-

ciers, & arrivent bientôt à Madrid. Le prince y est reçu magnifiquement. Ses graces, sa douceur & sa modestie lui gagnent les cœurs ; le traité se conclut à des conditions avantageuses pour les catholiques. Mais Grégoire XV, de qui l'on avoit obtenu la dispense, étant mort dans ces conjonctures, Urbain VIII son successeur différa de la confirmer, espérant peut-être que Charles changeroit de religion en Espagne. Celui-ci impatient du délai, prit le chemin de Londres avec Buckingham.

Rupture avec l'Espagne.

Les passions d'un homme en crédit décident quelquefois du sort des princes & des peuples. Autant le comte de Bristol s'étoit attiré l'estime des Espagnols, autant le présomptueux Buckingham avoit mérité leur haine. Son arrogance, ses saillies, ses débauches le rendoient également odieux & au peuple & à la cour. Il le sentit assez pour changer tout-à-fait de vues sur l'objet de la négociation. Le prince de Galles, dont il gouvernoit l'esprit, adopta ses sentimens. L'un & l'autre ne pensoient plus qu'à rompre un traité dont ils s'étoient promis tant d'avantages. Jacques n'eut pas la force de se roidir contre leur dessein. Une rupture injurieuse avec la cour de Madrid devoit amener la guer-

re; il assembla le parlement pour en tirer des secours.

Par un faux exposé de la négociation, Buckingham n'eut pas de peine à échauffer les esprits déja prévenus contre l'Espagne. On lui prodigua les éloges comme au meilleur des citoyens; & le roi entraîné par le torrent, fut contraint, malgré son naturel & ses principes, de suivre les résolutions violentes qui tendoient à une guerre inévitable. Il demanda des subsides; il oublia son autorité jusqu'à offrir une concession inouie & dangereuse : consentant que des commissaires du parlement touchassent les sommes qu'on accorderoit, & en fissent eux-mêmes l'emploi. Rien ne pouvoit être plus agréable aux communes. Elles accorderent cependant beaucoup moins qu'on ne demandoit, & donnerent de nouvelles atteintes à la prérogative. Tous les monopoles furent abolis par un bill, comme contraires aux loix & aux libertés du royaume. Le même acte portoit que » chaque citoyen pouvoit disposer librement de » ses actions, pourvu qu'elles ne fissent » tort à personne, & que nulle autre » autorité que celle des loix ne pou» voit donner atteinte à ce droit illi-

1624. Parlement.

Concession du roi pour l'administration des subsides.

Liberté civile.

» mité : « principe dont les Anglois font la base de la liberté civile.

Lois pénales désagréables au roi.

Les communes ayant insisté sur les lois pénales contre les catholiques, Jacques déclara qu'il n'approuvoit point la persécution ; qu'il la jugeoit propre à faire des prosélytes, selon la maxime si connue : *le sang des martyrs est la semence de l'église ;* qu'il désapprouvoit également trop d'indulgence pour une religion proscrite, & qu'il auroit soin de prévenir ou de corriger les abus à cet égard.

Bristol rappellé de Madrid.

Il gémissoit de l'embarras où le réduisoit la fougue de Buckingham. Dégoûté de cet indigne favori, il attendoit Bristol pour lui donner toute sa confiance. L'ambassadeur reçut ordre de quitter Madrid. Philippe IV s'efforça en vain de l'attacher à son service : il ne put même lui faire accepter à son départ un présent de dix mille ducats, que les circonstances sembloient lui rendre nécessaire. Ce monarque eut beau assurer que ni Jacques ni personne autre ne sauroit qu'il avoit reçu le présent : *Il y a quelqu'un*, répondit le vertueux ministre, *qui le sauroit infailliblement : c'est le comte de Bristol ; & il ne manqueroit pas de le dire au roi d'Angleterre.*

Beau trait de ce ministre.

Bristol espéroit que la haine de Buckingham ne prévaudroit point sur l'équité de son maître ; comme si un prince foible n'étoit pas ordinairement subjugué par les passions d'autrui. Mais il fut d'abord mis en prison, & relégué ensuite dans ses terres, sans pouvoir obtenir la liberté de prouver son innocence. Le prince de Galles & Buckingham vouloient qu'il avouât ses prétendues fautes. Une réconciliation offerte à ce prix lui parut un déshonneur. Jacques dit lui-même, qu'exiger une pareille chose de l'innocent, étoit une horrible tyrannie. Il auroit dû se reprocher de permettre l'injustice en la condamnant. Il est disgracié.

Ce prince, infatué de l'opinion qu'une fille de roi pouvoit seule être l'épouse de son fils ; cherchant d'ailleurs une alliance qui pût l'aider à soutenir la guerre contre l'Espagne, & à réparer les malheurs du Palatin, tourna les yeux vers la France, où le cardinal de Richelieu commençoit à dominer. Henriette, fille de Henri IV, sœur de Louis XIII, fut accordée au prince de Galles avec huit cents mille écus de dot. Une des conditions étoit que leurs enfans seroient élevés par la mere, ou, ce qui revient au même, dans la religion catholique ; 1624. Mariage du prince de Galles avec Henriette de France.

jusqu'à l'âge de treize ans. On attribue communément à cet article l'infortune de leur postérité, quoiqu'il ait été sans exécution, ainsi que d'autres articles vraisemblablement dictés par la cour de Rome. Jacques mourut l'année suivante, âgé de cinquante-huit ans, affligé de voir finir cette longue paix qu'il avoit maintenue pendant tout son regne.

1625. Mort de Jacques I.

---

Jugemens divers sur ce prince.

Les jugemens contradictoires qu'on a portés sur son caractere, prouvent l'esprit de parti dont ses historiens étoient animés. S'il ne mérite point les satyres ameres des uns, il ne mérite pas plus les éloges excessifs des autres. Un mêlange de bien & de mal, de belles qualités & de grands défauts, fait que le même homme considéré sous diverses faces, cesse de paroître le même homme. Jacques I étoit libéral, mais prodigue. Un de ses favoris voyant passer une charge d'argent que l'on portoit au trésor, dit à un autre courtisan : *que cet argent me rendroit heureux !* Le roi voulut savoir ce qu'il disoit, & sur-le-champ lui donna toute la somme, qui montoit à trois mille livres sterling. *Vous vous croyez heureux*, ajouta-t-il,

Sa prodigalité dangereuse.

*d'obtenir une telle somme, mais je le suis plus de trouver l'occasion d'obliger un honnête homme que j'aime.* Ses profusions le jeterent dans une sorte d'indigence. Les Anglois s'en prévalurent; & s'appercevant que le roi ne pouvoit se passer de leurs secours, ils penserent à lui faire la loi. L'économie d'Elisabeth étoit, comme nous l'avons vu, un des remparts de la prérogative.

**Etendue de la prérogative.** Un savoir qui tenoit de la pédanterie, rendoit Jacques discoureur sans le rendre habile dans les affaires, & lui fut peut-être moins utile que préjudiciable. Ses principes sur l'autorité absolue étoient à la vérité les principes dominans sous la maison de Tudor; mais il devoit observer la différence des conjonctures, & combien il y avoit de risque à remuer des questions propres à échauffer les esprits. On raconte que dans un repas où se trouvoient les évêques Neile & Andrews, il demanda tout haut si, lorsqu'il avoit besoin de l'argent de ses sujets, il ne pouvoit pas le prendre sans le secours du parlement. Neile décida qu'il le pouvoit; Andrews éluda la question. Jacques le pressant de s'expliquer: *Hé bien*, dit-il, *je crois que, sans blesser aucune loi, votre majesté peut prendre l'argent de mon con-*

**Sentimens de deux évêques sur cet objet.**

*frere Neile, puisqu'il vous l'offre.* Voilà un évêque qui, malgré l'attachement de son corps à la prérogative royale, ne pensoit pas sans doute comme le roi sur l'étendue qu'il prétendoit y donner.

Humanité de Jacques.

L'amour de la paix eût mis ce prince au nombre des bienfaiteurs du genre humain, si la pusillanimité n'avoit eu plus de part que la sagesse à ses sentimens pacifiques. L'Angleterre, comme le reste de l'Europe, méprisa dans lui ce qui doit faire adorer les grands rois. Son indulgence pour les catholiques venoit d'un fonds précieux d'humanité. Malheureusement le fanatisme des sectes avoit tant d'empire, qu'on lui faisoit un crime de cette vertu : preuve certaine du peu de progrès des sciences & de la littérature.

Sciences, littérature. Peu de philosophie.

Bacon ouvrit une vaste carriere à la saine philosophie, en remontant à la source des erreurs, en montrant que l'observation des faits & de la nature pouvoit seule conduire à la vérité. Mais la nation ne marchoit point sur ses traces, de même que l'Italie ne profitoit guere des leçons de Galilée. On exerçoit toujours en Angleterre une sorte d'inquisition presqu'aussi rude, quoique sur des objets différens, que

celle qui étouffoit ailleurs les ſemences de la raiſon & du ſavoir. Eliſabeth avoit défendu d'imprimer ailleurs qu'à Londres, Oxford & Cambridge. Jacques I défendit l'impreſſion de tout livre ſans la permiſſion des archevêques de Cantorbery & d'York, de l'évêque de Londres & du vice-chancelier de l'une des deux univerſités, ou ſans la permiſſion de quelque perſonne de leur choix. Si l'on ne connoiſſoit point la liberté de la preſſe, qui dégénere aujourd'hui en licence; la liberté de conſcience n'étoit pas moins inconnue, malgré la modération du prince.

**La preſſe ſans liberté.**

C'étoit toujours à la théologie que ſe rapportoient principalement les études. Jacques fonda un collége pour vingt théologiens, deſtinés uniquement à réfuter les puritains & les papiſtes; & Bacon ne put obtenir un établiſſement pour la philoſophie naturelle. Les rois d'Angleterre ont ſi peu encouragé les lettres, qu'il n'y a pas même aujourd'hui une académie propre à fixer la langue.

**Fondation pour la théologie ſeulement.**

Le fameux Shakeſpear vécut ſous ce regne. Ses tragédies trop vantées par les Anglois, prouvent que, ſans aucune délicateſſe de goût, le génie

**Shakeſpear.**

peut se faire admirer par des traits sublimes.

Accroissement de Londres.

Les beaux-arts, les plaisirs de la société attiroient déja la noblesse à Londres, quelque penchant qu'elle ait toujours eu pour la vie champêtre. Jacques, voyant avec déplaisir l'accroissement de la capitale, invitoit les gentilshommes à se retirer dans leurs provinces. *A Londres*, leur disoit-il, *vous êtes comme des vaisseaux en mer, qui ne paroissent rien; mais dans vos villages vous êtes comme des vaisseaux sur une riviere, qui paroissent quelque chose de grand.* Il fit plusieurs ordonnances pour empêcher que Londres ne s'agrandît trop. Ses édits furent mal observés; & cette ville, où l'on ne comptoit, au commencement de son regne, qu'environ cent cinquante mille habitans, est devenue, comme Paris, un gouffre où s'engloutissent les richesses qui devroient circuler dans les provinces.

Finances; subsides.

On fait monter les revenus du roi en 1617 à quatre cents cinquante mille livres sterling; & les secours extraordinaires qu'il tira du parlement pendant son regne, à environ deux millions deux cents mille livres sterling. La somme de chaque subside étoit considérablement diminuée, même du temps

d'Elisabeth, quoique la nation devînt plus riche de jour en jour. C'est que la répartition se faisoit fort négligemment. On taxoit les propriétaires sur l'ancienne estimation de leurs biens. S'ils avoient essuyé quelque perte, ils se faisoient aisément décharger; s'ils avoient augmenté leur fortune, ils se gardoient bien de le dire. La taxe étoit devenue si personnelle, qu'on ne payoit que dans le comté de sa résidence, quoique l'on possédât des terres ailleurs. Le parlement, vers la fin de ce regne, fut obligé de substituer à l'ancienne méthode la taxe directe des terres. **Mauvaise répartition des taxes.**

Sous Jacques I, le prix du pain & de la viande étoit plus haut qu'aujourd'hui. Point d'armées subsistantes; mais la milice du royaume, montant à cent soixante mille hommes, étoit en bon état & bien exercée : chaque comté s'en faisoit un point d'honneur. Le penchant naturel des hommes, dit M. Hume, pour les spectacles & les exercices militaires suffira toujours, avec une légere attention du souverain, pour exciter & entretenir cet esprit dans une nation. La marine & le commerce furent florissant, quoique l'on se plaignît du contraire, parce qu'on se plaint toujours. Des colonies angloises s'établirent **Milice; commerce, colonies, &c.**

dans l'Amérique ſeptentrionale d'une maniere très-avantageuſe. Celle de la Virginie, qui avoit pris naiſſance ſous Eliſabeth, fit des progrès conſidérables. Le Mexique & le Pérou, avec leurs mines d'or, ſembloient appauvrir l'Eſpagne; au lieu que les colonies angloiſes ont enrichi la nation, ſans fournir ce précieux métal. C'eſt que les Eſpagnols furent aſſez aveugles pour croire que l'or & l'argent étoient les premiers biens; c'eſt qu'ils abandonnerent l'agriculture & l'induſtrie qui produiſent les vraies richeſſes; c'eſt que l'Eſpagne ſe dépeupla pour courir après une fortune paſſagere, après avoir dépeuplé les conquêtes dont elle prétendoit tirer ſon opulence. Les Anglois ne commirent pas les mêmes fautes; & leur commerce, mieux entendu, devint une ſource inépuiſable de proſpérité, ſur-tout quand les entraves qu'y mettoit le gouvernement, furent rompues. L'agriculture fit des progrès ſenſibles, parce qu'on s'y attacha avec plus de zele & d'intelligence. On tiroit cependant encore du blé de l'étranger. Enfin le regne paiſible de Jacques auroit fait le bonheur de l'Angleterre, s'il avoit eu autant de courage que d'humanité, & autant de prudence que de zele pour ſa préro-

gative. Cette épigramme satyrique exprima l'idée qu'on avoit de lui :

Tandis qu'Elisabeth fut roi,
L'Anglois fut d'Espagne l'effroi ;
Maintenant devise & caquette,
Régi par la reine Jacquette.

# CHARLES I.

## CHAPITRE PREMIER.

*Jusqu'à la guerre civile, en 1643.* (*)

UN prince de vingt-cinq ans, brave, modeste, sobre & vertueux, sembloit propre à faire respecter l'Angleterre chez les nations voisines, & à contenir ses sujets dans les bornes de la soumission. Malheureusement Charles s'étoit livré, comme son pere, à l'homme le plus indigne de sa faveur. Le duc de Buckingham le gouvernoit ; & la haine qu'on portoit au ministre, ne pouvoit manquer de rejaillir sur le prince. D'ailleurs le nouveau roi ayant hérité

1625.

Faveur de Buckingham.

(*) Je divise ce regne en deux chapitres, pour rendre les volumes égaux.

des principes de Jacques I, & étant aussi ferme dans ses résolutions que facile à se laisser prévenir, les semences de discorde, répandues par tout le royaume, devoient nécessairement produire sous son regne les effets les plus sinistres.

Parlement; subsides minces.

Le premier parlement (*) qu'il assembla fit d'abord connoître la disposition des esprits. Charles espéroit de grands secours pour une guerre que son peuple avoit désirée, & que la puissance de la maison d'Autriche rendoit si difficile à soutenir. Ces secours néanmoins se réduisirent à deux subsides qui faisoient cent douze mille livres sterling. Buckingham étoit devenu trop odieux par ses vices, le mariage du roi avec une princesse catholique avoit trop déplu aux puritains, pour que les communes s'empressassent beaucoup à satisfaire la cour. Indépendamment de ces motifs, les

(*) Le nombre des pairs de ce parlement fut de quatre-vingt dix-sept, sans compter les évêques. Dans le premier parlement de Jacques, il n'y en avoit que soixante-dix-huit. Ainsi l'on comptoit dix-neuf pairs de la création de ce prince. La chambre des communes fut composée de quatre cents quatre-vingt quatorze membres.

principaux membres de la chambre éten-doient leurs vues dans l'avenir. Persuadés que le pouvoir de la couronne s'étoit accru aux dépens de la liberté du peuple, ils prétendoient le resserrer dans des limites plus étroites. Les besoins du prince favorisoient leur dessein, & ils vouloient en profiter. Le droit des communes, d'accorder ou de refuser l'argent nécessaire, leur parut un moyen infaillible d'obtenir les plus importantes concessions. Cette politique déconcerta les espérances du roi. Il rompit un parlement dont il ne pouvoit rien espérer. Avec d'autres ressources il équipa une flotte, & l'envoya sur les côtes d'Espagne, où elle ne réussit point.

Politique des communes.

Obligé de recourir au parlement, il y trouva les mêmes vues, peu de secours, & une liberté inquiete. Le comte de Bristol, qui étoit entré dans la chambre des pairs, malgré le roi & le ministre, se porta pour accusateur de Buckingham, son ennemi. La chambre des communes l'accusa de même ; mais quelque odieux que fussent les excès du favori, ils n'étoient point de nature à le faire condamner comme traître. Le roi défendit à la chambre de poursuivre cette affaire, & lui ordonna de finir incessamment le bill des subsides.

1626. Second parlement. Buckingham accusé.

Peu de jours après il fallut modifier ses ordres. On fit néanmoins entendre aux communes, que si elles refusoient l'argent dont la couronne avoit besoin, on essayeroit de suivre l'exemple de plusieurs princes de l'Europe, qui avoient su abolir les assemblées nationales : menace indiscrete, propre à exciter l'ardeur des patriotes plutôt qu'à les effrayer. Deux membres de la chambre mis en prison furent un nouveau sujet de plaintes. Les communes déclarerent que toute l'affaire seroit suspendue jusqu'à la réparation de leurs priviléges, & obtinrent par-là un prompt élargissement des deux prisonniers. Ces démarches, suivies de violens efforts contre la tranquillité des catholiques, & contre la levée des droits de tonnage & de pondage sans l'aveu des pairs, aigrirent le mécontentement de Charles.

Menace imprudente du roi.

Les communes résistent.

Après avoir cassé le parlement, il employa les expédiens les plus dangereux; compositions avec les catholiques pour les dispenser des lois pénales; *bienveillances* & prêts forcés; violences illégales, dont les exemples, autrefois communs, n'empêchoient point qu'on ne les jugeât incompatibles avec la constitution du royaume. Plusieurs citoyens

Le parlement cassé; mesures dangereuses.

Emprisonnemens.

furent emprisonnés pour avoir refusé le prêt. Quelques-uns réclamerent les lois de la nation, & demanderent leur élargissement comme une chose due. On discuta publiquement cette affaire délicate. Les juges refuserent le cautionnement offert par les prisonniers, mais sans décider, comme la cour l'auroit voulu, que le cautionnement ne pouvoit être admis pour ceux que le roi ou le conseil avoit fait mettre en prison.

1627. Buckingham fait rompre avec la France.

Dans ces conjonctures orageuses, Buckingham signala encore sa témérité. Il avoit paru en France pour le mariage du roi; emporté par la fougue de ses passions, il avoit adressé des vœux hardis à la femme de Louis XIII. Il devoit retourner dans cette cour avec le titre d'ambassadeur, toujours enivré de son amour romanesque. Mais le cardinal de Richelieu en pénétra le mystere, en craignit les suites, & Louis envoya défendre au duc de reparoître. Buckingham jura, dit-on, qu'il verroit la reine en dépit de tout le pouvoir de la France. Transporté de colere, & jaloux de la gloire de Richelieu, il vouloit se venger avec éclat. Le duc de Soubise, un des chefs du parti huguenot, sollicitoit du secours à Londres; il représentoit vivement l'intérêt de l'An-

gleterre à soutenir les calvinistes de France, dont le dévouement lui étoit assuré, dont la destruction pourroit lui devenir funeste. Le ministre appuya ses raisons & ses instances. Charles, au milieu de tant de troubles domestiques, se laissa engager dans cette guerre périlleuse, & fit armer une flotte qui devoit attaquer la France avec sept mille hommes de débarquement. Quoique Buckingham ignorât tout-à-fait l'art militaire, il prit le commandement de la flotte, fit une descente dans l'isle de Rhé, & manqua son entreprise par les fautes les plus énormes. Les Rochelois s'étant déclarés pour lui, Richelieu forma le dessein de les subjuguer. Nous verrons le succès de cette glorieuse expédition.

On arme une flotte.

Expédition malheureuse de Buckingham.

1628.

Troisieme parlement.

Charles convoqua le parlement, unique ressource dans la nécessité où il se trouvoit. Le zele religieux des communes étoit favorable à une guerre qui pouvoit sauver les huguenots; mais le souvenir des violences de la cour, & la résolution imprudente que le roi manifesta, de prendre des mesures extraordinaires si l'on refusoit de le seconder, leur servirent d'aiguillon pour attaquer avec plus de force la prérogative. » Si vous ne faites pas votre devoir

Discours du roi.

» en contribuant aux besoins de l'état, » avoit-il dit, je me croirai obligé par » ma conscience d'employer d'autres » moyens pour sauver ce que la folie de » quelques particuliers peut mettre en » péril. Ne prenez pas ces paroles pour » une menace, car il seroit indigne de » moi de menacer d'autres que mes » égaux. C'est un avertissement de celui » qui est chargé de votre conservation » & de votre bonheur. « Ce discours donnoit trop à penser. On craignit pour la constitution. Des cris de liberté s'éleverent dans la chambre-basse, tels qu'on les auroit entendus au milieu du sénat romain. » Nous sommes appellés ici par » sa majesté, dit le chevalier Seymour, » pour lui donner de fideles conseils qui » puissent s'accorder avec son honneur, » & nous devons le faire sans flatterie. » Nous sommes députés ici par le peu- » ple, pour le délivrer de ses souffran- » ces, & nous devons le faire sans » crainte..... Ce n'est pas être bon sujet » que de n'être pas disposé à perdre les » biens & la vie, lorsque ce sacrifice » peut être utile au souverain & à la » république. Mais ce n'est pas être bon » sujet, c'est être esclave, que de se » laisser ravir ses biens contre sa vo- » lonté, & sa liberté contre les lois du

Cris de liberté dans la chambre-basse.

» royaume. En nous opposant à ces en-
» treprises, nous ne ferons que mar-
» cher sur les traces de nos ancêtres. «
Ce morceau peut faire juger de tout le discours. » O mes imprudens ancêtres ! » s'écria le chevalier Philips ; pourvoir » avec tant de soin à la possession tran- » quille de nos héritages & des liber- » tés du parlement, & négliger notre » liberté personnelle ! nous laisser dans » une prison sans terme, sans secours » & sans remede ! Si c'est-là ce qu'on » nomme loi, pourquoi parler de li- » berté ? pourquoi prendre la peine de » disputer sur la constitution, les fran- » chises, la propriété des biens, & » autres objets semblables ? Qu'est-ce » qu'on peut appeller sien, si ce n'est » la liberté de sa personne ? « Le chevalier Wentwort ajouta : » Le même » mal se fait sentir au roi & au peu- » ple, & le même remede doit le gué- » rir. Nous devons défendre, quoi ? » des choses nouvelles ? Non ; nos an- » ciennes, nos légitimes, nos *vitales* » libertés, en fortifiant les lois établies » par nos ancêtres, en y mettant un » sceau que nul esprit licentieux n'ose » jamais rompre. «

Pétition de droit contre

A ce langage, il étoit facile de juger que la fermentation éclateroit avec vio-

lence. On vouloit, à quelque prix que ce fût, abolir les prêts forcés, les bienveillances, les taxes sans l'aveu du parlement, la loi martiale, & sur-tout les emprisonnemens arbitraires. On les abhorroit comme des abus contraires à la grande-charte & aux priviléges de la nation. Les abus, disoit-on, ne peuvent se changer en loi; & si la pratique les a rendus trop communs, c'est une preuve de la nécessité urgente d'y mettre remede. Dans cette vue, les communes firent un acte sous le titre de *pétition de droit*, qui devoit restreindre la prérogative au droit anciennement établi; ou plutôt la réduire presqu'à rien. Leur bill insistoit sur la grande-charte, sur les lois d'Edouard III, sur les statuts du royaume, & finissoit par demander au roi que personne dorénavant ne pût être forcé de faire ou accorder aucun don, prêt, bienveillance, ou autre charge semblable, sans un consentement commun par un acte du parlement; que personne ne pût être cité pour répondre ou prêter serment, ni être emprisonné, ou autrement molesté pour la même cause & pour cause de refus; qu'aucun sujet ne pût être emprisonné ou détenu de la maniere dont on vient de parler; que les commissions pour les

la prérogative.

Articles principaux de cet acte.

procédures de la loi martiale fussent annullées ; & qu'il ne pût désormais y avoir de pareilles commissions, de peur que quelqu'un des sujets ne fût mis à mort, contre les lois & franchises du pays, &c.

Le roi s'efforce de parer ce coup.

Charles, secondé par la chambre-haute, s'efforça de parer ce coup funeste. Il porta la complaisance jusqu'à déclarer que jamais ni lui ni son conseil ne feroient mettre en prison, ou ne contraindroient par d'autres voies, aucun particulier, pour le prêt d'argent, ni pour aucune autre cause que, dans sa conscience, il ne croiroit pas importante au bien public ; ajoutant qu'il seroit incapable d'alléguer des causes douteuses. Les pairs avoient proposé aux communes de réduire leur pétition à ce point :

Tempérament proposé par les pairs.

*que dans les cas où le roi, par raisons d'état, croiroit avoir de justes causes d'emprisonner ou de contraindre quelque sujet, il se déclarât obligé de faire connoître ces causes quand le temps seroit convenable ; & qu'après les avoir exposées, il abandonnât le jugement du prisonnier à la loi commune du pays.* Enlever au monarque le pouvoir de faire arrêter un citoyen pour quelque raison que ce fût, c'étoit lui ôter le moyen de prévenir ou d'étouf-

ser le désordre dans un cas de nécessité pressante. ( * ) Quelle barriere restoit-il contre la rebellion, lorsque le parlement ne seroit point assemblé ? Mais les communes, insensibles à cet inconvénient, pousserent leur entreprise avec ardeur. La chambre-haute passe le bill; & Charles, après d'inutiles évasions, fut contraint d'y mettre le sceau par la formule ordinaire : *que ce bill fasse loi comme il est désiré.* L'esprit d'indépendance forma aussitôt de nouvelles entreprises, dont le roi suspendit l'effet en prorogeant ce dangereux parlement.

**La pétition passe en loi.**

Si les sentimens d'une grande partie du clergé avoient prévalu, loin d'attaquer la prérogative royale, on auroit porté l'obéissance plus loin que les rois mêmes ne l'exigeoient. Le docteur Manwaring avoit imprimé un sermon où il enseignoit que, dans les cas de nécessité urgente, toute propriété passoit au

**Sermon pour la couronne, bien récompensé.**

---

( * ) Madame Brooke dit dans une note sur cet endroit : » La raison & l'expérience » prouvent que, dans un cas de nécessité » *vraiment* pressante, le monarque peut exercer sans crainte ce pouvoir : c'est tout ce » qu'un bon prince doit désirer. « Mais je prends la loi à la lettre.

monarque ; qu'il pouvoit lever les taxes ſans l'aveu du parlement ; & que la loi divine obligeoit à la ſoumiſſion pour toutes les demandes, quoiqu'irrégulieres, qu'il pouvoit faire à ſes ſujets. Les deux chambres, irritées de cette doctrine, avoient puni ſévérement le prédicateur. Mais dès que la ceſſion fut finie, il reçut du roi, avec ſon pardon, un bénéfice conſidérable, & quelques années après l'évêché de Saint-Aſaph. Mauvaiſe politique, de récompenſer ce qui n'étoit propre qu'à aigrir la nation.

Buckingham aſſaſſiné.

Deux ſubſides obtenus du parlement ſervirent à de nouveaux préparatifs contre la France. Une flotte angloiſe tenta inutilement de ſecourir la Rochelle. Buckingham en faiſoit équiper une autre plus conſidérable, quand il fut aſſaſſiné à Portſmouth par un officier nommé Felton, dont le fanatiſme délivra l'Angleterre d'un miniſtre trop digne de la haine publique, trop indigne de l'amitié des deux rois qu'il avoit expoſés à tant de malheurs. On ne ſauroit pardonner à Jacques I ni à ſon fils cet attachement aveugle pour un homme ſans mœurs & ſans mérite. A quoi ſont expoſés les états, lorſque la faveur donne le pouvoir, & diſpenſe

en

en quelque maniere de l'obligation de l'exercer sagement !

Après la mort du ministre, les Anglois se présenterent devant la Rochelle; mais ils ne purent forcer la digue que Richelieu avoit fait construire dans l'Océan. Le boulevard du calvinisme fut abattu, & dès ce moment la France fut capable des plus vastes entreprises. L'esprit républicain des huguenots tendoit certainement à dissoudre la monarchie : ils vouloient s'en détacher, comme la Hollande avoit rompu le joug de l'Espagne. C'étoit le fruit des persécutions, qui, en les irritant après une foule de traités, leur ôtoient tous sentimens de citoyen, ou tournoient ces sentimens contre la puissance royale. Louis XIII, gouverné par ses favoris & son confesseur, n'eût jamais pu abattre une faction si formidable, sans le cardinal de Richelieu; ministre, à la vérité, souvent cruel & despotique, mais plein de grandes vues, & nécessaire alors pour soutenir la couronne.

Prise de la Rochelle. Sentimens républicains des huguenots.

Ce revers irrita l'humeur séditieuse des mécontens. Le parlement s'étant rassemblé au terme de la prorogation, on vit les communes suivre leur plan avec vigueur. Pleines de l'enthousiasme des

1629. Parlement rassemblé.

puritains, dont la plupart des membres de la chambre avoient adopté les sentimens, soit par conviction, soit par politique, elles se déchaînerent d'abord & contre les catholiques qu'elles détestoient, & contre les arminiens qu'elles accusoient d'hérésie. Mais leur principal effort fut pour arracher au roi une de ses plus grandes ressources.

Tonnage & pondage qu'on veut enlever au roi.

Le droit de tonnage & pondage sur l'entrée & la sortie des marchandises, quoique pur don du peuple dans son origine, étoit depuis Henri IV tellement attaché à la couronne, que les rois l'avoient toujours levé au commencement de leur regne, avant même que le parlement leur en eût confirmé la possession. On n'avoit accordé à Charles que pour un an ce droit, accordé à vie aux princes ses prédécesseurs. Voyant les communes résolues de l'en dépouiller, il leur fit dire qu'il n'avoit jamais prétendu se l'attribuer comme une branche de sa prérogative héréditaire; que la nécessité seule l'avoit forcé à le percevoir jusqu'alors; & qu'il demandoit le bill qui devoit lui assurer ce don gratuit de son peuple. La demande étoit d'autant plus juste, que le tonnage & le pondage faisoient une partie considérable de ses revenus insuffisans. La cham-

bre n'en fut pas moins inflexible. On qualifia d'ennemis de la nation les officiers qui levoient ce droit, & de traîtres à la liberté angloiſe ; les marchands qui le payeroient volontairement. Peu de jours après, Charles rompit l'aſſemblée, & choqua les factieux par des actes d'une ſévérité indiſcrete.

Paix avec la France & l'Eſpagne.

Pour ne plus s'expoſer à ces orages parlementaires, il fit la paix avec la France, abandonnant les huguenots à la clémence de Louis XIII ; enſuite avec l'Eſpagne, dont il n'obtint qu'une promeſſe générale d'employer ſes bons offices pour le rétabliſſement de l'électeur palatin. Les victoires de Guſtave-Adolphe, roi de Suede, le plus redoutable ennemi de la puiſſance autrichienne, ſervirent davantage à relever les eſpérances de l'électeur. Charles, en paix avec ſes voiſins, déchargé d'un fardeau trop au-deſſus de ſes forces, éclairé par une triſte expérience, modéré par caractere, vertueux par principes, délivré des funeſtes conſeils de Buckingham, ayant un miniſtre ſage & fidele dans Wentworth, comte de Strafford, qu'il avoit détaché du parti républicain en l'élevant aux honneurs, donna cependant matiere à de nouveaux troubles : tant il eſt difficile de

Combien le gouvernement étoit difficile.

gouverner avec succès, quand les factions ont affoibli les ressorts du gouvernement.

Cérémonies de Laud, semblables à celles de l'église romaine.

Ce prince étoit théologien comme son pere, & zélé pour son systême de religion autant que pour sa prérogative. Malheureusement il honoroit de toute sa confiance Laud, évêque de Londres, prélat dont le désintéressement & les mœurs austeres méritoient sans doute des éloges, mais dont les préjugés superstitieux, le zele opiniâtre, le courage entreprenant, & la fermeté inflexible, devoient produire de grands maux par leur opposition à l'esprit national. Laud avoit à cœur d'exalter les droits du sacerdoce, & de multiplier les cérémonies dansle culte. Il en introduisit plusieurs, peu différentes de celles de l'église romaine. Les puritains virent avec horreur ce qu'ils appelloient d'abominables superstitions. La table de communion entourée d'une balustrade, les ministres revêtus d'une chape pour administrer le sacrement, les communians obligés de le recevoir à genoux, des crucifix & d'autres images placés dans les temples, furent à leurs yeux des scandales qui annonçoient l'Antechrist. On cria que l'évêque de Londres travailloit à rappeller le papisme. Une da-

Cris des puritains.

me s'étant faite catholique, & l'évêque lui en demandant la raison : *C'est surtout*, répondit-elle, *parce que je crains de voyager dans la foule. Je vois que vous & quantité d'autres vous voulez prendre le chemin de Rome : pour n'être pas pressée dans la foule, j'ai pris le parti de vous devancer.*

Si d'une part l'évêque & ses partisans étendoient trop loin la juridiction spirituelle & s'attiroient ainsi la haine du peuple, de l'autre ils ne cessoient de prêcher l'obéissance pour l'autorité royale. C'étoit le moyen de plaire au roi. Il éleva Laud à la dignité d'archevêque de Cantorbery, & le mit en état d'exercer avec rigueur une sorte de despotisme. **Laud, archevêque de Cantorbery.**

Accablé du besoin d'argent, malgré la plus exacte économie, il commença lui-même à faire un usage plus libre de l'autorité. Aux droits de tonnage & pondage, aux monopoles palliés, aux compositions avec les non-conformistes (*), il ajouta une nouvelle taxe *des vaisseaux* pour l'entretien de la marine. Chaque comté fut chargé d'une **Taxes des vaisseaux.**

(*) On appelle *non-conformistes* ceux qui s'écartent de la religion anglicane.

somme fixe qu'on répartit sur les particuliers, & le total ne monta qu'à deux cents mille livres sterling : c'étoit une somme modique, employée très-utilement, mais qui parut une imposition révoltante, parce qu'elle étoit arbitraire. Ces taxes, consacrées au bien public, exciterent de violens murmures. Divers jugemens de la cour de haute-commission & de la chambre-étoilée, tribunaux redoutables & dépendans de la couronne, augmenterent les griefs de la nation, qui voyoit avec douleur qu'on ne vouloit plus assembler de parlement.

Murmures.

Jugemens séveres en faveur de Laud.

Prinne, avocat puritain, fut condamné au pilori, à perdre les deux oreilles, & à finir ses jours en prison, pour avoir écrit contre la hiérarchie, & contre les innovations de Laud. Dans un livre sur les spectacles, ce fanatique soutenoit qu'une partie des comédiens étoient papistes; que chaque pas de danse étoit un pas vers l'enfer; que le principal crime de Néron avoit été de fréquenter & de jouer la comédie; que l'on n'avoit point eu de plus grand motif de conspirer contre lui, &c. De telles extravagances enchantoient les puritains, autant qu'elles offensoient la cour. L'évêque de Lincoln fut cruelle-

Livre d'un puritain contre les spectacles.

ment puni de quelques traits qui avoient blessé la délicatesse de Laud. Mais le procès de Jean Hambden intéressa toute l'Angleterre.

Hambden, partisan hardi de la liberté, refusa de payer dix schelings pour la taxe des vaisseaux. Sa cause fut mise en justice & plaidée douze jours entiers. Ses avocats soutinrent avec chaleur, que le roi ne pouvoit exiger légitimement cette taxe ; que le cas prétendu de nécessité étoit une supposition chimérique ; qu'il dépendoit de lui de convoquer le parlement ; que le délai de quarante jours, nécessaire pour la convocation, n'entraînoit aucun inconvénient, vu l'état paisible du royaume ; qu'enfin la *pétition de droit* s'opposoit manifestement à cette entreprise de la cour. Les juges, comme on l'avoit bien prévu, condamnerent Hambden à payer la taxe ; & la nation se crut en proie, malgré la douceur de Charles I, au fléau terrible du despotisme.

**Procès d'Hambden, au sujet de la taxe des vaisseaux.**

Cependant la charge étoit au fond trop légere, l'emploi des impositions étoit trop utile à l'état, pour que l'on dût craindre un bouleversement de la monarchie, si le fanatisme, plus fort que toutes les passions humaines, n'avoit pas armé les peuples contre un roi

**On veut soumettre l'Ecosse à la religion anglicane.**

digne de leur amour. A l'exemple de son pere, ce prince désiroit ardemment d'établir en Ecosse la discipline & la liturgie de l'église anglicane. Il aimoit l'épiscopat, & vouloit donner aux évêques une autorité qu'il jugeoit également avantageuse pour la religion & pour la couronne. Il aimoit les cérémonies ecclésiastiques, & vouloit qu'on les reçût comme essentielles au culte divin. Sans réfléchir combien un peuple enthousiaste & ignorant demeure opiniâtrement attaché à ses pratiques de religion, même les plus absurdes; plein de confiance en sa prérogative, dont il avoit éprouvé la foiblesse dans un si grand nombre de conjonctures, il envoya aux Ecossois les canons qui devoient fixer le culte & la juridiction ecclésiastique. Ce peuple n'étoit rien moins que disposé à les recevoir. La noblesse par jalousie de pouvoir, le clergé presbytérien par systême d'égalité, haïssoient le caractere épiscopal; & la haine universelle contre l'église romaine faisoit abhorrer tout ce qui avoit le moindre rapport à ses pratiques.

**Transports de fanatisme.** Au jour marqué, le doyen d'Edimbourg, en surplis, commence le service selon la liturgie de Charles. Aussitôt s'élevent des cris affreux : *Un pape !*

*un pape! l'Antechrist! qu'on le lapide!* L'évêque monte en chaire; on lui jette un banc à la tête; on le poursuit hors de l'église; peu s'en faut qu'il ne soit assommé. Bientôt la contagion se répand par-tout. Les magistrats essuient mille insultes; le clergé déclame contre les innovations, & compare la populace qui avoit signalé son zele, à l'âne de Balaam, dont le Seigneur avoit délié la langue. Enfin, quatre conseils de la nation, composés de la haute noblesse, de la petite noblesse, des prêtres & des bourgeois, s'assemblent à Edimbourg, & dressent le fameux *covenant* (*), par lequel ils s'engagent avec serment à soutenir leur profession de foi contre le papisme, à rejetter toutes les nouveautés, & à se défendre mutuellement pour le maintien de la religion & de *l'autorité royale*. On peut comparer cet acte à la ligue françoise du temps de Henri III. Le fanatisme est par-tout le même.

1638. Le covenant.

Charles n'avoit ni la force d'étouffer cette furieuse révolte, ni la prudence de renoncer au dessein qui l'avoit oc-

Charles ne peut adoucir les Ecossois.

(*) Ce mot signifie une alliance, une ligue.

casionné. Il offrit seulement de suspendre la liturgie jusqu'à ce qu'elle pût être reçue par des voies légales, pourvu que les Ecossois de leur côté rétractassent le covenant. Leur réponse fut qu'ils abjureroient plutôt leur baptême. Il se relâcha insensiblement sur le reste pour conserver l'épiscopat, & permit une assemblée ecclésiastique. Cette assemblée générale, où les laïques furent les plus forts, (car la secte presbytérienne les y admettoit) commença par répandre une accusation contre les évêques, qu'elle chargeoit indistinctement de toutes sortes de crimes. Ensuite elle déclara nuls les actes sur les affaires ecclésiastiques, faits depuis l'avénement de Jacques à la couronne d'Angleterre. Ainsi les canons, la liturgie, la cour de haute-commission, l'épiscopat même furent abolis d'un seul coup.

Assemblée qui abolit l'épiscopat, &c.

Une démarche si audacieuse ne pouvoit être soutenue que par les armes. La politique du cardinal de Richelieu fomentoit cet esprit de rebellion. On se prépara ouvertement à la guerre civile; on saisit les places fortes; on fortifia la ville de Leith; & les femmes de qualité confondues avec le peuple, dont elles partageoient l'enthousiasme, porterent sur leurs épaules les matériaux

Tout annonce la guerre civile.

Femmes fanatiques.

qui servoient à l'entreprise. Une prophéteffe, secondée par un fougueux prédicateur, excitoit prodigieusement le zèle & le courage. Elle appelloit le Sauveur *Jesus covenantaire* ; ce que la religion a de plus auguste devenoit le motif des plus criminelles résolutions.

Quoique ami de la paix, quoique affectionné pour l'Ecosse sa patrie, le roi ne put s'empêcher de lever des troupes. Son économie lui avoit ménagé deux cents mille livres sterling. La reine engagea les catholiques à lui donner de l'argent : nouveau sujet de plaintes contre eux, car l'injustice des passions transforme le bien en mal. Charles se mit à la tête de son armée. Au lieu de montrer la vigueur que demandoient les circonstances, il se laissa fléchir par les premiers signes d'une feinte soumission, & fit à la hâte un traité qui annonçoit plus de foiblesse que de prudence. L'assemblée ecclésiastique & le parlement d'Ecosse furent convoqués pour terminer les différends. Mais la première, heurtant de front les principes du roi, déclara l'épiscopat illégitime, flétrit la liturgie & les canons, traita la haute-commission de tyrannie. Bientôt après, les prétentions du parle-

1639. Charles prend les armes contre l'Ecosse.

Il traite par foiblesse.

La révolte recommence.

ment écossois réduisirent Charles à la nécessité de prendre de nouveau les armes. Ses ressources étoient malheureusement épuisées. Le parlement d'Angleterre pouvoit seul lui en fournir. Il se vit contraint de le convoquer, après neuf ans d'interruption.

1640. Quatrieme parlement.

Si l'esprit de parti savoit garder des mesures, les communes auroient pu prévenir des maux affreux par une sage déférence. Mais le roi les pressa en vain d'accorder d'abord les subsides évidemment nécessaires. En vain il donna sa parole de prince & de gentilhomme, qu'elles auroient ensuite la liberté de continuer leurs délibérations & de faire leurs remontrances. En vain il offrit de supprimer la taxe des vaisseaux, dont le produit avoit toujours été consacré à l'entretien de la marine. Leur systême favori d'indépendance l'emporta sur toute autre considération. Plus Charles & son prédécesseur s'étoient obstinés à étendre les bornes de la prérogative, plus elles s'obstinerent à la restreindre par des usurpations populaires. L'imprudence des princes avoit enhardi leur témérité. Elles alloient non-seulement réveiller tous les anciens griefs, mais porter un bill pour anéantir la taxe des vaisseaux, lorsque le roi, trop foible

Obstination des communes.

ou trop inconsidéré dans les orages, cassa ce quatrieme parlement, comme il avoit cassé les trois autres. L'assemblée ecclésiastique ne laissa pas de se tenir, contre l'usage, & lui accorda un subside; les courtisans lui prêterent des sommes considérables; mais ces ressources étoient peu de chose en comparaison des besoins: les factieux touchoient au moment de leur triomphe.

Ce parlement est dissous.

Il falloit combattre les Ecossois révoltés, qui avoient pénétré en Angleterre. L'armée royale marcha contre eux. Ils en battirent un détachement. La terreur saisit le reste des troupes; & les rebelles s'emparerent de Newcastle, assurant toujours qu'ils étoient pleins de respect & de soumission pour le prince. Le comte de Strafford conseilla de ne point entrer en négociation, de hasarder une bataille dont la perte ne pouvoit empirer le mal présent. Charles ne suivit pas ce conseil. On ouvrit des conférences; & comme il paroissoit impossible de soutenir davantage l'autorité, on assembla le parlement, afin de prévenir de plus grands malheurs. Pouvoit-il y en avoir de plus grand que de s'exposer à ses entreprises, dans un temps où tout étoit à craindre pour le trône?

Progrès des rebelles d'Ecosse.

Dernier & long parlement. Source des troubles.

La crise des affaires pronostiquoit une révolution fatale. Malheureusement la constitution angloise, obscurcie, incertaine, mal affermie en des siecles de trouble & d'ignorance, comme nous l'avons déja observé, ouvroit un vaste champ de querelles & de discorde. Le monarque croyoit soutenir des droits inviolables, en maintenant une autorité dont les Tudors avoient joui tranquillement; il craignoit de se déshonorer par le sacrifice de quelque branche des prérogatives de sa couronne. Le parlement, au contraire, voyant des atteintes manifestes portées aux lois, se glorifioit de défendre la liberté civile, dont les idées étoient mieux éclaircies que jamais, & dont l'amour faisoit la passion dominante des communes. Encouragé par ses premieres démarches, animé par la résistance même, il oublioit les égards & la soumission dus au souverain, pour rétablir un nouveau systême de gouvernement, sous prétexte de remettre l'ancien en vigueur. L'intérêt, l'ambition, la cabale, & sur-tout le fanatisme, mêlerent leurs terribles influences à ce faux zele qui mit la patrie en flammes, en prétendant l'affranchir du despotisme.

Plaintes

Dès le commencement, un des

membres de l'assemblée se plaignit avec amertume que la religion étoit flétrie sous le nom de puritanisme. „ Quiconque, dit-il, veut conformer ses actions aux lois divines & humaines, est un puritain; quiconque ne veut plus faire ce que d'autres veulent qu'il fasse, est un puritain. Le chef-d'œuvre de ces méchans est de rendre odieux, comme un parti suspect dans l'état, ceux qui professent la véritable religion. " Celui qui parloit de la sorte, évidemment enthousiaste, comme tous les dévots de sa secte, avoit sans doute plus à cœur de rendre le royaume puritain, que de le rendre libre. d'un puritain.

Strafford étoit trop dévoué aux intérêts de son maître, trop vigilant & trop ferme dans le ministere, pour n'être pas en butte à la haine des mécontens. La chambre des communes conjura sa ruine. Elle l'accusa de haute-trahison, ainsi que Laud, archevêque de Cantorbery, l'homme qui avoit le plus d'ascendant sur l'esprit du roi. On leur supposoit à l'un & à l'autre le dessein d'établir l'autorité arbitraire, par le renversement des lois & de la constitution. Les pairs, dont l'attachement à la couronne s'affoiblissoit, parce qu'ils avoient moins de graces à attendre, fi- Accusation contre Strafford & Laud.

rent arrêter les deux accusés. Deux autres ministres n'échapperent à la prison qu'en prenant la fuite.

Nouvelles entreprises des communes.

Ces coups violens rendirent les communes si redoutables qu'elles pouvoient forcer aisément toutes les barrieres. Quiconque avoit exercé des pouvoirs conformes à l'usage, mais non autorisés par la loi, fut déclaré *délinquant;* nouveau genre d'accusation, dans lequel se trouverent enveloppés plusieurs magistrats, plusieurs officiers capables de bien servir la couronne. On décida que l'approbation des deux chambres étoit nécessaire, comme celle du roi, pour l'authenticité des canons ecclésiastiques. On abolit la taxe des vaisseaux ; on censura presque tous les actes du gouvernement ; on tira de prison les auteurs séditieux qui l'avoient insulté par des libelles.

Les puritains déchaînés.

La chambre-basse, la ville entiere, retentissoient chaque jour de furieuses invectives ; & les prédicans puritains soufflоient le fanatisme du haut des chaires. Leur parti, devenu le plus fort, se déchaîna contre les évêques, persécuta les catholiques. Le zele imprudent de la reine avoit exposé ceux-ci à toute la fureur des sectaires, qui voyoient avec indignation un nonce du

pape, plusieurs prêtres, plusieurs jésuites résider tranquillement à la cour. Londres présenta au parlement une pétition signée de quinze cents personnes, pour faire changer tout le gouvernement épiscopal. De pareilles pétitions sur toutes sortes d'objets devinrent très-communes. C'étoit un moyen de publier impunément des libelles, & de former des associations contre le roi & contre l'église.

Pétitions séditieuses.

Ainsi les communes, par des entreprises continuelles, & par une persévérance opiniâtre, s'emparerent de l'autorité dont elles exagéroient les abus. Charles ne sut point tenir le juste milieu, ni éviter les excès, aussi funestes en fait de politique qu'en fait de morale. Une attention extrême à défendre la prérogative l'avoit entraîné dans cet abyme : une extrême indulgence pour les adversaires de la couronne mit le comble à ses malheurs. La chambre fixa un terme fort court, deux mois seulement, au droit de tonnage & de pondage, afin de le révoquer ou de le proroger, comme elle le jugeroit à propos. Il y consentit sans peine. Il souscrivit un bill qui régloit que le parlement seroit convoqué de trois en trois ans, & qu'une fois assemblé, il ne

Conduite foible du roi.

Bill pour la durée du parlement.

pourroit être ajourné ni dissous dans l'espace de cinquante jours, sans le consentement des chambres. ( Ce bill étoit d'une conséquence infinie. ) Il remplit même le conseil privé de seigneurs dévoués au parti populaire, mais dont quelques-uns devinrent les défenseurs de la couronne.

1641. Procès de Strafford.

Des concessions si étranges n'empêcherent pas les communes de poursuivre avec fureur le procès du comte de Strafford. Quatre mois furent employés à rédiger les articles d'accusation. Ce grand homme y répondit avec une force & une évidence qui devoient confondre les accusateurs ; mais au tribunal des passions, l'innocent est toujours coupable, quand on veut le perdre. Quelques traits de hauteur, quelques actes irréguliers d'autorité, n'étoient pas des preuves du crime dont on le chargeoit. La haute-trahison avoit été nettement définie par les lois, & aucun des faits allégués n'y avoit rapport.

Maniere injuste dont on l'accuse.

Faute de raisons solides, on imagina que plusieurs traits réunis, quoique peu condamnables chacun en particulier, formoient un corps de preuves suffisant pour convaincre l'accusé. Il démontra l'injustice de cette supposition, par un discours plein d'éloquence, de solidité,

& de nobleſſe. „ N'impoſez pas, dit-il „ à ſes juges, des difficultés inſurmon- „ tables aux miniſtres du gouverne- „ ment; ne les mettez pas dans l'im- „ puiſſance de ſervir avec alégreſſe leur „ roi & leur patrie. Si vous les exami- „ nez dans les plus minces détails, ſous „ des peines ſi rigoureuſes, l'examen „ deviendra intolérable. Alors les af- „ faires publiques ſeront abandonnées, „ & jamais homme ſage, qui aura une „ réputation ou une fortune à perdre, „ ne voudra s'engager dans des périls ſi „ affreux & ſi obſcurs. "

Il eſt condamné. Artifices pour faire ſigner la ſentence.

Quelque plauſibles que fuſſent les réponſes de Strafford, la chambre-baſſe porta contre lui le bill d'*attainder*. Il s'agiſſoit de le faire ſigner par le roi & par les ſeigneurs. On eut ſoin de ſemer des bruits capables d'ameuter le peuple. On ne parloit que de conſpirations & d'attentats contre la patrie, on publioit même que les catholiques vouloient faire ſauter la Tamiſe avec de la poudre, afin de noyer les puritains. Ces abſurdités produiſirent leur effet. La populace étoit en furie; la chambre-haute fut effrayée. D'environ quatre-vingt pairs qui avoient aſſiſté au procès, quarante-cinq ſeulement ſe trouverent au jugement, & dix-neuf ſe déclarerent contre

le bill ; preuve évidente que le plus grand nombre l'auroit rejeté, si les suffrages eussent été libres.

Le roi abandonne Strafford.

Bientôt le palais du roi fut assiégé de séditieux, qui demandoient justice contre Strafford. La reine & les courtisans conseilloient de céder à la violence. Juxon, évêque de Londres, eut seul le courage de dire que si l'on croyoit le bill injuste, il ne falloit point y consentir. Au milieu de ces cruelles perplexités, Charles reçoit une lettre du comte, par laquelle ce généreux ministre le prioit de l'abandonner à ses ennemis. La nécessité détermine enfin le roi. Il nomme quatre commissaires pour signer le bill en son nom, ne pouvant se résoudre à le faire de sa propre main. Strafford, à cette nouvelle qu'il n'attendoit point, témoigna sa surprise par ce passage de l'Ecriture, trop convenable aux circonstances : *Ne mettez pas votre confiance dans les princes ni dans les enfans des hommes, parce qu'il n'y a point de salut à espérer d'eux.* Il marcha cependant au supplice avec une héroïque fermeté. *Je crains*, dit-il sur l'échafaud, *que ce ne soit un mauvais présage pour la réforme qu'on projette dans l'état, que de commencer par l'effusion du sang innocent.* Char-

Son exécution.

les I se reprocha jusqu'à la fin sa foiblesse comme un crime. Il avoit promis au comte que le parlement ne toucheroit pas *à un poil de sa tête ;* & il ne pouvoit s'excuser lui-même d'avoir consenti à sa mort.

Ce fameux ministre répétoit souvent à son maître une maxime mémorable : » Que si quelquefois la nécessité obligeoit le souverain de violer les lois, » on devoit user de cette licence avec » une extrême réserve ; & qu'aussitôt » qu'il étoit possible, on devoit faire » réparation aux lois pour tout ce qu'elles avoient pu souffrir de ce dangereux » exemple. « Est-ce là le langage du despotisme ?

Maxime de ce ministre sur les lois.

Il n'étoit pas sans doute exempt de reproches ; mais Rapin Toyras nous paroît trop prévenu contre son mérite. Strafford étant gouverneur d'Irlande, avoit acquis dans cette importante & difficile commission un droit éternel à la reconnoissance publique. Ses soins, sa vigilance, sa fermeté y avoient maintenu la paix, augmenté les ressources, encouragé l'agriculture & l'industrie, établi des manufactures, rendu la marine cent fois plus forte qu'il ne l'avoit trouvée, & toujours concilié les intérêts du roi avec ceux des peuples, sans

On oublia ses services pour lui faire des crimes de tout.

mériter le moindre soupçon de péculat. On lui faisoit un crime d'état de plusieurs actes de juridiction arbitraire, justifiés par la coutume & par les circonstances; on oublioit tous ses services, parce qu'il étoit l'ami de Charles & l'appui du trône.

Bill qui rend le parlement indépendant du roi.

Les mêmes commissaires qui signerent le bill contre le ministre, en souscrivirent un autre plus funeste à l'autorité royale. L'armée d'Angleterre & celle d'Ecosse, toujours subsistantes, quoique dans l'inaction, étoient payées par les communes, de l'argent qu'avoit prêté la ville de Londres. Sur la demande d'un nouveau prêt, les citoyens firent quelques difficultés, alléguant l'incertitude du remboursement si le parlement venoit à finir. Soit que l'affaire eût été concertée, ou non, il parut aussitôt un bill pour déclarer que le parlement ne pourroit être cassé, ni prorogé, ni ajourné, sans le consentement des deux chambres. Le roi, en consentant à cet acte, se rendit en quelque maniere l'esclave de ses oppresseurs.

Haute-commission & chambre-étoilée abolies.

Les communes, résolues d'anéantir tout reste d'autorité arbitraire, attaquerent la cour de haute-commission & la chambre-étoilée, dont la juridiction, presque sans regle & sans bor-

nes, mettoit des entraves réelles à la liberté civile. L'une & l'autre furent abolies. C'étoit une breche d'autant plus grande au pouvoir de la couronne, que la chambre-étoilée punissoit seule les infractions des ordonnances & des édits royaux. Le droit de faire des ordonnances se trouva dès-lors comme abrogé, puisque le prince n'avoit plus le moyen d'en maintenir l'exécution.

L'armée d'Ecosse congédiée avec récompense.

On entretenoit depuis un an l'armée écossoise, dont le voisinage étoit utile aux factieux. Ces troupes furent congédiées, avec un présent de trois cents mille livres sterling; & leur entreprise louée dans l'acte de pacification, comme *tendante à l'honneur & à l'avantage de sa majesté.* Une insulte si formelle achevoit d'avilir le souverain. Ayant passé en Ecosse, il s'y laissa dépouiller comme en Angleterre, afin de conserver une vaine ombre de royauté. On y statua qu'aucun officier ni aucun juge ne pourroit être nommé pour gouverner le royaume en l'absence du roi, sans l'avis & l'approbation du parlement.

Soulevement en Irlande.

La destinée de Charles I. étoit de voir ses trois royaumes embrasés à la fois de la même flamme. L'Irlande avoit été paisible, depuis qu'elle connoissoit

des lois & de la subordination. Strafford, en la gouvernant, avoit beaucoup perfectionné l'ouvrage de Jacques I. Mais ce peuple haïssoit toujours les Anglois, & sur-tout leur religion. Zélés catholiques, autant qu'on peut l'être avec une brutale & superstitieuse ignorance, les Irlandois ne voyoient pas sans horreur un nombre de puritains répandus dans leur pays. Les troubles d'Ecosse & d'Angleterre réveilloient en eux la passion de l'indépendance. Quelques chefs hardis formerent le projet d'une révolte. Tout ce que le fanatisme a de plus féroce éclata dans l'exécution de leur dessein : l'Irlande entiere devint un théâtre de sang. On massacra les Anglois avec une fureur inouie. Les femmes, les enfans même prêterent leurs mains au carnage. Plus de quarante mille victimes furent immolées, & ce qui échappa souffrit des maux inexprimables. Ces barbaries paroissoient une œuvre sainte, à des hommes dont la superstition étouffoit tout sentiment de la nature. On dit qu'en égorgeant leurs freres hérétiques, ils leur annonçoient avec un plaisir atroce les supplices de l'enfer, où ils alloient les précipiter. Peu s'en fallut que Dublin, ca-

*Les Anglois y sont massacrés par fanatisme.*

itale

pitale du royaume, ne tombât en la puissance des rebelles.

Outre le prétexte de la religion, ils chercherent à couvrir leur crime de couleurs plus spécieuses. Ils publierent que le roi & la reine les avoient autorisés à prendre les armes, pour défendre les prérogatives de la couronne. Une commission forgée, munie du sceau royal qu'on détacha d'une patente, servit de titre à cette imposture, que les ennemis de Charles ne manquerent pas de faire valoir comme une réalité.

Les rebelles se disent autorisés par le roi.

Il reçut en Ecosse la nouvelle du soulevement. Les Ecossois, si zélés pour leur religion quand elle avoit fourni des motifs pour combattre l'autorité du roi, le furent beaucoup moins quand elle auroit dû les animer contre les rebelles d'Irlande. Ils ne s'empresserent pas tant à punir ces catholiques furieux qu'à profiter de leur attentat. En accordant au prince de foibles secours, ils envoyerent à Londres des commissaires, pour prendre contre lui de nouvelles mesures avec le parlement qui l'opprimoit. Charles, à son retour, sentit bientôt que ce parlement, malgré toutes ses concessions, méditoit encore des entreprises fatales. Sa bonté ou sa foiblesse lui fit

Nouveaux mouvemens en Ecosse & en Angleterre.

faire une démarche dont les communes devoient profiter contre lui.

Charles abandonne la guerre d'Irlande aux communes.

Après avoir représenté combien il étoit nécessaire de lui donner des secours contre l'Irlande, il ajouta qu'il abandonnoit cette guerre à leur prudence & à leurs soins. C'étoit leur offrir le moyen de le réduire bientôt à l'extrémité. On saisit l'occasion : on leva de l'argent, on prit des armes dans les magasins, sous prétexte de l'expédition d'Irlande, mais en effet dans la vue d'assujettir entiérement le malheureux prince. Jamais la bigoterie du puritanisme ne servit mieux l'esprit de cabale. Tandis que Charles, indigné contre les Irlandois, respiroit une juste vengeance, le peuple l'accusoit de favoriser leur religion, & de les avoir lui-même excités à la révolte.

Elles publient une satyre contre son gouvernement.

Dans ce moment de crise, les communes publierent leur *Remontrance de l'état du royaume*; piece fameuse qui n'avoit pas même été présentée aux pairs, qui n'étoit point adressée au roi, & qui étoit une sorte d'appel au peuple de toute sa conduite cruellement censurée. La passion seule avoit pu dicter cet ouvrage. Pourquoi envenimer encore les anciens griefs ? pourquoi exagérer des abus déja réformés avec tant de rigueur ? que pouvoit-on pré-

tendre davantage, à moins de vouloir envahir toute la puissance ? Aussi étoit-ce le but des communes. Elles demandoient au roi de n'admettre dans son conseil & de n'employer dans les affaires que des hommes à qui le parlement pût se fier ; c'est-à-dire, que des hommes de leur corps ou de leur parti. Charles fit répandre avec soin sa réponse à la remontrance, ou plutôt à la satyre qui tendoit à soulever contre lui la nation. Mais une apologie modérée & pleine d'égards ne put affoiblir les préjugés populaires.

**Bill contre les enrôlemens forcés.**

Par un bill au sujet des troupes qu'on devoit lever, la chambre-basse déclara contraire à la liberté publique, le pouvoir que s'attribuoit le prince, de forcer les sujets à prendre les armes. Rien n'étoit cependant mieux établi par l'usage : nulle branche de la prérogative plus essentielle à la couronne. Le roi alla représenter lui-même aux pairs l'inconvénient d'un acte si dangereux. On jugea dans les deux chambres, qu'il avoit violé les priviléges du parlement, en prenant connoissance de ce bill, avant qu'il eût été porté à la chambre-haute. On vouloit lui faire un crime de tout. La plupart des pairs s'opposerent néanmoins aux entreprises des com-

**Démarche du roi contre ce bill.**

**Les communes bravent les pairs.**

munes contre les droits du souverain. Ils en prévoyoient les conséquences pour leur propre autorité. Les communes oserent leur faire entendre que, représentant le corps de la nation, elles pouvoient se passer de leurs secours.

1642. Les evêques attaqués.

La religion catholique & la hiérarchie (car on affectoit toujours de les confondre) furent attaquées avec plus de violence que jamais. Si la chambre-basse suivoit en cela ses préjugés, elle mettoit aussi en jeu avec adresse le fanatisme du peuple; c'est un moyen infaillible de bouleverser l'état, lorsqu'un faux zele de religion y offusque les lumieres naturelles. Le bruit se répandoit par-tout, que les papistes & les partisans de l'épiscopat conjuroient la ruine du royaume. Le peuple s'assembloit en tumulte, poussoit des cris de rage, vomissoit mille injures contre les évêques & les lords *au cœur pourri*. Ce désordre alla si loin, que les évêques firent une protestation, par laquelle, après avoir exposé les insultes & les menaces des séditieux, ils déclaroient que ne pouvant plus se rendre en sûreté à la chambre-haute, ils protestoient contre tout ce qui se feroit au parlement en leur absence. Cette démarche précipitée fut un triomphe pour les communes.

Ils quittent le parlement.

Elles accuserent de trahison les prélats. Personne n'osa prendre leur défense, & ils furent mis sous une garde. Quelqu'un dit qu'ils méritoient seulement d'être mis aux petites maisons (à Bedlam.)

Le roi fait accuser des membres du parlement.

S'il est vrai, comme on le conjecture, que le but des factieux, en foulant aux pieds tous les égards, étoit d'engager le roi à quelque imprudence qui pût le perdre, leur politique fut justifiée par l'événement. Charles, poussé à bout, dépouillé & avili, animé par les conseils de la reine & d'autres personnes, se détermine brusquement à faire un coup de vigueur, après tant de preuves de complaisance & de foiblesse. Il envoie son procureur-général à la chambre-haute accuser le lord Kimbolton & cinq membres des communes, comme s'étant efforcés de détruire les lois fondamentales du royaume, d'anéantir le pouvoir royal, de donner aux sujets une autorité arbitraire & tyrannique, de soulever le peuple, d'abolir même les droits du parlement, &c. Cette accusation pouvoit tomber également sur tous les membres de la chambre-basse, & l'on auroit dû prévoir combien elle y exciteroit de fureur. Dans ces temps

de vertige, il semble que la cour ne prévoyoit rien.

Il va lui-même dans la chambre-basse.

Le sergent d'armes va demander les cinq accusés; des messagers d'état les cherchent par-tout inutilement; enfin le roi se rend en personne à la chambre, y déclare ses volontés, assure qu'il n'a jamais eu intention d'employer la force, & qu'il veut agir dans la meilleur forme des lois. Les accusés, prévenus de son dessein par la comtesse de Carlisle, avoient eu le temps de se retirer. Ne les voyant point, il demande à l'orateur s'il n'en reste aucun. » Sire, » répond cet officier, dans la place » que j'occupe, je n'ai des yeux pour » voir, une langue pour parler, que » suivant la direction de la chambre, » dont je suis le serviteur, & je demande » humblement pardon à votre majesté » de ne pouvoir répondre autre chose à » sa question. « Le lendemain Charles fit assembler le conseil de ville; il y alla lui-même sans gardes, pour inspirer plus de confiance: il déclara qu'il avoit accusé de haute-trahison certaines personnes, contre lesquelles il vouloit n'employer que des voies légales; & qu'il espéroit qu'on ne leur donneroit point d'asyle dans la cité.

Et à l'hôtel-de-ville.

Le roi insulté. Péti-

Toutes les rues où il passa retentirent

de cris séditieux. *Privilége du parlement, privilége !* s'écrioit la populace. Un homme eut l'insolence de s'approcher du carrosse, & de dire, comme les Israélites lorsqu'ils abandonnerent Roboam : *A vos tentes, Israël.* Bientôt les cinq accusés furent conduits en triomphe à la chambre-basse. On y reçut de toutes parts des pétitions qui prouvoient le soulevement général. Les portefaix en présenterent une, dans laquelle après avoir insisté en sénateurs sur les priviléges du parlement, les dangers de la religion, la décadence du commerce, ils demandoient justice contre les coupables, ajoutant que, si le remede étoit différé plus long-temps, ils se porteroient à des extrémités qui justifieroient le proverbe : *nécessité n'a point de loi.* Cette rage saisit même les femmes. Elles exposerent vivement la terreur qu'elles avoient conçue des papistes & des évêques. » Les femmes, dirent-» elles, ont le même droit que les hom-» mes de faire une pétition au sujet » des maux publics, *parce que Christ » les a rachetées au même prix, & que » le bonheur des deux sexes consiste » également dans la jouissance libre de » Christ.* « Leur extravagante pétition fut approuvée par les communes. Il

tions au parlement.

en parut aussi une des mendians, & on les remercia de leur zele. Tout moyen devenoit bon & honnête, pourvu qu'il fût propre à fomenter la discorde.

Offres inutiles de Charles.

Le roi quitta Londres, où il ne se croyoit plus en sûreté. En vain tâcha-t-il de réparer, par un excès de condescendance, le tort qu'il s'étoit fait par un excès de précipitation. Il offrit un pardon pour les accusés, & tout ce que pouvoient souhaiter les communes, en réparation de l'atteinte donnée à leurs priviléges. Elles demanderent insolemment qu'il commençât par découvrir ceux qui lui avoient conseillé une violence si contraire aux lois; elles vouloient qu'il se déshonorât pour les satisfaire. Ses fausses démarches l'avoient jeté dans l'abyme, & leur adroite politique ne lui laissoit aucune issue. La terreur arracha aux pairs & à lui-même un consentement forcé pour les bills concernant la milice & les évêques. Il restoit à peine quelque apparence de royauté.

Situation de la reine.

La reine, dont le zele indiscret avoit rendu les catholiques plus odieux, essuyoit les outrages de leurs ennemis : son confesseur étoit en prison : craignant d'être accusée personnellement, résolue de prendre la fuite, sans espé-

rance pour son époux, elle ne lui donnoit plus que de timides conseils.

Mais les communes vouloient assurer leurs usurpations par la force des armes. Tant que le pouvoir militaire ne seroit pas entre leurs mains, elles ne pouvoient compter sur l'avenir. Il falloit désarmer entiérement le roi, pour exercer à sa place une autorité tranquille & indépendante. Dans cette vue, sous prétexte de complots papistes, on fit une ordonnance qui augmentoit le pouvoir des gouverneurs & des lieutenans, qui les désignoit nommément, de sorte qu'ils fussent tous du choix de la chambre, & qui les rendoit responsables de leur conduite, non au roi, mais au parlement. On pressa le monarque d'y consentir; on joignit les menaces aux instances; on l'invita enfin à revenir dans la capitale, parce qu'on étoit sûr de l'y tenir en servitude.

Les communes veulent désarmer le roi.

Ses réponses peignent la cruelle agitation de son ame. » Cette requête, » dit-il, me cause une telle surprise, que » je ne sais qu'y répondre. Vous parlez » de craintes & de soupçons. Mettez » la main sur vos cœurs, & demandez» vous à vous-mêmes si je ne dois pas en » avoir. Si je le dois, je vous assure que » ce message ne les a pas diminués. Plût

Il refuse de revenir à Londres.

» à Dieu que ma résidence auprès de
» vous pût être assez sûre & honora-
» ble, pour que je n'eusse aucune rai-
» son de m'absenter ! Voyez vous-mê-
» mes si je n'en ai point. Que préten-
» dez-vous ? Ai-je violé vos lois ? ai-je
» refusé de consentir à aucun bill pour
» le repos & la sûreté de mes sujets
» Je ne demande pas ce que vous avez
» fait pour moi à votre tour. « Il fini
en protestant de ses bonnes intentions
qui lui inspiroient de la confiance en l
protection divine.

Les communes disposées à la guerre.

Les communes déclarerent que la ré-ponse du roi étoit un refus ; que ceu dont il avoit suivi les conseils étoient en-nemis de l'état ; que s'il persistoit dan sa résolution, il exposeroit la sûreté d ses trois royaumes, à moins que le pa-lement n'y apportât quelque remede qu'elles approuvoient la conduite de ceu qui s'étoient déja mis en défense contr le danger commun. Charles s'étoit re-tiré à York, au milieu d'un peup fidelle, & il se montra déterminé rejeter constamment l'ordonnance m-litaire. Alors ces audacieux ennemis d la couronne, au mépris de toutes le lois, nommerent des gouverneurs pour l provinces, & leur donnerent le com-mandement de la milice, des garn

Elles nomment des gouverneurs.

ſons, de toutes les forterelles, en les obligeant d'obéir aux ordres de ſa majeſté *ſignifiés par les deux chambres* ; c'eſt-à-dire, aux ordres du parlement ſignifiés au nom du roi pour le détrôner.

Manifeſtes de part & d'autre.

De part & d'autre on ſema des manifeſtes, avant-coureurs de la guerre civile. Ceux du roi portoient un caractere d'évidence, auquel on ne pouvoit oppoſer que des invectives calomnieuſes. Le détail des ſacrifices qu'il avoit faits à ſon peuple, des conceſſions qu'il avoit accordées, des violences & des inſultes qui en avoient été le prix, démontroit aſſez la juſtice de ſa cauſe. Auſſi, par une noble confiance en ſes raiſons, vouloit-il qu'on diſtribuât les écrits du parlement avec les ſiens, tandis que le parlement s'efforçoit de ſupprimer les écrits du roi.

Explication du gouvernement anglois.

Le lord Falkland, ſecrétaire d'état, également célebre par ſes vertus & par ſon ſavoir, eſt regardé comme l'auteur d'une partie des déclarations qui parurent alors. On y trouve la conſtitution angloiſe exactement définie. Les trois eſpeces de gouvernement, le monarchique, l'ariſtocratique, le démocratique y ſont diſtingués ; & le gouvernement d'Angleterre eſt dépeint comme un mêlange des trois, tempérés l'un par l'au-

tre. Hume observe qu'aucun des rois précédens n'auroit voulu employer ce langage, & qu'il paroît même qu'un grand nombre de royalistes en furent mécontens. Mais la liberté angloise, selon lui, a tiré de grands avantages de ces recherches & de ces disputes ; & l'autorité royale en est devenue aussi plus sûre dans les parties qui lui ont été assignées.

On se prépare à la guerre civile.

Une si grande querelle ne pouvoit se terminer par la plume. On leva des troupes de part & d'autre. Le parlement osa déclarer à cette occasion, que toutes les fois qu'il auroit fait connoître en quoi consistoit la loi du royaume, on ne pourroit en douter ou y contredire sans violation des privilèges parlementaires. Charles ayant voulu s'emparer du magasin d'armes renfermé dans Hul, le gouverneur de cette ville lui ferma les portes. Les deux chambres, non contentes de justifier l'action de l'officier, publierent dans une déclaration, que le roi se proposoit de faire la guerre au parlement ; qu'une telle entreprise étoit contraire au serment royal, tendante à la dissolution de l'état ; & que tous ceux qui l'assisteroient étoient déclarés traîtres par les loix fondamentales du royaume. Les

préparatifs ne s'en firent qu'avec plus d'ardeur.

Le parlement reçoit, à titre de prêt, des sommes considérables & beaucoup de vaisselle d'argent. On se dépouille à l'envi, pour lui témoigner son zele. Les femmes de Londres en particulier abandonnent ce qu'elles ont de plus précieux, livrent leurs joyaux & même leurs dés à coudre, se félicitant de servir la cause de Dieu contre les méchans. Mais une grande partie des pairs embrasse le parti du roi, & se retire auprès de lui. Charles leur proteste qu'il ne demande point d'obéissance pour ses ordres, s'ils ne sont point conformes aux lois; & les seigneurs lui déclarent à leur tour, qu'ils ne recevront d'autres ordres que ceux qui seront conformes aux lois. Ce prince paroît véritablement grand lorsqu'il déploie ses vertus morales : il n'étoit tombé que par défaut de politique. La reine, digne fille de Henri IV, travailloit pour lui en Hollande; & envoya beaucoup d'armes & de provisions achetées avec les joyaux de la couronne.

Secours donnés au parlement.

La plupart des pairs suivent le roi.

Des propositions révoltantes du parlement furent rejetées avec courage. » Si j'accordois ces demandes, répon» dit Charles, on pourroit encore

Réponse ferme de ce prince.

» me servir tête nue, me baiser
» main, me donner le titre de ma
» jesté : *les ordres du roi signifi*
» *par les deux chambres* pourroie
» encore se trouver dans vos ordon
» nances : je pourrois encore faire po
» ter devant moi des masses & d
» épées, & prendre plaisir à la vu
» d'un sceptre & d'une couronne, quo
» que ces petites branches ne puisser
» demeurer long-temps vertes, lorsqu
» le tronc seroit mort. Mais quant a
» véritable pouvoir, je ne serois pl
» que l'image & le fantôme d'un roi.
Sa résolution étoit prise. Il disoit qu'o
lui avoit enlevé ses vaisseaux, ses ar
mes & son argent; que cependant
lui restoit une bonne cause & les cœu
de ses sujets, avec lesquels & la be
nédiction du ciel, il comptoit se re
mettre en possession de tout le reste. L
haute noblesse, les principaux du se
cond ordre, les partisans de l'épisco
pat & de la religion anglicane, les ca
tholiques sur-tout se déclarerent en s
faveur. La plupart des grandes villes
naturellement portées aux sentimens ré
publicains, & la secte presbytérienne
jalouse de l'indépendance, suivirent l
parti contraire. Le Parlement, maîtr

Son parti moins fort que l'autre.

des ports & de la marine, disposant des richesses de la nation, sembloit avoir tout l'avantage de son côté, & ne pensoit pas que le roi pût s'engager dans une guerre civile.

*Fin du second Volume.*



# TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce second Volume.

## ÉDOUARD IV, *page* 1.

## ÉDOUARD V, *& ensuite* RICHARD III, *page* 15.



## HENRI VII, *page* 25.

HENRI VIII, *page* 49.

## JACQUES I, *page* 336.

*Fin de la Table.*

